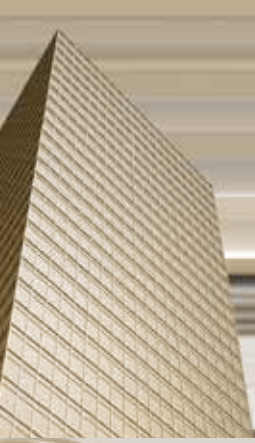


EXPERT MONDIAL
DE L'INDUSTRIE DU CÂBLE



Nexans

Document de référence 2011

Sommaire

L'Essentiel

Un expert mondial	01	... dans le monde entier	10
Entretien avec le Président	02	Des valeurs partagées	12
La Direction	04	Chiffres clés	14
Le Conseil d'Administration	06	L'action Nexans	18
Servir des besoins essentiels...	08	L'information des actionnaires	20

Éléments financiers et juridiques

Rapport de gestion	22	État de la situation financière consolidée	114
1. Activité du Groupe durant l'année 2011	24	Variation des capitaux propres consolidés	116
2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées	32	Tableau des flux de trésorerie consolidés	118
3. Recherche et Développement	34	Notes annexes	119
4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2011	35	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	205
5. Orientations et perspectives	35	Comptes sociaux	208
6. Facteurs de risque	35	Bilan	210
7. Mandataires sociaux et dirigeants	43	Compte de résultat	212
8. Informations concernant la Société et son capital	55	Liste des filiales et participations	214
9. Développement durable – Données sociales et environnementales	59	Inventaire des valeurs mobilières	215
Annexe 1	84	Notes annexes	216
Résultats financiers au cours des cinq dernières années		Notes sur le bilan	218
Annexe 2	85	Notes sur le résultat	226
Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2011		Renseignements divers	228
		Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	232
Rapport du Président	86	Informations complémentaires	234
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	87	Renseignements sur le Groupe et Nexans SA	235
Rapport des Commissaires aux Comptes	108	Conventions réglementées	244
		Assemblée Générale 2012	252
Comptes consolidés	110	Contrôle des comptes	256
Compte de résultat consolidé	112	Attestation de la personne responsable	258
État du résultat global consolidé	113	Tables de concordance	260

Le présent Document de référence contient le rapport financier annuel de Nexans pour l'exercice 2011.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Un expert mondial

Un expert mondial de l'industrie du câble

Nexans apporte des solutions de câblage pour les infrastructures, l'industrie, le bâtiment, les réseaux locaux. L'énergie et les transports sont au cœur de son développement. Son offre est unique par son étendue et les services qui lui sont attachés. Ses prestations couvrent toute la chaîne de valeur.

Pour servir ses clients locaux et internationaux, le Groupe mobilise **24 500 collaborateurs** dans **40 pays**, des moyens de recherche et de production sur cinq continents, une organisation commerciale capable d'engager toutes les ressources nécessaires à l'échelle mondiale. Le Groupe conçoit des câbles et des systèmes de câblage pour les applications les plus complexes et les environnements les plus exigeants. **Leadership technologique, expertise mondiale, ancrage local** : Nexans contribue à satisfaire des besoins essentiels dans les meilleures conditions de performance, de sécurité, de respect des personnes et de l'environnement.

Nexans est coté sur le marché **NYSE Euronext Paris**.



Signataire du Pacte mondial des Nations unies, Nexans s'engage à soutenir et mettre en œuvre dix principes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.



Nexans figure dans le registre Ethibel Excellence et dans les indices ESI Excellence Europe et Euro destinés aux investisseurs qui prennent en compte les performances économiques, sociales et environnementales des entreprises.

Entretien avec Frédéric Vincent Président-Directeur Général



QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE 2011 ?

Nous avons connu une reprise très dynamique en début d'année ; durant l'été, la crise des dettes souveraines en Europe a pu faire craindre un ralentissement, mais cela n'a pas été le cas. Nos activités ont poursuivi leur croissance au troisième et au quatrième trimestres.

Nous réalisons ainsi des performances conformes à nos indications : notre chiffre d'affaires progresse de 6,5 % à prix des métaux non ferreux constants ; notre rentabilité opérationnelle s'élève à 5,6 %, contre 4,8 % en 2010.

Notre endettement net s'établit à 222 millions d'euros en fin d'année, soit moins de 12 % de nos capitaux propres.

Tous nos métiers ont contribué à la croissance et amélioré leur rentabilité opérationnelle, à l'exception des infrastructures d'énergie en raison de la

situation politique au Moyen-Orient (en Libye notamment). Mis à part cet événement, 2011 aura été finalement une année satisfaisante.

Comme vous le savez, Nexans fait l'objet, avec d'autres fabricants de câbles, d'enquêtes de concurrence. La Commission européenne nous a adressé ses griefs en juillet dernier et en conséquence, le Groupe a constitué une provision pour risques de 200 millions d'euros depuis le 30 juin 2011. Le Groupe demeure sous enquête d'autorités de la concurrence dans d'autres pays dans le même secteur d'activité⁽¹⁾.

Compte tenu de la qualité des résultats opérationnels, le Conseil d'Administration a cependant décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 1,10 euro par action, du même montant que l'exercice précédent.

QUELS SONT LES RÉSULTATS DE VOS PROGRAMMES D'AMÉLIORATION ?

Ils sont encourageants. Nous avons à nouveau amélioré très significativement la sécurité au travail. La fréquence des accidents a été divisée par trois en trois ans. Nous avons renforcé notre maîtrise de la qualité et des procédés grâce à la standardisation des meilleures pratiques. Notre taux de rebut a diminué de 25 % en deux ans. Le nombre record de brevets déposés en 2011 souligne la forte activité de notre recherche, probablement la première au monde dans notre industrie. Nous avons lancé un programme transversal majeur, Orientation Clients, afin de développer une nouvelle culture d'entreprise centrée sur la satisfaction des clients. Nous avons enfin défini les valeurs de Nexans : elles expriment notre volonté d'excellence et nous aiderons à avancer dans cette voie.

(1) Une issue défavorable de ces différentes procédures pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe. Voir paragraphe 6.1.1 des facteurs de risque dans le Rapport de Gestion 2011.

« Nous abordons l'année avec confiance malgré les incertitudes de l'environnement. »



COMMENT VOYEZ-VOUS 2012 ?

Nous abordons l'année avec confiance malgré les incertitudes de l'environnement. La demande devrait rester bien orientée dans les ressources énergétiques et les infrastructures d'énergie, notamment offshore et sous-marines.

Notre carnet de commandes atteint près de deux ans d'activité dans les applications sous-marines.

Nos perspectives sont bonnes également dans la construction aéronautique et ferroviaire. Dans l'automobile, nous partageons les succès des constructeurs haut de gamme allemands. Le bâtiment et certains segments industriels seraient plus sensibles à un ralentissement de l'activité en Europe.

Mais globalement, notre diversification géographique et sectorielle devrait nous permettre de limiter l'effet d'un ralentissement économique si celui-ci affectait notre activité.

QUELLES SONT VOS ORIENTATIONS ?

Toutes nos initiatives répondent à deux grands objectifs : tirer le meilleur parti de notre base installée en Europe et nous développer sur les segments de marché offrant les meilleures perspectives de croissance et de rentabilité, dans les pays développés comme dans les pays émergents.

Dans ce cadre, nous avons mis en place en Europe une organisation calquée sur celles de nos clients pour mieux les servir et les accompagner dans leur développement.

Nous investissons au Maroc avec Alstom pour le marché ferroviaire, en Chine pour servir le premier marché mondial d'infrastructures d'énergie, aux États-Unis où nous créons une usine dédiée à l'extra-haute tension dont la demande devrait plus que doubler d'ici à 2020.

Nous venons également d'acquérir AmerCable, n° 1 en Amérique du Nord des câbles pour les secteurs en forte croissance des équipements miniers, des industries du pétrole et du gaz et des énergies renouvelables.

Nous voulons transformer ces projets en succès et continuer à progresser. Nous le ferons en approfondissant nos programmes d'excellence opérationnelle centrés sur la satisfaction de nos clients, la compétitivité, le professionnalisme et l'engagement de nos équipes, la différenciation par la technologie et les services.

Madeco est devenu en 2011 l'actionnaire de référence de Nexans avec 20 % du capital. Son appui est un atout supplémentaire pour la réussite de notre Groupe.

La Direction



Comité Exécutif

Le Comité Exécutif⁽¹⁾ est l'instance de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux du Groupe. Il rassemble les membres du Comité de Direction et des directeurs de lignes de marchés, de zones géographiques et des fonctions centrales.

E_ Norbert Bluthé
Directeur Europe de la ligne de marché Industrie

F_ Giuseppe Borrelli
Directeur Europe de la ligne de marché Opérateurs d'énergie et de télécommunications

G_ Jean-Philippe Machon
Directeur Europe de la ligne de marché Distributeurs & Installateurs

H_ Paul Nelson
Directeur Europe de la ligne de marché Projets d'infrastructures & industriels

I_ Nicholas Ballas
Directeur de la Zone Asie-Pacifique

J_ William English
Directeur de la Zone Moyen-Orient, Russie et Afrique

K_ Stephen Hall
Directeur des Zones Amérique du Nord et Amérique du Sud

L_ Dirk Steinbrink
Directeur Haute Tension et Câbles sous-marins

M_ Nicolas Badré
Directeur Financier

N_ Antoine Caillault
Directeur Industriel et Logistique

O_ Benjamin Fitoussi
Directeur de la Stratégie et du Développement

P_ Jean-Claude Nicolas
Directeur de la Communication

Q_ Patrick Noonan
Directeur Juridique, Secrétaire Général

R_ Jacques Villemur
Directeur des Ressources Humaines

➔ Consultez les CV détaillés :
www.nexans.com/comex

(1) Organisation au 2 avril 2012.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction⁽¹⁾ gère le Groupe, définit et pilote sa stratégie. Il réunit autour de Frédéric Vincent, Président-Directeur Général, trois Directeurs Généraux Adjoints : Frédéric Michelland, Pascal Portevin et Yvon Raak.

A_ Frédéric Vincent

Président-Directeur Général

B_ Frédéric Michelland

Directeur Général Adjoint, en charge de l'activité Haute Tension et Câbles sous-marins du Groupe et des Zones Amérique du Nord et Amérique du Sud

C_ Pascal Portevin

Directeur Général Adjoint, en charge de la Zone Europe organisée en quatre lignes de marché : Industrie, Opérateurs d'énergie et de télécommunications, Distributeurs et Installateurs, Projets d'Infrastructures et Industriels ; il est également en charge de la Direction des Systèmes d'Informations

D_ Yvon Raak

Directeur Général Adjoint, en charge des Zones Asie-Pacifique et Moyen-Orient, Russie, Afrique et des Directions Industrie et Logistique, Achats et Technique

(1) Organisation au 2 avril 2012.



Le Conseil d'Administration





Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il est composé de 14 membres au 31 décembre 2011, dont 8 membres indépendants. Le mandat d'administrateur de Nexans, renouvelable, a une durée statutaire de quatre ans au plus.

- A_ Frédéric Vincent**
Président-Directeur Général de Nexans
- B_ Robert Brunck⁽¹⁾**
Président du Conseil d'Administration de CGGVeritas
- C_ Gianpaolo Caccini⁽¹⁾**
Président de COREVE, consortium pour la récupération et le recyclage du verre en Italie
- D_ Georges Chodron de Courcel**
Directeur Général Délégué de BNP Paribas et membre du Comité Exécutif
- E_ François Polge de Combret⁽¹⁾**
Administrateur de Bouygues Telecom et membre du Conseil de Surveillance de Safran
- F_ Cyrille Duval⁽¹⁾**
Secrétaire Général d'Eramet Alliages
- G_ Jérôme Gallot⁽¹⁾**
Directeur Général de Veolia Transdev
- H_ Véronique Guillot-Pelpel**
Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris
- I_ Colette Lewiner⁽¹⁾**
Vice-Président, Global Leader Energy, Utilities & Chemicals de Cap Gemini
- J_ Guillermo Luksic Craig⁽²⁾**
Président du Conseil d'Administration de la société Quiñenco
- K_ Francisco Pérez Mackenna⁽²⁾**
Directeur Général de la société Quiñenco
- L_ Hubert Porte⁽²⁾**
Président exécutif du fonds d'investissement Ecus Private Equity SA
- M_ Mouna Sepehri⁽¹⁾**
Directeur Délégué à la Présidence de Renault et membre du Comité Exécutif de Renault
- N_ Nicolas de Tavernost⁽¹⁾**
Président du Directoire du Groupe M6

Les Comités du Conseil en 2011

Le Comité d'Audit et des Comptes

Georges Chodron de Courcel
(Président)
Cyrille Duval
Jérôme Gallot

Le Comité des Nominations et Rémunérations

Jérôme Gallot (Président)
Robert Brunck
Gianpaolo Caccini
Francisco Pérez Mackenna
François Polge de Combret

(1) Administrateurs indépendants.
(2) Administrateurs représentant le groupe Madeco.

➔ Consultez les CV détaillés : www.nexans.com/administrateurs

Servir des besoins essentiels...

Des marchés majeurs

Infrastructures

- Production, transport et distribution d'électricité
- Réseaux ferroviaires, autoroutiers, tunnels
- Ports, aéroports
- Réseaux de télécommunications

Industrie

- Pétrole, gaz, nucléaire
- Éolien, solaire, biomasse, hydroélectricité
- Matériel ferroviaire, navires, avions, automobiles
- Équipements de manutention, équipements miniers
- Automatisme industriel, électronique

Bâtiments

- Usines, centres logistiques
- Bureaux, hôtels, centres d'exposition, centres commerciaux
- Équipements sportifs, culturels, éducatifs, médicaux, sociaux
- Logements collectifs et individuels

Réseaux locaux

- Centres de données
- Réseaux d'entreprises, banques, universités, hôpitaux
- Surveillance et sécurité





Pour servir ses clients locaux et internationaux, Nexans mobilise **24 500 collaborateurs, 4 centres de recherche, 24 réseaux de développement, des usines dans 40 pays, une organisation commerciale capable** d'engager toutes les ressources nécessaires à **l'échelle mondiale.**

... dans le monde entier



Un partenaire local et mondial



Europe

Allemagne
Belgique
Bulgarie
Danemark
Espagne
France
Grèce
Italie
Lituanie

Norvège
Pologne
République slovaque
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Suède
Suisse



Moyen-Orient, Russie, Afrique

Égypte
Ghana
Liban
Maroc
Nigeria
Qatar
Russie
Turquie

Asie-Pacifique

Australie
Chine
Corée
Inde
Japon
Nouvelle-Zélande
Vietnam



Amérique du Nord

Canada
États-Unis
Mexique

Amérique du Sud

Argentine
Brésil
Chili
Colombie
Pérou

Des valeurs partagées

Penser client

Nous inscrivons nos clients au cœur de notre activité en étant constamment à leur écoute, en cherchant à comprendre pleinement leurs attentes, en anticipant l'évolution de leurs besoins et en y répondant sans faille par des produits, des services et une valeur hors pair.

Valoriser la dimension humaine

Nous reconnaissons le rôle du facteur humain dans notre succès. Nous sommes fiables, ouverts, honnêtes, respectueux de nos collègues et de leur diversité. Nous nous engageons à porter les valeurs de Nexans. Nous attendons un traitement équitable, une progression et des opportunités de développer nos compétences.

Atteindre l'excellence

Nous atteignons l'excellence dans nos produits, nos processus et nos services grâce au partage des connaissances, au développement personnel, à l'amélioration continue, au souci de la sécurité et à une exécution exemplaire.

Prendre l'initiative

Nous bâtissons ensemble une culture dynamique qui encourage la proactivité, la flexibilité et l'innovation dans la réalisation de nos objectifs stratégiques. Nous anticipons et conduisons le changement.



Se montrer responsable

Nous faisons preuve d'intégrité en assumant pleinement nos responsabilités. Nous exerçons notre activité dans le respect de la sécurité, de l'éthique et de l'environnement, aux côtés des communautés au sein desquelles nous sommes présents.

Travailler dans un esprit de Groupe

Nous reconnaissons la primauté du Groupe. Nous collaborons dans un esprit de transversalité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. Nous prônons l'ouverture, la transparence et le partage de l'information et des connaissances.



Nexans s'engage avec ses équipes à construire une performance durable

au bénéfice de ses clients,
de ses actionnaires,
de l'environnement et de la société.

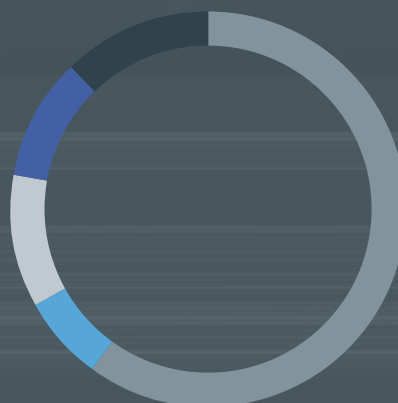
Chiffres clés 2011

**Chiffre d'affaires 2011
par activité⁽¹⁾**



- Câbles d'énergie : 85 %
8 % par rapport à 2010
- Câbles télécom : 9 %
5 % par rapport à 2010
- Fils conducteurs : 6 %
- 8 % par rapport à 2010

**Chiffre d'affaires 2011
par zone géographique⁽¹⁾,
par origine**

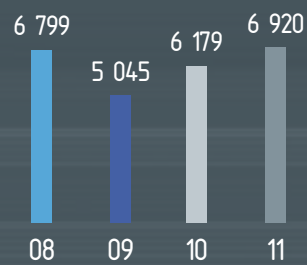


- Europe : 60 %
7 % par rapport à 2010
- Moyen-Orient, Russie, Afrique : 7 %
6 % par rapport à 2010
- Amérique du Nord : 11 %
6 % par rapport à 2010
- Amérique du Sud : 10 %
12 % par rapport à 2010
- Asie-Pacifique : 12 %
4 % par rapport à 2010

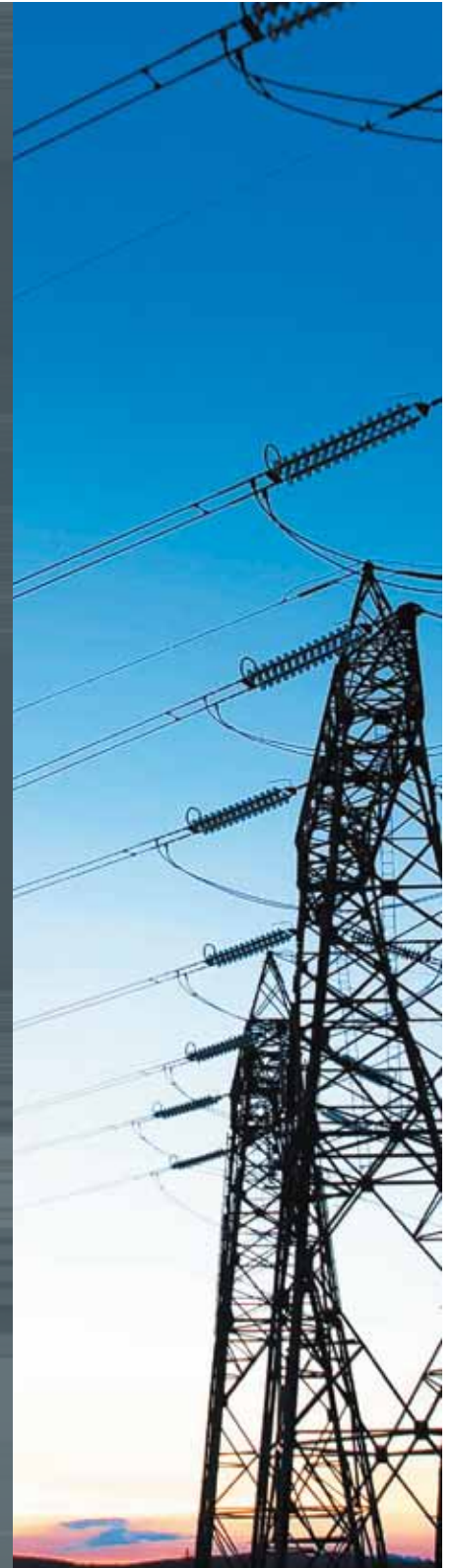
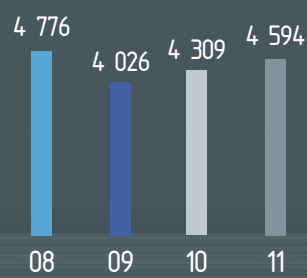
(1) À cours des métaux non ferreux constants.



**Chiffre d'affaires
à cours des métaux
non ferreux courants**
(en millions d'euros)

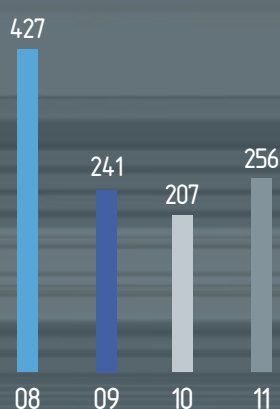


**Chiffre d'affaires
à cours des métaux
non ferreux constants**
(en millions d'euros)

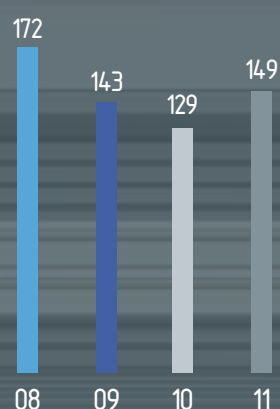


Marge opérationnelle

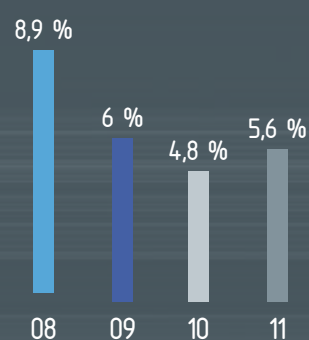
(en millions d'euros)

**Investissements industriels**

(en millions d'euros)



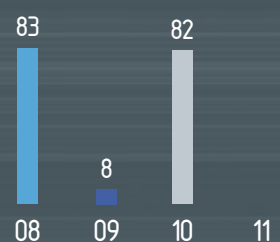
Les investissements progressent sensiblement par rapport à 2010, reflet de la politique du Groupe visant à investir dans les segments porteurs. En 2011, les principaux investissements ont concerné l'activité de câbles haute tension sous-marins dans laquelle le Groupe a doublé sa capacité en câbles extrudés.

Taux de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants (en %)

Sous l'effet de la progression des ventes dans tous les métiers du Groupe en 2011, la marge opérationnelle s'améliore et représente en 2011 5,6 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants.

Résultat net part du Groupe

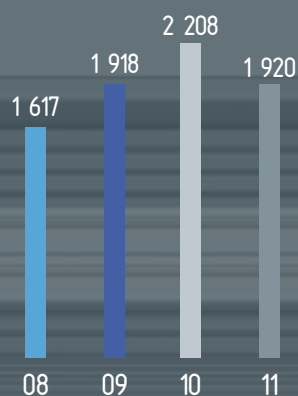
(en millions d'euros)



La forte dégradation du résultat net en 2011 comparativement à 2010 est essentiellement imputable à la constitution au premier semestre 2011 d'une provision de 200 millions d'euros pour faire face à une amende qui pourrait être infligée à Nexans suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel.

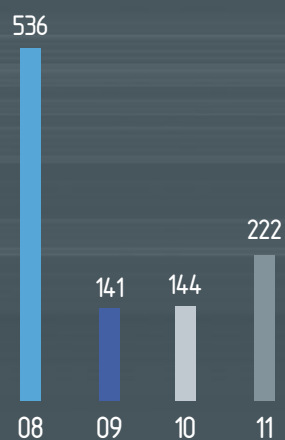
- 178

Capitaux propres (en millions d'euros)



La baisse des capitaux propres entre 2010 et 2011 s'explique essentiellement par le résultat net 2011 négatif, ainsi que par l'impact dans les capitaux propres de la mise au marché des dérivés métaux au 31 décembre 2011.

Endettement net (en millions d'euros)



La progression de l'endettement net entre 2010 et 2011 s'explique principalement par la hausse du besoin en fonds de roulement consécutive à la croissance de l'activité.

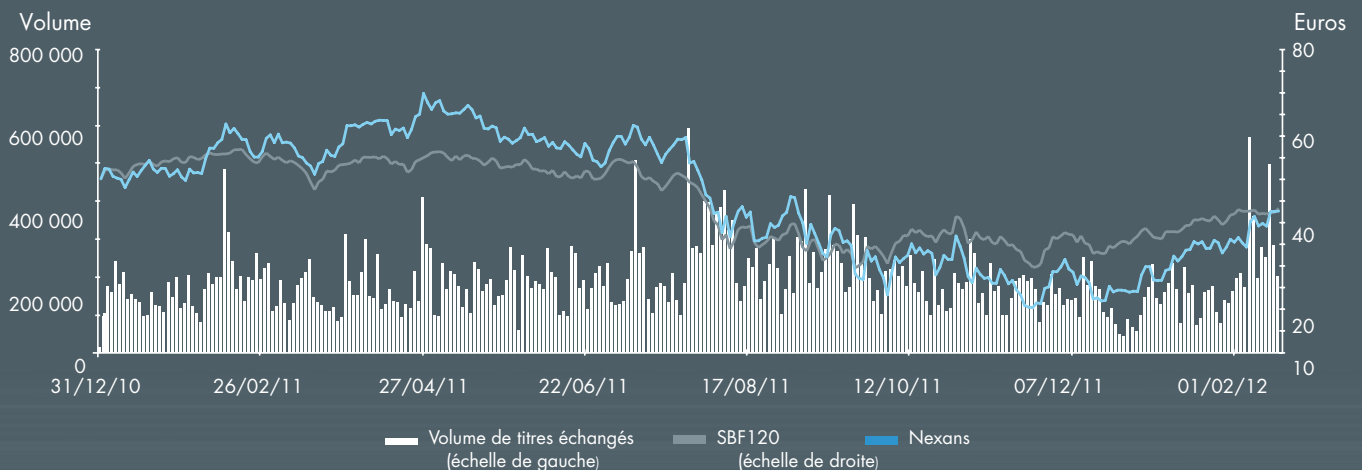


L'action Nexans

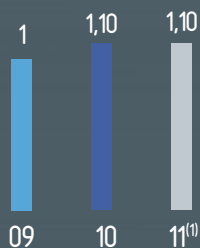
Évolution du cours de l'action (en euros du 1^{er} janvier 2011 au 17 février 2012)

Après un début d'année 2011 particulièrement favorable porté par un environnement boursier optimiste et des résultats 2010 en amélioration, l'action Nexans a surperformé le SBF120 de 5,35 % sur le premier semestre 2011. Cette tendance s'est inversée au second semestre 2011 durant lequel l'action a subi le contre coup de la crise de la dette aux États-Unis et en Europe qui a particulièrement impacté les valeurs industrielles telles que Nexans. Depuis le début de l'année 2012, Nexans a bénéficié d'un regain d'intérêt des investisseurs pour les valeurs industrielles. Cette tendance s'est accélérée le 8 février avec la publication de résultats annuels du Groupe pour 2011 jugés meilleurs que les attentes. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le cours de Nexans a progressé de + 29,13 %, contre 8,45 % pour le SBF120. Les résultats 2011 ainsi que la croissance de l'activité au cours du dernier trimestre 2011 permettent au Groupe d'aborder l'année 2012 avec confiance.

Évolution du cours de Bourse du 1^{er} janvier 2011 au 17 février 2012

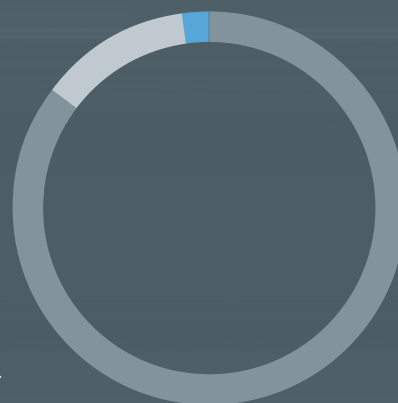


Dividende net (en euros)



(1) Proposition à l'Assemblée Générale du 15 mai 2012. Ce dividende sera mis en paiement le sixième jour de Bourse suivant la date effective de l'Assemblée Générale.

Répartition du capital au 31 décembre 2011



- Investisseurs institutionnels : 85,4 % dont :
 - Le groupe Madeco (Chili) : 19,9 %
 - Le Fonds Stratégique d'Investissement (France) : 5,6 %
 - Manning & Napier (USA) : 5,2 %
 - France : 19,1 %
 - UK & Irlande : 6,9 %
 - Autres pays d'Europe : 9,4 %
 - Amérique du Nord : 19,1 %
 - Reste du monde : 0,2 %
- Actionnaires individuels et salariés : 12,6 %
- Non identifiés : 2 %

Données boursières

Cours de l'action en euros (sauf ratios)	2011	2010	2009
Plus haut	73,10	66,00	59,31
Plus bas	37,43	45,55	26,12
Dernier cours de l'année	40,10	58,86	55,82
Évolution sur l'année	- 31,87 %	5,45 %	31,19 %
Évolution du SBF120 sur l'année	- 16,21 %	0,06 %	23,73 %
Évolution du CAC 40 sur l'année	- 16,95 %	- 3,34 %	22,32 %
Capitalisation boursière au 31.12⁽¹⁾	1 151,79	1 683,65	1 563,68
Moyenne des échanges quotidiens ⁽²⁾	192 747	185 101	228 532
Nombre de titres composant le capital au 31.12	28 723 080	28 604 391	28 012 928
Taux de rotation des actions⁽³⁾	0,67 %	0,65 %	0,82 %

(1) En millions d'euros.

(2) En nombre de titres.

(3) Moyenne journalière sur l'année.

L'action Nexans est cotée sur NYSE Euronext Paris Compartiment A

- Service à Règlement Différé
- Code ISIN FR0000044448
- Valeur nominale : 1 euro

Capitalisation boursière

1 151,79 millions d'euros au 31 décembre 2011

Moyenne des échanges quotidiens

192 747 titres en 2011

Indice

SBF120 : 0,12 % de l'indice au 31 décembre 2011
ESI Excellence Europe, ESI Excellence Euro

Données par action

En euros (sauf ratios)	2011	2010	2009
Actif net ⁽¹⁾	65,62	75,66	66,98
Résultat net ⁽²⁾	(6,21)	2,92	0,29
Résultat net dilué ⁽³⁾	(6,21)	2,84	0,71
PER ⁽⁴⁾	-	20,16	-
Dividende net ⁽⁴⁾	1,10	1,1	1,0
Rendement net ⁽⁵⁾	2,7 %	1,9 %	1,8 %

(1) Capitaux propres part du Groupe divisé par le nombre d'actions en circulation en 31 décembre.

(2) Calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

(3) Résultat net après prise en compte de l'exercice de droits qui auraient pour effet d'augmenter le nombre d'actions.

(4) Dividende 2011 soumis à l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2012.

(5) Sur la base du cours au 31 décembre.

Évolution du capital en 2011

Nombre de titres au 31.12.2010	28 604 391
Annulation d'actions	-
- Création d'actions	-
- Levées d'options	1 18 689
Nombre de titres au 31.12.2011	28 723 080
Options de souscription ou d'achat d'actions	1 579 665
Actions gratuites et de performance	160 635
OCEANE 2013 et OCEANE 2016	7 869 918
Nombre de titres totalement dilués au 31.12.2011	38 333 298
Nombre moyen de titres en 2011 utilisé pour le calcul	
- du résultat par action de base	28 698 239
- du résultat par action dilué	28 698 239

L'information des actionnaires

Nexans s'attache à établir des relations confiantes et constructives avec ses actionnaires par une information transparente et un dialogue de qualité.

Des moyens diversifiés

Nexans publie un Rapport Annuel, un Document de Référence et quatre Lettres de l'Actionnaire par an (dont un numéro spécial thématique qui paraît au mois de décembre). Toute l'information économique et financière est disponible sur le site Internet www.nexans.com qui propose, dès la page d'accueil, une rubrique dédiée. Une sélection d'informations est accessible sur le site Internet mobile : www.nexans.mobi

Un Numéro Vert gratuit depuis la France,

N° Vert 0800 898 898

ou l'envoi d'un courriel à

investor.relation@nexans.com

permettent d'obtenir rapidement une réponse à toute question.

Un dialogue ouvert

Nexans a tenu trois réunions à l'intention de ses actionnaires en 2011, à Nancy, à Nice et à Toulouse.

Dans le cadre de la dynamisation de son Club de l'Actionnaire et notamment en vue de la création de l'E-Club, Nexans a réuni au siège au mois d'octobre quatre panels d'actionnaires individuels. Ces panels, composés chacun d'une dizaine d'actionnaires environ, ont permis de recueillir les remarques et propositions d'actionnaires individuels sur le dispositif



de communication actuel et les attentes en matière d'information sur le Groupe. Interrogés par questionnaire en avril dernier (2 317 répondants), 73 % des actionnaires individuels de Nexans détiennent leurs actions depuis plus de cinq ans et 46 % possèdent plus de 100 titres. La stratégie et les perspectives du Groupe sont leurs sujets d'intérêt privilégiés (64 %). Les sources d'information jugées les plus utiles sont le Rapport Annuel et la Lettre de l'Actionnaire pour plus de 80 % d'entre eux.

Plusieurs réunions d'information ont été organisées pour les analystes et les investisseurs.

Trois Assemblées Générales ont été tenues en 2011 :

- l'Assemblée Générale annuelle le 31 mai au musée du quai Branly à Paris ; elle a été rediffusée en direct et en différé sur le site Internet www.nexans.com ;
- une Assemblée Générale mixte suivie d'une Assemblée spéciale se sont tenues le 10 novembre –

conformément aux engagements pris par Nexans au titre de l'accord conclu le 27 mars 2011 avec son principal actionnaire Madeco – elles ont notamment permis de moderniser les statuts de Nexans et de nommer un troisième administrateur pour représenter le groupe Madeco qui détient 19,86 % du capital à fin 2011.

Le service des titres

Avantages de la détention de vos titres au nominatif

Vous pouvez détenir vos actions, au nominatif (c'est-à-dire enregistrées au nom du propriétaire), au lieu de les détenir au porteur. Vous donnerez ainsi à l'entreprise la possibilité de vous connaître et de mieux vous informer.

Vous êtes certain de recevoir en temps et en heure toutes nos informations (lettres de l'actionnaire, convocations à l'Assemblée Générale, communiqués de presse). Si vous le souhaitez, vos actions peuvent être également détenues dans un format « nominatif pur » autrement dit, enregistrées directement chez Nexans.

Cela implique un transfert de vos actions de votre banque habituelle vers la Société Générale dans les livres de Nexans.

Si vous souhaitez transférer vos titres au nominatif, veuillez contacter :

Société Générale

Service des Titres

32, rue du Champ de Tir - BP 81236
44312 Nantes Cedex 3

Tél. : + 33 (0) 2 51 85 67 89

puis sélectionner les touches * 1 2 2

Fax : + 33 (0) 2 51 85 53 42

L'E-CLUB DE L'ACTIONNAIRE

Nexans a créé l'E-Club de l'actionnaire afin de renforcer ses relations de confiance et de proximité avec ses actionnaires individuels en leur apportant une information régulière, rigoureuse et transparente à travers des présentations numériques. L'E-Club permet aux actionnaires de Nexans de mieux connaître le Groupe et ses métiers grâce aux présentations multimédias mises à disposition. L'adhésion à l'E-Club est gratuite et sans engagements. Il suffit d'être détenteur d'au moins une action Nexans au nominatif ou au porteur et de disposer d'une adresse e-mail valide. Rendez-vous sur www.eclub.nexans.com

Nexans
E-Club de l'Actionnaire

Rapport de gestion

1.	Activité du Groupe durant l'année 2011	24
1.1	Résultats consolidés du Groupe	24
1.2	Autres éléments des comptes consolidés	27
1.3	Société Nexans	31
2.	Progrès réalisés et difficultés rencontrées	32
2.1	Progrès réalisés	32
2.2	Principales difficultés rencontrées en 2011	34
3.	Recherche et Développement	34
4.	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2011	35
5.	Orientations et perspectives	35
6.	Facteurs de risque	35
6.1	Risques juridiques	35
6.2	Risques liés à l'activité	37
6.3	Risques financiers	41
6.4	Assurances	41
7.	Mandataires sociaux et dirigeants	43
7.1	Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration	43
7.2	Opérations des mandataires sociaux et principaux dirigeants	46
7.3	Rémunération des administrateurs	47
7.4	Rémunération et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général	48
7.5	Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance	52
8.	Informations concernant la Société et son capital	55
8.1	Capital social	55
8.2	Répartition du capital et des droits de vote	57
8.3	Rachat d'actions	58
8.4	Actionnariat salarié	58
8.5	Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	58
9.	Développement durable – Données sociales et environnementales	59
9.1	Organisation développement durable	59
9.2	Éthique et conduite des affaires	59
9.3	Responsabilité sociale et données sociales	59
9.4	Données environnementales	80
Annexe 1		
	Résultats financiers au cours des cinq dernières années	84
Annexe 2		
	Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2011	85

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité de la Société et du Groupe Nexans pendant l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il est établi sur la base des comptes sociaux et des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.

Dans un rapport joint, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Président rend compte, notamment, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place et appliquées dans le Groupe, en particulier dans le domaine de l'information financière et comptable.

Nexans, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris (compartiment A), fait partie de l'indice SBF 120.

La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires à fin 2011 était la suivante à la connaissance de la Société : 85,7 % investisseurs institutionnels (dont 19,86 % pour le groupe Madeco (Chili), 5,6 % pour le Fonds Stratégique d'Investissement (France), et 5,18 % pour Manning & Napier (USA)), 11,2 % actionnaires individuels et salariés et 3,1 % actionnaires non identifiés.

1. Activité du Groupe durant l'année 2011

1.1 Résultats consolidés du Groupe

1.1.1 Évolution des résultats

Le chiffre d'affaires de l'année 2011 atteint 6 920 millions d'euros, contre 6 179 millions d'euros en 2010. À cours des métaux constants, le chiffre d'affaires 2011 s'élève à 4 594 millions d'euros, contre 4 309 millions d'euros pour l'année 2010.

À taux de change et périmètre constants, les ventes s'inscrivent en croissance organique de 6,5 %, témoignant de l'amélioration de l'environnement de marché dans tous les métiers du Groupe. À fin décembre 2011, le Groupe n'a pas observé de ralentissement majeur de la demande.

À fin décembre 2011, l'ensemble des zones géographiques du Groupe s'inscrit en croissance organique par rapport à 2010. L'Europe, tirée entre autres par un rebond très fort dans les câbles industriels, croît de 6,5 %. L'Amérique du Nord progresse de plus de 6,0 % avec un développement particulièrement dynamique dans les câbles d'énergie pour le bâtiment, aux États-Unis comme au Canada. L'Amérique du Sud enregistre pour sa part une progression de 12 %, reflétant un fort dynamisme sur l'ensemble des métiers et des pays de la zone. L'Asie-Pacifique progresse de l'ordre de 4 % grâce à une année très porteuse en Corée, au redressement de la situation en Australie et malgré un ralentissement ponctuel dans le secteur du ferroviaire au deuxième semestre en Chine. En dépit des troubles politiques intervenus en Afrique du Nord et au Moyen-Orient au premier semestre 2011, la Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique enregistre une croissance positive sur l'année de 5,5 % grâce à une accélération de l'activité au second

semestre. Le dynamisme du marché au Liban et les fortes ventes de câbles d'infrastructures d'énergie en Russie ont compensé le recul marqué de l'activité en Égypte. Le Maroc a par ailleurs bien résisté grâce la bonne tenue de ses ventes domestiques.

Sous l'effet de l'amélioration des volumes de ventes, ainsi que des prix, notamment sur des segments comme les câbles de distribution ou pour le bâtiment, la marge opérationnelle du Groupe progresse pour s'établir à 256 millions d'euros soit 5,6 % du chiffre d'affaires à métaux constants, contre 207 millions d'euros et 4,8 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2010.

L'EBITDA (marge opérationnelle avant amortissements) s'élève à 392 millions d'euros, contre 345 millions d'euros en 2010.

Après prise en compte notamment des charges de restructuration et de dépréciations d'actifs et suite à la dotation aux provisions de 200 millions d'euros pour une amende qui pourrait être infligée à Nexans suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS, le résultat opérationnel 2011 est négatif de 48 millions d'euros (contre un résultat opérationnel positif de 195 millions d'euros en 2010).

La charge financière nette s'élève à 106 millions d'euros, contre 84 millions d'euros en 2010 et la charge d'impôt à 31 millions d'euros pour 26 millions d'euros en 2010. Sur ces bases, le résultat net part du Groupe de l'exercice 2011 s'établit à - 178 millions d'euros. Il était positif de 82 millions d'euros au 31 décembre 2010.

1.1.2 Résultats par métier

ÉNERGIE

En 2011, les ventes du métier Énergie s'élèvent à 3 852 millions d'euros, contre 3 568 millions d'euros en 2010. Cette évolution, qui confirme la tendance robuste du premier semestre, correspond à une croissance organique de plus de 7 % sur l'ensemble de l'année et se décline comme suit dans l'ensemble des segments opérationnels de ce métier.

Infrastructures d'énergie

Durant l'année 2011, l'activité d'infrastructures d'énergie a enregistré une croissance organique de 6,4 %, accélérant même à près de 8 % sur le deuxième semestre par rapport à 2010. Cette évolution positive recouvre néanmoins des tendances contrastées suivant les différents segments d'activité :

- Croissance soutenue dans le domaine de câbles et accessoires de basse et moyenne tension ;
- Faible niveau d'activité sur les trois premiers trimestres de 2011 dans le domaine de la haute tension terrestre (interruption de l'exécution des contrats en Libye, démarrage de contrats retardé dans les pays du Golfe) ;
- Croissance dans le domaine des câbles de haute tension sous-marins, malgré des difficultés sur un projet en Norvège au deuxième semestre.

Câbles et accessoires de basse et moyenne tension

La reprise d'activité observée par le Groupe dans ce segment à compter du second semestre 2010 s'est poursuivie et amplifiée en 2011. Cette situation doit toutefois être nuancée en fonction des zones géographiques.

En Europe, qui représente 45 % des ventes de cette activité, la croissance dépasse 5 %, aidée par le dynamisme des ventes d'accessoires d'énergie. Pour les câbles de basse et moyenne tension, la progression des ventes de 5 % reflète des performances inégales selon les pays, et un contexte de reprise de l'activité sur le second semestre. L'Italie progresse alors que la Suisse, la Grèce et l'Espagne sont en retrait. L'Allemagne améliore également ses ventes sur le second semestre, mais dans un contexte où les opérateurs restent hésitants sur les suites à donner à la décision de sortir du nucléaire. La France, dont les ventes restent fortes sur le second semestre, ainsi que les pays scandinaves sont globalement stables sur l'ensemble de l'année.

Les accessoires d'énergie terminent l'année sur une croissance organique de plus de 10 % après un premier semestre notamment soutenu par des ventes importantes auprès de l'opérateur national en France et l'extension progressive de la gamme de produits à des segments de marché comme l'éolien, dont la croissance est supérieure à la moyenne du marché.

L'Amérique du Sud, qui pèse pour 16 % des ventes de ce segment s'inscrit en croissance à deux chiffres sur l'ensemble de l'année en bénéficiant d'une forte dynamique de marché au Brésil dans le domaine des lignes aériennes ainsi qu'en Argentine. Le cadencement des projets au Brésil fait cependant apparaître une activité en retrait sur les derniers mois de 2011 après un fort rebond sur les trois premiers trimestres.

En Amérique du Nord, qui représente légèrement moins de 6 % des ventes du segment, les ventes au Canada, marché principal de Nexans, sont globalement stables en valeur malgré une progression des volumes, notamment au second semestre compte tenu d'un contexte concurrentiel difficile.

En ce qui concerne la Zone Asie-Pacifique, qui pèse environ 16 % du segment, les ventes enregistrent une croissance à deux chiffres en 2011 imputable à la bonne performance du marché coréen et dans une moindre mesure des marchés australiens et néo-zélandais.

Enfin, la Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique dont les ventes représentent, en 2011, 15 % du segment, affiche sur l'ensemble de l'année un chiffre d'affaires en croissance de 7 % comparativement à 2010 et ce malgré un premier semestre particulièrement difficile avec une activité en Égypte réduite dans un contexte politique instable. Dans cet environnement incertain, le Maroc a réussi à compenser la baisse de ses flux exports par un marché intérieur particulièrement dynamique. L'activité a également été soutenue au Liban sur le second semestre par une forte demande intérieure. En Russie, le Groupe a bénéficié de la montée en puissance de son usine à Ouglich, avec de nouveau une croissance à deux chiffres dans un environnement de marché qui devient néanmoins de plus en plus concurrentiel.

Sous l'effet de l'amélioration progressive des volumes, la marge opérationnelle des câbles et accessoires de basse et moyenne tension s'est globalement redressée sur le second semestre 2011 pour atteindre au global un niveau équivalent à celui de 2010.

Haute tension terrestre

Le niveau d'activité en haute tension terrestre s'inscrit en net retrait par rapport à 2010. L'activité du Groupe sur ce segment a subi l'effet de l'interruption de deux importants contrats en Libye à compter du premier trimestre 2011. L'amélioration de la situation en Libye constatée au cours des derniers mois, suite notamment à la fin du conflit armé, permet au Groupe d'envisager une reprise de l'activité dans le pays.

L'année 2011 a également été marquée par le démarrage tardif de certains contrats dans les pays du Golfe. Ceux-ci ont finalement pu démarrer durant le troisième trimestre.

Ces événements ont entraîné un décalage dans la reconnaissance du chiffre d'affaires et des marges ainsi qu'une perturbation importante dans le plan de charge des usines concernées. Ce contexte défavorable a pesé sur la marge opérationnelle de ce segment.

L'activité de réponse à des appels d'offres a été soutenue durant l'année 2011, avec un développement progressif de la part relative de l'Europe, au détriment du Moyen-Orient où la concurrence s'est intensifiée. À fin décembre 2011, le carnet de commandes représente environ un an d'activité.

Haute tension sous-marine

Dans ce segment d'activité, les ventes s'inscrivent en hausse de plus de 15 % en 2011 comparativement à 2010. Le Groupe a commencé à bénéficier en 2011 de l'extension des capacités de production de son usine de Halden, en Norvège, où l'investissement décidé en 2010 a été mis en service courant 2011.

L'année a également été marquée par la réalisation de projets d'envergure comme le câble HVDC 250 kV « Cometa » qui relie la péninsule ibérique et les Baléares sur une longueur de plus de 240 km et par des fonds pouvant atteindre 1 400 mètres de profondeur. Le Groupe fournit également des câbles destinés à la ferme éolienne en mer « London Array » d'une puissance de 630 MW, au large de l'Angleterre. Enfin, le Groupe a réalisé en 2011 l'installation du câble Fenno-Skan 2, qui relie désormais la Suède et la Finlande, et constitue une liaison HVDC 500 kV de 800 MW.

Au cours du second semestre 2011, Nexans a pris la décision de reporter l'installation de certains des câbles relatifs à un projet de taille significative en Norvège, ceux-ci ne répondant pas à l'ensemble des spécifications contractuelles. Cet élément a impacté la marge opérationnelle du segment.

En matière de réponse à des appels d'offres, l'activité est demeurée très soutenue durant l'année. En conséquence, le carnet de commandes représente à fin 2011 près de deux années d'activité, chiffre comparable à la situation à fin 2010 et ce, malgré un chiffre d'affaires en progression sur l'année. Le Groupe a notamment remporté en 2011 des contrats majeurs comme le projet Skagerrak IV en Norvège ou l'interconnexion des îles de Majorque et Ibiza en Espagne.

Globalement, sur l'année 2011, la marge opérationnelle du métier infrastructures d'énergie s'établit à 124 millions d'euros, soit 6,3 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants, contre 138 millions d'euros et 7,6 % en 2010.

Industrie

Durant l'année 2011, les ventes de câbles industriels ont progressé de près de 11 %. Après un rebond de plus de 50 % entre 2009 et 2010, l'activité de faisceaux automobile a enregistré une croissance organique de plus de 20 % en 2011. Cette progression est très majoritairement liée aux ventes des constructeurs européens haut de gamme et aux gains de part de marché en Amérique du Nord, entraînant une augmentation des volumes de commandes. À fin décembre 2011, cette activité n'a pas observé de ralentissement de la demande de ses principaux clients bien que la croissance organique soit plus faible au second semestre compte tenu de la forte progression des ventes qui avait été enregistrée au long de l'exercice 2010.

Les activités de câbles spéciaux liés au secteur des transports marquent une très légère décroissance en 2011 comparativement à 2010, résultant d'évolutions contrastées des différents sous-segments d'activité. Après plusieurs trimestres de repli, l'activité de câbles destinés à la construction navale s'est inscrite en progression aux troisième et quatrième trimestres, 2011, notamment tirée par une forte activité en Corée. Elle reste néanmoins dans l'ensemble inférieure d'environ 5 % au niveau des ventes 2010 dans un contexte concurrentiel plus difficile. Le carnet de commandes s'est reconstitué notamment dans le domaine de la construction de navires destinés au marché de l'offshore pétrolier. L'activité de câbles spéciaux destinés au matériel roulant ferroviaire, qui avait connu un développement rapide sur le premier semestre, a pour sa part été marquée sur la seconde partie de l'année par une forte baisse de la demande en Chine suite à plusieurs incidents ayant marqué l'exploitation ferroviaire dans ce pays. Au global, elle reste en légère progression par rapport à 2010, aidée par une forte augmentation des ventes en Europe. Enfin, le métier des câbles spéciaux destinés aux applications aéronautiques a cru sensiblement en 2011, sous l'effet de la montée en puissance des volumes de production des clients du Groupe.

Les autres activités de câbles industriels croissent à un rythme proche de 9 % sur l'année 2011. Sur le marché des câbles de robotique en Europe, les fortes positions du Groupe permettent de bénéficier d'une demande soutenue. Dans le domaine des ressources énergétiques, après une année 2010 difficile, les ventes du segment du marché « pétrole et gaz » sont en très forte croissance, sous l'effet de la reprise des investissements dans ce secteur au début de l'année 2011. Le segment de marché des énergies renouvelables a également connu une année 2011 favorable avec une poursuite de la croissance dans le domaine des câbles pour éoliennes. Enfin, notons que le domaine des câbles spéciaux destinés aux applications minières s'inscrit également en forte hausse grâce au développement de projets en Australie, au Canada, au Pérou, en Colombie et au Brésil.

Sous l'effet principalement de la croissance des volumes, la marge opérationnelle s'améliore et atteint, sur l'année 2011, 35 millions d'euros, soit 3,7 % des ventes au cours des métaux constants, contre 22 millions d'euros et 2,6 % en 2010.

Bâtiment

En 2011, les ventes de câbles destinés au marché du Bâtiment ont progressé de 7 %. La plupart des zones géographiques et une majorité de pays enregistrent une croissance positive.

L'Europe, qui représente près de la moitié des ventes du métier enregistre une croissance d'activité de plus de 5 %. La performance est toutefois contrastée en fonction des pays. La France enregistre une forte croissance, en grande partie tirée par le secteur du bâtiment industriel tandis que le secteur commercial et le secteur résidentiel restent atones. Le Royaume-Uni, et dans une moindre mesure la Scandinavie qui avait été en 2009 et 2010 relativement épargnée par le ralentissement de la demande, croissent également, tandis que la Grèce, l'Espagne et les Pays-Bas sont en net retrait.

En Amérique du Nord, où le Groupe réalise environ 15 % du chiffre d'affaires dans ce métier, les ventes enregistrent une croissance à deux chiffres. Deux facteurs expliquent cette évolution. Tout d'abord, Nexans a mis en œuvre en 2011 une politique commerciale ciblée sur le marché américain où il occupe une position d'acteur de niche. Concernant le marché canadien où le Groupe occupe une position solide, la vigueur de la demande résidentielle et industrielle (industrie minière notamment) a entraîné une forte croissance de l'activité.

En 2011, la croissance organique des ventes en Amérique du Sud (environ 15 % des ventes du métier) est comparable à la moyenne du segment Bâtiment pris dans son ensemble. Le Groupe y sert les marchés brésilien, péruvien, colombien, chilien et dans une moindre mesure argentin. Le ralentissement de la croissance brésilienne sur la seconde moitié de l'année aboutit à une légère baisse des ventes dans ce pays en 2011. En revanche, les autres pays enregistrent de très bonnes performances, liées à la dynamique du secteur du bâtiment résidentiel (Pérou notamment) mais également à la forte demande en câbles dans le cadre de projets miniers d'envergure.

Dans la Zone Asie-Pacifique (11 % des ventes), les ventes sont globalement stables par rapport à 2010, la faiblesse du marché résidentiel en Australie étant compensée par le dynamisme de la demande de certains clients industriels.

Enfin, dans la Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique, (11 % des ventes), l'activité est également stable par rapport à 2010. La progression des ventes au Liban ayant compensé la baisse d'activité enregistrée sur le marché turc au cours du premier semestre.

D'une manière générale, la croissance organique enregistrée par le Groupe témoigne à la fois d'une amélioration des volumes mais également des prix de vente. En conséquence, la marge opérationnelle de cette activité augmente de manière significative pour atteindre 64 millions d'euros, soit 6,8 % du chiffre d'affaires à métaux constants, contre 28 millions d'euros et 3,2 % en 2010. Les volumes d'activité demeurent toutefois très nettement inférieurs à ceux observés par le Groupe en 2007, année qui avait marqué le point haut de ce segment opérationnel.

TÉLÉCOM

En 2011, les ventes du métier Télécom s'élèvent à 446 millions d'euros, contre 426 millions d'euros en 2010, soit une croissance supérieure à 5 %, qui reflète le dynamisme de la demande en infrastructures télécom, malgré un tassement de la demande pour les réseaux locaux après la forte reprise enregistrée en 2010.

Réseaux Locaux (LAN)

Les ventes de câbles destinés au marché des réseaux locaux sont stables en 2011 comparativement à 2010. Après une croissance de près de 15 % entre 2009 et 2010, les ventes en Amérique du Nord (environ 55 % du total) restent en 2011 équivalentes à celles de l'exercice précédent. Les ventes de 2009 et 2010 avaient bénéficié de nombreux projets dans les centres de traitement de données.

En Europe, deuxième marché du Groupe sur ce segment (environ 30 % du total), la demande recule légèrement. Le léger redémarrage du marché des centres de données n'aura pas compensé l'atonie du marché de l'immobilier commercial.

Les ventes au Moyen-Orient, en Asie (hors Chine) et en Amérique du Sud sont en revanche très dynamiques, mais elles représentent moins de 15 % du total de ce segment.

La marge opérationnelle est en hausse par rapport à 2010 et s'élève à 17 millions, soit 7,2 % des ventes à métaux constants.

Infrastructures télécom

En 2011, le Groupe enregistre une croissance de près de 12 % des ventes sur le segment des câbles d'infrastructures télécom. Les câbles en cuivre, marché de niche pour Nexans, représentent près de la moitié des ventes de ce métier et bénéficient d'une demande soutenue en Europe et de volumes très importants en Amérique du Sud, adossés à des contrats avec des opérateurs télécom majeurs.

Dans le domaine des câbles et des accessoires à fibre optique, qui représentent l'autre moitié des ventes, la croissance est plus proche de 8 %, marquant notamment une nette progression sur le segment de marché des composants fibre optique en Europe.

L'augmentation des volumes et une répartition géographique plus favorable permettent à la marge opérationnelle d'atteindre 13 millions d'euros, soit 6,4 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants, contre 9 millions d'euros (5,1 %) en 2010.

FILS CONDUCTEURS

Les ventes externes de fils conducteurs correspondent à des produits se situant en amont du processus de fabrication du câble. La stratégie du Groupe consiste à allouer en priorité ses capacités de transformation du métal à ses besoins propres.

En 2011, les ventes externes de fils conducteurs s'inscrivent en retrait de près de 6 % à périmètre comparable, passant de 289 à 266 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par la situation en Amérique du Sud où une part plus importante de la production locale de fil machine a été absorbée en interne pour répondre aux ventes de câbles en forte croissance dans la région. L'activité de fils émaillés au Brésil s'inscrit également en léger retrait.

La marge opérationnelle s'établit à 11 millions d'euros, soit 4,3 % des ventes à cours des métaux constants, contre 7 millions d'euros et 2,4 % en 2010.

ACTIVITÉS NON ALLOUÉES

Les métiers supportent chacun une quote-part des frais centraux en proportion de leur niveau d'activité.

Par ailleurs, certains produits ou dépenses ne sont pas directement rattachables à une activité opérationnelle spécifique et à ce titre ne sont pas alloués aux métiers. C'est le cas en 2011, comme en 2010 des dépenses que le Groupe a engagées pour l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre.

En 2011, la marge opérationnelle des activités non allouées s'établit à -9 millions d'euros, comparativement à -13 millions d'euros en 2010.

1.2 Autres éléments des comptes consolidés

1.2.1 Effet Stock-Outil

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes (cf. **Note 26.d** de l'annexe aux comptes consolidés 2011) :

- Un effet « prix » : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé « Stock-Outil »).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock-Outil » du compte de résultat. Au sein de la marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks restent valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

- Un effet « volume » : le Stock-Outil est conservé à un cours historique, proche du LIFO, au sein de la Marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.o** de l'annexe aux comptes consolidés 2011) dans le Résultat Opérationnel, conformément aux principes IFRS. Le retraitement entre la Marge opérationnelle et le Résultat opérationnel induit lors d'une variation en Volume (cession) du Stock-Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock-Outil » du compte de résultat.

L'effet Stock-Outil au 31 décembre 2011 est négatif de 40 millions d'euros. Il intègre un effet volume considéré comme non significatif. L'effet Stock-Outil était par contre positif de 89 millions d'euros au 31 décembre 2010, net d'un impact de réduction de volume de 37 millions d'euros, suite à une forte progression des cours du cuivre durant cet exercice.

1.2.2 Dépréciations d'actifs nets

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme actualisées pour les différentes entités opérationnelles.

La charge nette de 34 millions d'euros comptabilisée sur l'exercice 2011 concerne principalement les immobilisations corporelles de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) « Turquie », totalement dépréciées sur le second semestre 2011. Le marché local s'est trouvé saturé par le développement de nouvelles capacités de production importantes en moyenne tension par l'ensemble des grands acteurs au cours des années récentes, conduisant à un environnement de prix dégradé, sans perspective de retournement avérées à court terme et moyen terme compte tenu des incertitudes. Cette dégradation du marché intérieur n'a pu être compensée par un développement suffisant des flux d'exportation, notamment vers la Grande-Bretagne ainsi que de l'activité de câbles d'instrumentation.

Rappelons également la dépréciation dès le premier semestre 2011 des actifs de l'UGT « Câbles industriels Amérique du Nord » suite à des performances 2011 en net retrait et la difficulté à conserver une marge satisfaisante compte tenu du mix produits actuel.

Le solde de la charge de dépréciation 2011 est relatif à des investissements, principalement de maintenance des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives actuelles n'ont pas permis au 31 décembre 2011 d'envisager un renversement de cette position.

Sur l'exercice 2010, la charge nette de 43 millions d'euros était principalement liée à la dépréciation partielle du goodwill et des « relations clientèles de l'UGT » « Australie » regroupant les activités de Nexans en Australie et en Nouvelle-Zélande, suite à l'acquisition du groupe Olex en décembre 2006. Le ralentissement économique mondial, principalement perceptible sur cette zone à compter du deuxième semestre 2009, avait en effet contribué à accroître la pression concurrentielle sur certains segments de marché se traduisant notamment par une progression sensible des importations concurrentes, une réduction des parts de marché d'Olex sur certains clients clés et d'une façon plus générale, une baisse de rentabilité sur certains segments de marchés. Les « relations clientèles » avaient fait l'objet d'une valorisation spécifique à date d'acquisition.

Le solde de la dépréciation constatée sur l'exercice 2010 portait pour l'essentiel sur le goodwill de l'UGT « Espagne » compte tenu d'un marché local difficile, ainsi que sur les investissements, principalement de maintenance, des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents.

1.2.3 Restructurations

Les charges de restructurations se sont élevées à 22 millions d'euros en 2011 (voir détail des coûts en **Note 23** de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011), contre 67 millions d'euros en 2010. Cette charge correspond en 2011 pour une part significative à la nouvelle réduction des effectifs sur le site de Münchengladbach en Allemagne compte tenu d'une baisse durable de la demande sur certains câbles de spécialité fabriqués par cette usine et de sa situation de

surcapacité. La charge résiduelle est liée à différents plans de moindre ampleur ainsi qu'aux coûts comptabilisés au fil de l'eau, conformément au référentiel IFRS, en lien avec les plans de restructuration engagés en 2009 et 2010 en France, au Brésil et en Italie (relocalisation d'actifs, reclassement de personnel, etc.).

En 2010, la charge de restructuration de 67 millions d'euros correspondait principalement à la constitution des provisions relatives à la fermeture de deux usines de câbles, opérant pour l'essentiel sur le marché des infrastructures d'énergie, Latina en Italie et Lorena au Brésil.

En 2011, comme en 2010, tous les plans sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel afin d'en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

1.2.4 Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux

Le Groupe utilise des contrats d'achat et vente à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour couvrir son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium et, dans une moindre mesure, plomb).

La forte volatilité des cours des métaux non ferreux a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de « couverture de flux de trésorerie », au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes de cuivre notamment), mais non encore facturées, et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, la part dite « efficace » du gain ou de la perte latente de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres, alors que la part « inefficace » est comptabilisée sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».

Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés dans la marge opérationnelle de la période au cours de laquelle l'élément couvert (c'est-à-dire l'achat de cathodes de cuivre par exemple) affecte le résultat. Cette mécanique aboutit à neutraliser dans la marge opérationnelle les variations de valeur des métaux couverts.

À fin décembre 2011, seules quelques unités pour lesquelles les enjeux ne sont pas jugés significatifs ne remplissent pas les conditions permettant de qualifier leurs dérivés en instruments de couverture. Pour ces dernières, l'impact de la variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux est reporté sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat.

1.2.5 Plus et moins-values sur cession d'actifs

Les plus-values sur cession d'actifs ne sont pas significatives à fin décembre 2011 (3 millions d'euros), en l'absence de toute opération majeure sur le périmètre du Groupe. La cession courant du quatrième trimestre 2011 de l'entité Tri Wire Ltd, basée en Angleterre et détenue à 100 % par le Groupe, n'a pas eu d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés de Nexans.

En 2010, ce poste affichait une plus-value de 15 millions d'euros correspondant pour moitié aux gains réalisés sur la cession de deux activités : l'une au Maroc au premier trimestre (activité de production de batteries de Nexans Maroc), l'autre au Vietnam (participation majoritaire dans la société LIOA). Le reliquat correspondait essentiellement aux plus-values réalisées en 2010 sur la cession de divers terrains.

1.2.6 Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne

Le Groupe a comptabilisé une dotation aux provisions de 200 millions d'euros sur le premier semestre 2011 pour une amende qui pourrait lui être infligée suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS. Pour plus de détail se reporter à la partie 1.2.11.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat (« Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne »), au sein du résultat opérationnel.

1.2.7 Résultat financier

La charge financière nette totale s'élève à 106 millions d'euros en 2011, contre 84 millions d'euros en 2010.

Le coût de l'endettement net progresse de 4 millions d'euros pour atteindre 72 millions d'euros en 2011, en raison notamment de l'alourdissement de la dette nette du Groupe au cours de l'exercice 2011. Cette évolution fait principalement suite à une certaine augmentation conjoncturelle du besoin en fonds de roulement (voir ci-dessous 1.2.9).

Les autres charges financières (34 millions d'euros sur 2011) sont en augmentation de 18 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, tenant principalement à une dégradation conjoncturelle et non récurrente du résultat de change.

1.2.8 Impôts

En 2011, la charge d'impôt s'élève à 31 millions d'euros, malgré un résultat avant impôt négatif de 155 millions d'euros, compte tenu principalement du caractère non déductible de la dotation aux provisions de 200 millions d'euros comptabilisée pour une amende qui pourrait être infligée au Groupe suite à la communication des griefs reçue en date de 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne (voir 1.2.6).

En 2010, la charge d'impôt s'élevait à 26 millions d'euros, soit 23,6 % du résultat avant impôt.

Le taux effectif d'impôt sur les entités bénéficiaires au 31 décembre 2011 s'élève à 12,5 %, contre 18,1 % au 31 décembre 2010.

1.2.9 Principaux flux financiers de la période

Le Groupe a dégagé une capacité d'autofinancement, avant prise en compte du coût de l'endettement financier brut et de l'impôt, positive de 295 millions d'euros sur l'exercice 2011. Cette capacité d'autofinancement est soutenue par un résultat net légèrement positif, avant prise en compte de la provision de 200 millions d'euros constituée pour une amende qui pourrait être infligée au Groupe suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne (voir 1.2.6 ci-avant) et des amortissements et dépréciations d'actifs nets de 172 millions d'euros.

L'augmentation contenue du besoin en fonds de roulement sur l'exercice 2011 est principalement liée à la forte reprise de certaines activités et à une situation géopolitique en cours de stabilisation dans certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient qui a perturbé fortement l'activité.

Les flux de trésorerie liés à l'investissement sont pour leur part limités à un décaissement de 44 millions d'euros sur l'exercice 2011. Pour l'essentiel, les investissements corporels de 147 millions d'euros ont été partiellement compensés par des cessions d'instruments de gestion de trésorerie court terme à hauteur de 102 millions d'euros (voir **Note 24** de l'annexe aux états financiers consolidés 2011).

Net des nouveaux emprunts court terme mis en place, les flux de trésorerie provenant des financements sont négatifs de 70 millions d'euros sur la période compte tenu des intérêts payés par le Groupe, et des dividendes distribués par Nexans au second trimestre 2011 (soit 32 millions d'euros).

Au total et après prise en compte des variations de change, la variation de la trésorerie sur la période est positive de 57 millions d'euros et la trésorerie nette à fin décembre 2011 s'établit à 840 millions d'euros (dont 859 millions d'euros de trésorerie active et 19 millions d'euros de découverts et comptes bancaires débiteurs).

1.2.10 Bilan

Le total Bilan du Groupe varie peu entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010 et s'établit à 5 544 millions d'euros (contre 5 513 millions d'euros au 31 décembre 2010).

La structure de ce bilan évolue de la façon suivante entre ces deux périodes :

- Les actifs immobilisés restent à un niveau quasiment stable : 1 915 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 1 897 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- Le besoin en fonds de roulement opérationnel (clients, stocks, fournisseurs et comptes liés aux contrats long terme) progresse de façon contenue, soit 47 millions d'euros entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, sous l'influence de différents effets conjoncturels comme évoqué ci-dessus en 1.2.9. Cette évolution contribue à la dégradation de la dette nette du Groupe qui passe de 144 millions d'euros à fin d'année dernière à 222 millions d'euros au 31 décembre 2011, après être passée par un point haut de 378 millions d'euros néanmoins au 30 septembre 2011.

- Les provisions pour risques et charges, incluant les provisions pour engagement de pensions et assimilés, augmentent de 157 millions d'euros sur l'exercice 2011 pour s'établir à 631 millions d'euros, principalement sous l'effet de la dotation de la provision de 200 millions d'euros constituée pour une amende qui pourrait être infligée au Groupe suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne (voir 1.2.6 ci-avant).
- Les capitaux propres du Groupe diminuent pour s'élever à 1 920 millions d'euros au 31 décembre 2011, compte tenu du résultat net négatif et de l'effet négatif des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sur la période. La structure financière de Nexans reste néanmoins particulièrement solide avec un gearing inférieur à 12 % au 31 décembre 2011.

1.2.11 Autres faits marquants de l'exercice

Accord portant sur une prise de participation majoritaire dans l'activité câbles d'énergie du Groupe chinois Shandong Yanggu

Nexans a conclu le 20 juin 2011 un accord avec Shandong Yanggu Cable Group (« Shandong Yanggu ») en vue de la création d'une coentreprise à partir de l'activité câbles d'énergie de ce dernier en Chine. Nexans détiendra 75 % de cette coentreprise et Shandong Yanggu les 25 % restants.

Fondé en 1985 dans la province du Shandong dans le nord du pays, Shandong Yanggu est l'un des principaux fabricants chinois de câbles d'énergie. En 2010, l'activité câbles d'énergie a réalisé un chiffre d'affaires total de 1,3 milliard de yuans (environ 150 millions d'euros). Cette société détient un ensemble industriel fabriquant des câbles d'énergie de haute, moyenne et basse tension et emploie environ 1 200 personnes. Elle a récemment mené à bien un programme majeur d'investissement afin de renforcer sa capacité de production principalement en haute tension.

Shandong Yanggu fournit notamment des câbles d'infrastructures d'énergie à SGCC (State Grid Corporation of China). La prise de contrôle effective de la coentreprise par Nexans devrait intervenir au cours du premier semestre 2012 compte tenu des discussions en cours en vue de la finalisation des accords et des autorisations locales restant à obtenir.

Création d'une coentreprise avec Alstom au Maroc pour produire des faisceaux de câbles destinés au marché ferroviaire

Le 8 juin 2011, Nexans a signé avec le Groupe Alstom un accord en vue de créer une coentreprise pour produire au Maroc des faisceaux de câbles destinés au marché ferroviaire. Les accords définitifs ont été signés et cette coentreprise a été créée le 21 décembre 2011. La coentreprise est détenue à parts égales par Alstom Transport (50 %) qui apportera la charge de travail initiale et assurera la conception des sous-ensembles, et par Nexans Harnesses (50 %), filiale à 100 % du Groupe Nexans basée en Belgique, expert dans l'industrialisation et la production des faisceaux.

Cette coentreprise se développera dans un premier temps autour de la fabrication des faisceaux de câbles et des armoires électriques (sous-ensembles intégrés dans le système nerveux des trains) qui équiperont certains des matériels roulants Alstom destinés aux marchés marocains et mondiaux. Dans un second temps, elle diversifiera ses activités pour satisfaire d'autres clients ferroviaires et des clients d'autres secteurs.

Accord avec Madeco en vue du renforcement de la participation de ce dernier au capital du Groupe en tant qu'actionnaire principal

Nexans a annoncé la conclusion, le 27 mars 2011, d'un accord avec son principal actionnaire, le groupe chilien Madeco. Cet accord, d'une durée de 10 ans à compter du 26 août 2011 (date à laquelle Madeco a franchi la barre des 15 % du capital en actions de Nexans), est destiné à conférer à Madeco une position de référence au sein de Nexans, en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital. Cet accord est publié sur le site Internet du Groupe.

Ce mouvement s'est accompagné d'un renforcement de la participation de Madeco au Conseil d'Administration en conférant à Madeco un deuxième puis un troisième siège d'administrateur, décisions respectivement avalisées par les Assemblées Générales des actionnaires du 31 mai et du 10 novembre 2011. Cette seconde Assemblée Générale s'est également prononcée sur la suppression dans les statuts des droits de vote double et de la limitation des droits de vote à 8 %. Elle a également voté l'introduction dans les statuts d'une limitation à 20 % des droits de vote exprimés en séance pour toute résolution portant sur des opérations structurantes (telles que des fusions et des augmentations de capital significatives). Cette disposition statutaire est destinée, compte tenu des quorums constatés, à prévenir un droit de veto de fait de la part d'un actionnaire détenant plus de 20 % du capital ; elle est donc dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Cet accord est assorti d'un engagement de limitation de participation (standstill) et de conservation (lock-up) de Madeco, d'une durée de trois ans (à compter du 26 août 2011) et dont Madeco pourrait, s'il le souhaite, être délié en cas d'offre publique sur la Société. À l'expiration de cette période de trois ans, Nexans pourra mettre fin à cet accord si Madeco venait à détenir moins de 20 % ou plus de 22,50 % du capital, selon les conditions définies dans le contrat.

Au 31 décembre 2011, le groupe Madeco détenait 19,86 % du capital social de Nexans.

Enquêtes de concurrence

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs⁽¹⁾ de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

En conséquence, le Groupe a constitué une provision pour risques de 200 millions d'euros dans ses comptes consolidés depuis le 30 juin 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à l'estimation du Groupe d'une amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions, de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission envisage de fonder une amende et la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission européenne en date du 26 octobre 2011.

Se référer également au paragraphe 6.1.1 ci-après (Enquêtes de concurrence) et à la **Note 31** des états financiers consolidés 2011 sur les enquêtes de concurrence dans les autres pays.

(1) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

1.3 Société Nexans

1.3.1 Activité et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires s'est élevé à 17,9 millions d'euros et correspond essentiellement à la facturation du coût des prestations rendues aux filiales du Groupe (12,9 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Compte tenu principalement de charges d'exploitation de 34,3 millions d'euros, de charges financières de 41,8 millions d'euros et de dividendes reçus des filiales s'élevant à 86,0 millions d'euros, le résultat net ressort en gain à 35,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 28,7 millions d'euros en 2010).

Les capitaux propres de la Société s'établissent à 1 704,8 millions d'euros, contre 1 695,8 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, il est précisé que le solde des dettes fournisseurs de la société Nexans s'élevait à 1 148 075 euros au 31 décembre 2010 et à 981 784 euros au 31 décembre 2011 (Factures non échues au 31 décembre 2011 et entièrement exigibles au premier trimestre 2012).

1.3.2 Proposition d'affectation du résultat 2011 et dividende

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à se réunir au premier semestre 2012 de décider d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 35 421 962 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau antérieur	269 875 969 euros
- Résultat de l'exercice	35 421 962 euros
- Dotation de la réserve légale	(11 869) euros
- Total bénéfice distribuable	305 286 062 euros

Affectation du résultat

(Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2011, soit 28 723 080 actions)

- 1,10 euro par action	
- soit un dividende mis en distribution égal à	31 595 388 euros
- Report à nouveau après affectation	273 690 674 euros
- Total	305 286 062 euros

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 1,10 euro par action portant le montant total du dividende à 31 595 388 euros sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2011. Toutefois, le montant du dividende est susceptible d'être augmenté (et corrélativement le report à nouveau diminué) d'un montant total maximal de 1 473 620,50 euros pour tenir compte du nombre total maximal de 1 339 655 actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier 2012 et le 15 mai 2012, date de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à se réunir au premier semestre 2012, par voie éventuelle de levées d'options de souscription d'actions⁽¹⁾.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions seront affectées au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les actions sont toutes de même catégorie et que la totalité du dividende mis en paiement sera éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices précédents ainsi que le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40 % ont été les suivants :

	Exercice 2010 (distribution en 2011)	Exercice 2009 (distribution en 2010)	Exercice 2008 (distribution en 2009)
Dividende par action	1,1 €	1 €	2 €
Nombre d'actions rémunérées	28 710 443	28 101 995	27 970 803
Distribution totale	31 581 487 €	28 101 995 €	55 941 606 €

(1) Sous réserve en outre des éventuelles options levées entre le 15 mai (date anticipée pour l'Assemblée Générale Annuelle 2012) et la date de mise en paiement du dividende, lesquelles options donneront également droit au dividende éventuellement décidé par l'Assemblée Annuelle 2012.

2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

2.1 Progrès réalisés

L'engagement des salariés a permis au Groupe d'être en situation de profiter des effets de la reprise de l'activité liée à l'amélioration générale du contexte économique en 2011. Dans les pays émergents, le Groupe a poursuivi sa politique d'accompagnement de ses unités les plus récentes en leur permettant de bénéficier des technologies développées en Europe.

Les efforts en termes d'excellence opérationnelle, de maîtrise des coûts d'approvisionnement et de production ainsi que du besoin en fonds de roulement dans un contexte d'augmentation du cours des métaux non ferreux et de reprise de l'activité, restent des priorités pour le Groupe. De même après la fermeture de deux sites de production en 2010 (un en Italie, l'autre au Brésil), la rationalisation de l'outil industriel s'est poursuivie en 2011 au travers notamment d'une politique d'investissements de capacité sélective et de plans de réduction d'effectifs spécifiques.

Cette recherche d'une plus grande efficacité s'est également traduite en 2011 par la mise en place d'une nouvelle organisation des activités européennes et par le renforcement continu des systèmes d'information.

Mise en place d'une nouvelle organisation pour le Groupe

Ces dernières années l'activité du Groupe s'est inscrite dans un contexte en pleine évolution :

- De nombreux clients européens ont confirmé leur caractère régional, voire mondial, au détriment de la dimension nationale.
- Des projets de plus en plus complexes ont vu le jour dans le secteur des infrastructures ou des ressources énergétiques, notamment dans les pays émergents.
- Dans un marché en très forte expansion, les activités de haute tension terrestre et sous-marine développent des problématiques de plus en plus communes, notamment au niveau des technologies requises et de la gestion des projets.

Fort de ce constat, le Groupe s'est attaché à redoubler ses efforts pour faire face à ces nouvelles contraintes :

- Renforcement de la compétence distinctive de Nexans au travers d'une culture commerciale plus forte et le développement de produits plaçant le client au cœur de l'action du Groupe.
- Poursuite de l'amélioration de la rentabilité en s'appuyant, entre autres, sur une meilleure efficacité opérationnelle et une réduction des coûts, afin de financer les nombreux projets de développement du Groupe.

Pour ce faire, le Groupe a annoncé sur le deuxième trimestre 2011 la mise en place d'une nouvelle organisation de ses activités via la création :

- D'une Zone « Europe » au management intégré et organisée en quatre lignes de marchés :
 - « Distributeurs & Installateurs » couvrant le « Marché général » au sens large ;
 - « Utilities & Operators », en charge des opérateurs de distribution d'énergie et des opérateurs télécom ;
 - « Industrie » visant les câbles de spécialités, livrés aux clients industriels du Groupe ;
 - « Projets d'infrastructures et industriels » pour piloter les grands projets impliquant une offre multiproduit/multi-unité.

Chacune de ces lignes de marchés procède actuellement à la séparation effective de ses fonctions commerciales (fondamentalement tournées vers les clients) et de ses fonctions industrielles (orientées uniquement vers la production).

- D'un « business group » mondial (HVUC : « High Voltage and Underwater Cables ») rassemblant ses activités Haute Tension terrestre et sous-marine ainsi que les câbles pour applications sous-marines, avec une présence commerciale et/ou industrielle sur l'ensemble des régions.

Maîtrise des coûts et sécurisation des approvisionnements

En 2011, les Achats du Groupe ont réorienté leurs actions en mettant l'accent sur la sécurisation des approvisionnements et la continuité des activités dans un contexte de raréfaction des matières et de pression sur les coûts. La tension observée en 2010 sur la disponibilité de certaines matières premières plastiques s'est poursuivie en 2011. Grâce à une politique de diversification des sources, Nexans a pu éviter des ruptures d'approvisionnement y compris à la suite du tremblement de terre au Japon et à l'arrêt consécutif de la production de certains composants.

Par ailleurs, les Achats ont intensifié leurs efforts dans les domaines suivants :

- Recherche de nouveaux fournisseurs, notamment en Asie-Pacifique, avec lancement d'appels d'offres visant à couvrir les besoins du Groupe au niveau mondial.
- Identification de solutions de substitution pour certaines matières et produits, efforts de réduction des coûts et meilleure compréhension des marchés fournisseurs afin d'intégrer leur savoir-faire dans nos activités industrielles.
- Mise en œuvre d'actions d'achats « verts », notamment en matière de tourets, palettes, transports, déplacements, consommations d'énergie (à titre d'exemple, une campagne visant à remplacer nos moteurs actuels par des moteurs consommant moins d'énergie a été lancée), etc.
- Réduction des situations de monopole régionales (matières plastiques, tourets, transports).
- Réductions de coûts de prestations de services (voyages, travail temporaire, informatique).

Le support aux opérations et la coordination industrielle

Le programme « Nexans Excellence Way » est maintenant actif dans 64 sites industriels (contre 57 au 31 décembre 2010). Un équilibre est assuré dans le déploiement entre l'intégration de nouveaux sites et la progression de la maturité des sites déjà engagés ; l'objectif est de générer des améliorations de performance tangibles et durables.

- **Sécurité** : L'amélioration de la sécurité est un objectif prioritaire du Groupe. En 2011, le Taux de Fréquence des accidents de travail a baissé de 20 % par rapport à l'année précédente et s'est établi à 8,3 (Taux de Fréquence = Nombre d'accidents de travail avec arrêt par millions d'heures travaillées). Les principales actions ayant permis cette réduction sont axées sur la formation, la sensibilisation et l'implication de l'ensemble des salariés. Elles sont détaillées dans le chapitre 9.3.6 (Hygiène et Sécurité).
- **L'efficacité opérationnelle** : Elle recouvre des sujets essentiels tels que la maîtrise des coûts directs, la réduction des niveaux de stocks ainsi que le service aux clients. L'accent a été mis en 2011 sur la réduction des déchets et l'amélioration du taux de livraisons complètes à l'heure (« OTIF-On Time In Full delivery »).
 - Le suivi des consommations matière : en travaillant à la fois sur le management de la performance au quotidien et sur des actions ciblées sur les sites les plus contributeurs, les pertes liées aux rebuts ont à nouveau été significativement réduites durant l'exercice 2011.
 - L'amélioration du service au client a également constitué une priorité pour le Groupe, dans le cadre du programme d'orientation clients lancé dans l'ensemble des unités. Des chantiers de réduction des délais ont été menés sur les produits critiques permettant d'améliorer à nouveau le taux d'OTIF de Nexans en 2011.
- **Les réseaux technologiques** : Nexans souhaite développer son excellence opérationnelle en s'appuyant sur le management (« Nexans Excellence Way ») et sur les technologies (Nexans Excellence Technologies).

Une Direction des Technologies a été créée au sein du Groupe pour animer un programme global de capitalisation des meilleurs procédés de production. Dix réseaux technologiques internes ont été lancés en 2011 sur les points clés de notre performance industrielle en matière de qualité, de flexibilité ou de maîtrise des coûts.

Le recours à des moyens informatiques optimisés

- **Déploiement de « Core Models » et optimisation du reporting** :
 - Une démarche de migration vers un modèle de gestion commun à l'ensemble du Groupe (« Core Model »), sur une plate-forme système commune (SAP ECC6) :
 - ✓ Il traduit les meilleurs processus pour la fonction financière et les fonctions opérationnelles : logistique, production, achats, dans la logique du programme « Nexans Excellence Way ».
 - ✓ Il intègre de nouvelles fonctionnalités commerciales pour une amélioration de la relation client et la proposition de nouveaux services.
 - ✓ La filiale suisse du Groupe est le pilote et sera opérationnelle sur le second trimestre 2012 avant extension progressive sur les autres principales filiales.
 - ✓ Il est destiné à faciliter la gestion des exigences opérationnelles de la nouvelle organisation du Groupe (lignes de marché européennes et organisation de business globaux).

- Pour les sites moins complexes, Nexans a mis en place un nouveau « Core Model » autour du logiciel Microsoft NaV avec le Liban comme site pilote en 2012 et une vocation à l'étendre à d'autres pays à court terme.
- Avec pour objectif d'optimiser le reporting, Nexans a lancé un projet d'informatique décisionnelle reposant sur des bases de données spécifiques « Data Warehouse » ou « Business Intelligence » en commençant par la mise en place de la segmentation des références produits et clients dans un système de gestion des données de référence. Cette nouvelle base de données sera livrée courant du deuxième trimestre 2012 pour la filiale en Suisse.
- Par ailleurs, le Groupe a continué le déploiement du CRM (« Customer Relationship Management ») également appelé « Gestion de la Relation client » (GRC). Plus de 900 personnes gèrent actuellement les appels d'offre dans un seul système.
- La mise en place des outils communs de planification détaillée de la production des câbles et de prévision des ventes s'est également poursuivie en 2011 dans les différentes régions Nexans (Europe, Asie-Pacifique, Amérique du Sud et Moyen-Orient).

• Optimisation de la structure des systèmes informatiques

- En 2011, Nexans a continué à moderniser et à sécuriser son Système d'Information afin qu'il puisse soutenir les évolutions des métiers et accompagner le développement externe du Groupe. À ce jour, 168 sites sont connectés dans le monde et le Groupe offre diverses possibilités d'accès sécurisés à distance à ses serveurs via un « Remote Access Services » (RAS).
- Nexans a également poursuivi en 2011 le projet lancé en 2010 de transformation des services informatiques au niveau du Groupe afin de créer des services partagés pour opérer les applications clés depuis un centre de données unique. Le centre de données utilise la technologie de « Cloud Computing » privé c'est-à-dire l'action consistant à déporter sur des serveurs distants des stockages et des traitements informatiques traditionnellement localisés sur des serveurs locaux ou sur le poste de l'utilisateur. La virtualisation des serveurs et du stockage, devrait amener des économies notoires en investissement et en frais d'exploitation.
- Suite aux développements effectués sur les portails Internet et E-service, les clients du Groupe disposent d'une accessibilité renforcée suivant une logique unique par marché. Ils ont la possibilité d'avoir un extranet personnalisé pour le suivi des relations commerciales avec Nexans, de suivre leurs commandes et de vérifier la disponibilité des stocks. Le nombre de connexions clients augmente régulièrement.
- Plusieurs DRP (« Disaster Recovery Plans ») ou plan de reprise d'activité ont été effectués avec succès en France, en Norvège, en Suisse, en Allemagne, en Corée du Sud, en Suède et en Turquie.

Nexans a par ailleurs poursuivi sa participation aux groupes de travail du CIGREF (Club Informatique des Grandes Entreprises Françaises) permettant d'élargir ses actions d'innovation sur la mobilité et les nouveaux services, en bénéficiant des expériences des autres grands groupes français.

2.2 Principales difficultés rencontrées en 2011

Le Groupe a enregistré un fort rebond de ses ventes dans la grande majorité de ses activités au cours de l'année 2011. Ce passage d'une situation de sous-activité durant plusieurs trimestres d'affilée à une reprise soudaine des commandes ou de projets jusqu'alors reportés dans le temps, a constitué l'un des enjeux de l'année écoulée.

Une partie importante de cette croissance du chiffre d'affaires provient d'une hausse des volumes dans un environnement qui reste, de façon générale, très concurrentiel sur les prix.

Le Groupe a également été confronté à des situations difficiles en raison des troubles qu'ont connus certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, régions d'exportation importantes notamment pour les activités de haute-tension terrestre du Groupe. Nexans a ainsi été contraint d'interrompre la livraison et les travaux d'installation de deux projets de câbles en Libye. D'autres projets et flux d'exportation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ont par ailleurs été retardés.

L'intensification de la concurrence sur les marchés de la haute tension au Moyen-Orient a aussi pesé sur la rentabilité et le volume de prise de commandes en 2011.

En haute tension sous-marine, Nexans a pris la décision au cours du deuxième semestre de reporter l'installation de certains des câbles relatifs à un projet de taille significative en Norvège, ceux-ci ne répondant pas à l'ensemble des spécifications contractuelles.

3. Recherche et Développement

Nexans apporte une attention particulière à l'innovation en développant dans ses laboratoires de nouveaux matériaux, produits et technologies. À titre d'exemple, l'échange sur le thème de l'innovation a constitué un temps fort de la réunion annuelle des managers de Nexans en 2011.

L'effort financier pour accompagner ces activités de Recherche et Développement a été maintenu à un niveau élevé malgré la crise et représente 75 millions d'euros pour l'ensemble du Groupe en 2011, contre 71 millions d'euros en 2010.

L'organisation R&D de Nexans comprend 4 Centres de Recherche et 24 Réseaux de Développement :

- Les quatre Centres de Recherche Nexans sont en charge, chacun dans leur domaine de compétence, de la Recherche amont en liaison avec des partenaires extérieurs (Universités, laboratoires, organismes de recherche...), de la mise au point de nouvelles technologies et du soutien technique sur les différents sujets de développement. Ils sont à la disposition de l'ensemble des Unités et, à ce titre, sont entièrement financés par le Groupe. Ces quatre Centres de Recherche sont situés à :
 - Lens, en France, pour la métallurgie,
 - Lyon, en France également, pour les autres matériaux réticulés ainsi que pour la simulation,
 - Nuremberg, en Allemagne, pour les matériaux thermoplastiques,
 - Jincheon, en Corée, pour les matériaux élastomères.

Les programmes de développement de nouveaux matériaux pour les câbles de moyenne ou haute tension ont été renforcés en 2011 au Centre de Recherche de Lyon. De nouveaux moyens de test sous haute tension ont en particulier été installés.

Le Centre de Recherche de Jincheon est maintenant complètement opérationnel. Cet investissement en Corée traduit la volonté du Groupe de déployer ses activités de R&D à l'international.

- Vingt-quatre Réseaux de Développement correspondant aux différents segments de marché identifiés par le Groupe comme étant stratégiques pour sa croissance. Chacun de ces réseaux est responsable dans son domaine de la définition des programmes de développement de produits, de la coordination des différentes unités sur ces programmes ainsi que de leur bonne exécution. Il a aussi en charge la détection de nouvelles technologies liées à son segment de marché ainsi que la liaison permanente avec les équipes marketing du Groupe de façon à s'assurer de la cohérence des efforts de développement et des besoins des clients.

Par ailleurs, Nexans a poursuivi en 2011 sa politique en matière de gestion des grands projets de recherche et développement. Une vingtaine de projets d'importance stratégique pour le Groupe ont été financés et pilotés par la Direction Technique.

Cette politique permet de mieux identifier les projets clés au niveau du Groupe tout en définissant des axes prioritaires afin d'accélérer la mise au point de nouvelles solutions.

Parmi les réalisations de l'année 2011, on peut noter les éléments clés suivants :

- La mise en œuvre de solutions innovantes pour le courant continu à haute tension.
- La qualification d'un système complet sous-marin pour 420 kV avec isolation du câble en polyéthylène réticulé.
- Le développement et le test sur le terrain de nouveaux produits pour les « smart grids » (réseaux intelligents).
- Une installation pilote à Rio de Janeiro au Brésil de lignes aériennes de nouvelle génération à cœur composite.
- Le lancement de gammes et de solutions innovantes pour faciliter l'installation des câbles dans les bâtiments (Easyfil®, Lift&Go®...).
- Le renforcement de la gamme ALSECURE® pour la sécurité au feu avec des produits plus faciles à dénuder et plus souples.
- Le développement de câbles LAN plus performants pour accroître les débits dans les centres de traitement de données et réduire les échauffements.
- De nombreuses réalisations dans le domaine de l'Industrie, en particulier le lancement de la gamme photovoltaïque ENERGYFLEX BE-FAST™, l'élargissement de la gamme de câbles et accessoires basse et moyenne tension pour les éoliennes, des câbles plus performants pour les centrales nucléaires, le développement de nouveaux câbles pour les servomoteurs.

Le Groupe a de plus conservé sa position prépondérante dans le domaine de pointe des systèmes supraconducteurs pour réseaux électriques. Ainsi a été signé en Allemagne un nouveau projet au terme duquel Nexans développera, fabriquera puis installera à Essen un câble supraconducteur 10 kV de 1 km destiné à remplacer un câble conventionnel de 110 kV. Un limiteur de courant supraconducteur 10 kV sera également installé sur le même site dans le cadre de ce projet. Nexans a par ailleurs participé aux manifestations célébrant le centenaire de la découverte du phénomène de la supraconductivité et organisé en décembre 2011 une conférence à Paris sur les applications des supraconducteurs dans les réseaux électriques.

Enfin, sur l'ensemble de l'exercice 2011, le dépôt de 89 brevets constitue un nouveau record (le précédent était de 75) qui illustre la créativité des équipes techniques de Nexans et renforce la position du Groupe sur ses marchés en affirmant sa propriété intellectuelle.

4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2011

Le Groupe n'a pas connaissance d'événement important survenu depuis la clôture de l'exercice 2011⁽¹⁾.

5. Orientations et perspectives

Malgré un environnement macro-économique troublé en Europe et aux États-Unis au second semestre, l'activité des différents métiers du Groupe aura continué de progresser durant les troisième et quatrième trimestres 2011. Ceci permet à Nexans d'afficher des résultats conformes à ses indications. Durant l'année 2011, Nexans a poursuivi son développement avec des initiatives stratégiques, telles que l'accord en vue d'une participation majoritaire dans les activités câbles d'énergie moyenne et haute tension de Shandong Yanggu Cables en Chine.

Dans ce contexte et malgré un environnement incertain, la Société aborde l'année 2012 avec confiance dans la capacité du Groupe à continuer à progresser, dans l'hypothèse du maintien de la conjoncture actuelle. Les initiatives entreprises en matière de rationalisation industrielle, le redéploiement du Groupe vers les zones ou les métiers en croissance, ainsi que la réorganisation de nos activités européennes constituent autant d'atouts pour 2012.

(1) L'attention du lecteur est attirée sur les éléments décrits dans la rubrique « Informations complémentaires (Changements significatifs depuis la clôture et l'adoption du Rapport de gestion 2011) » du présent Document de référence, en particulier l'acquisition par Nexans de la société AmerCable Holdings Inc. annoncée le 13 février 2012.

6. Facteurs de risque

Le Rapport du Président du Conseil d'Administration préparé conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce pour l'exercice 2011 décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe en matière de gestion des risques, outre les éléments mis en place dans la gestion du risque liées aux enquêtes de concurrence décrits au paragraphe 6.1.1 ci-dessous.

Les risques décrits dans la présente section 6 sont, à la date du présent rapport, ceux dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Nexans peut se trouver exposé à d'autres risques, non identifiés à la date du présent rapport ou qui n'apparaissent pas significatifs en l'état actuel.

6.1 Risques juridiques

Le Groupe n'est pas soumis à une réglementation particulière du fait de son activité. Néanmoins, compte tenu de la diversité de ses implantations géographiques, le Groupe est tenu au respect de nombreuses législations et réglementations nationales et régionales, notamment commerciales, douanières et fiscales, auxquelles est soumis tout acteur industriel. Tout changement dans l'une de ces réglementations et de leurs modalités d'application à Nexans pourrait entraîner une baisse de la rentabilité et des résultats du Groupe.

6.1.1 Enquêtes de concurrence

Le risque juridique identifié auquel le Groupe est actuellement le plus exposé est le risque relatif aux enquêtes de concurrence :

Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de Nexans et d'autres producteurs de câbles.

Dans le cadre de ces enquêtes, la Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS. En conséquence, le Groupe a constitué une provision pour risques de 200 millions d'euros dans ses comptes consolidés depuis le 30 juin 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure et par application du principe de prudence, à son estimation d'une amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions, de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission indique envisager de fonder une amende ainsi que la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission européenne en date du 26 octobre 2011.

Le Groupe demeure aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre une enquête portant sur les activités réalisées), aux États-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité. Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer à ce jour sur les suites qui seront données à ces procédures et à ce titre, n'a constitué aucune provision dans ses comptes en rapport avec les enquêtes autres que l'enquête conduite par la Commission européenne. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont quant à elles été clôturées sans qu'aucune sanction n'ait été prononcée à l'encontre du Groupe.

Dans son communiqué du 12 février 2009 et dans sa communication ultérieure, la Société avait déjà indiqué qu'une issue défavorable à ces différentes procédures ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

Le Groupe continue à déployer des mesures afin d'assurer le respect de l'ensemble des lois et règlements, notamment ceux relatifs aux règles de concurrence. Dans ce cadre, le Groupe a mis à jour en 2008 puis actualisé en 2010 son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, largement diffusé dans le Groupe, lequel fixe les principes que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles et auxquels les nouveaux salariés du Groupe doivent souscrire par la signature d'un engagement écrit de conformité.

En complément de la mise à jour et actualisation du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, au premier semestre 2009, le Groupe a par ailleurs déployé un Programme Mondial de Conformité aux Règles de Concurrence (« Competition Compliance Program »), lequel définit les principes fondateurs destinés à assurer la conformité du Groupe au droit de la concurrence. Au nombre des principes adoptés figurent entre autres : la responsabilisation du management pour le déploiement du programme, la diffusion effective des procédures et standards de conformité du Groupe auprès des commerciaux et l'obligation de respect de ces procédures matérialisée par la signature d'un engagement écrit de conformité. Le programme inclut en outre la poursuite de programmes de formation interne au sein des entités du Groupe en vue d'une sensibilisation des commerciaux du Groupe aux risques liés aux pratiques illicites ainsi que leur formation sur les situations à risque et les règles et bonnes pratiques de conformité.

La réalisation du Plan d'Actions Annuel défini par le « Competition Compliance Program » en mai 2009 a fait l'objet d'un audit interne en 2010 et le Plan d'Actions Annuel 2010 a fait l'objet d'un audit interne en 2011. Pour chacune de ces années, le rapport d'audit a constaté l'avancement du plan d'actions en cours et formulé des recommandations visant à renforcer les outils de suivi du déploiement du Plan d'Actions Annuel. Les conclusions des rapports ont été soumises au Comité d'Audit et des Comptes et au Conseil d'Administration de Nexans respectivement en juillet 2011 et septembre 2011.

Un nouveau Plan d'Actions Annuel a été arrêté et communiqué aux responsables locaux du Groupe le 1^{er} septembre 2011. Ce nouveau plan vise entre autres, comme précédemment, la signature, par les commerciaux du Groupe et leur management, du certificat annuel confirmant leur engagement à se conformer aux règles édictées dans la procédure groupe « Lignes Directrices en matière de Conformité au Droit de la Concurrence », la poursuite des actions de formation des commerciaux du Groupe aux problématiques de droit de la concurrence et l'audit annuel visant à suivre le déploiement du Plan d'Actions 2011.

Ce Plan d'Actions 2011 inclut la mise en place en septembre 2011 d'une procédure de signalement des incidents éventuels liés à certaines règles du Code d'Éthique, dont celles portant sur le droit de la concurrence.

Malgré les règles et procédures de contrôle interne mises en place, qui ont été renforcées de manière continue depuis plusieurs années, le Groupe ne peut garantir que les risques et les problèmes liés à des pratiques anticoncurrentielles seront totalement maîtrisés ou éliminés.

6.1.2 Risques de non-conformité aux lois et règlements et aux normes

Le Groupe dispose de règles et de procédures visant à contrôler les principaux risques liés à la non-conformité aux lois, qui ont été renforcées de manière continue depuis plusieurs années, en particulier le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires et la procédure interne sur les agents et consultants (voir également la partie Contrôle Interne du Rapport du Président 2011). Néanmoins, les procédures mises en place par le Groupe ne peuvent garantir que les risques et les problèmes seront totalement maîtrisés ou éliminés.

En relation avec le respect des normes, Nexans a notamment mis en œuvre, sous la direction des Achats Groupe, un projet visant à assurer la conformité des produits vendus avec le règlement européen d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des produits chimiques (REACH). Le déploiement du projet sur l'ensemble des sites européens du Groupe a conduit à la mise en place de procédures et bonnes pratiques pour intégrer les exigences réglementaires lors de l'achat des matières premières, la conception d'un nouveau produit, la production et la vente des câbles.

6.1.3 Risques de litiges

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges commerciaux et techniques.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est confronté à des risques juridiques découlant des relations nouées avec des partenaires, clients ou fournisseurs. En particulier, le Groupe est engagé dans plusieurs contentieux principalement liés aux contrats (voir notamment paragraphe 6.2.1 ci-dessous) (voir également paragraphe 6.2.8 en matière environnementale).

Les passifs éventuels et litiges sont également décrits à la **Note 31** (Passifs éventuels, litiges) et à la **Note 23** (Provisions) de l'annexe aux comptes consolidés 2011.

6.2 Risques liés à l'activité

6.2.1 Risques liés aux responsabilités contractuelles

Responsabilité du fait des produits

L'activité de Nexans l'expose à des actions en responsabilité du fait des produits ou à des allégations selon lesquelles ses produits sont responsables de dommages causés à des tiers ou à des biens. Nexans garantit les performances de ses produits, parfois sur de longues durées. En outre, les garanties consenties à Nexans dans les contrats d'approvisionnement en matériaux ou composants que le Groupe utilise dans la production n'ont pas toujours la même étendue que celles accordées par Nexans à ses propres clients (par exemple, les tubes en acier dans les câbles ombilicaux ou les fibres optiques dans les câbles à fibre optique).

Le cas suivant n'a pas donné lieu à provision, parce que les critères de constitution n'étaient pas réunis. Il concerne des câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe et vendus à un fabricant de faisceaux. Ce dernier les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale n'a pas été informée des spécifications requises par le constructeur automobile européen. Le constructeur automobile européen aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale estime que les câbles vendus correspondaient aux spécifications de son client, le fabricant de faisceaux.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de faisceaux dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'identifier la cause technique du dommage et Nexans a été impliqué dans cette procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier invoque la non-conformité des câbles aux spécifications techniques du fabricant de faisceaux, ce que le fabricant de faisceaux et Nexans réfutent. À l'issue de cette procédure, le tribunal rendra un constat d'expertise technique, attendu en 2012. Le constructeur automobile aurait lancé une campagne de rappel qui concernerait environ 350 000 commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre suite aux retours de véhicules à cette date. Ce cas a été notifié par Nexans à l'assureur de l'époque.

Un autre cas concerne la livraison par une unité de production du Groupe de câbles destinés à la marine militaire américaine (Navy) et d'autres clients gouvernementaux américains sans les avoir au préalable testés de façon exhaustive. Certains de ces câbles ne rempliraient pas l'ensemble des spécifications requises par le client. Nexans a de ce fait comptabilisé une provision dont le montant n'est à ce stade pas significatif, pour couvrir le rappel des produits non encore intégrés dans les bateaux/vaisseaux, les actions correctives qui pourraient être nécessaires et les réclamations limitées reçues des clients à ce jour. Nexans a soumis à son initiative un rapport sur ces faits et circonstances, mais ne peut se prononcer sur la possibilité de sanctions financières que le Bureau de l'« Inspector General » pourrait décider, ni le cas échéant, le montant de ces dernières. Dans ce contexte, aucune provision n'a été comptabilisée à ce jour pour couvrir une éventuelle amende.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences des cas décrits ci-dessus, Nexans estime à ce stade que leur issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

Contrats relatifs à des projets clé en main

L'essentiel des contrats de fourniture et d'installation de câbles dans le cadre de projets d'infrastructures clé en main est lié aux activités de câbles haute tension terrestres et sous-marins. Le chiffre d'affaires pour de tels projets varie d'une année à l'autre et pourrait avoisiner 15 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants. La valeur individuelle de ces contrats est souvent élevée et ils contiennent des clauses de pénalité et de responsabilité applicables dans le cas où Nexans ne remplirait pas ses engagements de calendrier et/ou de qualité (par exemple, défauts techniques nécessitant une intervention lourde après installation suite à une non-conformité des produits résultant d'un dysfonctionnement lors de la production).

En outre, un certain nombre de contrats clé en main sont exécutés dans le cadre de consortiums formés par le Groupe et un fabricant et/ou prestataire ou avec le concours significatif d'un tel fabricant ou sous-traitant. Dans ce contexte, Nexans partage dans une certaine mesure les risques d'exécution de son partenaire.

La mise en cause éventuelle de Nexans du fait de l'importance des pénalités encourues, de l'éventuel remplacement de tout ou partie des câbles (lequel remplacement est parfois nécessaire avant livraison), des demandes de dommages-intérêts, de l'extension de la période de garantie ou encore en raison des éventuels retards induits des autres projets, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats de Nexans⁽¹⁾.

Dans les cas où Nexans est confronté à de telles mises en cause, il tient compte dans la reconnaissance des marges comptabilisées sur ces contrats comme décrit à la **Note 1.g** de l'annexe aux comptes consolidés.

À titre d'exemple, l'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Nexans avait constitué dès le premier semestre 2010 dans ses états financiers une provision, qui couvre la transaction conclue début 2011 avec le client, une société détenue par l'État chinois. À fin 2011, les travaux entrepris pour ce client sont finalisés. Néanmoins, le projet a également donné lieu à un différend avec le sous-traitant chinois participant à l'installation, qui avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement Nexans qui était à son bord. Le sous-traitant réclame en effet le paiement de factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. Nexans réclame au sous-traitant le remboursement des préjudices (notamment retard) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage à Singapour prévu au premier semestre 2012.

À fin 2011, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans ses comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

(1) L'attention du lecteur est attirée sur la « moindre performance des métiers de transmission d'énergie sous l'effet de la situation politique au Moyen-Orient (en Libye notamment) et du report de l'installation d'un câble sous-marin en Europe du Nord », dont il est fait mention dans le communiqué sur les résultats annuels du 8 février 2012.

Contrôle des risques

Les contrats importants conclus par le Groupe sont soumis à une procédure d'évaluation systématique des risques, toutes les offres commerciales supérieures à 5 millions d'euros étant soumises au Comité Groupe de revue des offres contractuelles. Une attention particulière est portée à la sensibilisation des commerciaux aux risques dans les contrats de vente et à la négociation des conditions contractuelles avec une implication de la direction juridique du Groupe.

Pour limiter le risque relatif à la responsabilité du fait des produits, le Groupe a mis en place des processus de contrôle sur la qualité de ses produits. Un nombre important d'unités de Nexans sont certifiées ISO 9001 ou 9002 selon les besoins. Chaque unité suit mensuellement un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès en matière de qualité et de satisfaction client.

Nexans dispose actuellement d'une assurance responsabilité du fait des produits, qu'il considère adaptée aux pratiques du secteur et dont les montants de garantie excèdent largement les sinistres survenus dans le passé. Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que les assurances souscrites seraient suffisantes pour couvrir les actions en responsabilité intentées contre lui (se reporter au paragraphe 6.4 ci-après) car les montants de garanties, bien qu'importants, sont limités annuellement et les couvertures sont soumises aux exclusions classiques pour ce type de police telles qu'en particulier le coût du produit lui-même et les pénalités de retard.

6.2.2 Risques liés à la dépendance clients

En termes de risque clients, Nexans se caractérise par une grande diversité de ses métiers (câbles pour infrastructure, bâtiment et industrie, de type énergie et télécommunications), de ses clients finaux (distributeurs, fabricants d'équipement, opérateurs industriels, opérateurs publics...) et de sa base géographique. Cette diversité constitue à l'échelle du Groupe un facteur de protection. À ce titre, aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé en 2011.

Cependant, certains clients peuvent représenter une part essentielle de l'activité d'une unité de production spécifique et la perte d'un client pourrait avoir des conséquences locales significatives, et en particulier entraîner la fermeture d'ateliers de production.

Par ailleurs, compte tenu du niveau du résultat opérationnel et des conditions de marché difficiles, la perte d'un client notamment dans des activités où le nombre d'acteurs est réduit, telles que la construction navale, l'aéronautique ou l'industrie automobile, pourrait affecter les résultats de Nexans.

Enfin, la demande pour certains produits est liée à l'environnement économique propre du secteur d'activité concerné, comme par exemple l'industrie pétrolière.

6.2.3 Risques liés aux matières premières et à l'approvisionnement

Le cuivre, l'aluminium et les plastiques sont les principales matières premières utilisées par Nexans, étant précisé que le cuivre et l'aluminium représentent à eux seuls l'essentiel des achats de matières premières du Groupe. Les fluctuations de cours et la disponibilité des produits ont donc un impact direct sur ses activités. Dans le domaine du cuivre,

une pénurie mondiale ou des interruptions d'approvisionnement seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les résultats de Nexans, même si pour réduire ce risque, le Groupe a, dans la mesure du possible, élargi ses sources d'approvisionnement. La situation est, sous certains aspects, comparable pour les produits dérivés du pétrole (PE, PVC, plastifiants...). L'incapacité à obtenir des matières premières à des prix commercialement raisonnables pourrait avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats de Nexans. Afin de limiter ce risque, une politique de partenariats étroits, mais non exclusifs a été initiée avec un certain nombre de fournisseurs clés. Cette stratégie sera poursuivie et élargie en 2012.

La politique Groupe consiste à avoir au moins deux fournisseurs pour toute matière ou composant utilisé dans la fabrication des produits. Les programmes visant à limiter les situations de dépendance monopolistiques, lancés dès 2008 avec les services de Recherche et Développement, ont permis des progrès importants dans ce sens. Nexans n'a pas eu à souffrir en 2011 de pénurie de matières premières malgré une situation d'approvisionnement rendue parfois difficile par l'environnement économique d'une part, ou le tremblement de terre au Japon, d'autre part.

La consommation de cuivre en 2011 s'est élevée à 468 000 tonnes (hors volumes transformés pour le compte des clients 64 000 tonnes). Pour ses principaux besoins, Nexans conclut avec différents producteurs de cuivre des contrats annuels d'achat de cathodes ou de fil machine portant sur des quantités déterminées. Nexans a ainsi pris des engagements sur environ 320 000 tonnes de cuivre pour 2012.

La consommation d'aluminium en 2011 s'est élevée à 155 000 tonnes. Sur le marché du fil aluminium, le Groupe sécurise ses approvisionnements en prenant des engagements fermes d'achat sur des quantités minimales pour environ 40 000 tonnes par an pour la période 2008-2012. Cette politique s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec deux grands producteurs mondiaux.

Les contrats à long terme pour le fil de cuivre et d'aluminium se termineront à fin 2012 et de nouveaux contrats seront mis en place pour ces deux commodités.

Il est à noter que, s'agissant de produits faisant l'objet de cotations sur des marchés réglementés, un hypothétique excédent de quantités achetées par rapport aux besoins est à ce titre cessible, avec néanmoins un coût potentiel lié à un écart éventuel sur le prix. À fin 2011, le Groupe n'a pas d'engagement au titre de contrats d'achat ferme (« Take-or-pay »).

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de matières premières (cuivre et aluminium) sont décrits dans la **Note 26** de l'annexe aux comptes consolidés (Risques Financiers), paragraphe d (Risques sur les cours des métaux). La sensibilité des résultats du Groupe aux cours du cuivre est présentée au paragraphe g (Analyse de sensibilité aux risques de marché) de la même note.

Les contrats conclus par le Groupe pour les autres matières premières sont généralement négociés annuellement sans engagement d'achat ferme et les commandes sont passées au mois le mois en fonction des besoins.

Les risques liés à l'approvisionnement en matières premières font l'objet d'un suivi spécifique par chaque acheteur de famille de produits concernée. La nouvelle stratégie achats, reposant sur des partenariats avec un certain nombre de fournisseurs clés, vise à réduire l'exposition aux risques de pénuries de matières sensibles à terme, qu'il s'agisse de métaux, plastiques, équipements ou services.

6.2.4 Risques liés à la croissance externe

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe procède à des opérations de croissance externe par le biais en particulier d'acquisitions d'activités ou de sociétés ainsi qu'à la création de sociétés communes ou la mise en place de partenariats.

Outre la difficulté de réaliser les acquisitions ou de conclure les partenariats dans des conditions satisfaisantes, le Groupe peut rencontrer des difficultés lors de l'intégration des entreprises acquises ou dans la valorisation des partenariats, ce qui peut limiter la réalisation des bénéfices attendus de telles opérations. En outre, le Groupe pourrait être amené à supporter des charges ou passifs non révélés durant la phase d'acquisition, si ceux-ci ne sont pas couverts par les garanties du vendeur ou si la prise en charge fait l'objet de contestation par le vendeur, et l'intégration pourrait poser des difficultés et/ou susciter des coûts supérieurs à ceux initialement envisagés.

Le Groupe a mis en place des processus de contrôle de ces opérations, en particulier par l'intervention d'un Comité des Fusions et Acquisitions, qui examine et approuve tous les projets d'acquisition et cession de société (ou d'activité) et/ou d'alliances stratégiques et partenariats (voir également partie Contrôle Interne du Rapport du Président 2011). Dans le cadre d'un accord conclu en juin 2011 portant sur une prise de participation majoritaire dans l'activité câbles d'énergie du groupe chinois Shandong Yanggu Cables, Nexans a procédé à une cartographie des risques liés à l'intégration de cette activité afin de prévenir des difficultés.

6.2.5 Risques géopolitiques et liés au contexte général

L'expansion du Groupe s'appuie notamment sur certaines zones de développement à croissance élevée mais à risques géopolitiques importants. En 2011, le Groupe a réalisé environ 10 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans la Zone MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique) et 3 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans les pays classés par la Coface comme pays présentant un environnement économique et politique très incertain ou un risque très élevé.

Par ailleurs, le Groupe avait procédé au cours du deuxième trimestre 2011 à une évaluation des éventuelles conséquences, en particulier financières et en termes d'approvisionnement, des événements intervenus en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et au Japon et avait conclu que ces événements n'avaient pas été de nature à remettre en cause les objectifs que le Groupe s'était fixés pour l'exercice 2011. Le Groupe avait néanmoins comptabilisé une provision dans ses comptes au 30 juin 2011 compte tenu de la difficulté à apprécier de manière complète et précise la situation dans certains pays du Moyen-Orient⁽¹⁾. La normalisation progressive de la situation politique des principaux pays sur lesquels le Groupe est engagé en Afrique du Nord et au Moyen-Orient au cours du deuxième semestre a conduit le Groupe à reprendre cette provision, Nexans estimant ne plus être exposé à un risque significatif au 31 décembre 2011. Ces éléments étant précisés, le Groupe continue à procéder à l'évaluation des évolutions politiques, notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (ainsi que plus récemment le contexte général en Russie) et des éventuelles conséquences sur l'exécution des contrats significatifs conclus dans ces zones.

(1) L'attention du lecteur est attirée sur la « moindre performance des métiers de transmission d'énergie sous l'effet de la situation politique au Moyen-Orient (en Libye notamment) et du report de l'installation d'un câble sous-marin en Europe du Nord », dont il est fait mention dans le communiqué sur les résultats annuels du 8 février 2012.

6.2.6 Risques liés à la situation concurrentielle de Nexans

L'industrie du câble reste encore relativement fragmentée au niveau régional et mondial et les marchés du câble, des fils et des systèmes de câblage sont très concurrentiels. Le nombre et la taille des concurrents de Nexans varient en fonction des marchés, des zones géographiques et des lignes de produits concernés. À ce titre, le Groupe se trouve en concurrence avec plusieurs entreprises dans chacune de ses activités. Par ailleurs, pour certaines d'entre elles et sur certains marchés géographiques, il est possible qu'un ou plusieurs des principaux concurrents du Groupe disposent de positions, de compétences ou de ressources plus importantes que celles de Nexans. En Europe, où le Groupe réalise environ 50 % de son chiffre d'affaires par destination, les deux concurrents les plus significatifs sont Prysmian-Draka et General Cable.

En parallèle, la croissance de la demande dans les pays émergents a favorisé l'apparition de nouveaux acteurs ou l'augmentation de capacités au Moyen-Orient pour les câbles d'infrastructures d'énergie et à l'augmentation des activités d'exportation de certains fabricants en Corée.

Dans la mesure où un certain nombre de produits (câbles, fils ou accessoires) obéissent aux spécifications de l'industrie et peuvent être interchangeables avec les produits de ses principaux concurrents, nationaux ou internationaux, Nexans peut connaître sur certains marchés une forte pression concurrentielle. Les clients OEMs (« Original Equipment Manufacturers ») utilisent des produits moins normalisés et Nexans doit sans cesse développer de nouveaux produits pour répondre à des cahiers des charges toujours plus exigeants. Les principaux facteurs de compétitivité dans l'industrie du câble sont : le coût, le service, la qualité des produits, l'innovation, leur disponibilité, la couverture géographique et l'étendue de la gamme des produits offerts.

Dans ce contexte, Nexans doit sans cesse investir et améliorer sa performance afin d'être en mesure de préserver ses avantages concurrentiels sur certains marchés. Nexans poursuit par ailleurs ses efforts en matière de recherche et développement, de logistique et de marketing, afin de se différencier favorablement de ses concurrents. Pour faire face à la pression concurrentielle sur les prix, Nexans s'efforce également de réduire ses coûts au travers de plans d'amélioration de la performance industrielle et d'un effort continu de rationalisation de ses productions.

6.2.7 Risques liés aux technologies utilisées

Pour rester compétitif, Nexans doit tenir compte des avancées technologiques dans le développement de ses propres produits et procédés de fabrication, voire les anticiper. La demande croissante de produits consommant moins d'énergie, de produits recyclables et moins polluants et surtout de solutions économiques, impose de concevoir des procédés de fabrication innovants, d'utiliser de nouveaux matériaux et de développer de nouveaux fils et câbles. La plupart des marchés sur lesquels Nexans est présent ont tendance à privilégier l'utilisation de produits de haute technologie, il est donc important que Nexans entreprenne des études de base lui permettant d'accéder aux technologies nécessaires et acceptées par le marché.

Nexans s'efforce de protéger ses innovations par le dépôt de demandes de brevet dans les pays clés. Si Nexans n'obtient pas les droits de propriété intellectuelle dans les pays où les marchés pertinents se développent, ou ne réussit pas à faire valoir ses droits, ses concurrents pourraient être en mesure de développer et exploiter des technologies et produits similaires aux technologies et produits de Nexans insuffisamment protégés. De tels événements pourraient avoir un impact sur l'activité, l'image et les résultats financiers du Groupe.

Corrélativement, malgré les efforts du département Recherche et Développement et la surveillance permanente de l'évolution des technologies potentiellement concurrentes, il ne peut être garanti que les technologies actuellement utilisées par Nexans ne seront pas ultérieurement supplantées par de nouvelles technologies développées par ses concurrents ou sujettes à des accusations de contrefaçon de la part de ces derniers. Dans ce dernier cas, Nexans pourrait être contraint de cesser d'utiliser les droits de propriété intellectuelle contestés.

Nexans est régulièrement partie prenante à des actions ou réclamations initiées par ou contre des concurrents pour contrefaçon. Dans le passé, les conséquences financières de tels contentieux n'ont pas été significatives pour le Groupe, mais il ne peut être exclu que de nouvelles procédures judiciaires se traduisent par une implication importante des ressources de Nexans et des frais significatifs.

6.2.8 Risques industriels et environnementaux

Nexans est un groupe industriel et en tant que tel, est confronté aux risques d'intégrité de ses sites de production et de pannes majeures de machines. Le Groupe organise avec l'assureur en dommages un plan d'audit systématique afin de conseiller le Groupe dans la prévention de ces risques. Par ailleurs, le Groupe a mis en place diverses initiatives de réduction des coûts et de restructurations de certains sites, lesquelles pourraient donner lieu à des difficultés de mise en œuvre ou ne pas permettre de générer toutes les réductions de coûts espérées.

Compte tenu de la place majeure qu'occupe le Groupe sur les marchés des câbles sous-marins d'énergie haute tension, de la nécessité à cet égard de disposer d'un navire câblé adapté pour l'exécution de certains contrats d'installation dans les délais imposés et de l'étrécissement du marché pour de tels navires, Nexans est propriétaire de son propre navire câblé, le Skagerrak, qui est l'un des rares navires au monde spécialement conçus pour le transport et la pose de câbles sous-marins haute tension.

Nexans, comme tout opérateur industriel, est soumis à un nombre important de législations et réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces législations et réglementations imposent des normes de protection de l'environnement de plus en plus strictes concernant, notamment, les émissions atmosphériques, l'évacuation des eaux usées, l'émission, l'utilisation et la manipulation de matières ou de déchets toxiques, les méthodes d'élimination des déchets ainsi que la remise en état et la dépollution de sites. Ces normes exposent Nexans à un risque de mise en jeu de sa responsabilité et à des coûts importants (responsabilité relative aux activités actuelles ou passées ou liées à des actifs cédés, par exemple).

Dans la majeure partie des pays où le Groupe est implanté, les sites de production sont soumis à l'obtention de permis ou autorisations spécifiques en matière d'environnement. Des études internes s'assurent notamment que les sites disposent des moyens suffisants pour suivre et connaître les évolutions réglementaires qui leur sont applicables (veille réglementaire faite au niveau du pays, ou directement par des sites de production) mais également les moyens financiers nécessaires pour respecter ces exigences (voir le paragraphe 9.4 du présent rapport de gestion pour une description du système de pilotage environnemental du Groupe).

Aux États-Unis en particulier, les activités de Nexans sont soumises à des législations environnementales édictées au niveau fédéral et par les États, qui peuvent rendre responsables certaines catégories de personnes définies par la loi en les exposant à la totalité des coûts de remise en état liés à la pollution de l'environnement sans qu'il soit tenu compte de l'existence d'une éventuelle faute ou de la conformité à la réglementation des activités concernées. À ce jour, Nexans n'est impliqué dans aucune procédure de ce type. Cependant, aucune assurance ne peut être donnée qu'une telle procédure ayant un effet négatif significatif n'existera pas à l'avenir.

Un risque existe également dans le cadre de contaminations passées d'installations actuelles ou anciennes.

D'une façon générale, Nexans fait l'objet de diverses demandes ou réclamations en matière d'environnement dans le cadre de l'exercice normal de ses activités. Nexans considère qu'au vu du montant de ces réclamations, de l'état des procédures ainsi que de son évaluation des risques encourus et de sa politique de provisionnement, il est peu probable que ces demandes affectent de manière significative sa situation financière et ses résultats futurs.

Nexans ne peut garantir que des événements futurs, notamment des modifications dans la législation, le développement ou la découverte de nouveaux éléments de faits ou conditions ne puissent pas entraîner de coûts supplémentaires qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

6.2.9 Gestion des ressources humaines

Afin de pallier les risques liés aux ressources humaines et notamment de perte de compétence, le Groupe met en place des procédures, des programmes et des actions afin de fidéliser les collaborateurs et de développer leurs compétences pour accompagner au mieux le développement du Groupe – voir paragraphes 9.3 ci-après du rapport de gestion (Responsabilité sociale et données sociales).

6.2.10 Position de Nexans concernant l'amiante

Les processus de fabrication de Nexans n'impliquent pas de manipulation d'amiante.

Dans le passé (et pour répondre notamment aux spécifications de l'armée française), l'amiante a été utilisé de façon limitée pour améliorer l'isolation de quelques types de câbles destinés aux applications militaires. Il a également servi dans la fabrication de fours pour fils émaillés sur deux sites français, activité arrêtée depuis plusieurs dizaines d'années.

À fin 2011, en France, 63 personnes ont été déclarées en maladie professionnelle, dont 10 sont actuellement en procédure à l'encontre de leur employeur. En dehors de la France et outre le fait que certains salariés aient été reconnus par le passé en maladie professionnelle, le Groupe a connaissance de quatre réclamations ou procédures judiciaires liées à l'amiante. La Direction considère que ce risque n'est pas de nature à affecter de manière significative la situation financière du Groupe ou ses résultats.

6.3 Risques financiers

Cette section est à lire en relation avec la **Note 26** de l'annexe aux comptes consolidés (Risques Financiers). Une analyse de sensibilité pour l'année 2011 est par ailleurs présentée dans la même note.

Par ailleurs, le lecteur est invité à se reporter à la **Note 1.n** ainsi qu'à la **Note 7** de l'annexe aux comptes consolidés (Dépréciations d'actifs nettes), cette dernière en ce qui concerne les hypothèses retenues pour les calculs de dépréciation.

Risque de liquidité

Les principaux risques de liquidité du Groupe tiennent :

- aux obligations de remboursement de sa dette existante, principalement constituée d'un emprunt obligataire à horizon 2017, de deux emprunts convertibles à échéance 2013 et 2016, d'un programme de titrisation de créances commerciales auquel participent deux filiales et, dans une moindre mesure, de dettes à court terme généralement localisées dans certaines filiales du Groupe,
- au financement de ses besoins futurs, et
- au respect des ratios financiers prévus au nouveau contrat de crédit syndiqué conclu par le Groupe le 1^{er} décembre 2011 et aux clauses de défaut croisé applicables aux obligations citées ci-dessus.

Le détail des besoins et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédent de trésorerie, lignes de crédit, notation financière) et la politique de gestion et de suivi de la liquidité sont décrits en **Notes 24 et 26 (a)** de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques de marché (taux, change)

Nexans considère que sa structure de financement, décrite en **Note 26 (b)** de l'annexe aux comptes consolidés, ne l'expose pas à un risque spécifique de taux d'intérêt et n'utilise pas habituellement d'instruments de couverture du risque de taux. Se reporter également à la **Note 26 (f)** pour une analyse de sensibilité à une variation des taux d'intérêt.

Le risque de change auquel est exposé le Groupe est détaillé en **Note 26 (c)** de l'annexe aux comptes consolidés. Flux sur métaux non ferreux mis à part (voir ci-dessous), le Groupe considère que son exposition au risque de change sur ses flux d'exploitation est globalement limitée en raison de la structure même de son activité, dont la dimension est largement locale, exception faite (pour l'essentiel) des contrats à l'export de l'activité Haute tension. Les couvertures de change mises en place par le Groupe visent à ramener les flux des entités opérationnelles dans leur monnaie fonctionnelle. Se reporter également à la **Note 26 (f)** pour une analyse de sensibilité à la fluctuation des deux principales devises d'exposition du Groupe à savoir le dollar américain et la couronne norvégienne.

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur certaines devises comme notamment le dollar américain, le real brésilien, le dollar australien ou le peso chilien. Ce risque est suivi par la Direction Financière du Groupe mais ne fait l'objet que de couvertures limitées et spécifiques, leurs coûts et leurs incidences sur la trésorerie étant notamment jugées prohibitives.

Risque sur les cours des métaux

En raison de son activité, le Groupe est exposé à la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure, aluminium et plomb). Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats à terme (« futures ») sur les Bourses des métaux. Nexans gère également le risque de change associé à ses flux de métaux non ferreux, ces derniers étant essentiellement traités en dollars américains, par les couvertures financières.

La politique de gestion du risque sur métaux non ferreux, l'impact potentiel de la variation des cours du cuivre et les couvertures mises en place sont décrites en **Notes 26 (d) et 26 (f)** de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de crédit

De part ses activités, le Groupe Nexans est principalement exposé à trois natures complémentaires de risque crédit :

- Le risque sur crédit client, lié à son portefeuille de créances commerciales,
- Le risque de contrepartie associé aux opérations sur dérivés couvrant soit le risque de change, soit le risque sur les métaux non ferreux,
- Le risque de contrepartie pour les dépôts et placements effectués auprès des établissements de crédit.

Ces différents risques de crédit sont détaillés dans la **Note 26 (e)** de l'annexe aux comptes consolidés).

6.4 Assurances

Nexans a mis en place des programmes d'assurance Groupe depuis 2003 dont bénéficient les sociétés détenues à plus de 50 % et/ou dans lesquelles Nexans exerce le management. Les entités acquises sont progressivement intégrées dans la plupart des programmes. Compte tenu de la difficulté d'appliquer certains programmes dans certains pays, des assurances sont souscrites parfois localement en liaison avec la Direction des Assurances dans des pays à l'exemple du Brésil ou du Nigeria.

Les programmes d'assurance sont négociés avec des assureurs de premier rang sous la forme d'accords de durée pluri-annuelle, quand cela est possible ; ils sont assortis de clauses de sortie en faveur de l'assureur. Leurs limites sont établies sur la base d'une analyse de l'expérience de la Société et sur les conseils de ses courtiers. Elles dépassent en général le montant maximal des sinistres assurés et encourus par le Groupe dans le passé. Néanmoins, ces polices sont limitées en montant et ne couvrent pas l'intégralité du risque en raison des limites de montant et de nature (par exemple, non-couverture de la valeur des produits de remplacement dans la police responsabilité civile).

Le Groupe fait appel à l'expertise de réseaux mondiaux de courtage d'assurance pour l'aider à maîtriser et gérer son risque dans l'ensemble des pays où il est présent.

Le coût global des polices d'assurance (hors assurances de personnes) placées au niveau du Groupe représente moins de 0,5 % du chiffre d'affaires de Nexans à cours des métaux non ferreux constants.

Les principaux programmes d'assurance Groupe industriels et opérationnels (hormis un programme de responsabilité civile des mandataires sociaux) sont les suivants :

Dommages-pertes d'exploitation

Les risques couverts sont les dommages matériels non exclus ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à un accident soudain affectant les actifs de Nexans assurés.

Certaines zones géographiques bénéficient de couvertures plus limitées pour les risques de catastrophes naturelles telles que les zones à haut risque sismique (par exemple : Grèce, Turquie, Japon, Liban, Chili, Pérou).

Nexans a poursuivi ses efforts en matière de prévention des risques industriels en mettant en place un programme d'investissement spécifique dont la réalisation s'étale sur 3 ans. Ce programme a été établi en étroite collaboration entre la Direction Industrielle et les experts de l'assureur Dommages du Groupe. Ces experts visitent régulièrement les sites industriels Nexans, établissent des recommandations précises pour améliorer la prévention et la sécurité et suivent l'exécution de ces recommandations.

Responsabilité civile (générale, environnementale, aéronautique et spatiale)

Les risques couverts sont la responsabilité des sociétés du Groupe pour les dommages qu'elles peuvent causer aux tiers dans le cadre de leur activité (exploitation) ou du fait de leurs produits. Les risques liés à l'environnement et aux activités aéronautiques et spatiales font l'objet de contrats spécifiques.

Dans le domaine de la responsabilité civile du fait des produits aéronautiques et spatiaux, la garantie des dommages causés aux tiers est limitée à des occurrences d'accidents extrêmes ou à des décisions de maintien au sol des appareils demandées par les autorités nationales ou internationales de l'aviation civile et exclut tout autre type de sinistre. Il ne faut pas exclure que des sinistres peu fréquents et de forte intensité puissent le cas échéant dépasser très largement les montants assurés (ou les garanties obtenues dans les polices) et affecter significativement les résultats de Nexans.

Les acteurs tiers et les fournisseurs du marché des assurances utilisent de plus en plus souvent les possibilités de recours auprès des tribunaux pour réduire ou dépasser la portée des engagements contractuels. Les décisions de recours en justice créent un aléa supplémentaire sur la proportion du transfert des risques.

Transport

Les risques couverts sont les flux sous la responsabilité du Groupe tant en approvisionnement qu'en livraison ou transfert entre sites, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Tous risques chantiers terrestres et pose de câbles sous-marins

Les chantiers de pose de câbles, qu'ils soient terrestres ou sous-marins, sont couverts par deux programmes spécifiques adaptés à l'activité en question. Les durées de garantie après réception demandées par certains clients excèdent parfois les durées de couverture disponibles sur les marchés d'assurance.

Couverture du navire câblé Skagerrak

Le navire câblé Skagerrak est couvert par des assurances de type Dommages et Pertes (Hull & Machinery / Loss of Hire) et Responsabilités (Protection & Indemnity).

Crédit court terme garantissant les encours de certains clients tant domestiques qu'à l'exportation

La police crédit court terme a été mise en place progressivement (environ 78 % des pays en 2011) pour une certaine partie de leur chiffre d'affaires dans le cadre d'un programme annuel renouvelé.

Captive d'assurance

Nexans participe indirectement aux risques assurés au travers de sa captive de réassurance, Nexans Ré, opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2008. Cet outil d'optimisation et de gestion de la rétention du Groupe, mais aussi de prévention et de maîtrise des risques, intervient sur les programmes de sinistres fréquents : dommages-pertes d'exploitation, crédit court terme et transport. Son intervention est établie programme par programme, avec des limites par sinistre, et une limite cumulée pour toutes ses lignes, par année d'assurance de 4 millions d'euros.

7. Mandataires sociaux et dirigeants

Voir également la section 1 (Composition du Conseil d'Administration) de la partie Gouvernement d'Entreprise du Rapport du Président 2011.

7.1 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous récapitule, conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration de Nexans au 31 décembre 2011 dans toute société durant l'exercice 2011. Il mentionne également les mandats échus au cours des cinq dernières années.

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2011 (et non échus au 31/12/2011)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
Frédéric Vincent Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none">– Président du Conseil d'Administration de Nexans Maroc	<ul style="list-style-type: none">– Administrateur d'Electro-Banque, International Cable Company*, Essex Nexans Europe, Nexans Hellas*, Liban Câbles Contracting SAL*, Liban Câbles Holding SAL*, Liban Câbles Packing SAL*, Liban Câbles SAL*, Nexans Energy USA Inc.*, Nexans Magnet Wire Redevelopment Corporation*, Nexans Canada*– Président du Conseil d'administration de Nexans USA Inc.*– Directeur Général Délégué de Nexans
Robert Brunck Administrateur	<ul style="list-style-type: none">– Président du Conseil d'Administration de CGGVeritas– Président de l'Association pour la Recherche et le développement des Méthodes et Processus Industriels (ARMINES)– Administrateur du Centre Européen d'Éducation Permanente (CEDEP), de l'École Nationale Supérieure de Géologie (ENSG), du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)– Administrateur du Groupement des Entreprises Parapétrolières et Paragazières-Association Française des Techniciens du Pétrole (GEP-AFTP)	<ul style="list-style-type: none">– Directeur Général de CGGVeritas– Président du Conseil d'Administration de CGG Americas Inc.– Président du Conseil de Surveillance de Sercel, CGGVeritas Services Holding B.V.– Membre du Conseil de Surveillance de Sercel Holding S.A.– Et hors groupe, administrateur de Thalès, de l'Institut Français du Pétrole (IFP), du Consortium Français de Localisation et du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
Gianpaolo Caccini Administrateur	<ul style="list-style-type: none">– Président de COREVE, consortium pour la récupération et le recyclage du verre en Italie– Chairman de Saint-Gobain Corporation*	<ul style="list-style-type: none">– Président de Assovetro– Administrateur de Saint-Gobain, Nybron Flooring International* et JM Huber Corporation*– Directeur Général Délégué du Groupe Saint-Gobain

* Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2011 (et non échus au 31/12/2011)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
Georges Chodron de Courcel Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Délégué de BNP Paribas - Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas - Président de Financière BNP Paribas SAS, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, BNP Paribas (Suisse) SA* - Vice-Président de Fortis Bank SA/NV* - Administrateur de Bouygues SA, Alstom, F.F.P. (Société Foncière Financière et de Participations), Verner Investissements SAS, CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille)*, Erbé SA*, GBL (Groupe Bruxelles Lambert)*, Scor Holding (Switzerland) AG*, Scor Global Life Rückversicherung Schweiz AG*, Scor Switzerland AG* - Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA - Censeur de Exane, Scor SE 	<ul style="list-style-type: none"> - Président de BNP Paribas UK (Holdings) Ltd* - Administrateur de BNL* (Banca Nazionale del Lavoro), BNP Paribas ZAO* - Censeur de Safran
Cyrille Duval Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire Général de la Branche Eramet Alliages - Directeur Général Délégué de SIMA (groupe Eramet) - Directeur Général de CEIR SAS - Président de Forges de Monplaisir (groupe Eramet) et de Brown Europe (groupe Eramet) - Gérant de Transmet (groupe Eramet) et de Sorame SCA - Administrateur d'Eramet, Comilog (groupe Eramet), et de Metal Securities (groupe Eramet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Stard SA
Jérôme Gallot Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de Veolia Transdev - Membre du Comité de Direction Groupe de la Caisse des Dépôts - Administrateur de Caixa Seguros*, Plastic Omnium, - Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA - Censeur de NRJ Group 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de ICADE, Schneider Electric SA, Crédit Foncier de France, Galaxy Fund, Galaxy Management Services, Informatique CDC SA et CNP Assurances - Membre du Conseil de Surveillance de NRJ Group, CNP Assurances et de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) - Président de CDC Entreprises, Sicav Austral - Censeur d'Oseo
Véronique Guillot-Pelpel Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris 	(néant)
Colette Lewiner Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Vice President, Global Leader Energy, Utilities & Chemicals de Cap Gemini - Administrateur de Eurotunnel SA, Lafarge, Bouygues, Colas (filiale de Bouygues) et TGS-NOPEC Geophysical Company ASA* - Présidente non exécutive de TDF - Membre de l'Académie des Technologies - Membre de l'Advisory Group on Energy de la Commission Européenne 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de La Poste, Ocean Rig ASA*

* Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

**Mandats et fonctions
exercés durant l'exercice 2011
(et non échus au 31/12/2011)**

**Mandats échus au cours des cinq
dernières années**

<p>Guillermo Luskic Craig Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de Quiñenco*, et de diverses sociétés chiliennes appartenant au groupe Quiñenco : Madeco*, CCU* (Compañia Cervecerías Unidas S.A.), Compañia Sudamericana de Vapores S.A.* et Viña San Pedro Tarapacá* - Administrateur de diverses sociétés chiliennes appartenant au groupe Quiñenco : Banco de Chile*, SM Chile S.A.*, LQ Inversiones Financieras S.A.*, Embotelladoras Chilenas Unidas*, Compañia Pisquera de Chile S.A.*, Empresa Nacional de Energía ENEX S.A.*, et Sudamericana Agencias Aereas y Maritimas S.A.* - Administrateur de diverses sociétés apparentées : Antofagasta plc*, Antofagasta Minerals S.A.* et Inmobiliaria e Inversiones Río Claro S.A.* - Conseiller et membre des organes dirigeants de la fondation Ena Craig* et le Centro de Estudios Publicos* (organisations à but non lucratif) - Administrateur de l'université Finis Terrae* 	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de CNT Telefónica del Sur* et Compañia de Teléfonos de Coyhaique S.A.*
<p>Francisco Pérez Mackenna Administrateur représentant de Madeco</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de Quiñenco S.A.* - Administrateur de diverses sociétés appartenant au groupe Quiñenco : Banco de Chile* (et une filiale détenue à 100 %), Madeco* (et diverses de ses filiales détenue à 100 %), CCU* (Compañia Cervecerías Unidas S.A.) et diverses de ses filiales détenues à 100 %, Compañia Sud Americana de Vapores* (CSAV) et sa filiale Sudamericana Agencias Aéreas y Marítimas S.A.* (SAAM), Empresa Nacional de Energía Enex S.A.* (ENEX) 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller auprès du Conseil de Viña San Pedro Tarapacá* (Groupe Quiñenco) - Administrateur de Banchile Corredores de Bolsa*
<p>François Polge de Combret Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Bouygues Telecom 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Renault, Fonds Partenaires gestion, Sagem - Membre du Conseil de Surveillance de Safran
<p>Hubert Porte Administrateur représentant de Madeco</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président Exécutif d'Ecus Private Equity S.A.* (capital investissement) - Au sein des sociétés chiliennes dont l'investissement est géré par Ecus Private Equity : - Président du Conseil d'Administration de Albia*(blanchisserie industrielle), Central Frenos* (centres de mécanique rapide), Loginsa* (logistique) - Administrateur de Vitamina* (chaîne de crèches et jardins d'enfants) - Administrateur de Plastic Omnium S.A. Chili*, filiale chilienne du groupe Plastic Omnium - Associé Gérant de Latin America Asset Management Advisors* (gestion d'actifs) - Co-gérant de la SCI du Chêne Brûlé 	<p>(néant)</p>

* Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2011 (et non échus au 31/12/2011)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
Mouna Sepehri Administrateur	– Directeur Délégué à la Présidence de Renault – Membre du Comité Exécutif de Renault	(néant)
Nicolas de Tavernost Administrateur	– Président du Directoire du groupe M6 – Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio SA (RTL) – Administrateur de Antena 3*, GL Events SA et au sein du groupe M6 : Club des Girondins de Bordeaux, Extension TV SA, TF6 Gestion SA et Société Nouvelle de Distribution SA	– Administrateur de Business interactif et de Hôtel Saint-Dominique (à titre personnel) – Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (ACT)*

* Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

7.2 Opérations des mandataires sociaux et principaux dirigeants

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations réalisées par les dirigeants mentionnés à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2011 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

	Date de l'opération	Nature de l'opération	Instrument financier	Prix Unitaire (en euros)	Montant total brut (en euros)
Frédéric Vincent Président-Directeur Général	08/03/2011	Acquisition	Actions	64,83	97 245
Robert Brunck Membre du Conseil d'Administration	23/09/2011	Acquisition	Actions	40,9630	20 481,50
Véronique Guillot-Pelpel Membre du Conseil d'Administration	28/03/2011 28/03/2011	Exercice de stock-options Cession	Actions Actions	27,82 66	139 100 330 000
Gérard Hauser Membre du Conseil d'Administration	16/02/2011 16/02/2011	Exercice de stock-options Cession	Actions Actions	27,82 66,9702	69 550 167 425,66
Frédéric Michelland Membre du Comité de Direction	28/03/2011 30/03/2011 20/06/2011	Cession Cession Acquisition	Actions Actions Parts de FCPE*	68,04 68 62,5303	13 608 4 760 15 911,40
Jean-Claude Nicolas Membre du Comité Exécutif	20/06/2011	Acquisition	Parts de FCPE*	62,5303	15 911,40
Pascal Portevin Membre du Comité de Direction	20/06/2011	Acquisition	Parts de FCPE*	62,5303	15 911,40
Yvon Raak Membre du Comité de Direction	20/06/2011	Acquisition	Parts de FCPE*	62,5303	15 911,40
Jacques Villemur Membre du Comité Exécutif	01/03/2011 20/06/2011	Souscription Acquisition	Options de souscription d'actions Parts de FCPE(*)	27,82 62,5303	41 730 8 911,40

* Opérations liées au versement de l'intéressement et de l'abondement, investis dans le FCPE Actionariat Nexans.

7.3 Rémunération des administrateurs

Au 31 décembre 2011, la Société compte 14 mandataires sociaux (membres du Conseil d'Administration).

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs a été fixé à 600 000 euros par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009, avec effet à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009.

Les modalités de fixation et de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'Administration comportent une part fixe et une part variable, qui est fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et leur participation aux Comités.

Le Conseil d'Administration a défini les modalités de répartition des jetons de présence de la manière suivante :

- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 20 000 euros d'allocation fixe ;
- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 2 000 euros de plus pour chaque séance du Conseil à laquelle il participe, plafonné à 14 000 euros par administrateur ;
- chacun des membres du Comité d'Audit et des Comptes perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 6 000 euros par réunion, plafonné à 24 000 euros par an ; et
- chacun des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 4 500 euros par réunion, plafonné à 18 000 euros par an.

Le montant total des jetons de présence alloués au titre de l'année 2011 aux administrateurs présents fin 2011 a été de 493 168 euros, répartis de la manière suivante pour chacun des membres du Conseil, en comparaison avec 2010 (en euros) :

Membres du Conseil à fin 2011 ⁽¹⁾	Jetons de présence alloués en 2010 (au titre de 2010)	Jetons de présence alloués en 2011 (au titre de 2011)
Frédéric Vincent (Président)	34 000	34 000
Robert Brunck*	(non applicable)	30 667
Gianpaolo Caccini	46 000	46 000
Georges Chodron de Courcel	52 000	58 000
Cyrille Duval*	(non applicable)	32 667
Jérôme Gallot	61 000	64 000
Véronique Guillot-Pelpel	21 667	34 000
Colette Lewiner	34 000	34 000
Guillermo Luksic Craig	24 000	28 000
François Polge de Combret	46 000	46 000
Francisco Pérez Mackenna*	(non applicable)	23 667
Hubert Porte**	(non applicable)	4 500
Mouna Sepehri*	(non applicable)	23 667
Nicolas de Tavernost	34 000	34 000
Total	495 667⁽¹⁾	493 168⁽²⁾

(1) Ce total inclut en outre les jetons de présence reçus par les administrateurs sortis en 2011 : Jean-Marie Chevalier : 34 000 € ; Jacques Garaïalde : 41 000 € ; Gérard Hauser : 34 000 € ; Ervin Rosenberg : 34 000 €.

(2) Ce total exclut les jetons de présence reçus par les administrateurs sortis en 2011 : Jean-Marie Chevalier : 14 333 € ; Jacques Garaïalde : 20 333 € ; Gérard Hauser : 29 000 € ; Ervin Rosenberg : 14 333 €.

* Administrateurs nommés le 31 mai 2011

** Administrateur nommé le 10 novembre 2011

Les mandataires sociaux non dirigeants ne reçoivent aucune rémunération de la Société autre que les jetons de présence.

7.4 Rémunération et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général

Nexans a adopté le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, disponible en intégralité sur le site Internet de la Société, comporte une annexe relative aux principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des principes du Code AFEP-MEDEF.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations propose au Conseil d'Administration la rémunération du Président-Directeur Général, sur la base des règles de détermination qu'il définit en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants et la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché. Il s'appuie, pour établir la structure de cette rémunération, sur les études de consultants extérieurs indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables.

Les critères sur lesquels la part variable est établie sont fixés au début de chaque année par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, pour l'exercice en cours. Le Conseil statue également sur l'attribution de la part variable pour l'exercice précédent au regard de l'atteinte de critères préalablement définis.

La part variable de la rémunération du Président-Directeur Général est déterminée :

- pour partie en fonction d'objectifs quantitatifs fondés sur la performance opérationnelle et financière du Groupe, lesquels objectifs sont identiques à ceux appliqués aux cadres dirigeants du Groupe pour la détermination de la part variable de leur rémunération ; et
- pour partie sur une base qualitative en fonction d'objectifs précis et préétablis.

Pour 2011, la composante quantitative de la part variable de la rémunération des cadres dirigeants du Groupe, y compris le Président-Directeur Général, était assise sur trois objectifs financiers dont le poids relatif est le suivant : (1) marge opérationnelle : 60 %, (2) besoin en fonds de roulement : 30 % et (3) rentabilité des capitaux employés : 10 %.

Synthèse

	Au titre de 2010	Au titre de 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 487 412	1 709 207
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	799 425 ⁽¹⁾	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	-	316 188 €
Total	2 286 837	2 025 395

(1) Valorisation faite en 2010.

(2) Il est précisé qu'à fin 2010, Nexans n'avait pas mis en place de plan d'action de performance.

Récapitulatif des rémunérations du Président-Directeur Général

	2010		2011	
	Montants dus au titre de 2010	Montants versés en 2010	Montants dus au titre de 2011	Montants versés en 2011
Rémunération fixe	750 000 €	750 000 €	800 000 €	800 000 €
Rémunération variable	697 340 €	482 917 €	869 135 €	697 340 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽¹⁾	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €
Avantages en nature ⁽²⁾	6 072 €	6 072 €	6 072 €	6 072 €
Total	1 487 412 €	1 272 989 €	1 709 207 €	1 537 412 €

(1) Voir infra paragraphe 7.3 (Rémunération des administrateurs).

(2) Voiture de fonction.

Rémunération variable

La rémunération variable du Président-Directeur Général due au titre de 2011, qui sera versée en 2012, peut varier de 0 % à 150 % de sa rémunération de base et la part des objectifs quantitatifs, déterminés selon la politique du Groupe, est de 65 %. Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 a constaté que le taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe pour 2011 s'est élevé, pour la détermination de la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, à 113,30 %. Prenant en compte l'appréciation de l'atteinte d'objectifs qualitatifs précis et préétablis, qui ne sont toutefois pas rendus publics pour des raisons de confidentialité, le Conseil a par conséquent décidé de verser à Frédéric Vincent une rémunération variable totale de 869 135 euros au titre de 2011.

Versement reçu au titre du Plan d'Intéressement Long Terme (PILT) associé au plan d'options n° 9

Conformément à la politique d'intéressement du Groupe pour ses managers adoptée en 2007 et appliquée jusqu'en 2010, l'attribution d'options au titre du plan d'options n° 9 adopté le 9 mars 2010, dont le Président-Directeur Général était l'un des 240 bénéficiaires, a été assortie d'un PILT d'une durée de deux ans prévoyant un paiement début 2012 égal au plus à 2/3 du bonus nominal en fonction de l'atteinte de quatre objectifs à fin 2011 : un objectif lié à la performance de l'action Nexans, deux objectifs liés à la performance financière du Groupe dérivés du plan stratégique 2009/2011 et un objectif lié à la réalisation des objectifs qualitatifs du plan stratégique 2009/2011. Il est rappelé par ailleurs que Frédéric Vincent n'avait reçu aucun versement au titre du PILT associé au plan d'options n° 7 ni du PILT associé au plan d'options n° 8.

Le Conseil du 7 février 2012 a constaté que le niveau d'atteinte des objectifs préétablis applicables au PILT associé au plan d'options n° 9 permet, sous réserve de l'atteinte des objectifs qualitatifs, le versement de ce PILT aux bénéficiaires. En particulier, constatant la réalisation des objectifs qualitatifs de ce PILT par le Président-Directeur Général, le Conseil a confirmé le versement à ce dernier en 2012 d'un montant de 455 000 euros au titre de ce PILT.

Options de souscription d'actions et actions de performance

Nexans applique depuis l'adoption du Code AFEP-MEDEF la recommandation relative à la soumission à des conditions de performance de l'exercice des options ou l'acquisition d'actions de performance attribuées aux dirigeants. En effet, la totalité des options attribuées au titre des plans d'options ainsi que des actions de performance attribuées au Président-Directeur Général depuis novembre 2008 ont été soumises à des conditions de performance appréciées sur plusieurs années.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées ou levées en 2011

En 2011, le Président-Directeur Général n'a reçu aucune option et n'a levé aucune option de souscription d'actions.

Actions de performance attribuées au Président-Directeur Général en 2011⁽¹⁾

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées en 2011	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Plan de rémunération long terme n° 10 du 15 novembre 2011	À performance cible : 12 500 À performance maximale : 17 000	316 188 €	15/11/2014	15/11/2016	Oui (voir détail ci-dessous)

Les actions de performance allouées au titre du plan de rémunération long terme n° 10 au Président-Directeur Général, aux membres du Comité Exécutif et à certains cadres bénéficiant de ce plan (pour un total de 179 bénéficiaires d'actions de performance) ne pourront être exercées que sous réserve de l'atteinte de conditions de performance : (1) une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans sur trois ans par rapport au même indicateur calculé pour un panel de référence, et (2) une condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio Marge Opérationnelle sur Ventes (à cours métal réel) sur trois ans par rapport au même indicateur calculé pour le même panel de référence que celui applicable à la condition de performance boursière.

Suivant les taux de performance constatés à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'actions qui seront définitivement acquises par le Président-Directeur Général pourra varier entre 0 et 17 000 actions (en cas d'atteinte de la performance maximale).

Le nombre total maximal d'actions de performance attribuées au Président-Directeur Général représente moins de 0,06 % du capital social à fin 2011 et moins de 12 % de l'enveloppe d'attribution.

Voir également paragraphe 7.5 ci-après pour une description du plan de rémunération long terme n° 10 et les caractéristiques des allocations d'options et actions de performance faites au dirigeant-mandataire social.

(1) Conformément à sa nouvelle politique de rémunération long terme des cadres-managers, la Société n'a procédé à aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions en 2011.

Engagements pris à l'égard du Président-Directeur Général

Date de début de mandat en tant que Président-Directeur Général : 26 mai 2009

Date de fin du mandat d'administrateur en cours : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2011

Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages liés à la cessation ou changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Non	Oui	Oui	Oui

Contrat de travail

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le contrat de travail de Frédéric Vincent, suspendu depuis mai 2006, a été rompu avec effet à son entrée en fonctions en tant que Président-Directeur Général de Nexans en mai 2009.

Indemnités de départ

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président-Directeur Général des engagements suivants de la Société autorisés par le Conseil du 3 avril 2009 et ratifiés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Indemnité de fin de mandat

En cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général, Frédéric Vincent bénéficiera d'une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable) et dont le versement est soumis à deux conditions de performance :

- Un taux moyen de réalisation des objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le Conseil d'Administration au début de chaque année dans le cadre de la fixation des critères de performance qui déterminent la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, tel que ce taux de réalisation serait constaté pour une année donnée par le Conseil en début d'année suivante ; le taux moyen consistera en la moyenne arithmétique du taux de réalisation constaté pour chacun des trois exercices clos précédant l'année du départ.
- Un taux moyen de performance boursière comparé. Les performances boursières de la Société seront comparées à celles de l'indice SBF 120 et le taux moyen de performance boursière consistera en la moyenne arithmétique du taux de performance boursière sur trois périodes, à savoir chacune des deux années calendaires qui précèdent l'année de départ et l'année en cours entre le 1^{er} janvier et la date de la décision de révocation. Le taux de performance boursière comparé pour une période donnée sera égal au rapport entre (a) au numérateur, le cours moyen de l'action Nexans sur la période divisé par le cours moyen de l'action Nexans sur la période précédente et (b) au dénominateur, la valeur moyenne de l'indice SBF 120 de la période divisée par la valeur moyenne du même indice sur la période précédente.

Si sur une des périodes considérées, le taux ainsi calculé est inférieur à 70 %, le taux de performance boursière de la période sera considéré égal à zéro.

Les taux calculés aux points (1) et (2) seront pondérés à 65 % et 35 %, respectivement, pour déterminer le taux de l'Indice de Performance.

Le montant versé sera fonction du niveau de performance atteint :

- Si le taux de l'Indice de Performance est supérieur ou égal à 100 %, l'indemnité est versée en totalité.
- Si le taux de l'Indice de Performance se situe entre 30 % et 100 %, l'indemnité est versée à hauteur de l'Indice de Performance (par exemple, si l'Indice de Performance est égal à 70 %, l'indemnité versée est égale à 70 % de son montant maximum).
- Un taux de l'Indice de Performance inférieur à 30 % ne donne droit à aucune indemnité.

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui seront présumés sauf décision contraire conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, et avant que le Conseil ne constate le respect des conditions de performance.

Indemnité de non-concurrence

En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Régime de retraite

Frédéric Vincent bénéficie du plan de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux. Ce régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'administration en 2004 (et modifié les 1^{er} octobre et 25 novembre 2008) conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société. La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30 % de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire. Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2008 a modifié le règlement du plan en subordonnant le bénéfice du plan à cinq ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux. Le régime de retraite supplémentaire répond aux critères du Code AFEP-MEDEF en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

La part (charges comprises) des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type concernant Frédéric Vincent est de 6 761 367 euros au 31 décembre 2011.

Régime de prévoyance

Frédéric Vincent bénéficie du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité et frais médicaux) mis en place en faveur des salariés de Nexans.

7.5 Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance

Politique de rémunération long terme du Groupe

Jusqu'en 2010 inclus, la politique de rémunération long terme mise en place par le Groupe a constitué en une attribution annuelle d'options de souscription d'actions. Dans le souci d'associer un plus grand nombre de cadres aux performances de Nexans et d'introduire une plus grande conditionnalité à la part variable de leur rémunération, la politique d'attribution prévoyait, depuis 2007, une attribution annuelle d'options assortie d'un plan cash d'intéressement long terme à une population élargie de managers (Plan d'Intéressement Long Terme ou « PILT »). Cette combinaison d'éléments purement monétaires (mais soumis à des conditions de performance) et d'options et l'instauration d'un rythme annuel d'attribution a permis de réduire le nombre d'options attribuées chaque année et donc de diminuer l'effet dilutif sur le capital.

Le Conseil d'Administration du 11 février 2011 a décidé de modifier la politique de rémunération long terme du Groupe, laquelle a été adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires. La nouvelle politique de rémunération long terme, confirmée par le Conseil début 2012, consiste en l'attribution aux principaux cadres dirigeants du Groupe (y compris les membres du Comité Exécutif) d'actions de performance ainsi que, au bénéfice de certains cadres à haut potentiel, un nombre limité d'actions gratuites (voir ci-après pour une description du plan de rémunération long terme n° 10 et en particulier les conditions de performance).

Les éventuelles attributions qui pourraient être faites au bénéfice du dirigeant mandataire social au titre de la politique de rémunération long terme seront conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et en particulier aux caractéristiques décrites ci-après.

Caractéristiques des allocations d'options et d'actions de performance au Président-Directeur Général

Depuis l'adoption du Code AFEP-MEDEF, les caractéristiques des allocations d'options ou d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux sont conformes aux recommandations prévues dans ledit Code et sont notamment soumises en totalité à des conditions de performance :

Périodicité	Attribution annuelle, sauf décision motivée et circonstances exceptionnelles.
Absence de décote	Les attributaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ne bénéficient d'aucune décote sur le prix.
Conditions de performance	<p>L'acquisition définitive des actions de performance aux membres du Comité Exécutif et l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions par les membres du Comité Exécutif sont soumis à la constatation par le Comité des Nominations et des Rémunérations de la satisfaction de conditions de performance fixées par le Conseil au moment de l'attribution.</p> <p>Au titre des deux derniers plans d'options adoptés par la Société (plans d'options n° 8 et n° 9), les options alloués aux membres du Comité Exécutif ne peuvent être exercées que sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées à la performance globale moyenne comparée de l'action Nexans et au Free Cash Flow dégagé par la Société, à remplir sur la période d'acquisition des droits.</p> <p>Au titre du plan de rémunération long terme n° 10 comportant en particulier l'attribution d'actions de performance au dirigeant mandataire social, l'acquisition définitive des actions est soumise à l'atteinte de conditions de performance décrites au paragraphe 7.4 ci-avant.</p>
Obligation de conservation	<p>Le dirigeant mandataire social est soumis à une obligation de conservation partielle des actions issues des levées d'options et doit conserver un nombre important et croissant des actions acquises suite à l'exercice d'options ou résultat de l'acquisition définitive d'actions de performance.</p> <p>Au titre des plans de stock-options n° 7, n° 8 et n° 9, les dirigeants mandataires sociaux attributaires sont tenus de conserver 1/4 des actions issus de chaque levée d'options jusqu'à la fin de leur mandat.</p> <p>Au titre du plan d'action de performance n° 10, le dirigeant mandataire social doit conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions 25 % des actions de performance acquises de manière définitive, sous réserve de décision contraire du Conseil au regard de sa situation et en particulier au vu de l'objectif de conservation d'un nombre croissant de titres ainsi acquis.</p>
Obligation d'achat	L'attribution faite en faveur du dirigeant mandataire social au titre du plan n° 10 est soumise à une obligation d'achat d'un nombre d'actions équivalent à 10 % des actions de performance définitivement acquises, au moment de leur disponibilité.
Prohibition des instruments de couverture	Les options ou les actions de performance attribuées aux membres du Comité Exécutif (dont le dirigeant mandataire social) ainsi que les actions issues de la levée des options ne peuvent pas faire l'objet de couverture ⁽¹⁾ .
Périodes recommandées d'abstention	Procédure Groupe « Délit d'initié ».

(1) S'agissant des actions de performance, cette interdiction s'applique pendant la durée de la période d'acquisition et, pour les bénéficiaires ayant la qualité de résidents français à la date d'attribution, jusqu'à la fin de la période de conservation.

Options de souscription d'actions

Historique des attributions d'options de souscription d'actions en cours à fin 2011

	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9
Date de l'Assemblée	5/06/03	5/06/03	15/05/06	15/05/06	10/05/07	10/04/08	26/05/09
Date d'attribution	16/11/04	23/11/05	23/11/06	15/02/07	22/02/08	25/11/08	9/03/10
Nombre d'options ou d'actions attribuées	403 000	344 000	343 000	29 000	306 650	312 450	335 490
Dont mandataires sociaux	125 000	-	120 000	-	65 000	45 000	41 800
Dont 10 premiers salariés attributaires	209 000	91 000	166 000	29 000	77 500	75 200	87 000
Nombre total de bénéficiaires	18	96	29	5	180	216	240
Point de départ de l'exercice	16/11/05	23/11/06	23/11/07	15/02/09	22/02/09	25/11/09	9/03/11
Date d'expiration	15/11/12	22/11/13	22/11/14	14/02/15	21/02/16	24/11/16	8/3/18
Prix de souscription	27,82 €	40,13 €	76,09 €	100,94 €	71,23 €	43,46 €	53,97 €
Modalités d'exercice	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	50 % le 15/02/09 ; 25 % chaque année suivante	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans
Nombre d'actions souscrites à fin 2011	238 750	177 684	-	-	-	13 812	2 289
Nombre d'options annulées	-	19 625	3 000	10 000	10 900	13 275	4 590
Options restant à lever à fin 2011	164 250	146 691	340 000	19 000	295 750	285 363	328 611

Actions souscrites au cours de l'exercice 2011 suite à la levée d'options de souscription d'actions par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux

	Nombre d'actions souscrites	Prix
Plan n° 2 du 4 avril 2003	15 500	11,62 €
Plan n° 3 du 16 novembre 2004	25 000	27,82 €
Plan n° 4 du 23 novembre 2005	10 000	40,13 €
Plan n° 8 du 25 novembre 2008	3 000	43,46 €
Plan n° 9 du 9 mars 2010	1 387	53,97 €

Actions de performance et actions gratuites

Plan n°10 d'actions de performance et d'actions gratuites du 15 novembre 2011

Par décision du 15 novembre 2011, le Conseil d'Administration a adopté le plan n°10 d'actions de performance (comportant un volet limité d'actions gratuites non soumises à conditions de performance) comportant l'attribution de 147 215 actions de performance (à performance maximale) destinées à 179 bénéficiaires (dont le Président-Directeur Général).

Les conditions de performance de ce plan sont les suivantes : (1) une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans sur trois ans par rapport au même indicateur calculé pour un panel de référence, et (2) une condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio Marge Opérationnelle sur Ventes (à cours métal réel) sur trois ans par rapport au même indicateur calculé pour le même panel de référence que celui applicable à la condition de performance boursière.

Les autres principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

	Plan de rémunération long terme n° 10
Date de l'Assemblée	31/05/11
Date d'attribution	15/11/11
Nombre total de bénéficiaires	256
Nombre d'actions de performance attribuées (à performance cible)	99 310
Nombre d'actions de performance attribuées (à performance maximale)	147 215
Dont mandataire social (à performance maximale)	17 000
Dont 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires	30 700
Nombre d'actions gratuites (sans condition de performance) attribuées <i>(population destinataire : hors Comité Exécutif)</i>	13 420
Période d'acquisition (résidents français)	15/11/11 - 15/11/14
Période d'acquisition (résidents étrangers)	15/11/11 - 15/11/15
Période de conservation (résidents français seulement)	15/11/14 - 15/11/16

L'impact du plan de rémunération long terme n° 10 en termes de dilution est inférieur à 0,60 % à fin 2011.

8. Informations concernant la Société et son capital

8.1 Capital social

Capital social au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, le montant du capital social s'élevait à 28 723 080 euros divisé en 28 723 080 actions de un (1) euro chacune de valeur nominale. Ce montant résulte des levées de 118 689 options de souscription d'actions intervenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011.

À la suite de la suppression du droit de vote double approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires et l'Assemblée Spéciale des actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double du 10 novembre 2011, le nombre de droits de vote est identique au nombre d'actions composant le capital social.

Tableau de l'évolution du capital de Nexans au cours des 5 dernières années*

Date	Opération	Nombre d'actions émises/annulées	Montant nominal de l'opération	Montant cumulé du capital (en euros) et du nombre d'actions
30 janvier 2007	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	66 050	66 050 €	25 264 955
24 juillet 2007	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	360 975	360 975 €	25 625 930
30 janvier 2008	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	52 425	52 425 €	25 678 355
28 mars 2008	Augmentation de capital réservée aux salariés	91 525	91 525 €	25 769 880
23 juin 2008	Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues	420 777	420 777 €	25 349 103
23 juin 2008	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	51 600	51 600 €	25 400 703
30 septembre 2008	Augmentation de capital en rémunération d'un apport en nature	2 500 000	2 500 000 €	27 900 703
11 février 2009	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	36 250	36 250 €	27 936 953
12 juin 2009	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	33 850	33 850 €	27 970 803
9 février 2010	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	42 125	42 125 €	28 012 928
27 juillet 2010	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	89 067	89 067 €	28 101 995
5 août 2010	Augmentation de capital réservée aux salariés	482 467	482 467 €	28 584 462
14 janvier 2011	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	19 929	19 929 €	28 604 391
26 juillet 2011	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	115 639	115 639 €	28 720 030
11 janvier 2012	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	3 050	3 050 €	28 723 080

* Ce tableau ne tient pas compte des nouvelles actions créées depuis le 1^{er} janvier 2012 suite à la levée d'options de souscription d'actions car le Conseil d'Administration n'a pas procédé, à la date du présent Rapport, à la modification corrélative des statuts.

Capital social potentiel au 31 décembre 2011⁽¹⁾

Les titres donnant accès à des actions Nexans sont :

(1) Les OCEANE (obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes) émises le 7 juillet 2006 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 280 millions d'euros représenté par 3 794 037 OCEANE de valeur nominale unitaire 73,80 euros (visa AMF n° 06-242 en date du 29 juin 2006) (les « **OCEANE 1,5 % 2013** »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 178 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1^{er} janvier 2013 par remboursement au prix de 85,7556 euros par OCEANE, soit 116 % de leur valeur nominale. La Société dispose d'une option de forçage de la conversion (sous forme d'option de remboursement anticipé) si le cours de l'action dépasse un certain seuil. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 1,50 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 3,75 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à compter du 7 juillet 2006 et jusqu'au 7^e jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé.

Le 3 juin 2009, le ratio de conversion d'une OCEANE 1,5 % 2013 a été ajusté conformément aux dispositions de la note d'opération visée par l'AMF de sorte que depuis cette date, en cas de conversion d'une OCEANE 1,5 % 2013, tout porteur recevra 1,02 action Nexans au lieu de 1,0 action Nexans.

Au 31 décembre 2011, la totalité des OCEANE 1,50 % 2013 restait en circulation.

(2) Les OCEANE (obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes) émises le 23 juin 2009 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 212 millions d'euros représenté par 4 000 000 d'OCEANE de valeur nominale unitaire 53,15 euros (visa AMF n° 09-187 en date du 15 juin 2009) (les « **OCEANE 4 % 2016** »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 192 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1^{er} janvier 2016 par remboursement au pair, soit 53,15 euros par OCEANE. La Société dispose d'une option de forçage de la conversion (sous forme d'option de remboursement anticipé) si le cours de l'action dépasse un certain seuil. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 4 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 4 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à compter du 1^{er} janvier 2015 et jusqu'au 7^e jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé à raison d'une action par obligation (sous réserve en particulier des ajustements prévus par la loi). Au 31 décembre 2011, la totalité des OCEANE 4 % 2016 restait en circulation.

(1) Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Informations complémentaires (Changements significatifs depuis la clôture et l'adoption du Rapport de gestion) » du présent Document de référence pour une information sur l'émission des OCEANE 2,5 % 2019 et le rachat des OCEANE 2013 réalisés postérieurement à l'adoption du Rapport de gestion 2011.

(3) Les 1 579 665 options de souscription d'actions Nexans réservées au personnel, représentant 5,49 % du capital et donnant droit chacune en cas d'exercice à une action Nexans.

(4) Les 13 420 actions gratuites (non soumises à conditions de performance) attribuées au profit de certains membres du personnel salarié, représentant 0,046 % du capital social au 31 décembre 2011.

(5) Les 147 215 actions gratuites soumises à conditions de performance (à performance maximale) attribuées au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, représentant 0,51 % du capital social au 31 décembre 2011.

Il n'existait, au 31 décembre 2011, aucun autre titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital social.

Le capital potentiel (capital existant auquel sont ajoutés les titres susceptibles de donner accès à des actions Nexans) représente environ 133 % du capital social au 31 décembre 2011, sur la base de 28 723 080 actions Nexans composant le capital social au 31 décembre 2011, de 3 869 917,74 actions résultant de la conversion des 3 794 037 OCEANE 1,5 % 2013 (en tenant compte du ratio de conversion desdites OCEANE tel que décrit ci-avant), de 4 000 000 actions résultant de la conversion des OCEANE 4 % 2016, de 1 579 665 actions susceptibles d'être créées dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions Nexans, de 13 420 actions gratuites et de 147 215 actions de performance (à performance maximum) qui pourraient être créés à l'issue de la période d'acquisition desdites actions.

Voir également paragraphe 7.5 du présent Rapport de Gestion (Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance).

8.2 Répartition du capital et des droits de vote⁽¹⁾

Sur la base des informations reçues en application de l'article L.233-7 du Code de commerce, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2011 sont :

- La société Madeco SA (Chili), laquelle détient 19,86 % du capital de la Société à fin 2011,
- La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI),
- La société Manning & Napier Advisors, LLC (États-Unis).

Les déclarations de franchissement de seuils portées à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers au cours de l'exercice 2011 sont les suivantes :

Date du franchissement de seuil	Date de la déclaration	Société ou intermédiaire inscrit	Nombre total d'actions et de droits de vote	% du capital	% des droits de vote	Origine de la déclaration
20/05/2011	26/05/2011	Madeco SA	4 335 126	15,10 % (par assimilation)	14,87 % (par assimilation)	Franchissement du seuil de 15 % à la hausse en nombre d'actions et du seuil de 10 % à la hausse en droits de vote*
22/08/2011	25/08/2011	Madeco SA	4 376 126	15,24 % (par assimilation)	15,00 % (par assimilation)	Franchissement du seuil de 15 % à la hausse en droits de vote*
16/09/2011	21/09/2011	Dodge & Cox	1 414 603	4,92 %	4,85 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote
03/11/2011	07/11/2010	Axa	1 435 465	4,99 %	4,92 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote
14/12/2011	19/12/2011	Manning & Napier Advisors, LLC**	1 486 819	5,18 %	5,18 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote

* Par assimilation en vertu d'un contrat à terme à dénouement physique.

** La société Manning & Napier Advisors, LLC (États-Unis) agit pour le compte de fonds et de clients sous mandat de gestion.

En outre, Madeco a notifié la Société du dénouement, le 26 août 2011, du contrat à terme à dénouement physique qu'elle avait souscrit, l'amenant à franchir, à la même date, le seuil de 15 % du capital en actions de la Société.

(1) Le lecteur du présent Document de référence est invité à prendre connaissance de la répartition du capital au 31 janvier 2012 figurant à la rubrique « Informations complémentaires (Principaux actionnaires) ».

8.3 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2011 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions dans les conditions qu'elle a fixées. Au 31 décembre 2011, aucun programme de rachat d'actions n'a été lancé par le Conseil d'Administration. La Société ne détient à cette date aucune de ses propres actions.

8.4 Actionnariat salarié

Le Conseil d'Administration du 15 novembre 2011 a décidé du principe du lancement en 2012 d'une opération d'actionnariat salarié au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un maximum de 400 000 actions nouvelles. Il s'agirait de la 5^e opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international. Les salariés devraient se voir offrir la possibilité de souscrire à une formule structurée dite « à effet de levier » offrant une garantie du montant investi par les salariés. Sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, les actions seront souscrites par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise à un prix unitaire comprenant une décote de 20 % par rapport au cours de référence (sauf particularités locales)⁽¹⁾.

Les modalités détaillées de l'opération, intitulée « Act 2012 » et qui pourrait être réalisée avant la fin du troisième trimestre 2012, seront communiquées ultérieurement aux salariés et feront l'objet d'un communiqué.

Le lancement de cette opération sera soumis à la notification ou l'obtention de l'approbation des autorités dans les pays concernés, notamment l'AMF en France, et de l'accomplissement des procédures de consultation des représentants du personnel requises par le droit applicable. En ce qui concerne l'offre aux salariés du Groupe aux États-Unis d'Amérique, l'offre n'a pas été et ne sera pas enregistrée auprès de la « Securities and Exchange Commission ». La Société se réserve la possibilité de changer les modalités et le calendrier de l'offre, et éventuellement de suspendre la mise en œuvre de celle-ci.

La participation des salariés au capital calculée conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce représente 2,93 % (dont plus de 96 % par le biais de FCPE) du capital social au 31 décembre 2011.

(1) L'attention du lecteur est attirée sur les éléments complémentaires décrits en **Note 2(f)** de l'annexe aux comptes consolidés 2011 (Projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de Nexans).

8.5 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Outre les engagements envers Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général décrits au point 7.4 ci-avant, certains membres salariés du Comité Exécutif de Nexans auraient droit, en cas de licenciement (pour un motif autre que la faute lourde ou grave) au versement d'une indemnité contractuelle égale à un ou deux ans de leur rémunération brute totale.

Par ailleurs, la Société a conclu le 27 mars 2011 un accord avec son principal actionnaire le groupe chilien Madeco. Cet accord, d'une durée de dix ans à compter du 26 août 2011 (date à laquelle Madeco a franchi la barre des 15 % du capital en actions de Nexans), est destiné à conférer à Madeco une position de référence au sein de Nexans, en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital. Aux termes de cet accord, publié sur le site Internet de la Société : (1) Madeco est soumis à un engagement de limitation de sa participation à 22,5 % du capital et de conservation de cette participation pour une durée de trois ans à compter du 22 août 2011, (2) Madeco a le droit, pendant la durée de l'accord, de disposer de trois représentants au Conseil d'Administration de Nexans et (3) Nexans ou Madeco peuvent résilier l'accord ou mettre fin à certaines de leurs obligations en cas d'offre publique sur la Société.

En outre, les quatre engagements suivants comportent des dispositions relatives au changement de contrôle de Nexans :

- Une opération de titrisation pluriannuelle mise en place en avril 2010 pour un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées au travers d'un programme dit « On Balance Sheet » non décomptabilisant pour un encours maximum de créances financées actuellement fixé à 85 millions d'euros et d'un programme dit « Off Balance Sheet », avec décomptabilisation des créances cédées, pour un encours maximum de créances financées actuellement fixé à 25 millions d'euros. Au 31 décembre 2011, les montants de créances financées sur les programmes « On » et « Off » se montent respectivement à environ 44 millions et 21 millions d'euros. Aux termes de ces programmes de titrisation, un cas de changement de contrôle de Nexans peut entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.
- Le nouveau contrat de crédit syndiqué conclu le 1^{er} décembre 2011 (« Multicurrency Revolving Facility Agreement ») de 540 millions d'euros ; ce contrat comporte une clause d'exigibilité anticipée notamment en cas de changement de contrôle de Nexans.
- Le prospectus d'émission des « Notes 2017 » (obligations 5,75 %, 2007-2017, émises le 2 mai 2007 et admises à la cotation à la Bourse de Luxembourg) ; aux termes du prospectus d'émission, les obligataires disposent d'une option de vente en cas de changement de contrôle de Nexans accompagné d'une dégradation de la notation.
- Le prospectus d'émission des OCEANE 4 % 2016 (décrites au paragraphe 8.1 ci-avant), lequel prévoit une possibilité de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires notamment en cas de changement de contrôle de Nexans⁽²⁾.

(2) Se reporter également à rubrique « Informations complémentaires (Changements significatifs depuis la clôture et l'adoption du Rapport de gestion) du présent Document de référence » concernant les OCEANE 2019.

9. Développement durable – Données sociales et environnementales

9.1 Organisation développement durable

Nexans a créé un **Comité CSR**⁽¹⁾ en juillet 2009 pour suivre les différentes initiatives et déterminer les politiques en termes de développement durable.

Présidé par Frédéric Vincent, Président-Directeur Général du Groupe, il est composé de : deux membres du Comité de Direction de la Société représentant la Zone Europe, l'activité Haute Tension et Câbles sous-marins du Groupe, les Zones Asie-Pacifique et MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique) ainsi que des fonctions centrales (Industrie & Logistique, Achats, Technique, Systèmes d'Information), le Secrétaire Général / Directeur Juridique, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur de la Communication, le Directeur de la Gestion des Risques, et le responsable CSR, qui en assure le secrétariat.

Ce Comité CSR se réunit deux fois par an.

En outre, **deux Comités experts**, organisés autour de **groupes de travail**, sont chargés de piloter et coordonner les thèmes et projets dans les domaines suivants :

- **Comité expert « Gouvernance et Social »**
 - Éthique et conduite des affaires
 - Gestion de crise
 - Achats responsables
 - Sécurité au travail
 - Gouvernance
 - Formation et développement des compétences
 - Dialogue social
 - Projets de mécénat
 - Relations avec les communautés
 - Indicateurs sociaux...
- **Comité expert « Environnement et Produits »**
 - Gestion environnementale sur site
 - Évaluation des émissions de Gaz à Effet de Serre
 - Étude des sols
 - REACH (Enregistrement, Evaluation et Autorisation des Substances chimiques)
 - Innovation et développement de nouveaux produits
 - Éco-production
 - Analyse de cycle de vie et éco-déclarations
 - Produits et Solutions durables
 - Indicateurs environnementaux...

Ces deux Comités experts se réunissent également deux fois par an.

9.2 Éthique et conduite des affaires

En 2011, le Groupe a actualisé son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, avec la mise en place d'un dispositif de traitement des signalements des dysfonctionnements graves dans les domaines comptable, financier et bancaire, de lutte contre la corruption, de respect des règles en matière de la concurrence. Un correspondant éthique Groupe a été nommé dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires est diffusé à l'ensemble des salariés et est porté à la connaissance des parties prenantes. Il décline les valeurs, principes d'action et règles de conduite dont l'application et la mise en œuvre relèvent de la responsabilité des directeurs et plus généralement de l'encadrement de toutes les unités et filiales du Groupe. Son application entre dans le champ de l'audit du Groupe.

Ce Code fixe les principes de conduite des affaires que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il s'intègre dans le programme de Responsabilité Sociale dont le renforcement a conduit le Conseil d'Administration de Nexans du 25 novembre 2008 à adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies.

Un effort particulier a été réalisé pour sensibiliser les équipes commerciales et achat pour s'assurer de sa mise en œuvre dans les relations avec les clients et les fournisseurs. De plus, une autoévaluation a été conduite auprès des managers du Groupe afin de s'assurer de sa prise de connaissance.

Traduit en 16 langues, le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires est accessible sur le site Internet de Nexans ainsi que sur l'intranet du Groupe et les sites intranet pays. Il est remis à chaque salarié lors de son entrée dans le Groupe.

9.3 Responsabilité sociale et données sociales

Méthodologie :

Le processus de suivi et d'analyse des données sociales est réalisé par la Direction des Ressources Humaines du Groupe qui procède à leur consolidation.

Les informations figurant dans ce paragraphe 9.3 résultent de collectes d'informations provenant de :

- données sociales quantitatives : elles sont collectées trimestriellement, au sein du département des Ressources humaines, par pays via un système interne. Ces indicateurs, dont certains portent sur la performance, sont accessibles par l'ensemble des responsables RH via un outil d'informatique décisionnelle ;
- données qualitatives : elles sont remontées mensuellement, une synthèse par thème (excluant les informations personnelles) est redistribuée à l'ensemble des RH via un espace collaboratif RH Groupe ;
- d'échanges avec les pays lors de visites sur sites ;
- de l'analyse d'un rapport qualitatif annuel traitant des différents processus RH.

(1) « Corporate Social Responsibility » : Responsabilité Sociale d'Entreprise

Le périmètre de consolidation des données est le même que celui des comptes comptables consolidés Nexans.

Le processus de suivi et d'analyse des données sociales suit un calendrier Groupe. Les indicateurs s'appuient sur des définitions standards Groupe.

Le processus de consolidation de ces données extra financières fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux Comptes.

La principale difficulté liée à ce processus réside dans les différences de granularité des informations recueillies. Ainsi, la Zone Amérique du Nord et la Turquie remontent des informations détaillées par site afin de mieux suivre la performance, dans son périmètre. D'autres entités les remontent par société juridique comme la France, la Corée, l'Italie, la Chine et le Maroc.

Stratégie RH :

La stratégie RH découle de la stratégie du Groupe Nexans et s'articule autour de deux axes principaux :

- Le support au développement de l'efficacité de l'Organisation (référentiel métiers, compétences, processus fonctionnels, indicateurs de performance).
- Le développement de l'efficacité de la fonction RH.

Plusieurs actions sont menées afin de déployer ces deux axes stratégiques :

- La conception des modèles de compétences pour toutes les fonctions du Groupe.
- La promotion de l'excellence à travers le déploiement de ces modèles de compétence et des programmes de développement.
- Le renforcement des programmes de l'Université Nexans.
- Des plans de succession pour tous les postes clés du Groupe.
- Une définition d'une politique de rémunérations.
- La mise en place d'un système d'évaluation des postes.
- La professionnalisation des acteurs RH à travers le déploiement du modèle de compétences RH et le développement d'outils et de processus RH.

Afin de renforcer l'impact et le suivi de ces différentes actions, plusieurs procédures Groupe ont été définies et mises en place en 2011. C'est le cas notamment de la procédure d'évaluation des postes. L'ensemble de ces procédures RH ont fait l'objet d'une analyse et ont été validées par les auditeurs internes.

Un certain nombre d'outils sont également à la disposition de la communauté RH afin de soutenir au mieux la politique et les processus RH. Il a également été décidé :

- de renforcer l'emploi du système d'information des ressources humaines (SIRH) dans le cadre du suivi de la mise en place des modèles de compétence et du projet performance Groupe ;
- d'étendre le périmètre du SIRH, en termes de population suivie, à l'ensemble des collaborateurs de l'activité câbles du Groupe.

Un plan de déploiement sur trois ans par pays est en cours de réalisation.

L'utilisation de la plateforme de recrutement interne et externe a été étendue en 2011 aux Zones Asie et Amérique du Sud.

Un projet de « Learning Management System » est en cours d'étude afin de :

- proposer l'accès aux formations du catalogue de l'Université Nexans ;
- amplifier l'utilisation des « e-Learning » ;
- établir des quiz d'évaluation permettant l'orientation sur les différentes formations et permettra de mesurer la qualité des formations délivrées ;
- renforcer la capitalisation/la transmission du savoir ;
- et favoriser la constitution de réseaux et d'échanges.

Il viendra renforcer le suivi et l'aide à la réalisation des plans de développement issus des entretiens individuels de développement basés sur les modèles de compétence.

Tout en respectant les obligations juridiques locales, cette politique vise :

- à satisfaire et anticiper les besoins de nos différents clients ;
- à faire évoluer les collaborateurs en fonction des besoins de leur métier ;
- à développer leur employabilité ;
- et à promouvoir la sécurité au travail.

9.3.1 Effectifs

- Évolution des effectifs par zone géographique (nombre de personnes sous contrat avec une entité Nexans consolidée à la date indiquée)

	Europe	Asie-Pacifique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	MERA	Groupe Nexans
2009	14 277	2 437	1 662	2 203	2 137	22 716
2010	14 618	2 153	2 038	2 403	2 436	23 648
2011	14 896	2 214	2 395	2 309	2 747	24 561

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Les effectifs de l'activité faisceaux en Tunisie étaient classés en Europe en 2009 pour 204 personnes et sont dans la Zone MERA dès 2010.

En 2011, la progression de l'effectif total du Groupe de 3,9 % est essentiellement liée à la croissance de l'activité Faisceaux au Mexique, en Tunisie, en Ukraine et en Roumanie. Quant aux effectifs de l'activité Câbles, ils sont quasiment stables.

Le Groupe est implanté sur tous les continents et le poids des effectifs par zone évolue légèrement en faveur des Zones Amérique du Nord et MERA. Cette évolution est fortement liée à la croissance des effectifs de l'activité Faisceaux au Mexique et en Tunisie.

EUROPE

Les effectifs localisés dans la Zone Europe augmentent de 1,9 % et représentent 60,6 % des effectifs totaux du Groupe, contre environ 62 % en 2010.

Les effectifs de l'activité Faisceaux augmentent (+ 6,1 %), essentiellement dans certains sites (Roumanie et Ukraine).

Hors activité Faisceaux, les effectifs ne varient pas par rapport à 2010. Cette stabilité résulte :

- majoritairement de la croissance des effectifs liée principalement aux activités de Haute Tension et accessoires en Norvège, aux activités de haute-moyenne tension et accessoires en Allemagne et en Belgique (respectivement les sites d'Halden, Hof, Hanovre et Erembodegem) ;
- et elle est compensée par la réduction des effectifs en France et en Italie (sur les sites de Chauny et Latina) liée aux plans de restructuration, ainsi que par la cession d'une activité au Royaume-Uni.

ASIE-PACIFIQUE

La Zone Asie-Pacifique emploie 9 % des effectifs Nexans, en légère augmentation (+ 2,8 %) par rapport à 2010.

AMERIQUE DU NORD

Les effectifs de la Zone Amérique du Nord représentent 9,8 % du total des effectifs du Groupe, en croissance par rapport à 2010. L'augmentation des effectifs de 17,5 % par rapport à 2010 est totalement liée à l'activité Faisceaux localisée au Mexique dont les effectifs ont progressé de presque 53 %. Les effectifs des sites de l'activité Câbles sont en très légère baisse.

AMERIQUE DU SUD

La Zone Amérique du Sud emploie 9,4 % des effectifs du Groupe, en baisse par rapport à 2010. Ces effectifs sont en diminution de 3,9 % liée à la fermeture du site de Lorena au Brésil. Les autres pays de la zone sont stables, à l'exception de l'Argentine où les effectifs progressent.

MERA

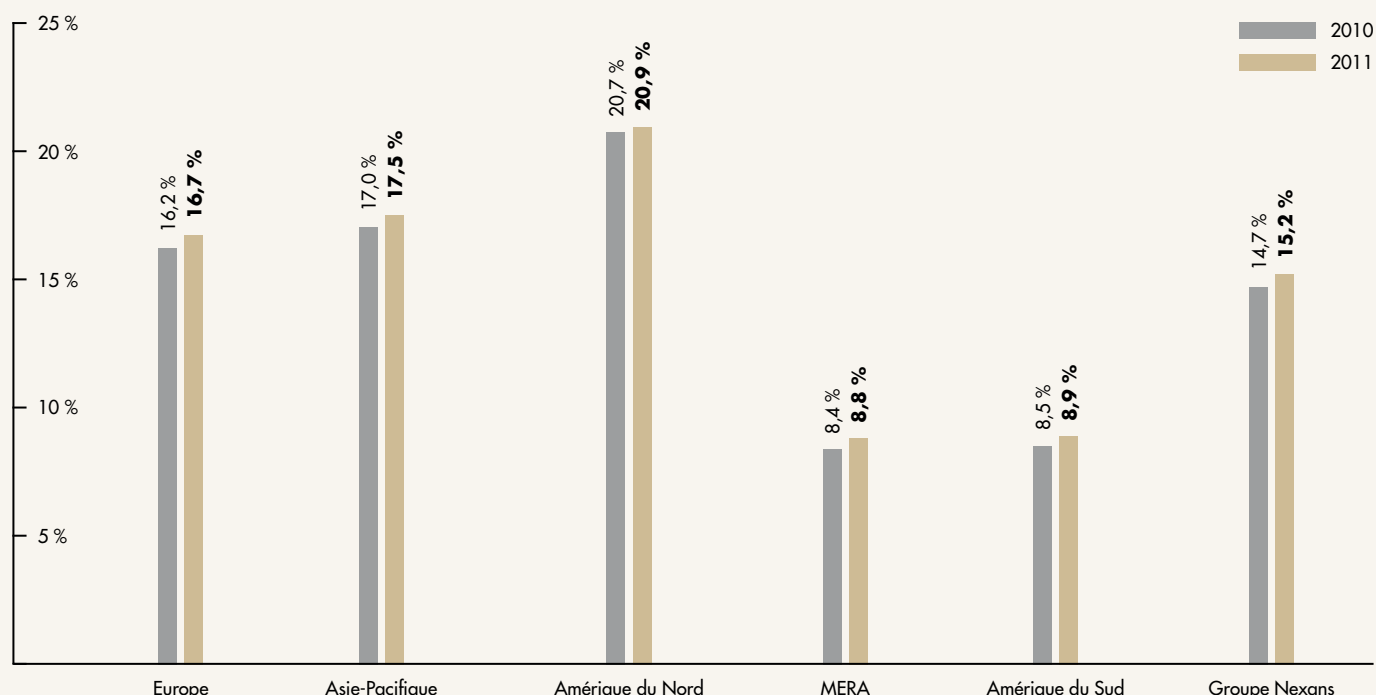
Les effectifs localisés dans la Zone MERA progressent de 12,8 % par rapport à 2010 et représentent 11,2 % du total des effectifs Nexans.

Les effectifs de la zone ont globalement augmenté à :

- l'usine d'Ouglich en Russie (créée en 2008) ;
- Casablanca, au Maroc suite à la réorganisation et renforcement de l'équipe commerciale et supply chain ;
- l'usine de Ksar Hellal (+ 65 % par rapport à 2010) de l'activité Faisceaux en Tunisie.

Les indicateurs analysés ci-après ne tiennent pas compte de l'activité Faisceaux qui présente des caractéristiques spécifiques en matière de gestion et d'évolution de ses effectifs par rapport aux autres activités du Groupe. Les indicateurs de l'activité Faisceaux sont reportés dans le paragraphe 9.3.12 ci-après.

• Pourcentage des femmes dans l'effectif total au 31 décembre 2011



Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le pourcentage des femmes dans l'effectif total du Groupe augmente à 15,2 % et progresse dans toutes les zones. Les pays qui emploient le plus de femmes par rapport à leur effectif sont notamment la Chine (36 %), le Vietnam (25 %), les États-Unis (27 %) et la France (23,2 %). Plus de la moitié des femmes (54 %) sont localisées en France, en Allemagne, au Benelux, en Norvège et en Suède avec 29 % des effectifs féminins Nexans travaillant en France.

Les femmes en position cadre représentent 19 % des effectifs concernés (en hausse par rapport à 2010) avec un pourcentage supérieur à 25 % en Colombie, en Chine, au Vietnam, en Suède, en Grèce et au Pérou.

• Promotion de l'égalité et de la diversité

La promotion de l'égalité et de la diversité traduit la politique de non-discrimination appliquée dans les différentes entités Nexans, indépendamment du pays d'origine et de la culture. Elle est reflétée dans le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du Groupe.

Le choix des personnes ne fait l'objet d'aucune restriction et n'est lié qu'aux compétences nécessaires pour accomplir leur mission. Par exemple, la France participe à l'observatoire de la mixité depuis 2005 et travaille à la mise en place d'indicateurs de progression relatifs à l'égalité hommes-femmes. La Suède suit un plan d'égalité. L'Australie, quant à elle, répond aux directives de la Commission EEO (« Equal Employment Opportunity »).

• Mouvements par zone

	Europe	Asie-Pacifique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	MERA	Groupe Nexans
Départs naturels	(812)	(331)	(107)	(324)	(130)	(1 704)
Restructurations	(302)	0	0	(241)	(11)	(554)
Embauches	1 150	349	103	470	197	2 269
Effet Périmètre	(32)	42	0	0	0	10
Transferts	(4)	1	0	1	0	(2)
Total	0	61	(4)	(94)	56	19

Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Les départs naturels comprennent les démissions, les départs à la retraite, les départs volontaires ou non négociés individuellement, les décès et les fins de contrats (CDD).

Les restructurations concernent les personnes parties dans le cadre d'un plan collectif de licenciement (CDD ou CDI).

Les embauches comprennent les personnes recrutées à l'extérieur du Groupe Nexans (CDD ou CDI) ainsi que des personnes qui étaient au préalable en contrat d'intérim.

Les effets de périmètre comprennent l'entrée ou la sortie d'effectifs liés à une acquisition ou cession d'activité/société juridique (CDD ou CDI).

Les transferts comprennent les personnes qui ont changé d'employeur à l'intérieur du Groupe (CDD ou CDI).

En 2011, les départs naturels ont été beaucoup moins importants que les embauches. Les départs à la retraite représentent 9 % du total de ces départs. Ces départs naturels se situent majoritairement en Europe, Asie-Pacifique et Amérique du Sud.

Les restructurations en Europe et Amérique du Sud sont essentiellement liées à la fermeture des sites de Chauny en France, de Latina en Italie et de Lorena au Brésil.

Des unités du Groupe ont procédé à des recrutements en 2011 pour faire face à l'augmentation de leur charge et/ou renouveler une population vieillissante.

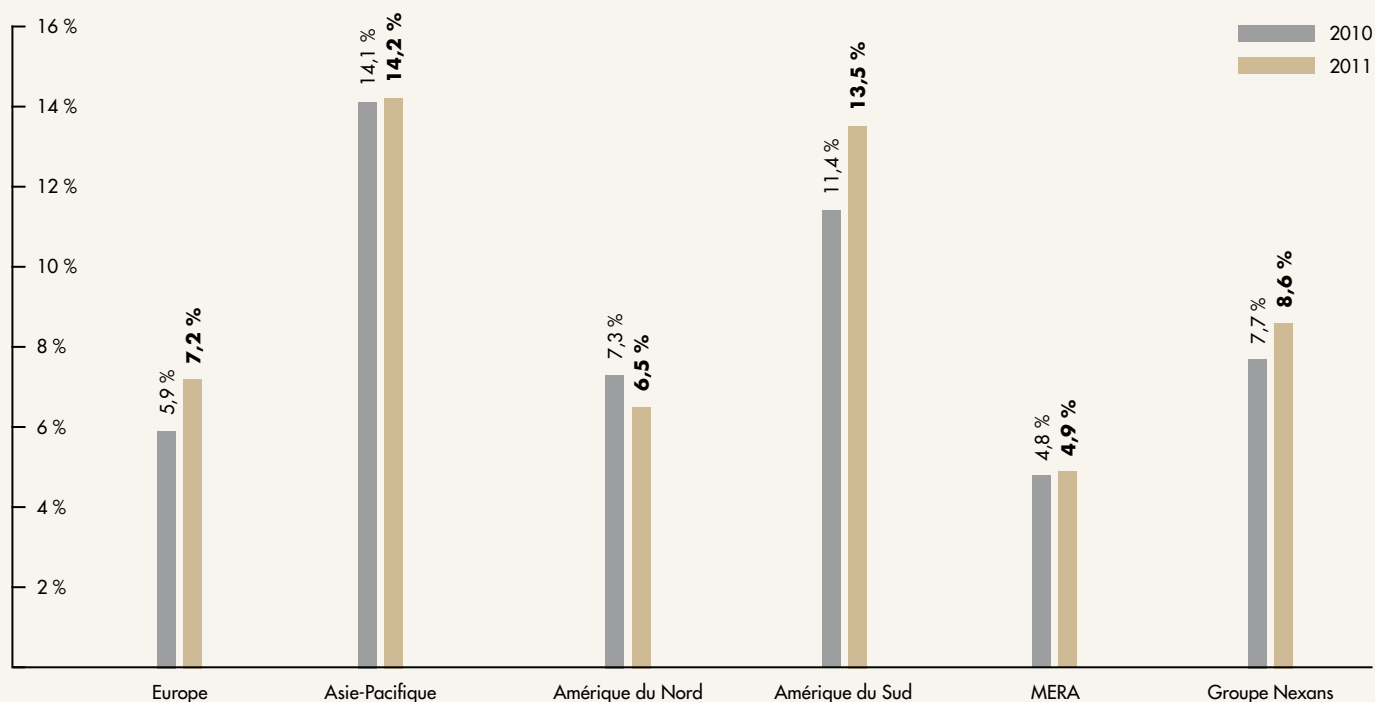
La moitié environ de ces embauches concernent des contrats à durée déterminée ; le pourcentage d'embauches sous forme de CDD atteint 57 % pour la Zone Europe (dont plus de la moitié en Norvège et en Allemagne) et 53 % pour la Zone Asie-Pacifique (essentiellement en Chine - 72 % du total).

La moitié de ces embauches concerne l'Europe (Norvège, Allemagne et France) et 21 % l'Amérique du Sud (Brésil et Chili). Par exemple, au Brésil pour faire face à l'augmentation de la charge en LAN, les capacités de production ont été augmentées sur certains de ses sites.

Les effets de périmètre sont liés à l'entrée de Nexans Singapour et à la cession de Tri Wire au Royaume-Uni.

La variation nette est positive sur l'ensemble des zones sauf en Zone Amériques (Nord et Sud).

• Taux de rotation du personnel



Chiffres hors activité Faisceaux

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Taux de rotation du personnel = Nombre de départs (démissions, fins de contrat, licenciements individuels, décès) hors retraites, restructurations, cessions, mobilités/effectif moyen x 100

En 2011, le taux de rotation du personnel au sein de Nexans se situe à 8,6 %, en augmentation par rapport à 2010. Ce taux de rotation a augmenté sur l'ensemble des zones sauf sur la Zone Amérique du Nord.

Les disparités importantes suivant les zones reflètent la structure et le marché de l'emploi. Par exemple, en Europe, une grande partie des départs est volontaire (34 %) ou liée à l'expiration des contrats à durée déterminée (46 %), comme c'est le cas en Norvège. En Asie-Pacifique, les départs sont essentiellement volontaires (81 %). Ces départs se situent principalement en Chine (essentiellement dû à un marché de l'emploi très tendu) et en Australie.

De ce fait, les politiques mises en œuvre ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre, compte tenu du contexte local, en Chine en particulier, la rétention des talents est un enjeu majeur.

• **Identification des candidats pour la mobilité et le recrutement**

Des opportunités de mobilité internationale sont offertes au sein du Groupe. Une charte de mobilité assure l'égalité de traitement entre tous les expatriés du Groupe, quel que soit leur pays d'origine. Par ailleurs, des études sociales et fiscales sont systématiquement réalisées afin d'optimiser pour le Groupe et les salariés les coûts associés à cette politique de mobilité internationale.

La mobilité internationale est considérée chez Nexans comme un levier de transmission des expertises permettant de contribuer au développement personnel et professionnel des salariés, d'accompagner la croissance et de véhiculer la culture du Groupe à travers le monde. La mobilité internationale continue d'être encouragée par Nexans.

La mobilité internationale est un outil important de fidélisation des talents clés et bénéficie à un nombre croissant de collaborateurs provenant de tous les pays.

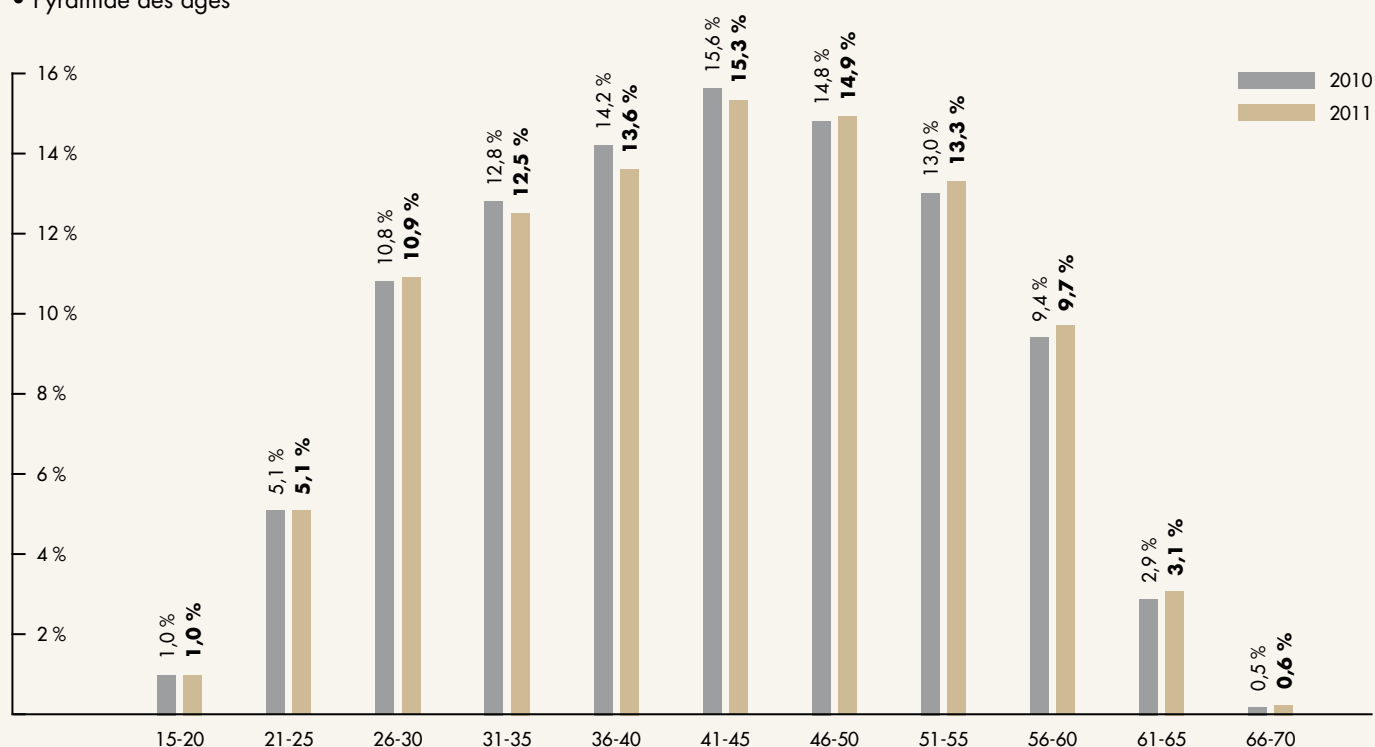
Par exemple, la Chine encourage, à travers sa politique de recrutement et via l'outil en ligne de recrutement « Job Way », la mobilité intersite ou interfonction à travers une communication forte des postes vacants.

De jeunes talents sont recrutés annuellement pour satisfaire le besoin Groupe de transversalité et créer un vivier de talents clés composé de futurs managers. Ces jeunes talents doivent être capables de véhiculer les valeurs Nexans, la culture Groupe et renforcer le déploiement des politiques/processus Groupe. Ils sont formés afin de prendre des responsabilités opérationnelles dans d'autres unités du Groupe. La mobilité est totalement intégrée à leur évolution de carrière.

Depuis 2009, l'outil en ligne de recrutement « Job Way » (publication interne et externe des offres d'emploi), permet à chaque salarié d'avoir connaissance des offres et de postuler aux offres en ligne afin de bénéficier d'une mobilité fonctionnelle ou géographique. Cet outil a permis de renforcer la connaissance des candidats intéressés par une mobilité. La direction des Ressources Humaines veille au respect de la confidentialité autour de chaque cas individuel avant que le candidat ne se déclare officiellement.

Par ailleurs, les différentes entités du Groupe participent, soit à de nombreux forums écoles (comme par exemple en Norvège, au Chili, en France, en Allemagne, en Suisse, en Belgique et en Suède), soit à des forums de recrutement (comme par exemple, c'est le cas en Corée, salon dédié aux sociétés étrangères ou en Belgique) afin d'identifier de futurs collaborateurs et de développer l'image de marque de la société.

• **Pyramide des âges**



Chiffres hors activité Faisceaux

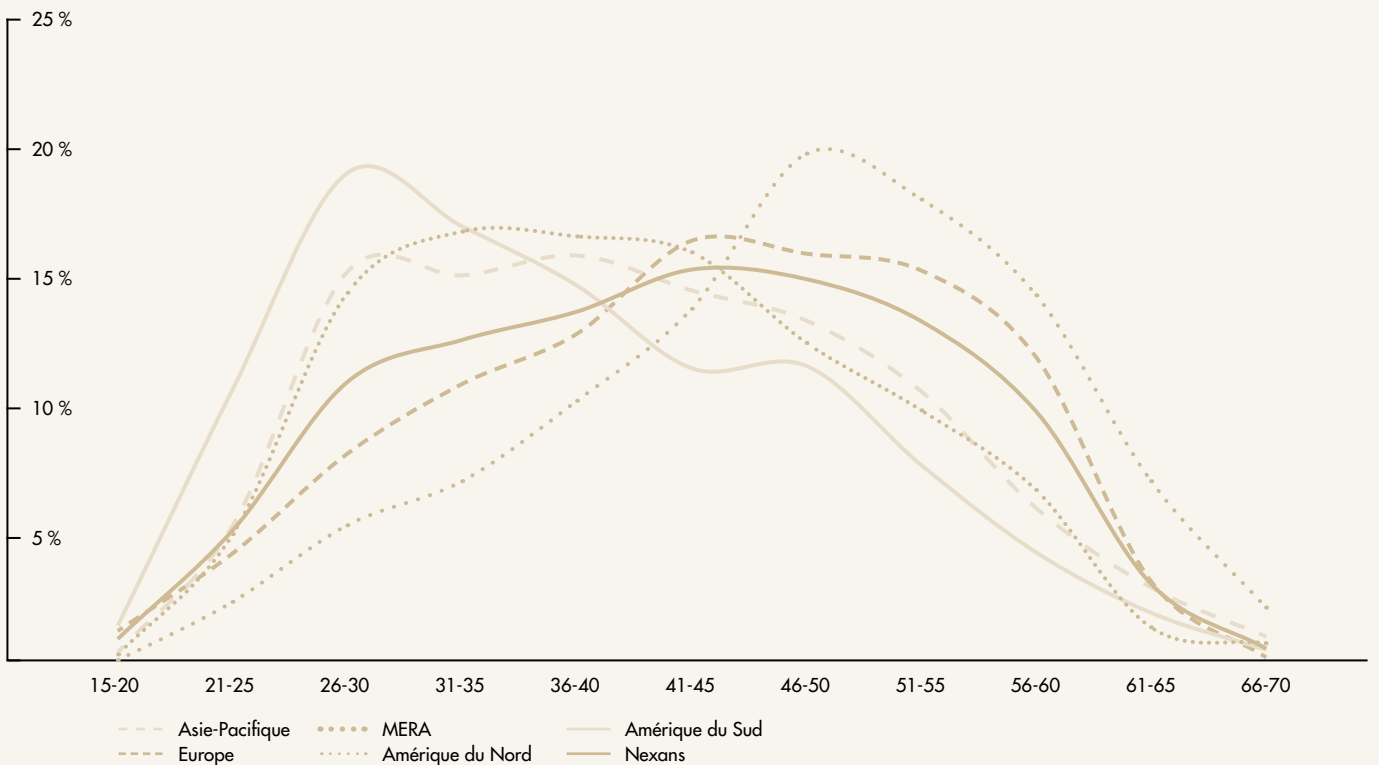
• Âge moyen des salariés par zone géographique

	2010	2011
Europe	43,6	43,6
Asie-Pacifique	40,5	40,6
Amérique du Nord	46,9	47,1
MERA	40,0	40,2
Amérique du Sud	37,7	37,7
Groupe Nexans	42,3	42,4

Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

L'âge moyen des salariés de Nexans est stable du fait des recrues plus jeunes et aux effets des actions entreprises dans la Zone Europe. Par exemple, une des actions en France concerne le développement de la politique en matière d'apprentissage. Afin d'assurer et renforcer la transmission de savoir-faire, la Chine, par exemple, développe le « mentoring » de jeunes techniciens par des employés expérimentés. Le Maroc, quant à lui, utilise le système de parrainage de jeunes recrues.

• Pyramide des âges par zone

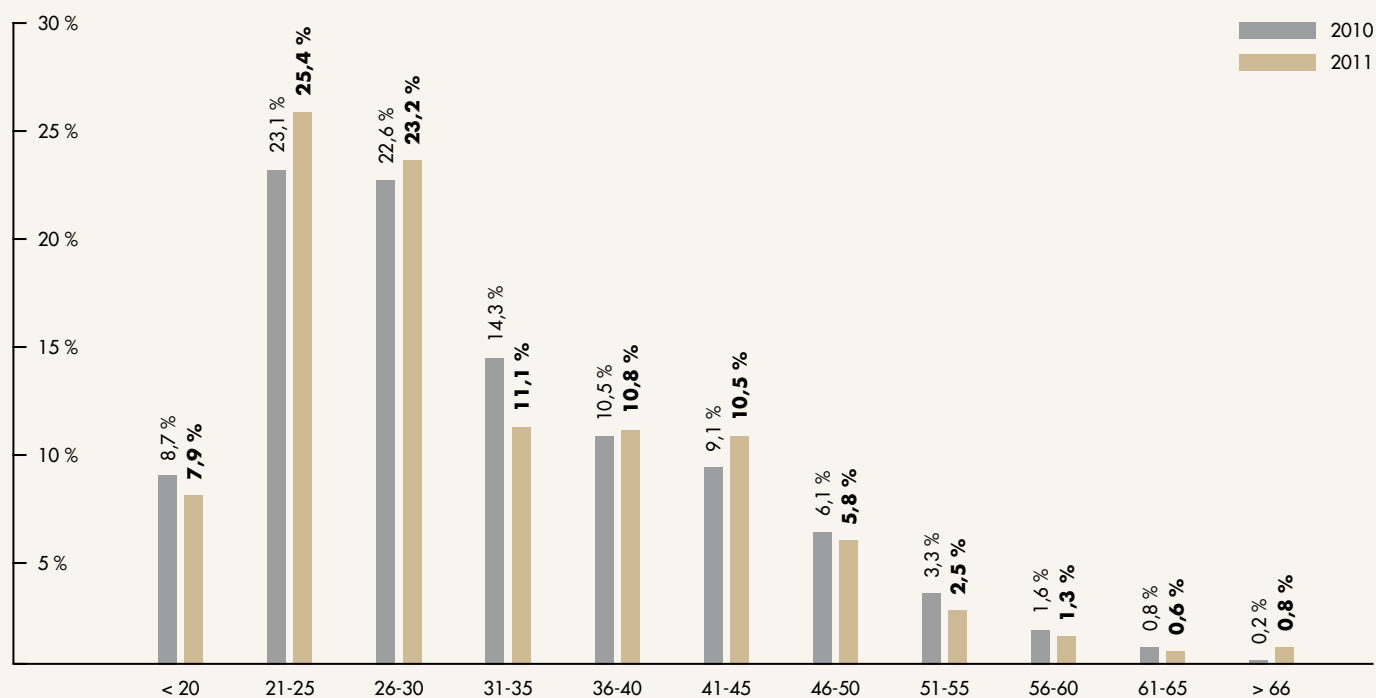


Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

La pyramide des âges du Groupe met en évidence des situations contrastées suivant les zones. Le vieillissement de la Zone Amérique du Nord est pour l'essentiel dû à un plus faible taux de rotation du personnel sur certaines catégories.

Les différentes situations des pays amènent Nexans à répondre aux enjeux locaux par des politiques appropriées de rétention, de recrutements sélectifs de jeunes collaborateurs et/ou de développement des personnes dans l'optique d'une évolution vers un autre poste dans le cadre d'une succession éventuelle.

• Pyramide des âges des nouveaux embauchés



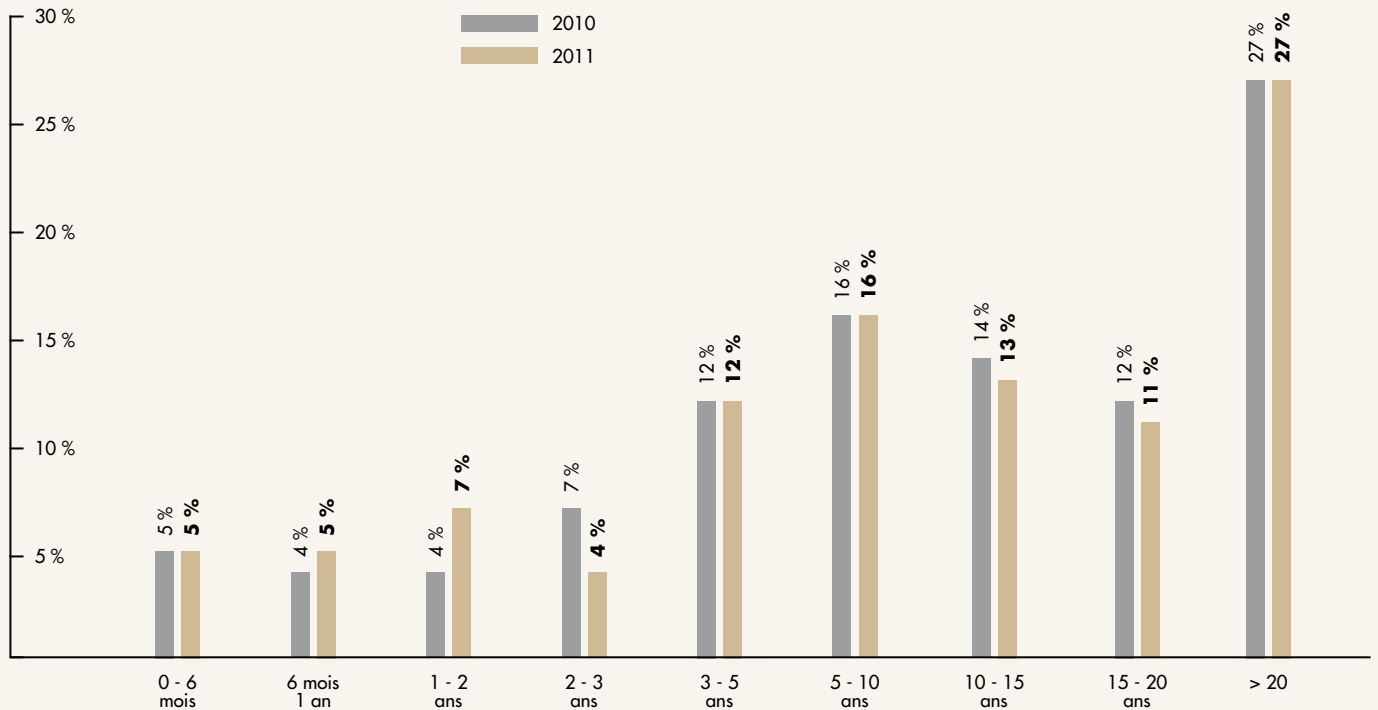
Chiffres hors activité Faisceaux

Les actions entreprises par le Groupe en matière de recrutement cherchent à assurer le renouvellement des générations notamment en Amérique du Nord.

En 2011, l'âge moyen des nouveaux entrants est de 32 ans, stable par rapport à 2010. 56,5 % d'entre eux ont moins de 30 ans, en augmentation par rapport à 2010, ce qui explique que l'âge moyen des salariés reste relativement stable.

La majorité de ces recrutements concernent des emplois non cadres (85 %), un peu plus de la moitié de ces recrutements prenant la forme de contrats à durée indéterminée (54 %) avec des disparités fortes entre les zones : les Zones MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique), Amérique du Nord et Amérique du Sud faisant largement appel aux contrats à durée indéterminée.

• Ancienneté

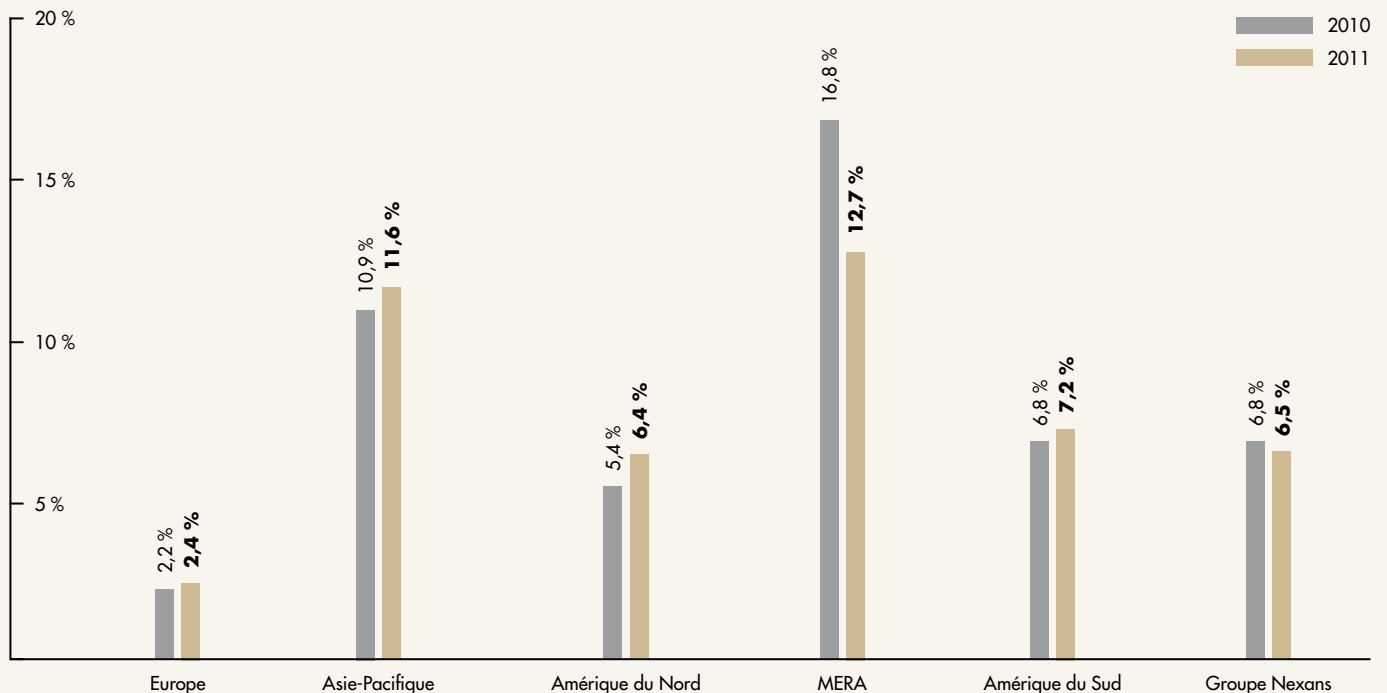


Chiffres hors activité Faisceaux

En 2011, l'ancienneté moyenne s'élève à 12,8 ans, en légère baisse par rapport à 2010. Cette ancienneté est particulièrement élevée en Europe (par exemple 17,1 ans en France) et en Amérique du Nord (15,5 ans au Canada).

Ceci est le reflet d'un fort sentiment d'appartenance au Groupe et le résultat des programmes de fidélisation du personnel. Cette stabilité assure une préservation des savoir-faire du Groupe.

• Heures supplémentaires



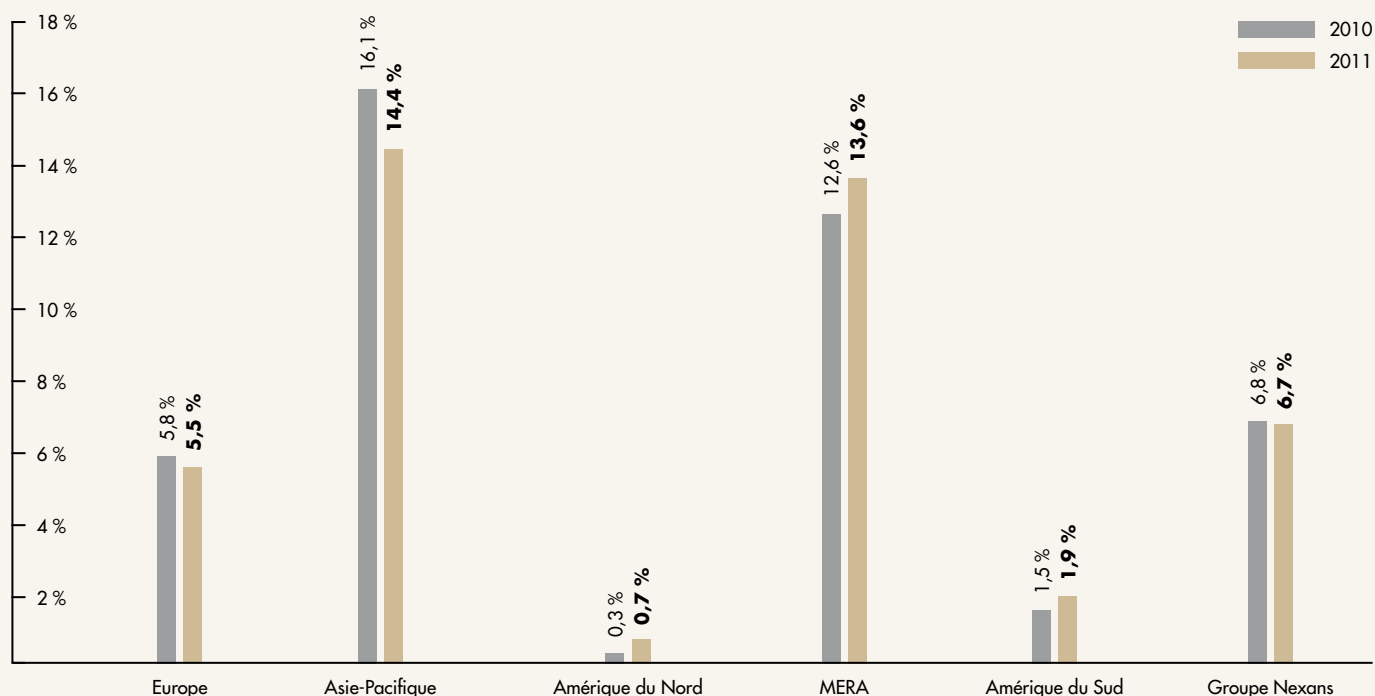
Chiffres hors activité Faisceaux

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

% heures supplémentaires = Nombre d'heures supplémentaires / Nombre d'heures de travail réelles. La notion d'heures supplémentaires est celle déterminée par la législation de chaque pays dans le cadre de la durée légale du travail.

Les heures supplémentaires sont utilisées dans le cadre d'une politique d'emploi adaptée au niveau d'activité. En 2011, comme l'an passé, elles participent à la flexibilité requise par une conjoncture économique difficile et ont permis aux usines de s'adapter. Les heures supplémentaires représentent 6,5 % des heures travaillées (hors activité Faisceaux), contre 6,8 % en 2010. 57 % de ces heures supplémentaires concernent les Zones MERA et Asie-Pacifique.

• Personnel intérimaire



Chiffres hors activité Faisceaux
 (MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)
 Nombre de personnes équivalent temps plein du dernier trimestre ayant un contrat avec une agence d'intérim/Effectifs Nexans fin de période.

À fin 2011, le personnel intérimaire représente 6,7 % de l'effectif total, contre 6,8 % en 2010.

Les pourcentages toujours importants d'intérimaires en Asie et dans la Zone MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique) sont principalement localisés en Chine et au Maroc.

Les écarts entre zones sont significatifs et s'expliquent par les politiques locales de recrutement, à l'exemple de la Chine.

Une équipe projet, essentiellement européenne, et regroupant les fonctions Ressources Humaines et Achats, a travaillé sur la définition des attentes Nexans vis-à-vis de ses fournisseurs de travail temporaire. Dans le cadre d'un large processus d'appels d'offres, trois sociétés ont été présélectionnées grâce à une grille d'analyse détaillée. L'une d'elles a été sélectionnée comme le fournisseur principal pour les pays concernés par cet appel d'offres grâce à sa proposition de partenariat fort et de valeur ajoutée pour le Groupe (niveau de services, prise en compte des besoins de Nexans en termes de sécurité, formation...). Le contrat est en cours de déploiement pour un démarrage début 2012.

9.3.2 Restructurations

Dans le cadre des plans de restructuration qu'il est amené à mettre en œuvre, le Groupe porte une attention toute particulière à la qualité du dialogue avec les instances représentatives du personnel. Nexans met en œuvre des mesures permettant de limiter au maximum les suppressions de postes et de favoriser les reclassements de salariés. Ces mesures sont prises dans le cadre des législations nationales applicables.

Le Groupe consacre des moyens importants pour accompagner chaque salarié concerné par un plan de restructuration dans la recherche de solutions internes ou externes et propose des plans d'accompagnement adaptés en concertation avec les partenaires sociaux.

Le total des départs en 2011, liés à des plans de restructuration, concerne 554 personnes :

- Les plans de restructuration lancés en 2009 portant sur la suppression de 1 800 postes se sont soldés par 942 départs en 2009, 423 départs en 2010, 230 départs en 2011, le solde des départs devant se réaliser en 2012. Ces suppressions étaient notamment liées à la fermeture de sites localisés en France, en Roumanie, en Allemagne, au Canada et à la diminution d'effectifs en Europe, en Egypte, en Australie, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.

Annoncés fin 2009, le plan d'adaptation des activités de Nexans France et Nexans Copper France (avec la fermeture du site de Chauny) ainsi que la réduction des effectifs de la Division Euromold de la société Nexans Network Solutions, en Belgique, se poursuivent. En 2011, les départs ont concerné 156 personnes (sur les 230 départs de l'année).

- De plus, la fermeture des sites de Latina (Italie) et de Lorena (Brésil) a été annoncée en 2010. Ces fermetures concernent 422 personnes dont 45 personnes au Brésil en 2010 et 324 personnes en 2011.

Par ailleurs, un plan de départ volontaire concernant le site de Dour en Belgique propose des conditions de prépension à 58 ans aux employés qui ont ou auront 58 ans en 2012.

9.3.3 Organisation

Le travail du personnel au sein du Groupe est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles qui sont variables d'un pays à l'autre. Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel.

Le nombre de contrats à temps partiel s'établit comme suit :

• Temps de travail par zone / temps partiel

Effectif à temps partiel (quand l'horaire indiqué dans le contrat est inférieur à la durée légale)

	2010	2011
Europe	387	391
Asie-Pacifique	18	27
Amérique du Nord	1	0
MERA	0	0
Amérique du Sud	2	1
Groupe Nexans	408	419

Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Les contrats de travail à temps partiel concernent principalement le Benelux, la France, l'Allemagne, la Suède, la Norvège, la Suisse, et l'Australie. Ils représentent 2,3 % de l'effectif du Groupe hors activité Faisceaux, chiffre en très légère augmentation par rapport à 2010.

La Belgique représente 41 % dans les effectifs à temps partiel de l'Europe et reflète la mise en place du système de crédit temps qui permet temporairement à un travailleur salarié d'interrompre totalement ou partiellement sa carrière professionnelle.

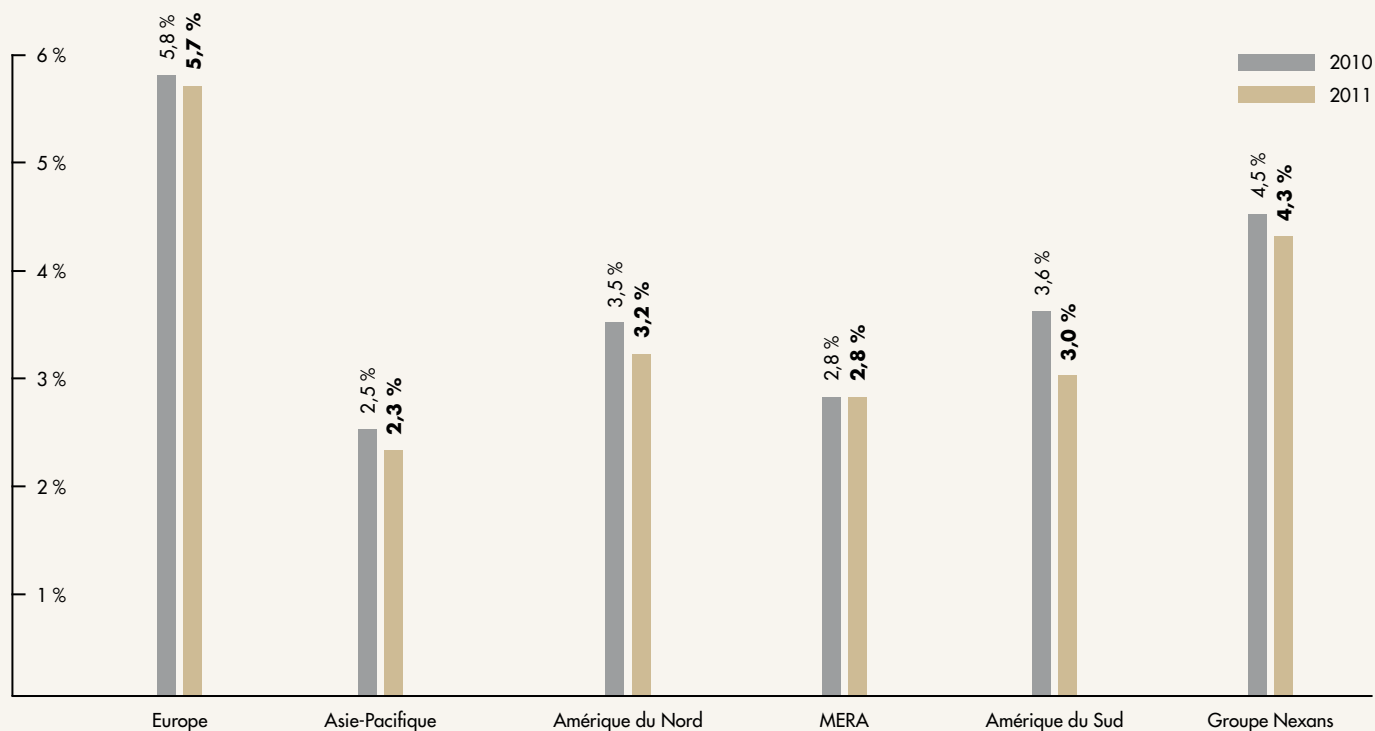
• Contrats à durée déterminée (CDD) / Contrats à durée indéterminée (CDI)

	2010		2011	
	CDI	CDD	CDI	CDD
Europe	96 %	4 %	95 %	5 %
Asie-Pacifique	73 %	27 %	75 %	25 %
Amérique du Nord	100 %	0 %	100 %	0 %
MERA	98 %	2 %	97 %	3 %
Amérique du Sud	95 %	5 %	97 %	3 %
Groupe Nexans	94 %	6 %	94 %	6 %

Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le pourcentage des effectifs ayant un contrat à durée déterminée est globalement stable à 6 %. Les augmentations sont localisées dans les Zones Europe et MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique). Cette progression se situe en Allemagne, en Belgique, en France et au Maroc. Cela répond d'une part, au besoin de flexibilité exigé par la charge de production et d'autre part, comme au Maroc, à la fin d'un partenariat avec une agence pour l'emploi qui s'est concrétisé par des embauches à durée déterminée. 58 % de ces contrats à durée déterminée se situent en Chine et en Allemagne, reflet de la législation locale ou du principe de prudence vis-à-vis de la situation économique.

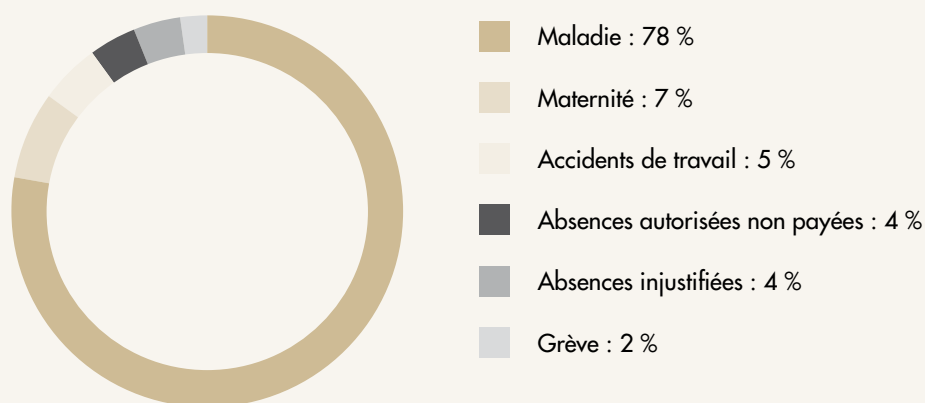
• Absentéisme



Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le taux d'absentéisme est défini comme le nombre d'heures d'absence, divisé par le nombre d'heures théoriques travaillées. En 2011, il diminue légèrement de 4,5 % à 4,3 % sur l'ensemble des zones.

La répartition des absences par motif est donnée ci-après.



Chiffres hors activité Faisceaux

La maladie, qui est la principale cause d'absentéisme au sein de Nexans, est en augmentation par rapport à 2010.

Suite aux actions menées en faveur de la sécurité, le taux d'absentéisme pour cause d'accident de travail continue de diminuer et représente 5 % en 2011, contre 6 % en 2010.

Le pourcentage inhérent à la grève (2 % du total des absences) est principalement dû aux mouvements liés :

- aux revendications salariales en France (site de Bourgen-Bresse),
- aux revendications salariales, préretraites et au nouvel accord national interprofessionnel en Belgique,
- au plan de restructuration en Italie,
- et aux mesures économiques en Grèce.

9.3.4 Rémunérations

La politique de rémunération du Groupe a pour objectif de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, d'accompagner le développement de leurs compétences et soutenir la performance individuelle et collective.

Pensée et déployée globalement avec des objectifs de compétitivité, d'équité et de transparence, elle fait l'objet de déclinaisons locales pour répondre aux spécificités culturelles, organisationnelles et opérationnelles des différentes entités de Nexans.

Pour s'assurer de la pertinence de ses dispositifs, le Groupe recourt de façon extensive à des enquêtes salariales dans ses principaux pays d'implantation et concernant l'ensemble de ses dirigeants et collaborateurs clés. Les campagnes salariales 2011 ont visé à compenser les effets d'inflation locaux, mais aussi et surtout à suivre les tendances de marché. Elles ont été encadrées dans plusieurs pays par la signature d'accords salariaux, comme par exemple au Brésil, en Norvège, en Grèce, sur certains sites ou sociétés en Belgique, en Corée, et au Canada. En France, un accord salarial a été signé ce qui illustre la qualité du dialogue social.

Les mesures d'augmentation individuelles ont été décidées, dans les cadres budgétaires impartis, par rapport au marché de l'emploi et en tenant compte des appréciations de performance, du potentiel et des compétences acquises et démontrées par les collaborateurs.

Les éléments de rémunération variable à court terme (ciblant la population d'encadrement – managers et experts) sont calés sur des montants cibles pouvant atteindre jusqu'à 50 % du salaire de base annuel (avec une variation selon les niveaux de responsabilité des collaborateurs). Les montants versés sont calculés en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs.

La politique de rémunération à long terme pour ses cadres dirigeants reposait depuis 2007 et jusqu'en 2010 inclus sur deux instruments : les plans d'options de souscription d'actions et les Plan d'Intéressement Long Terme (PILT), qui leur sont associés. Ce dispositif a été mis en place pour les cadres dirigeants afin de les fidéliser et les mobiliser sur la performance à long terme du Groupe.

En 2011, le Groupe a redéfini cette politique en l'appuyant sur deux nouveaux supports qui viennent se substituer aux dispositifs précédents :

- l'attribution d'actions de performance, à destination des cadres dirigeants, dont l'acquisition définitive est soumise à des conditions de performance exigeantes et transparentes, basées sur les résultats boursier et économique du Groupe ;
- l'attribution d'actions gratuites, à destination des jeunes cadres ayant démontré une contribution exceptionnelle et/ou à fort potentiel, permettant de les associer pleinement au futur du Groupe et de les récompenser de façon différenciée.

9.3.5 Relations sociales

• Un dialogue social ouvert et constructif

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les partenaires sociaux et la Direction de l'entreprise se rencontrent fréquemment pour échanger, négocier ou conclure des accords.

Nexans bénéficie d'un dialogue social de qualité grâce à une volonté partagée de communication, d'échange et de négociation. Les échanges très fréquents avec les partenaires sociaux locaux permettent depuis plusieurs années d'avoir un dialogue constructif et de formaliser des accords.

Les discussions s'articulent principalement autour de plusieurs axes : les salaires, l'employabilité, la situation économique, l'organisation (et notamment la nouvelle organisation Europe), la santé, la sécurité et l'évolution de l'environnement de travail.

Les efforts continuent de porter sur l'amélioration des conditions de travail, la qualité de vie au travail et la sensibilisation sur les sujets liés à la santé (dépendance à l'alcool et au tabac par exemple et aux risques psychosociaux, comme le stress) et à la sécurité.

Les échanges avec les partenaires sociaux sont soutenus et relayés par le management local. Des représentants syndicaux mandatés existent dans la majorité des sites.

Au-delà, des actions sont entreprises afin d'associer davantage les salariés à la marche de leur unité à travers en particulier des réunions régulières sur la performance économique, les projets de développement et la situation de ces marchés.

Le Comité d'Entreprise Européen du Groupe Nexans répond également à cet objectif de dialogue : institution représentative des salariés du Groupe Nexans, créée en 2003 au niveau de l'Union européenne et présidée par le Président-Directeur Général, ce Comité se réunit deux fois par an. La dernière réunion s'est déroulée en novembre 2011 et a traité de la situation du Groupe, de sa stratégie de développement et de sa politique de Ressources Humaines.

Nexans a conclu avec les partenaires sociaux environ 90 accords dans 13 pays.

Les principaux accords signés en 2011 ont concerné :

- les accords salariaux : en France, en Corée, en Grèce, en Norvège, au Canada, en Belgique, et au Brésil ;
- un accord relatif aux risques psychosociaux, à un versement de supplément d'intéressement et à un plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO) en France ;
- un accord sur les bonus en Belgique ;
- des accords relatifs au programme « Nexans Excellence Way » en Belgique et en Allemagne ;
- des mesures concernant le chômage partiel et temps de travail en Allemagne ;
- la nouvelle organisation Europe comme en Suède ;
- divers accords sur les congés en Italie/Suède/Brésil, sur certains avantages au Maroc, et sur les conditions de travail en Norvège.

Par ailleurs, de nombreuses réunions-consultations ont eu lieu sur différents sujets comme :

- au Brésil, des avantages supplémentaires pour le transport, la médication (sites de Rio de Janeiro et Americana) ;
- au Maroc, sur la construction, aménagement d'un restaurant sur le site industriel de Casablanca et réaménagement du restaurant du site de Mohammedia ;
- en Amérique du Nord, sur la charge de production, sur l'utilisation des heures supplémentaires, sur les postes vacants... ;
- au Vietnam, sur les salaires ;
- en Nouvelle-Zélande, une politique contre l'utilisation de drogues et alcool ;
- en Corée, sur les ventes, résultats financiers, sécurité... ;
- en Suède sur le programme « Nexans Excellence Way » et l'introduction de nouveaux emplois types ;
- en France, sur la pénibilité, sur la dépendance, sur l'égalité hommes-femmes.

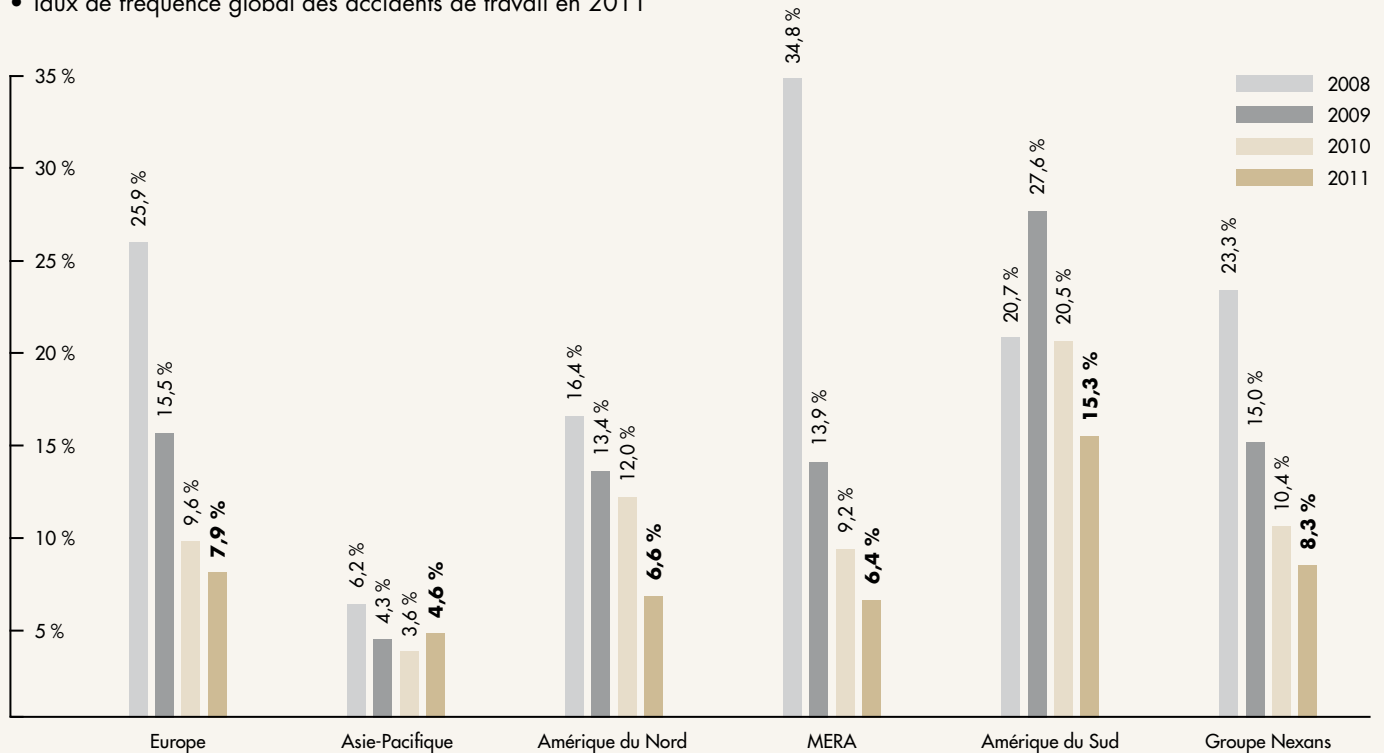
De plus, un certain nombre d'accords collectifs ont une date de validité jusqu'à fin 2011 ou début 2012. Les discussions liées au renouvellement de ces accords ont démarré, c'est le cas par exemple sur certains sites d'Amérique du Nord et en Turquie.

9.3.6 Hygiène et Sécurité

Assurer un environnement de travail sûr à ses employés est la première priorité de Nexans. Depuis mi-2008, le Groupe a lancé un important programme d'amélioration de la sécurité et de la santé au travail.

En 2011, les efforts continus dans ce domaine ont permis à Nexans d'atteindre en fin d'année un taux de fréquence global de 8,3, ce qui signifie une réduction de 20 % par rapport à 2010 et une baisse de 21 % du nombre d'accidents avec arrêt.

• Taux de fréquence global des accidents de travail en 2011



Chiffres hors activité Faisceaux

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Taux de fréquence global des accidents de travail = (Nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24 heures / Nombre total d'heures travaillées) x 1 000 000.

Comme le montre le graphique ci-avant, les résultats de ces actions sont à l'échelle des enjeux du Groupe et se sont traduits par une baisse significative du taux de fréquence global des accidents au travail qui est passé de 23,3 en 2008 à 8,3 en 2011.

En 2011, 30 sites n'ont pas enregistré d'accident du travail avec arrêt supérieur à 24 heures, contre 35 en 2010.

La sécurité au travail est une priorité absolue et fait partie intégrante des indicateurs de performance.

Afin de continuer à faire évoluer les comportements face aux risques, les actions suivantes sont maintenues dans l'ensemble des entités du Groupe :

- identifier les situations dangereuses avant même qu'elles ne se présentent ;
- améliorer l'affichage et la signalétique sur les lieux de travail ;
- développer une analyse systématique des causes d'accident et les diffuser largement ;
- acquérir des réflexes et modifier les attitudes.

Les efforts déployés en 2011 afin de continuer à diminuer le nombre d'accidents portent par exemple sur :

- la création d'un Département Hygiène-Sécurité-Environnement au sein de la Direction Industrielle du Groupe ;
- l'analyse et le reporting industriel désormais élargi à tous les types d'accidents, de l'accident avec arrêt de travail jusqu'au presque accident ;
- les journées sécurité organisées sur les sites avec le management ;
- des audits de sécurité portant sur les risques liés aux tests électriques ;
- la réalisation d'une grille Groupe d'auto-évaluation des sites en santé sécurité ;
- la mise en place d'une plateforme de remontée automatique et d'échange des bonnes pratiques ;
- la mise en place d'une formation d'analyse des causes des accidents (formation démarrée en Asie-Pacifique) ;
- le développement d'une formation d'analyse en sécurité du poste de travail (formations effectuées en Amérique du Sud, Amérique du Nord, Benelux, Suisse, Italie et France) ;
- une formation spécifique aux directeurs d'usines ;
- un programme global de certification effectué grâce à l'accompagnement d'un unique organisme certifié et présent à l'échelle mondiale, qui permet de renforcer les exigences du Groupe en matière de santé sécurité (en 2011, 20 sites Nexans sont certifiés OHSAS 18001) ;
- la définition de nouveaux standards approchant à la fois des questions de processus et de méthodologie ;
- la construction d'un nouvel outil de partage automatique et simplifié des accidents graves et sérieux qui surviennent au sein des unités du Groupe.

9.3.7 Formation

L'Université Nexans

En 2011, Nexans a poursuivi ses efforts de formation dans le cadre de l'Université Nexans, dont le rôle est avant tout de développer le potentiel des salariés, de diffuser les bonnes pratiques et de promouvoir la gestion du savoir grâce à des formations ou à d'autres activités qui leur sont associées. Sa devise est recevoir, enrichir, transmettre.

Pour sa quatrième année d'existence, avec une offre catalogue de soixante-dix formations (plus de 100 sessions par an) dont une vingtaine de modules de formation en ligne (« e-Learning »), l'Université Nexans s'est adressée, en 2011, à plus de 5 000 salariés et dispensé plus de 30 000 heures de formation dans l'année. L'offre formation s'enrichit progressivement pour offrir aux salariés les compétences nécessaires à leur contexte local et s'inscrit dans les objectifs stratégiques du Groupe : déploiement des modèles de compétence et des plans de développement, orientation client, amélioration continue et excellence opérationnelle, travail transversal et expertise pédagogique.

L'Université Nexans compte 12 académies, couvrant les principales filières fonctionnelles ou techniques, ainsi que les compétences managériales et pédagogiques. En choisissant de privilégier la formation de formateurs internes et de déployer en cascade les formations, l'Université Nexans a offert à 330 collaborateurs sur tous les continents et en 10 langues la possibilité de développer leurs compétences en matière d'animation et de conception de formations. Elle favorise aussi par ce biais la création de réseaux d'experts transversaux au sein du Groupe.

La démarche de l'Université Nexans s'articule autour de réseaux de partage, de savoir et de connaissances techniques permettant d'optimiser la transmission du savoir.

L'Université Nexans produit un grand nombre de formations chaque année. À noter en 2011, la création d'une formation Câbles (détaillant le câble, les matériaux, la structure et la fabrication des câbles) facile à traduire dans les langues utilisées dans les pays du Groupe.

À noter également un programme de formation à destination des directeurs d'usines regroupant une trentaine de modules (12 jours de formation). Ce programme a été développé par la Direction Industrielle en partenariat avec les Ressources Humaines et les managers Nexans spécialistes de leur domaine. Il est intégralement délivré par des animateurs internes.

Programme de formation

En 2011, le nombre total d'heures consacrées à la formation (sur le lieu de travail ou en dehors de l'entreprise), s'élève à 379 000 heures, (en baisse par rapport à 2010).

Les formations réalisées résultent des besoins en formation exprimés au cours des entretiens annuels, des développements identifiés dans le cadre des plans stratégiques et des programmes industriels et commerciaux qui en découlent.

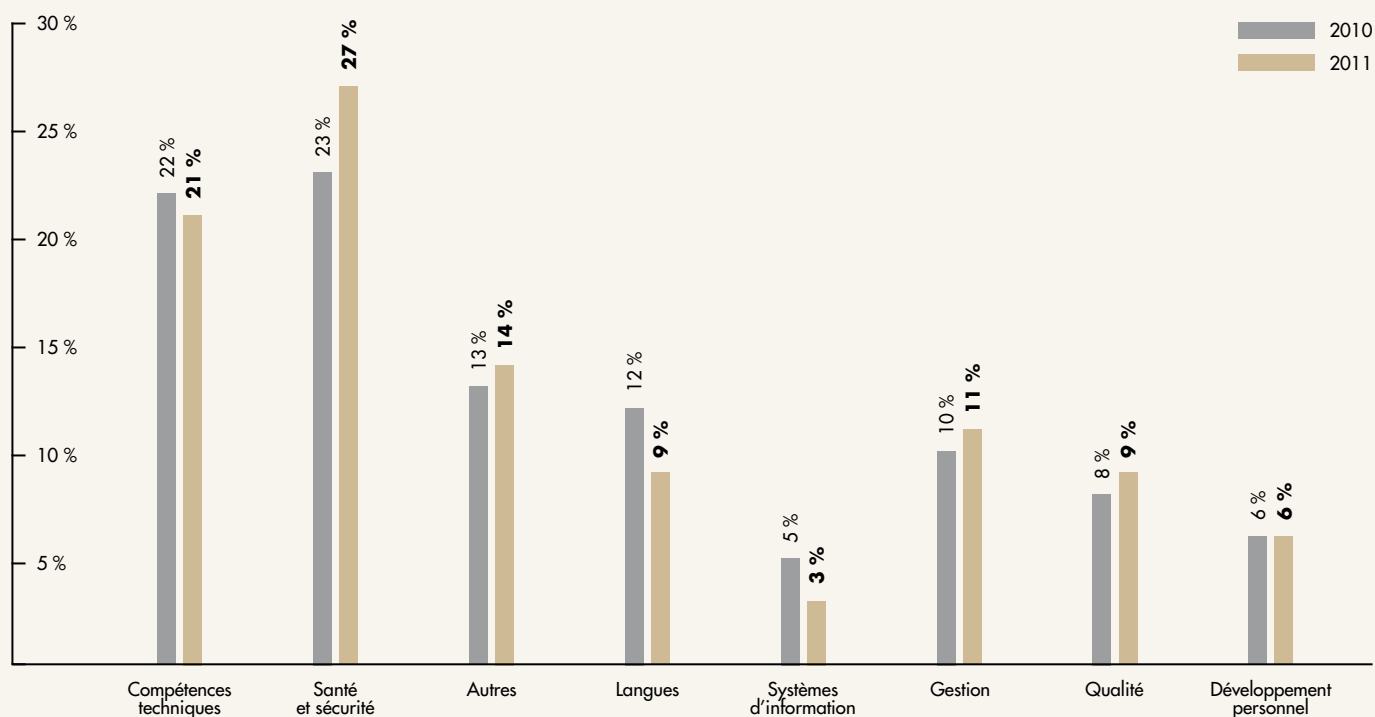
La formation est un facteur essentiel de progrès et le Groupe entend poursuivre cet investissement afin de se préparer aux évolutions de marché. Et ce notamment à travers le déploiement des modèles de compétence et des plans de développement en résultant.

En 2011, plusieurs programmes de formation ont été lancés ou continuent d'être déployés, en particulier :

- les programmes liés à « Nexans Excellence Way » : les « 5S », les « équipes autonomes », le management visuel, « Settle Quickly Eradicate Control » (Régler Rapidement Éradiquer Contrôler), l'animation des réunions d'équipe de 5 minutes, la résolution de problèmes, « SMED » (« Single Minute Exchange of Die » = Optimisation des changements de série) ;
- les formations de managers de terrain afin de soutenir le programme d'excellence industrielle ;
- les programmes de maintenance, des réductions de stocks (IRIS : « Inventory reduction and improved services ») et de réduction des consommations matières ;
- les programmes « Facilitation skills » et « Design skills » à travers l'Université Nexans permettant de créer des programmes de formation et de les délivrer ;
- les formations au leadership destinées aux cadres à potentiel du Groupe ;
- les programmes touchant à la sécurité (comme le « Job Safety Analysis » ou l'analyse sécurité des tâches effectuées) ;
- un programme de formation des responsables des ressources humaines/managers à l'utilisation et au déploiement des modèles de compétence ;
- des programmes « orientation clients » comme au Pérou rappelant le fait que nous sommes tous vendeurs ;
- les formations aux différents outils informatiques utilisés dans le Groupe ;
- des formations techniques spécifiques à la communication, aux achats, aux ventes ;
- des formations en ligne juridiques.

La répartition des heures de formation présentée ci-dessous par thème montre une prédominance en 2011 des formations axées sur les sujets liés à la santé et la sécurité au travail, ce qui reflète l'implication de l'ensemble des salariés Nexans pour ce sujet majeur.

Répartition des heures de formation par thèmes en 2011



Chiffres hors activité Faisceaux

Les formations liées à la sécurité, aux modèles de compétence ainsi qu'aux programmes de leadership ont continué à se renforcer.

Par ailleurs, un effort important de formations a été consenti à la population Ventes et Marketing, également en lien avec le programme « orientation client » et les modèles de compétence.

En France, par exemple, les formations management ont été plus importantes en 2011 ainsi que les formations à l'accompagnement de la conduite d'entretien lié aux modèles de compétence.

9.3.8 Développement de carrière

En continuité avec les années passées, la pratique des entretiens individuels continue à se développer au sein du Groupe. Visant à développer les collaborateurs à travers l'identification de leurs besoins en formation et à favoriser des échanges autour de leur évolution professionnelle, leur déploiement a été soutenu par la mise en œuvre des démarches d'excellence industrielle (« Nexans Excellence Way ») et des modèles de compétence.

En 2011, l'entretien de développement qui portait jusqu'alors sur les fonctions de production a été étendu à d'autres fonctions, telles que Ventes & Marketing ; et il est venu ainsi compléter l'entretien de performance. L'objectif majeur est de développer les compétences comportementales des collaborateurs afin de les aider à améliorer leur performance et à préparer leur évolution future.

Nexans souhaite capitaliser à tous les niveaux sur le développement des talents qui assureront la performance du Groupe et son expansion de demain. Trois tendances de fond ont été identifiées dans le plan stratégique 2009-2011 :

- le renouvellement des générations ;
- la globalisation des marchés et des clients sur tous les continents ;
- et le développement des activités, en amont/aval du câble (intégration système, services...).

Le réseau des directions des ressources humaines se mobilise sur les sujets suivants :

- l'apparition de nouveaux métiers ;
- les nouveaux impératifs de performance qu'il faut expliquer et promouvoir (ex : « Nexans Excellence Way ») auprès des collaborateurs ;
- les profils individuels à même de répondre à un mode de travail plus transversal au sein du Groupe.

Pour y répondre, la professionnalisation de la gestion de carrière, avec une implication forte du Comité Exécutif du Groupe et de l'ensemble des comités de direction locaux, s'est poursuivie en 2011 autour des thèmes suivants :

- élaboration d'un référentiel de compétences pour chaque filière métier intégrant les attentes en termes de performance par fonction et en les traduisant de façon très opérationnelle par niveau de compétence visée. Cette démarche est aujourd'hui déclinée pour les achats, les ventes et le marketing,

la Recherche et Développement, les activités de production, les fonctions de communication et les Ressources Humaines. Les modèles de compétence des fonctions informatiques, juridiques et « supply chain » sont en cours de construction ;

- programme de formation à destination des ressources humaines et de l'encadrement : conduite des entretiens, élaboration des plans de développement ;
- plan de succession et de développement individuel SPID (« Succession Planning and Individual Development »), qui est un processus d'identification des successeurs potentiels pour les postes clés du Groupe et des talents clés, incluant les populations ciblées : potentiel Groupe, potentiel local, jeune talent, expert, démarche effectuée dans chaque pays et au Siège. Afin d'assurer la visibilité du processus et de favoriser l'échange, une revue de talents pays a été lancée avec les directeurs des fonctions Corporate ;
- identification des experts du Groupe, avec construction d'un programme de transmission du savoir par la voie de l'Université Nexans ;
- comité des Carrières, qui rassemble les membres du Comité Exécutif chaque mois autour des sujets de nomination, de succession, d'identification des talents, de suivi et de soutien de leur développement. Un effort particulier est donné aujourd'hui pour le renforcement du développement des talents dans les pays émergents ;
- modèle de compétence managérial, qui traduit ce qui est attendu des principaux cadres du Groupe. Nexans évalue leurs compétences en termes d'excellence opérationnelle, de sens des responsabilités, d'orientation « marchés/clients », d'aptitude à la prise de décision et enfin de travail en équipe dans un environnement international ;
- formation Leadership, basée sur le modèle de compétence managérial, qui est constituée actuellement de quatre programmes ciblés : « Introduction for New Leaders » (pour les nouveaux arrivés pendant leurs premiers 18 mois) ; « Leading in a Global Nexans » (hauts potentiels au niveau exécutif Groupe), « Leading across Nexans » (pour ceux qui gèrent les équipes transversales qui ne dépendent pas directement d'eux) ; « From Management to Leadership » (ce nouveau programme 2011 est destiné au manager).

Nexans reste attentif au développement des différents métiers de l'entreprise. L'objectif est d'adapter en permanence les compétences des collaborateurs à l'évolution de leur métier.

9.3.9 Enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction Groupe, effectuée en 2010, à destination des managers sur leur engagement vis-à-vis de l'entreprise a permis en 2011 de mettre en place des plans d'action par pays. Les actions menées concernent :

- la connaissance des outils RH (modèles de compétence et Université Nexans) ;
- l'engagement des managers (à travers un projet de change management pour la nouvelle organisation Europe) ;
- la définition en local d'actions spécifiques.

D'autres enquêtes ont lieu au niveau local comme c'est le cas :

- en Norvège où par exemple des efforts ont été faits afin de faciliter l'échange d'information. Une nouvelle enquête est lancée afin de s'assurer de la progression de la satisfaction des utilisateurs et de la performance des actions mises en place ;

- au Chili où un plan d'action a été construit en liaison avec l'enquête Groupe menée auprès des managers. Les principales actions concernent la communication et le développement du leadership ;
- en Nouvelle-Zélande qui doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer entre autre le travail en équipe ;
- en Australie qui doit renforcer de manière générale la communication.

9.3.10 Emploi des personnes handicapées

Dans le monde, le Groupe emploie directement 323 personnes handicapées en 2011⁽¹⁾, chiffre en diminution par rapport à 2010 et essentiellement lié à la France. La notion de personnel handicapé est définie par les législations de chaque pays, législation plus volontariste en Europe.

Les entités concernées s'attachent à offrir des conditions de travail qui soient les plus respectueuses possibles au regard du handicap des personnels concernés.

9.3.11 Activités sociales et Mécénat

Le Groupe s'investit, dans une grande majorité des pays où il est présent, aussi bien financièrement que sur le plan humain, au travers de donations, de soutien à des associations, de programmes d'aide, de bénévolat et de partenariats avec les écoles.

À titre d'exemple, parmi les nombreuses actions menées en 2011, on citera les actions suivantes :

- la Corée, la Russie et la Suède sont à l'initiative de développements économiques et industriels locaux à travers des fédérations d'employeurs ou de chambres de commerce et d'industrie ou de coopératives. Par exemple, la Suède œuvre activement sur les questions de main d'œuvre et d'infrastructure ;
- la Corée sensibilise les jeunes recrues à travers son programme d'intégration à prendre conscience des besoins des plus démunis et à adopter une attitude adéquate ;
- la Nouvelle-Zélande sponsorise une école de rugby ;
- le Brésil contribue mensuellement à aider une crèche près de l'usine de Rio de Janeiro avec des fournitures scolaires et des dons de jouets et de nourriture ;
- l'Allemagne soutient les étudiants dans leur éducation et les jeunes ingénieurs dans leurs projets afin de développer leurs connaissances et intérêts dans les usines locales ;
- l'Italie supporte plusieurs associations, dont une association d'aide aux familles d'enfants ayant un cancer et une association d'aide en nourriture ;
- la Suède sponsorise des projets municipaux comme le théâtre, école de musique ;
- le Liban a participé à la construction d'une université et a décidé de financer les études sur quatre ans des employés qui suivraient la formation ingénieur en électromécanique ;
- la Grèce et la Suisse sponsorisent des universités (programmes de Recherche & Développement, prix pour les meilleurs étudiants) ;
- la Norvège, le Ghana et le Pérou soutiennent des programmes pour l'enfance ;
- le Qatar participe à une opération de nettoyage des plages.

(1) Ne tient pas compte des pays dans lesquels cette information n'est pas diffusée en raison de la réglementation locale.

De nombreux pays permettent également aux jeunes étudiants d'effectuer des stages comme en Chine, en Suède, en France, au Chili, en Australie...

La Norvège soutient, depuis 2008, SOS Children's Villages, une organisation environnementale internationale, Bellona, par une donation financière contribuant à aider à la construction de maisons pour les enfants du Village de Jos au Nigeria.

Nexans participe par ailleurs à des actions de mécénat et s'est associé au projet du musée du Louvre à Lens, dont la construction a débuté en 2010. Nexans couvre tous les besoins en câbles du musée et fournit ainsi gracieusement les câbles d'énergie basse et moyenne tension, les câbles et systèmes de transmission de données destinés à équiper les 28 000 m² du bâtiment ainsi que les 28 hectares de parc.

Nexans est également mécène du château de Versailles depuis 2007 et a fait don de plus de 200 km de câbles pour la rénovation des réseaux techniques. Nexans fournit gracieusement, dans le cadre des différents chantiers de rénovation, des câbles électriques basse et moyenne tension ainsi que des câbles de télécommunication et des câbles à fibre optique. Ces câbles assurent la modernisation de l'infrastructure et la sécurité incendie du monument historique, notamment grâce à ses câbles de sécurisation de bâtiments ALSECURE®.

En 2011, dans le cadre des travaux de restauration des toitures du corps central du château de Versailles, la Cour royale est occupée jusqu'en juin 2012, par un immense échafaudage. En habillant cette structure de plus de 1 000 m², le château de Versailles a souhaité accueillir tous les visiteurs du château avec un projet artistique monumental et surprenant qui valorise l'architecture et les jardins. Nexans a permis la réalisation de cette création et participe ainsi à la valorisation de la campagne d'adoption des arbres, des bancs et des statues du parc de Versailles.

De plus, en 2011, Nexans a signé une convention de mécénat d'une durée de trois ans, avec Electriciens Sans Frontières (ESF), ONG internationale ayant pour vocation d'améliorer le quotidien des populations défavorisées et de participer à des projets de développement durable dans les régions les plus pauvres du monde, en contribuant à leur donner accès à des ressources vitales, telles que l'électricité et l'eau potable. Nexans couvrira la moitié des besoins annuels de l'association en câbles basse et moyenne tension. Les câbles électriques fournis par Nexans contribueront à la réalisation de nombreux projets de développement menés par ESF, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé : électrification d'écoles, de centres de santé, etc. Les câbles Nexans seront aussi utiles à l'ONG lors d'intervention d'urgence, dans des situations de crise humanitaire.

Au-delà de l'application des politiques du Groupe et des lois locales, de nombreuses entités jouent un rôle important vis-à-vis de leur environnement social et dans l'éducation. En Corée, comme l'an passé, de nombreuses actions ont été organisées afin de renforcer la culture d'entreprise, la communication et la relation de confiance entre les membres de l'entreprise.

9.3.12 Activité Faisceaux

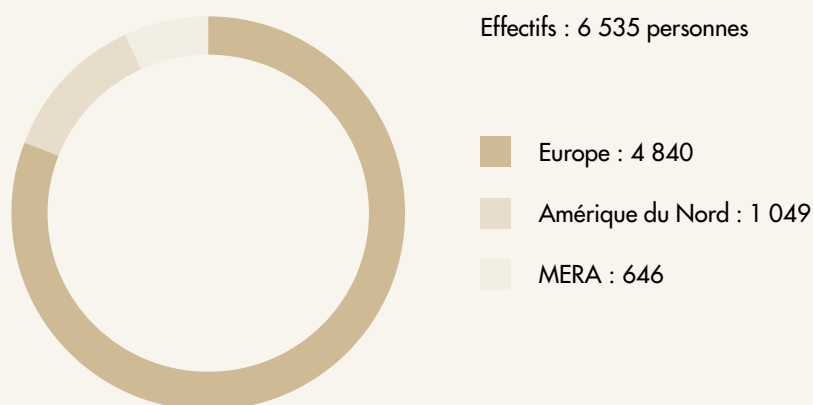
Compte tenu de la spécificité de l'activité Faisceaux, à fort taux de main d'œuvre, les données sociales relatives à celle-ci sont présentées séparément.

Les effectifs de l'activité Faisceaux, continuent de progresser en 2011 (+ 15,8 %).

Cette hausse se situe principalement:

- en Amérique du Nord : la demande croissante du client Daimler est fortement liée à un marché en renouvellement ;
- dans la Zone MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique), en Tunisie, l'accélération de la demande de moteurs de voitures par les constructeurs européens s'est traduite par une forte croissance de la production de faisceaux dans ce pays.

Une grande part des salariés sont à contrat à durée déterminée (43 %).



(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Effectif : nombre de personnes sous contrat avec une entité Nexans consolidée à la date indiquée.

Les recrutements ont eu lieu tout au long de l'année et sur l'ensemble des zones. 50 % de ces recrutements concernent la Zone Europe et notamment la Roumanie.

Une grande partie des départs naturels est liée à la fin de ces contrats à durée déterminée, 59 % de ces départs naturels se situent en Europe et particulièrement en Roumanie et en Slovaquie.

La variation nette des effectifs est très fortement positive en 2011 et reflète un marché qui reste soutenu.

	Europe	Amérique du Nord	MERA	Faisceaux
Départs naturels	(1 217)	(543)	(318)	(2 078)
Restructurations	0	0	0	0
Embauches	1 495	904	573	2 972
Effets périmètre	0	0	0	0
Transferts	0	0	0	0
Total	278	361	255	894

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Les départs naturels comprennent les démissions, les départs à la retraite, les départs volontaires ou non négociés individuellement, les décès et les fins de contrats (CDD).

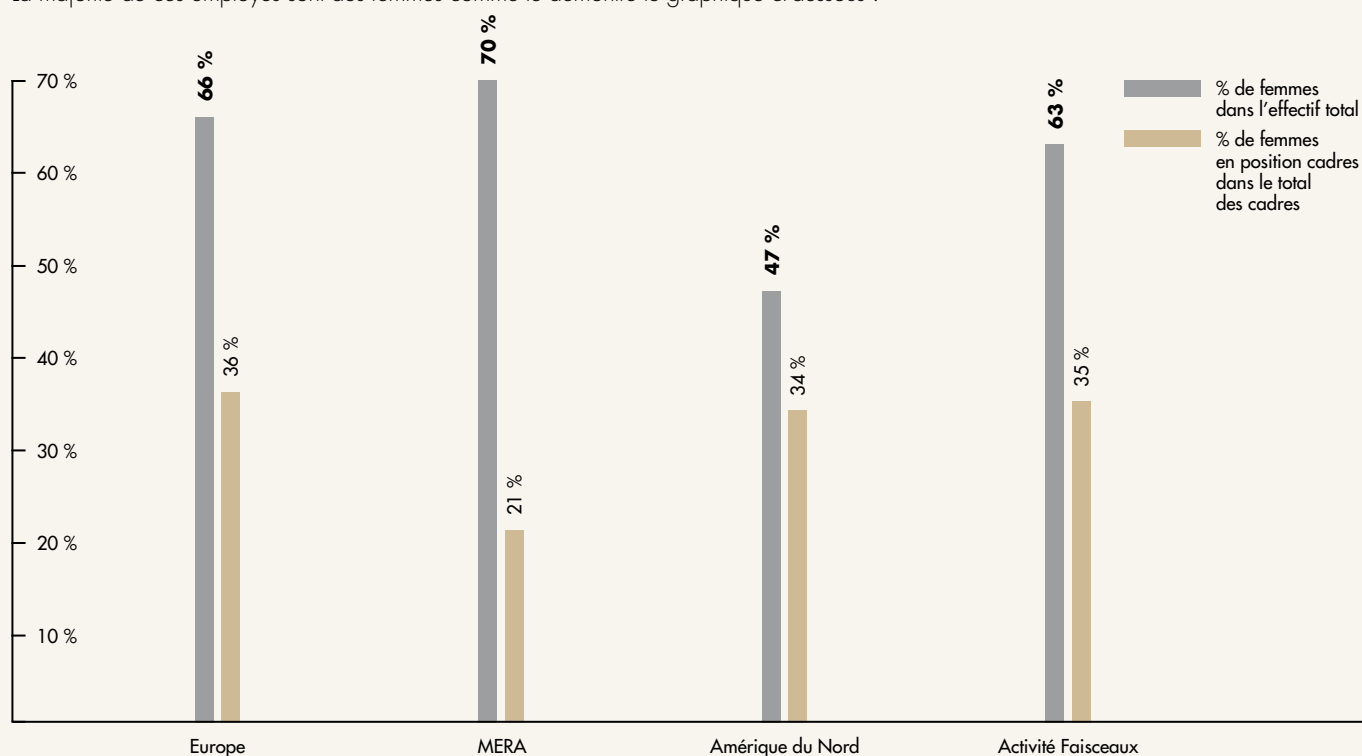
Les restructurations concernent les personnes parties dans le cadre d'un plan collectif de licenciement (CDD ou CDI).

Les embauches comprennent les personnes recrutées à l'extérieur du Groupe Nexans (CDD ou CDI) ainsi que des personnes qui étaient au préalable en contrats d'intérim.

Les effets de périmètre comprennent l'entrée ou la sortie d'effectifs liés à une acquisition ou cession d'activité/société juridique (CDD ou CDI).

Les transferts comprennent les personnes qui ont changé d'employeur à l'intérieur du Groupe (CDD ou CDI).

La majorité de ces employés sont des femmes comme le démontre le graphique ci-dessous :

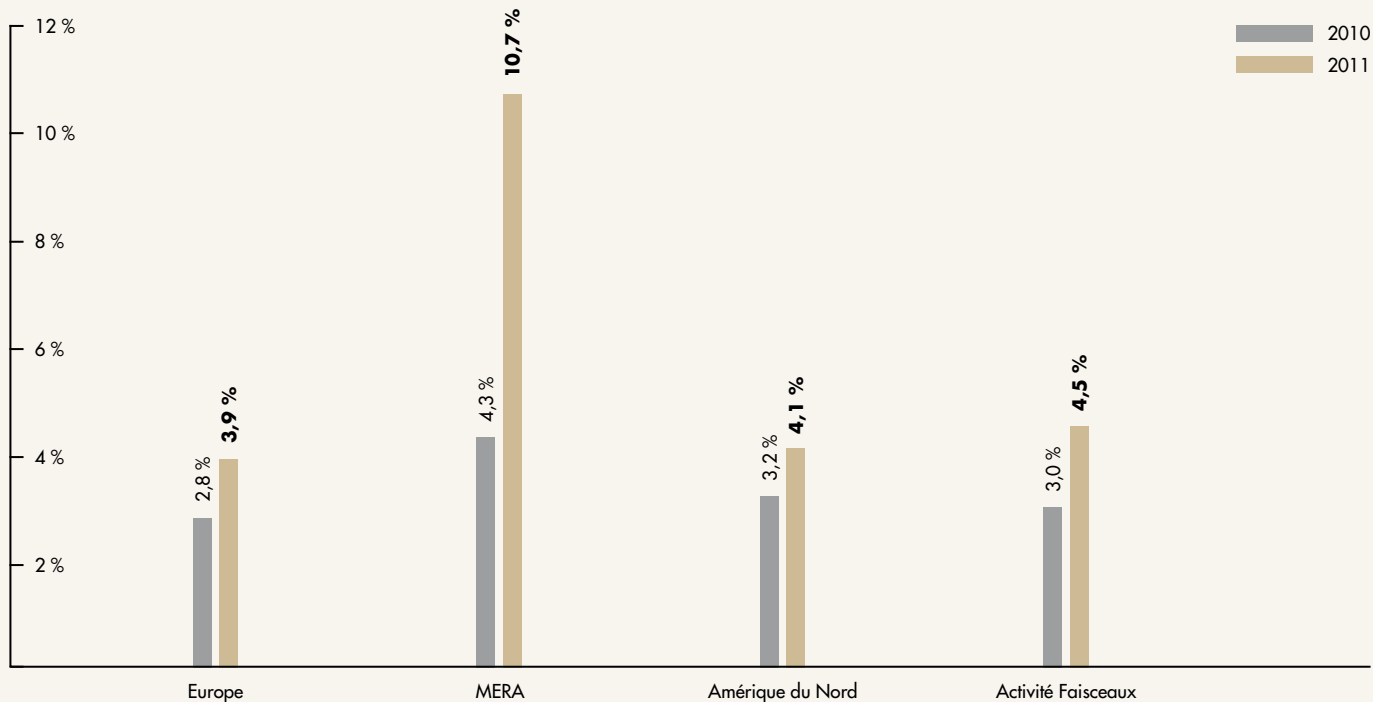


(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le nombre de femmes dans l'effectif total est stable par rapport à 2010 et représente 63 % des effectifs.

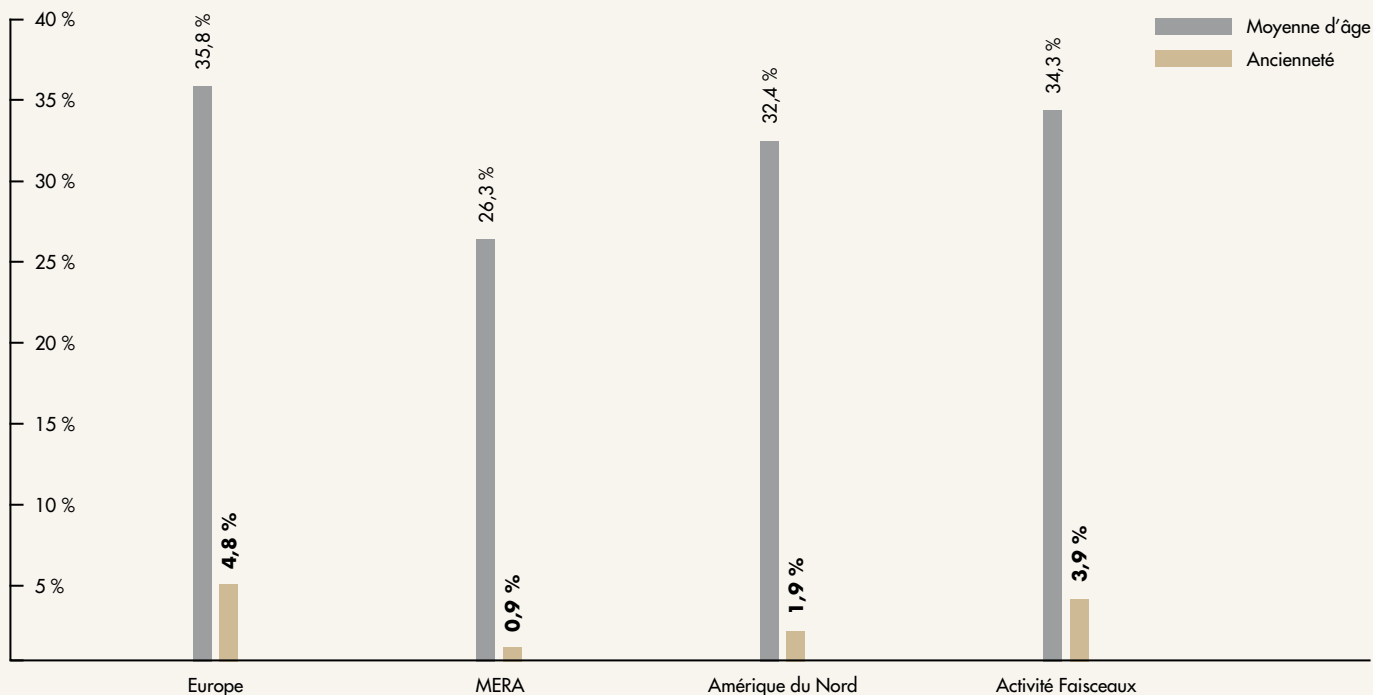
Le nombre de femmes en position cadres a légèrement diminué par rapport à 2010, sauf dans la Zone Europe où ce pourcentage est stable.

Le taux de fréquence global des accidents au travail de l'activité Faisceaux est globalement inférieur à 5 :



(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Taux de fréquence global des accidents de travail = (Nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24 heures / Nombre total d'heures travaillées) x 1 000 000.



(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

La moyenne d'âge au sein de l'activité est relativement jeune et est de 34,3 ans. L'ancienneté moyenne est de 3,9 ans.

9.4 Données environnementales

9.4.1. Politique du Groupe Nexans en matière d'environnement

L'environnement et la sécurité des biens et des personnes sont au cœur des préoccupations de Nexans. La politique du Groupe est définie dans la charte « Maîtrise des risques industriels » signée par le Président-Directeur Général du Groupe et diffusée à l'ensemble des sites dans le monde et disponible sur le site intranet. Celle-ci porte sur l'amélioration continue des sites de production, grâce à des audits de contrôle, ainsi que sur l'évaluation des risques liés aux produits et procédés de fabrication.

L'engagement de Nexans dans la protection de l'environnement passe également par la formation du personnel à un ensemble de bonnes pratiques dans le domaine.

Sur le plan de l'organisation, la politique en matière d'environnement est pilotée par la Direction Industrielle et Logistique du Groupe, rattachée au Comité de Direction. La Direction Industrielle supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement et l'ingénierie des grands projets industriels. Cette Direction gère par ailleurs les projets transversaux et notamment le développement des produits et des processus, ainsi que le parc machines du Groupe. Dans chacun de ces domaines, elle s'assure du respect et de la protection de l'environnement.

Les règles édictées et les objectifs fixés par la Direction Industrielle en matière environnementale s'appliquent à l'ensemble des unités à travers le monde.

Le programme d'amélioration continue des sites de production est piloté par le Comité Environnement et Produits qui rassemble deux membres du Comité de Direction, la Direction Industrielle et Logistique, la Direction Technique, la Direction des Achats, la Direction Juridique, la Direction de la Gestion des Risques et la Direction Marketing. Ce Comité se réunit deux fois par an.

• Gestion de l'environnement : mesures prises pour assurer le respect des règles en vigueur

Un système interne de gestion environnementale a été mis en place depuis la création de Nexans et est étendu à tous les sites sans considération de pays ou d'activité. Son objectif est de réduire les risques de pollution et de maîtriser les coûts environnementaux (consommation d'énergie, d'eau, de matières premières ou de produits dangereux, élimination et recyclage des déchets).

En ligne avec la norme ISO 14001, ce système s'appuie sur un suivi annuel de l'ensemble des sites à l'aide d'un questionnaire abordant 12 thèmes environnementaux et au travers d'une grille de notation.

Ce questionnaire, accessible via l'intranet, permet de renseigner toutes les informations environnementales relatives aux sites et recenser par ailleurs les investissements environnementaux réalisés durant l'année.

Quant à la grille de notation, elle établit les situations jugées par le Groupe comme inacceptables (Note 4), à améliorer (Note 3) jusqu'à acceptables (Notes 1 et 2). Elle évolue chaque année en fonction de l'évolution de la réglementation et des axes d'amélioration souhaités par le Groupe. En 2011 comme en 2010, les points particulièrement évalués ont porté sur le recyclage de l'eau dans les usines pour en limiter la consommation, le recyclage et la valorisation des déchets, mais également sur l'identification des risques environnementaux majeurs (avec mise en place de plans de crise adaptés), ainsi que sur le stockage des liquides dangereux.

Un manuel Environnement Groupe, mis en place par le Comité Exécutif en janvier 2005 et actualisé en novembre 2008, est adressé à tous les sites de production. Il décrit les dispositions du système de gestion environnementale mis en place au sein de Nexans et notamment les objectifs, procédures, plans de crise et outils à la disposition des sites. Il constitue un document de référence pour les systèmes de gestion environnementale des usines. Il rappelle l'organisation du Groupe et le rôle des Directions Pays quant à la responsabilité de la mise en œuvre de la politique environnementale du Groupe.

Une fois les questionnaires analysés, des recommandations sont renvoyées aux sites sous forme de synthèses et de diagrammes. Elles permettent aux sites de corriger la situation par des plans d'action adaptés aux sites en vue d'améliorer leur gestion de l'environnement. Un suivi de ces recommandations est effectué une fois par an. Les sites ayant des pratiques non conformes à la politique environnementale du Groupe (Note 4 dans la grille interne d'évaluation) font l'objet d'investissements particuliers et d'un suivi lors du comité « environnement » semestriel.

Depuis 2003, le Groupe a mis en place un programme d'évaluations annuelles, avec pour objectif de passer en revue l'intégralité des thèmes couverts par le questionnaire. Ces évaluations, réalisées par le département Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) du Groupe, se font, sur chaque site, au minimum une fois tous les trois ans et viennent renforcer les processus de certifications ISO 14001 qui peuvent être réalisés par ailleurs.

En 2011, 25 sites ont été ainsi évalués lors de visites sur site et ceux qui ont été considérés comme mettant en place une bonne gestion de l'environnement se sont vus attribuer le label EHP (Environnement Hautement Protégé). À fin 2011, 71 sites du Groupe ont reçu le label EHP, soit 77 % des sites suivis.

Les sites n'ayant pas obtenu le label EHP ont reçu des recommandations à mettre en œuvre pour l'obtenir et ont lancé des actions correctives. Ces actions sont intégrées dans les plans à trois ans des usines.

Ce programme, uniforme pour l'ensemble des sites, a pour but d'analyser toutes les informations concernant les consommations de matières (eau, solvants, énergie, emballages, etc.), les rejets dans l'air et dans l'eau, le niveau de protection du sol, l'état des stockages, les volumes de déchets et les modes de recyclages, ainsi que les impacts des activités du Groupe en termes de bruit.

Parallèlement à ce système, un certain nombre d'usines du Groupe sont engagées dans un processus de certification ISO 14001. À fin 2011, 56 sites du Groupe sont certifiés ISO 14001.

9.4.2 Conséquences environnementales de l'activité et mesures prises pour en limiter l'impact

L'impact sur l'environnement des principales activités de Nexans peut se résumer selon les secteurs, comme suit :

• Métallurgie du cuivre et de l'aluminium

Les principales ressources concernées par l'activité métallurgie (coulée et tréfilage) sont :

- l'énergie (gaz naturel) ;
- l'eau, qui est utilisée pour les émulsions, la vapeur, le refroidissement. L'essentiel de l'eau industrielle consommée est recyclé (95 %).

Les émulsions de tréfilage sont traitées et filtrées afin de prolonger leur durée d'utilisation puis sont éliminées par des prestataires agréés.

Les coulées continues de cuivre et d'aluminium du Groupe (4 sites) consomment également des produits de décapage et de pacification (alcool, acide). Ces produits dangereux sont stockés et transportés dans le respect des réglementations locales et des standards imposés par le Groupe.

Les fumées liées au fonctionnement des fours de coulées sont traitées et suivies en accord avec les seuils imposés par les réglementations.

• Câbles d'énergie et de télécommunication cuivre

La fabrication des conducteurs (câblage) est consommatrice :

- d'énergie électrique pour le recuit ;
- d'eau de refroidissement. L'essentiel de l'eau industrielle consommée est recyclé (95 %).

La fabrication des câbles par extrusion nécessite de grandes quantités d'eau de refroidissement, qui est largement recyclée. La consommation reste donc faible. Les rejets dans l'air sont traités par des aspirateurs filtres spécifiques à chaque installation et soumis aux seuils d'émission établis par chaque pays. La consommation de solvants est très faible au regard des très grandes quantités de câbles produites (cela concerne essentiellement les encres de marquage, dont un traitement spécifique est prévu par le Groupe : petites armoires de stockage, hottes aspirantes pour le nettoyage des pistolets encreurs ou des molettes).

La fabrication des mélanges (PVC, caoutchouc, HFFR) servant de matière première pour l'isolation des câbles nécessite l'utilisation d'un certain nombre de produits potentiellement polluants (peroxyde, silane, plastifiant) ce qui requiert de la part des sites concernés (26 sites) de prendre des précautions particulières en matière de stockage, de transport et d'utilisation, et ce, conformément aux exigences réglementaires propres à chaque pays (ventilation des locaux, stockage sur des rétentions adéquates, palette de rétention pour le transport dans l'usine...).

• Recyclage des déchets :

Tri et récupération :

Il y a deux grandes catégories de déchets suivies par le Groupe, les déchets dangereux et les déchets non dangereux (incluant les déchets de production). Tous les sites ont mis en place un programme de tri des déchets à la source et lorsque cela est possible, les déchets de production peuvent être réutilisés directement sur le site en tant que matière première secondaire (purgés PVC par exemple) Concernant les déchets de production, ils sont suivis mensuellement. En 2011, Nexans a atteint son objectif, qui était de 4,8 % de déchets de production par tonne de câble produit. Il est de la responsabilité du site de mettre en place les actions nécessaires pour atteindre cet objectif.

Traitement et recyclage :

Le Groupe Nexans est impliqué dans le recyclage de ses déchets de fabrication, notamment par le biais de la société RECYCABLE, dont il possède 36 % des parts, et a valorisé en moyenne plus de 10 000 tonnes de cuivre sur chacun des exercices 2010 et 2011.

En 2011, Nexans a envoyé 15 371 tonnes de déchets de câbles en provenance de ses usines à RECYCABLE pour recyclage. Le tri des déchets d'usine, en plus du recyclage des déchets câbles, permet de valoriser la plupart d'entre eux : bois, papier, carton, produits ferreux, huiles machines, batteries, déchets spéciaux, etc.

• Indicateurs environnementaux

	2009	2010	2011
Nombre de sites suivis	95	92	92
Consommation d'énergie	1 407 000 MWh	1 425 400 MWh	1 442 089 MWh
<i>Dont électricité</i>	794 000 MWh	821 300 MWh	842 225 MWh
<i>Dont fuel</i>	85 500 MWh	83 100 MWh	75 786 MWh
<i>Dont gaz</i>	516 100 MWh	504 400 MWh	523 049 MWh
Consommation d'eau	4 400 000 m ³	3 000 000 m ³	3 011 044 m ³
Consommation de solvants	810 t	720 t	757 t
Consommation de cuivre	546 000 t	510 000 t	468 000 t
Consommation d'aluminium	139 000 t	149 000 t	155 000 t
Nombre de sites équipés de moyens de recyclage de l'eau ⁽¹⁾	76	86	86
Tonnage de déchets	91 910 t	97 280 t	99 337 t
Dont déchets spéciaux	6 360 t	6 580 t	7 166 t
Tonnage de déchets de câbles usines recyclés ⁽²⁾	18 335 t	14 123 t	15 371 t
Émissions CO ₂ ⁽³⁾	541 000 t eq CO ₂	445 000 t eq CO ₂	416 000 t eq CO ₂
Nombre de sites EHP	60	67	71
Nombre de sites ISO 14001	56	54	56

(1) Sites dont au moins 75 % des machines sont équipées d'un recyclage d'eau.

(2) Tonnage traité par RECYCABLE, ZIREC et CUPRAL.

(3) Émissions de CO₂ incluant les émissions directes et certaines émissions indirectes (consommation d'électricité et de vapeur, pertes en ligne d'électricité, production des combustibles fossiles consommés, utilisation d'emballages, mise en décharge de déchets).

Ces chiffres, qui sont une estimation basée sur les données collectées, concernent le périmètre du Groupe au 31 décembre 2011.

• Investissements en environnement

Les investissements :

Les investissements consacrés en 2011 à l'environnement se répartissent de la manière suivante:

(en milliers d'euros)	Protection du sol et des eaux	Protection de l'air et économies d'énergie	Réduction des déchets et divers	Bruit	Élimination des transformateurs PCB (en France)	Total
Montant	1 422	2 932	678	154	0	5 186

En 2010, les investissements réalisés étaient de l'ordre de 4,6 millions d'euros.

Protection du sol et des eaux :

La dégradation actuelle des nappes phréatiques et la gestion de l'eau comme ressource rare au niveau mondial constituent un enjeu prioritaire du développement durable. En 2011 Nexans a poursuivi ses investissements (par exemple, installation de groupes de froid) visant à améliorer le recyclage des eaux de refroidissement afin de réduire sa consommation globale.

Nexans participe à la réflexion et à l'action sur ce sujet en continuant en 2011 le démantèlement de cuves enterrées et la surveillance sur la rétention des liquides polluants dans les zones de stockage et d'utilisation.

De plus, tous les sites du Groupe sont tenus d'établir un plan de gestion de crise environnemental permettant d'agir rapidement en cas d'accident (déversement de produits dangereux, eaux d'extinction incendie potentiellement polluées). En 2011, les sites ont continué à mettre en place ces procédures et ont investi dans des équipements de protection, tels que des bassins de rétention ou obturateurs pour éviter toute pollution à l'extérieur du site, ou des kits d'intervention d'urgence (barrage flottant, obturateur mobile...).

Protection de l'air et économies d'énergie :

Les économies d'énergie demeurent une préoccupation du Groupe. Différents investissements ont ainsi été réalisés dans ce domaine : dans les usines, remplacement de compresseurs d'air par des équipements modernes moins consommateurs d'énergie, et en ce qui concerne les produits, amélioration du facteur de puissance (diminution de la puissance réactive) et amélioration des réseaux électriques.

• Les provisions en matière d'environnement

Au 31 Décembre 2011, le montant des principales provisions en matière d'environnement s'élève à 9,949 millions d'euros. Nexans estime que la part non provisionnée des coûts d'éventuelles remises en état des sites ne devrait pas impacter de manière significative ses résultats.

• Dépenses environnementales

En 2011, le total des dépenses consacrées à l'environnement est de 5,820 millions d'euros (5,5 millions d'euros en 2010). Ces dépenses couvrent notamment les éléments suivants : les taxes à caractère environnemental (exemple : taxes sur l'eau), l'entretien (comme l'achat de filtres), les analyses et contrôles, les redevances et les permis.

Les autres dépenses à prévoir :

D'éventuelles dépenses pourraient devoir être effectuées visant à la dépollution de sites fermés et susceptibles d'être cédés, dépenses que le Groupe estime inférieures à la valeur de marché des sites considérés.

De plus, le Comité Environnement et Produits a décidé d'octroyer une enveloppe de 500 000 euros par an, sur une période de trois ans, pour permettre à certains sites de réaliser les investissements nécessaires à l'obtention du label interne EHP.

Annexe 1

Résultats financiers au cours des cinq dernières années

	2011	2010	2009	2008	2007
I- Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en milliers d'euros)	28 723	28 604	28 013	27 936	25 678
b) Nombre d'actions émises	28 723 080	28 604 391	28 012 928	27 936 953	25 678 355
II- Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	17 922	12 882	14 498	18 262	13 263
b) Résultat avant impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	45 072	38 136	71 586	106 864	92 939
c) Impôts sur les bénéfices : charges/(produits)	(824)	(672)	(256)	3 199	672
d) Intéressement et participation des salariés dus au titre de l'exercice	138	121	95	124	74
e) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	35 422	28 684	61 743	94 461	110 031
f) Résultat distribué		31 581	28 101	55 942	50 744*
III- Résultats par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,57	1,33	2,56	3,71	3,59
b) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	1,23	1,00	2,20	3,38	4,28
c) Dividende attribué à chaque action		1,10	1,00	2,00	2,00
IV- Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (en nombre de salariés)	7	6	6	6	6
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	3 605	3 101	4 924	4 719	3 351
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)	1 206	1 023	1 641	1 573	1 117

* Ce montant n'inclut pas un complément de dividende de 10 650 euros afférent à 2006 payé le 22 février 2008.

Annexe 2

Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2011

Résolutions votées par AG des 25 mai 2010 et 31 mai 2011	Plafonds par résolution ⁽¹⁾	Sous-plafonds communs à plusieurs résolutions	Plafonds communs à plusieurs résolutions	Utilisation au cours de l'exercice 2011
Émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription (R10 - AG 2010) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14 - AG 2010)	14 000 000 €	-		/
Émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital (OC, ORA, OBSA, OCEANE...) sans droit préférentiel de souscription par offre au public (R11 - AG 2010) ou par placement privé (R12 - AG 2010) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14 - AG 2010)	Actions 4 000 000 € (< 15 % du capital)	4 000 000 € (< 15 % du capital)	14 000 000 €	/
	Titres de créance 300 000 000 €			
Émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société sur ses propres titres ou sur les titres d'une autre société, sans droit préférentiel de souscription (R13 - AG 2010) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14 - AG 2010)	4 000 000 € (< 15 % du capital)			/
Émission d'actions rémunérant des apports de titres (R15 - AG 2010)	5 % du capital social	-		/
Émission d'actions par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (R16 - AG 2010)	10 000 000 €	-	-	/
Attribution d'actions de performance (R14 - AG 2011)	156 000 €	-	-	Attribution de 147 215 actions de performance (performance maximale) par le Conseil du 15/11/2011
Attribution d'actions gratuites (R15 - AG 2011)	14 000 €	-	-	Attribution de 13 420 actions gratuites (sans condition de performance) par le Conseil du 15/11/2011
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (R16 - AG 2011)	400 000 €	-	-	/
			Plafond global 24 800 000 €	

L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise aux Assemblées Générales annuelles des 25 mai 2010 et 31 mai 2011.

(1) Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à un euro.

Rapport du Président

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise
et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

87

Rapport des Commissaires aux Comptes

108

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, tel qu'amendé par les lois n° 2008-649 du 3 juillet 2008 et n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

Il a pour objet, entre autres, de rendre compte de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe, notamment les procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes annuels et consolidés.

Le présent rapport concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Ce rapport a été présenté au Comité d'Audit et des Comptes puis approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 7 février 2012.

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

I. Gouvernement d'entreprise

Les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publiées par l'AFEP et le MEDEF (ci-après le « **Code AFEP-MEDEF** ») constituent le Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère Nexans pour l'élaboration du présent rapport. Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur le site Internet du MEDEF (www.medef.fr). En considération des éléments exposés ci-après, à la date du présent rapport, la Société considère qu'elle applique l'ensemble des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

1. Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2011, le Conseil d'Administration était composé de 14 membres venant d'horizons différents et choisis pour leur compétence et expérience dans des métiers divers.

Afin de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance, la Société s'attache à maintenir un fort niveau d'indépendance du Conseil, avec un **taux d'indépendance de 57 %** à fin 2011, et à favoriser la diversité des profils, y compris en termes de nationalité. À fin 2011, le Conseil compte ainsi **trois administrateurs de nationalité étrangère**.

À fin 2011, le Conseil d'Administration compte trois femmes, soit un **taux de féminisation de 21 %**. Ainsi, la Société satisfait le premier palier prévu par la loi du 27 janvier 2011 en termes de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'accord conclu par la Société avec Madeco le 27 mars 2011, le Conseil compte trois membres proposés par l'actionnaire principal.

Le mandat d'administrateur de Nexans, renouvelable, a une durée statutaire de quatre ans. Afin de favoriser un renouvellement harmonieux du Conseil et se conformer ainsi aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les statuts de la Société ont été modifiés par l'Assemblée des actionnaires du 31 mai 2011 afin de permettre la désignation d'administrateurs pour des durées de un, deux ou trois ans, dans le but d'organiser un échelonnement des mandats des administrateurs.

L'échéance des mandats actuels des administrateurs est la suivante :

AG 2012	Frédéric Vincent, Colette Lewiner, Guillermo Luksic
AG 2013	Gianpaolo Caccini, Jérôme Gallot, Francisco Pérez
AG 2014	Véronique Guillot-Pelpel, François Polge de Combret
AG 2015	Robert Brunck, Georges Chodron de Courcel, Nicolas de Tavernost, Cyrille Duval, Hubert Porte, Mouna Sepehri

1.1 Membres du Conseil d'Administration

L'année 2011 a vu, parallèlement au départ de quatre administrateurs (Jean-Marie Chevalier, Jacques Garaialde, Gérard Hauser et Ervin Rosenberg), d'une part, le renouvellement du mandat de quatre administrateurs : Gianpaolo Caccini, Georges Chodron de Courcel, Jérôme Gallot et Nicolas de Tavernost, et d'autre part, la nomination de cinq nouveaux administrateurs, dont deux membres proposés par l'actionnaire principal Madeco : Robert Brunck, Cyrille Duval, Francisco Pérez (candidat proposé par Madeco), Hubert Porte (candidat proposé par Madeco) et Mouna Sepehri.

Il n'existe pas, à la date du présent rapport, d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Néanmoins, suite au dépassement du seuil de 3 % de participation des salariés au capital, constaté par l'Assemblée des actionnaires du 31 mai 2011, puis au franchissement à la baisse du même seuil à fin 2011, le Conseil a l'intention de mettre en place le dispositif prévu par l'article L.225-23 du Code de commerce et proposer à l'Assemblée qui sera appelée à se réunir pour approuver les comptes annuels 2011 une modification des dispositions statutaires permettant la désignation au Conseil d'un salarié membre du Conseil de Surveillance d'un FCPE.

• La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2011 est la suivante :

Frédéric Vincent Président-Directeur Général	57 ans, nationalité française
	8 rue du Général Foy, 75008 Paris
Nombre d'actions détenues	7 836 (dont 1 000 détenues par son épouse) ⁽¹⁾
Nombre de parts de FCPE investies en actions Nexans	3 689 (valeur d'une part = valeur d'une action)
Première nomination en tant qu'administrateur	10 avril 2008
Nomination en qualité de Président-Directeur Général	3 avril 2009 avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2012
Expertise/Expérience	De 1978 à 1985, Frédéric Vincent est membre d'un grand cabinet d'audit anglo-saxon. Rejoint Alcatel en 1986, puis le secteur Câbles et Composants du même Groupe en 1989. Nommé en 1994 Directeur Général Adjoint (Administration et Finances) des activités télécommunications sous-marines d'Alcatel puis, en 1997, des activités batterie (Saft). En 2000, devient Directeur Administratif et Financier de Nexans, membre du Comité Exécutif. Nommé Directeur Général Délégué en 2006, il devient administrateur de Nexans le 10 avril 2008. Il est Président-Directeur Général depuis le 26 mai 2009.

(1) À la date du présent Document de référence, Frédéric Vincent détient 12 836 actions de la Société.

Robert Brunck Administrateur indépendant	62 ans, nationalité française
	Président du Conseil d'Administration de CGGVeritas Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine, B.P. 191 75755 Paris Cedex 15
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	31 mai 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise/Expérience	Robert Brunck entre à la Compagnie Générale de Géophysique (CGG) en 1985. Il devient successivement Directeur Délégué (1987), Directeur Financier et Juridique (1989), Directeur Général Adjoint (1991), Directeur Général (1995), Vice-Président Directeur Général et Administrateur (1998), avant d'être nommé Président-Directeur Général, le 20 mai 1999. La CGG a acquis la société Veritas le 12 janvier 2007 pour devenir Compagnie Générale de Géophysique-Veritas (CGGVeritas) où il sera successivement Président-Directeur Général puis Président du Conseil d'Administration. Il détient également plusieurs mandats auprès d'organismes académiques et professionnels, tels que le Centre Européen d'Éducation Permanente (CEDEP), l'École Nationale Supérieure de Géologie (ENSG) et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).
Gianpaolo Caccini Administrateur indépendant	73 ans, nationalité italienne
	Président de COREVE, consortium pour la récupération et le recyclage du verre en Italie Via Sardegna 19, 20146 Milan, Italie
Nombre d'actions détenues	487
Date de première nomination	15 juin 2001
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2013
Expertise/Expérience	Entre au Groupe Saint-Gobain comme Directeur des ventes (1973-1980). Après avoir dirigé ensuite plusieurs divisions, branches et filiales dont Vetrotex Italie Spa et Saint-Gobain Desjonquères SA France, il est nommé Directeur Général pour l'Amérique du Nord et Directeur Général Adjoint du Groupe (1996-2000), puis Directeur Général de 2000 à 2004. Il a été Président d'Assovetro (Association des producteurs de verre italien) entre 2004 et 2011. Il est depuis avril 2011 Président de COREVE, consortium pour la récupération et le recyclage du verre en Italie.
Georges Chodron de Courcel Administrateur	61 ans, nationalité française
	Directeur Général Délégué de BNP Paribas Membre du Comité Exécutif 3 rue d'Antin, 75002 Paris
Nombre d'actions détenues	229
Date de première nomination	15 juin 2001
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise/Expérience	Entré à la BNP en 1972. Après divers postes à responsabilités, il devient Directeur Général Adjoint en 1993, puis Directeur Général Délégué en 1996. Membre du Comité Exécutif et responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas (1999-2003), puis Directeur Général Délégué à partir de 2003.

Cyrille Duval Administrateur indépendant	63 ans, nationalité française
	Secrétaire Général d'Eramet Alliages (Branche Alliages du groupe Eramet) Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	31 mai 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise/Expérience	Cyrille Duval est nommé Directeur Général d'Aubert et Duval (A&D) en 1987. À la suite du rapprochement d'A&D au sein du groupe Eramet en 1999, il devient Secrétaire Général A&D en 2001, en charge des Systèmes d'Information, de la Qualité et Juridique, et Directeur Administratif et Financier d'A&D en 2004. Il est depuis 2007 Secrétaire Général d'Eramet Alliages. Parallèlement, et à compter de 2005, il est administrateur et membre du Comité Financier de Metal Securities (structure de gestion centralisée de la trésorerie au sein d'Eramet). En 2006, il devient administrateur de Comilog (principale filiale minière de la Branche Manganèse d'Eramet) et en 2007, membre du Comité Nickel d'Eramet (en charge de la politique de couverture de la Branche Nickel).
Jérôme Gallot Administrateur indépendant	52 ans, nationalité française
	Directeur Général de Veolia Transdev 17 bis rue La Pérouse, 75773 Paris Cedex 16
Nombre d'actions détenues	920 (avec son épouse)
Date de première nomination	10 mai 2007
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2013
Expertise/Expérience	Auditeur à la Cour des Comptes pendant trois ans, il rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Économique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Successivement Directeur de Cabinet des ministres de l'Industrie, des P. et T. et du Commerce extérieur, de la Fonction publique, puis du ministre délégué aux Finances (1993 à 1997), il devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur, membre du Comité Exécutif. Il a été Président de CDC Entreprises entre 2006 et mars 2011 ainsi que depuis 2009, membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI). Il devient Directeur Général de Veolia Transdev le 3 mars 2011.

Véronique Guillot-Pelpel Administrateur	61 ans, nationalité française
	Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris 8 rue de Tocqueville, 75017 Paris
Nombre d'actions détenues	3 885
Nombre de parts de FCPE investies en actions Nexans	2 974 (valeur d'une part = valeur d'une action)
Date de première nomination	25 mai 2010
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2014
Expertise/Expérience	De 1971 à 1990, elle occupe différents postes de responsable des relations publiques puis de Directeur de la Communication au sein notamment du groupe BASF et de la Compagnie Bancaire. En 1990, elle devient Directeur de la Communication de Paribas, puis en 1997 Directeur des Ressources Humaines et de la Communication et membre du Comité Exécutif du Groupe Paribas. Rejoint le Groupe Nexans en 2000 en qualité de Directeur de la Communication, devenue Directeur des Ressources Humaines et de la Communication de 2006 à 2008. A été membre du Comité Exécutif de Nexans d'octobre 2001 jusqu'à son départ du Groupe en 2008. Véronique Guillot-Pelpel est juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris.
Colette Lewiner Administrateur indépendant	66 ans, nationalité française
	Vice-President, Global Leader Energy, Utilities & Chemicals Cap Gemini Tour Europlaza – La Défense 4 20 avenue Andre Prothin 92927 Paris-La Défense Cedex
Nombre d'actions détenues	1 600
Date de première nomination	3 juin 2004
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2012
Expertise/Expérience	Après des années de recherche en physique et d'enseignement supérieur (maître de conférences à l'Université Paris VII), elle rejoint Électricité de France en 1979 et crée la Direction du Développement et de la Stratégie Commerciale en 1989. Nommée en 1992 Président-Directeur Général de SGN-Réseau Eursys, elle rejoint Cap Gemini en 1998 pour créer le secteur international des Utilities. Après la fusion avec Ernst & Young, elle prend la tête du secteur élargi Energy, Utilities & Chemicals. De plus, en 2004, elle crée la fonction Global Marketing de Cap Gemini qu'elle dirige jusqu'en 2007. En septembre 2010, en plus de ses fonctions chez Cap Gemini, Colette Lewiner a pris la présidence non exécutive de TDF. Elle est administrateur de plusieurs grands groupes industriels, dont Lafarge et Bouygues.

Guillermo Luksic Craig Administrateur proposé par Madeco	56 ans, nationalité chilienne
	Président du Conseil d'Administration de Quiñenco Enrique Foster Sur 20, piso 14, Las Condes Santiago du Chili, Chili
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	10 avril 2008 (avec effet au 30 septembre 2008)
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2012
Expertise/Expérience	Guillermo Luksic a débuté sa carrière au sein du groupe Quiñenco en 1975 et a été nommé Président du Conseil d'Administration en 1982. Il détient divers mandats au sein de sociétés chiliennes du groupe Quiñenco, en tant que Président du Conseil d'Administration (Madeco, CCU et Viña San Pedro Tarapacá) ou en tant qu'administrateur (Banco de Chile, SM Chile S.A., LQ Inversiones Financieras S.A., Embotelladoras Chilenas Unidas, Compañía Pisquera de Chile, Empresa Nacional de Energía Enx S.A., et Sudamericana Agencias Aereas y Maritimas S.A.). Enfin, en 2005, il devient administrateur de Antofagasta plc., qui est une société apparentée au groupe Quiñenco. Il est en outre conseiller et membre des organes dirigeants de diverses organisations à but non lucratif, et notamment la fondation Ena Craig et le Centro de Estudios Públicos. Il est également administrateur de l'Université Finis Terrae University au Chili.
Francisco Pérez Mackenna Administrateur proposé par Madeco	53 ans, nationalité chilienne
	Directeur Général de Quiñenco Enrique Foster Sur 20, piso 14, Las Condes Santiago du Chili, Chili
Nombre d'actions détenues	0 ⁽¹⁾
Date de première nomination	31 mai 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2013
Expertise/Expérience	Francisco Pérez Mackenna est, depuis 1998, Directeur Général de la société chilienne Quiñenco S.A. Il est également administrateur de nombreuses sociétés du groupe Quiñenco, dont notamment Banco de Chile, Madeco, CCU (Compañía Cervecerías Unidas S.A.), CSAV (Compañía Sud Americana de Vapores), SAAM (Sudamericana Agencias Aéreas y Marítimas S.A.), et ENEX (Empresa Nacional de Energía Enx S.A.). Entre 1991 et 1998, avant de rejoindre Quiñenco, il a occupé les fonctions de Président-Directeur Général de la société CCU. Il est également membre des Conseils Consultatifs de la Booth School of Business de l'université de Chicago (États-Unis) et de l'EGADE Business School de l'Institut Technologique de Monterrey (Mexique). Il enseigne à l'Université Catholique du Chili.
François Polge de Combret Administrateur indépendant	70 ans, nationalité française
	Chemin des Ramiers 8 1009 Pully, Suisse
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	15 mai 2006
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2014
Expertise/Expérience	Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, il est nommé conseiller pour les affaires économiques et industrielles de Valéry Giscard d'Estaing (1971-1978), au ministère de l'Économie et des Finances puis à la Présidence de la République, dont il devient Secrétaire Général Adjoint (1978-1981). Recruté par la Banque Lazard en 1982, passe trois années à New York avant d'être nommé associé gérant de la banque à Paris en 1985. Quitte la Banque Lazard en 2006 pour devenir Senior Advisor de la banque UBS (2006-2010), puis de Calyon (Crédit Agricole CIB) (2010-2011).

(1) À la date du présent Document de référence, Francisco Pérez Mackenna détient 100 actions de la Société.

Hubert Porte Administrateur proposé par Madeco	47 ans, nationalité française
	Président Exécutif d'Ecus Private Equity S.A. Av. Providencia 1760 23rd floor, Providencia Santiago, Chili
Nombre d'actions détenues	(non encore effectué à fin 2011 suite à la nomination en novembre 2011) ⁽¹⁾
Date de première nomination	10 novembre 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise/Expérience	Hubert Porte est Président Exécutif du fonds d'investissement Ecus Private Equity SA, fondé en 2004 et investissant exclusivement au Chili par le biais du fonds de private equity Axa Capital Chile I. Hubert Porte est Président du Conseil d'Administration des sociétés chiliennes Albia, Central Frenos et Loginsa et administrateur de Vitamina. Il est également associé gérant de la société de gestion d'actifs Latin American Asset Management Advisors Ltd (LAAMA), qu'il a fondé en 2004 et aujourd'hui le distributeur exclusif pour le marché des fonds de pensions chiliens, des OPCVM d'Axa Investment Managers et pour lequel LAAMA gère actuellement un encours commercial supérieur à 1 milliard de dollars.
Mouna Sepehri Administrateur indépendant	48 ans, nationalité française
	Directeur Délégué à la Présidence de Renault 13-15 quai le Gallo 92513 Boulogne-Billancourt Cedex
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	31 mai 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise/Expérience	Mouna Sepehri rejoint Renault en 1996 comme Directeur Juridique Adjoint du Groupe. Elle est étroitement associée à la croissance internationale du Groupe et plus particulièrement à la formation de l'Alliance RenaultNissan en 1999. Elle rejoint en 2007 la Direction Déléguée à la Présidence, chargée du management des équipes transverses. En 2009, elle est nommée Directeur Délégué de cette activité. Dans cette fonction, Mouna Sepehri est responsable notamment de structuration de projets transfrontaliers, stratégies d'alliance et recherche de synergies. Elle gère une équipe d'une centaine de personnes basée dans trois pays. Depuis le 12 avril 2011, Mouna Sepehri est Directeur Délégué à la Présidence de Renault et supervise les fonctions rattachées au Secrétariat Général ainsi que la Direction Juridique et la Direction des Services à l'Entreprise. Elle pilotera également la Stratégie de Communication. Elle entre au Comité Exécutif de Renault à la même date.
Nicolas de Tavernost Administrateur indépendant	61 ans, nationalité française
	Président du Directoire du groupe M6 89 avenue Charles de Gaulle, 92575 Neuilly Cedex
Nombre d'actions détenues	501
Date de première nomination	10 mai 2007
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise/Expérience	Chargé de mission au Cabinet du Ministre du Commerce Extérieur (1974), Chargé de mission au cabinet du Secrétaire d'État aux P. et T. (1977). Il rejoint en 1986 la Lyonnaise des Eaux en tant que Directeur des activités audiovisuelles. Directeur Général de M6 depuis sa création en 1987, il est Président du Directoire du groupe M6 depuis 2000.

(Voir paragraphe 7.1 du Rapport de Gestion 2011 pour la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011 ainsi que la liste des mandats échus au cours des cinq dernières années).

(1) À la date du présent Document de référence, Hubert Porte détient 110 actions de la Société.

1.2 Indépendance

La qualification d'administrateur indépendant est débattue par le Comité des Nominations et des Rémunérations et revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du Document de référence.

À la suite du franchissement par le groupe Madeco du seuil de 19 % du capital et des droits de vote de la Société, le Conseil d'Administration réuni le 30 septembre 2011 a constaté au regard des critères définis par le Code AFEP-MEDEF d'une part la requalification en non indépendants de Guillermo Luksic et de Francisco Pérez et la qualification d'Hubert Porte (candidat administrateur à l'Assemblée du 10 novembre 2011) en tant que non indépendant. Prenant note également du départ de François Polge de Combret de Crédit Agricole CIB, le Conseil a considéré que ce dernier pouvait être requalifié en administrateur indépendant.

Dans le cadre de sa revue annuelle, le Conseil d'Administration a procédé le 11 janvier 2012 à un examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance définis par le Code AFEP-MEDEF et a conclu que :

- Les administrateurs qualifiés d'indépendants sont : Robert Brunck, Gianpaolo Caccini, Cyrille Duval, Jérôme Gallot, Colette Lewiner, François Polge de Combret, Mouna Sepehri et Nicolas de Tavernost. S'agissant de M. Gallot, ce dernier est considéré indépendant dès lors que la société dont il est dirigeant, Veolia Transdev, est une entité indépendante sans lien direct avec le FSI (actionnaire à 5 % de Nexans), bien que les deux sociétés soient liées à la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Les administrateurs qualifiés comme non indépendants sont : Frédéric Vincent, compte tenu de ses fonctions de Président-Directeur Général ; Véronique Guillot-Pelpel, compte tenu des fonctions qu'elle a occupées au sein de Nexans entre 2001 et 2008 ; Georges Chodron de Courcel (du fait de sa fonction actuelle au sein de BNP Paribas, une banque avec laquelle le Groupe entretient des relations d'affaires ; et Guillermo Luksic Craig, Francisco Pérez Mackenna et Hubert Porte, en tant que membres proposés de l'actionnaire principal Madeco détenant à fin 2011 plus de 19 % du capital et des droits de vote de la Société.

Au 31 décembre 2011, le Conseil était donc composé de 8 administrateurs indépendants sur 14, soit un **taux d'indépendance de plus de 57 %**, ce qui excède la proportion de la moitié préconisée par le Code AFEP-MEDEF pour les sociétés à capital dispersé et la règle retenue par le Conseil dans son Règlement Intérieur.

Critères d'indépendance des administrateurs (Extrait de l'article 1 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de Nexans, reprenant le Code AFEP-MEDEF) :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être (ou être lié directement ou indirectement) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans.

S'agissant des administrateurs représentants des actionnaires importants de la Société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil s'interroge sur la qualification d'administrateur indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et l'existence de conflits d'intérêts potentiels.

2. Fonctionnement et travaux du Conseil d'Administration

2.1 Décisions réservées au Conseil et Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration a adopté en 2003 un Règlement Intérieur, qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le Code AFEP-MEDEF, auquel la Société a déclaré adhérer. Le Règlement Intérieur a été mis à jour régulièrement, la dernière mise à jour datant du 15 novembre 2011.

Le Règlement Intérieur, mis en ligne en version intégrale sur le site Internet de Nexans, prévoit qu'outre les cas prévus par la loi, certaines décisions nécessitent une approbation préalable du Conseil. Ces décisions concernent notamment les opérations/projets suivants :

- (i) Toute fusion, acquisition, cession, restructuration et autres projets industriels ou de financement dont la valeur unitaire est supérieure à 50 millions d'euros (valeur d'entreprise pour les fusions-acquisitions ou cessions).
- (ii) Ouverture du capital d'une filiale (joint-venture ou mise en Bourse), où le montant obtenu de la mise en Bourse ou lors de l'entrée du tiers excède 25 millions d'euros.

Ce règlement porte par ailleurs sur :

- l'information et la déontologie des administrateurs,
- le règlement intérieur des Comités constitués par le Conseil d'Administration, et
- les règles relatives à l'attribution de stock-options et actions de performance aux mandataires sociaux.

Le Groupe dispose par ailleurs d'une procédure groupe relative à la prévention des délits d'initiés en application de laquelle les dirigeants et les personnes disposant d'informations privilégiées sont notamment tenues de s'abstenir de réaliser, directement ou indirectement, une quelconque transaction sur le titre Nexans. Cette procédure comporte en outre un calendrier simplifié des périodes conseillées d'abstention récurrentes d'opérations sur le titre Nexans.

2.2 Réunions du Conseil en 2011

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts et du Règlement Intérieur.

Le Conseil s'est réuni neuf fois en 2011 et le niveau élevé de participation des administrateurs aux séances, avec un **taux de présence moyen sur l'année de 92,7 %⁽¹⁾**, témoigne de l'implication de ses membres.

La participation individuelle des membres du Conseil à fin 2011 aux réunions de l'année 2011 est la suivante, étant précisé que la liste ci-dessous inclut quatre nouveaux administrateurs entrés au Conseil le 31 mai 2011 ainsi qu'un administrateur entré au Conseil le 10 novembre⁽²⁾ :

Administrateur	Nombre de séances
Frédéric Vincent	9
Robert Brunck (depuis le 31 mai 2011)	5
Gianpaolo Caccini	8
Georges Chodron de Courcel	9
Cyrille Duval (depuis le 31 mai 2011)	6
Jérôme Gallot	9
Véronique Guillot-Pelpel	9
Colette Lewiner	8
Guillermo Luksic Craig	4
Francisco Pérez Mackenna (depuis le 31 mai 2011)	6
François Polge de Combret	9
Hubert Porte (depuis le 10 novembre 2011)	1
Mouna Sepehri (depuis le 31 mai 2011)	6
Nicolas de Tavernost	8

(1) Taux annuel calculé sur la base du nombre d'administrateurs en fonction présents à la date du Conseil concerné.

(2) Il est en outre précisé que les trois membres sortants du Conseil en mai 2011, à savoir Jean-Marie Chevalier, Jacques Garaïalde et Ervin Rosenberg, ont chacun participé aux trois réunions du Conseil tenues début 2011. Gérard Hauser, démissionnaire fin septembre 2011, a participé à huit réunions du Conseil en 2011.

L'internationalisation du Conseil a eu comme contrepartie de créer des contraintes d'organisation pour la participation effective des membres étrangers du Conseil, en particulier les candidats proposés par Madeco qui sont établis au Chili. Il est attendu que le renforcement de la présence de candidats proposés par Madeco au sein du Conseil conduise à une implication croissante des membres liés à l'actionnaire principal.

Conformément au Règlement Intérieur, les réunions font l'objet de l'envoi préalable aux administrateurs d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable.

Les principaux sujets sur lesquels le Conseil s'est réuni en 2011 sont notamment les suivants :

Suivi des grandes orientations du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique 2011/2013 - Décision sur des projets de croissance externe, notamment l'opération de co-entreprise avec Shandong YangGu Cables, l'approbation de la construction d'une nouvelle usine de haute tension aux États-Unis et l'examen de diverses opportunités
Situation financière, trésorerie et engagements du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Budget 2011 - Arrêté des comptes sociaux et consolidés 2010 et du premier semestre 2011 après audition des Commissaires aux Comptes et du compte-rendu du Président du Comité d'Audit et des Comptes - Présentations sur l'évolution de l'activité, la situation financière et/ou l'état de l'endettement financier net de la Société et du Groupe et comptes-rendus du Président du Comité d'Audit et des Comptes sur les sujets examinés par le Comité - Revue et approbation des communiqués de presse portant sur les comptes annuels et semestriels consolidés - Point de situation suite à la réception de la communication des griefs de la Commission européenne le 5 juillet 2011 et constitution d'une provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne de 200 millions d'euros dans les comptes consolidés semestriels
Direction générale et rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunérations du dirigeant mandataire social - Objectifs quantitatifs 2011 déterminant la rémunération variable des cadres dirigeants du Groupe - Politique de rémunération long terme des cadres dirigeants - Plan d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites
Gouvernement d'entreprise et contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-évaluation (fin 2010) du fonctionnement du Conseil et de ses comités (synthèse et propositions) - Lancement d'une évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil avec l'aide d'un consultant extérieur (fin 2011) - Démission, renouvellement et nomination d'administrateurs - Revue de la qualification d'indépendance des administrateurs - Accord avec l'actionnaire principal Madeco - Composition des Comités du Conseil - Modification du Règlement Intérieur du Conseil - Rapport d'activité de l'Audit Interne et cartographie des risques
Opérations financières	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation d'une nouvelle ligne de crédit syndiqué - Examen d'un projet de plan d'actionnariat salarié pour 2012
Autres sujets	<ul style="list-style-type: none"> - Convocation de l'Assemblée Annuelle des actionnaires - Convocation d'une Assemblée Générale des actionnaires et d'une Assemblée Spéciale des titulaires de droits de vote double (conformément aux engagements pris par Nexans dans le cadre de l'accord conclu avec Madeco) - Point sur les enquêtes de concurrence - Point sur l'intégration de sociétés récemment acquises

Par ailleurs, le Conseil d'Administration entend régulièrement des exposés faits à tour de rôle par les responsables du Comité de Direction et de directions fonctionnelles, ce qui permet aux administrateurs de se familiariser avec les métiers de Nexans et d'avoir une meilleure vision du fonctionnement du Groupe.

Dans cette perspective, les administrateurs se sont rendus pendant plusieurs jours sur les sites de Nexans Americana (Brésil) et de Nexans Chili en novembre 2011. Ils ont bénéficié d'un exposé général sur l'activité du Groupe en Amérique du Sud suivi d'une revue plus détaillée sur le Brésil et le Chili, et en particulier la stratégie et les plans de développement poursuivis par Nexans dans ces pays. Une présentation détaillée a été faite aux administrateurs sur l'intégration des entités issues du groupe Madeco au sein de Nexans, complétant ainsi les éléments présentés au Conseil du 30 septembre 2011.

2.3 Les Comités constitués par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a institué depuis juillet 2001 un Comité d'Audit et des Comptes et un Comité des Nominations et des Rémunérations. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les règles de composition, les attributions et les règles de fonctionnement des Comités, lesquelles reprennent les dispositions légales et sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

2.3.1 Le Comité d'Audit et des Comptes

Au 31 décembre 2011, le Comité d'Audit et des Comptes était composé de trois membres, administrateurs non dirigeants :

Georges Chodron de Courcel	Président	Non indépendant
Cyrille Duval (depuis le 31 mai 2011 ⁽¹⁾)	Membre	Indépendant
Jérôme Gallot	Membre	Indépendant

(1) Cyrille Duval a été nommé en qualité de membre du Comité d'Audit et des Comptes par le Conseil du 31 mai 2011, en remplacement de Jacques Garaïalde, dont le mandat d'administrateur de Nexans a expiré à l'Assemblée Générale du 31 mai 2011.

Conformément aux préconisations du Code AFEP-MEDEF, le taux d'indépendance du Comité d'Audit et des Comptes est de 2/3.

L'ensemble des membres du Comité d'Audit et des Comptes dispose par leur formation et leur expérience professionnelle de compétences comptables et financières, ce qui va au-delà des exigences de l'article L.823-19 alinéa 2 du Code de commerce selon lequel un membre au moins du Comité doit présenter de telles compétences :

- Georges Chodron de Courcel, en tant que Directeur Général délégué de BNP Paribas depuis 2003 en charge de la Banque de Financement et d'Investissement, et du fait de sa forte expérience dans des postes de financier depuis son entrée dans le groupe BNP Paribas en 1972 ;
- Jérôme Gallot, compte tenu de sa carrière au sein de la Cour des Comptes, les diverses responsabilités de nature financière qu'il a occupées notamment dans l'Administration des Finances et du Budget et ses fonctions de Directeur Général de Veolia Transdev depuis 2011 ; et
- Cyrille Duval, compte tenu des diverses responsabilités de nature financière dans les fonctions occupées au sein d'Aubert et Duval et du groupe Eramet, et de ses fonctions actuelles en tant que Secrétaire Général d'Eramet Alliages.

Le Président du Comité d'Audit et des Comptes n'est pas qualifié comme indépendant selon les règles du Code AFEP-MEDEF, mais la Société considère que sa très forte expérience professionnelle, son excellente connaissance du Groupe et sa contribution active aux travaux du Comité d'Audit et des Comptes depuis l'origine (2001) confirment pleinement l'intérêt de la Société dans sa présidence au sein de ce Comité.

La Société se réfère, pour la mise en œuvre des missions du Comité d'Audit et des Comptes, au Rapport final sur le Comité d'Audit publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juillet 2010.

Conformément aux dispositions légales et au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, les principales attributions du Comité d'Audit et des Comptes sont les suivantes :

- il examine les comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées par la Société pour ses comptes sociaux et consolidés, et
- il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Parmi ses attributions, le Comité :

- veille au périmètre des sociétés consolidées, à la présentation au Comité d'un descriptif des procédures internes pour l'identification des engagements hors bilan et des risques,
- prend connaissance des travaux de l'Audit Interne,
- participe à la sélection des Commissaires aux Comptes et définit les règles d'utilisation des réseaux des Commissaires aux Comptes pour les missions en dehors de l'audit, et
- peut effectuer des études spécifiques et se voir reconnaître à cet effet la possibilité de prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société, à charge d'en rendre compte au Conseil.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Comité d'Audit et des Comptes a la faculté de rencontrer et d'entendre, à sa demande, y compris hors la présence de la Direction Générale de la Société, tout membre de la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes. Le Comité a également la faculté d'avoir recours à des experts extérieurs.

Le Comité d'Audit et des Comptes agit sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Le Comité rend compte au Conseil de ses travaux par des comptes-rendus.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité d'Audit et des Comptes s'est réuni six fois, en présence notamment du Directeur Général Adjoint Administration et Finance, du Directeur de l'Audit Interne et des Commissaires aux Comptes, avec un **taux de participation moyen des membres de 94,4 %**⁽¹⁾.

La participation individuelle des membres du Comité à fin 2011 aux réunions de l'année 2011 est la suivante⁽²⁾:

Administrateur	Nombre de séances
Georges Chodron de Courcel	6
Cyrille Duval (nommé le 31 mai 2011)	3
Jérôme Gallot	6

En 2011, le Comité s'est en particulier réuni sur les points suivants :

Information financière	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation détaillée des comptes annuels et semestriels par la Direction Financière, examen des provisions par rapport aux litiges en cours - Présentation par les Commissaires aux Comptes de leurs interventions - Présentation par le Directeur de la consolidation du processus de construction et de suivi des données réelles et prévisionnelles - Gestion des engagements de retraite et description des actions engagées par le Groupe afin de limiter son exposition aux régimes de prestations définies - Revue des projets de communiqué de presse sur les résultats annuels et semestriels
Audit interne et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation par le Directeur de l'Audit Interne du rapport d'activité semestriel et annuel concernant l'état d'avancement du plan d'audit interne 2010/2011, suivi des actions engagées et soumission pour approbation du plan d'audit interne 2011/2012 - Cartographie des risques 2011 - Présentation par le Directeur de la Gestion des Risques du dispositif d'analyse et de gestion des risques, ainsi que du traitement des signalements relatifs au Code d'Éthique
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Points de situation sur les enquêtes des autorités de la concurrence engagées en janvier 2009 et recommandation sur la constitution d'une provision suite à la communication des griefs de la Commission européenne le 5 juillet 2011 - Examen du renouvellement d'un Commissaire aux Comptes (PricewaterhouseCoopers)

2.3.2 Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé à fin 2011 de cinq membres, administrateurs non dirigeants :

Jérôme Gallot	Président	Indépendant
Robert Brunck	Membre (nommé le 31 mai 2011)	Indépendant
Gianpaolo Caccini	Membre	Indépendant
François Polge de Combret	Membre	Indépendant
Francisco Pérez Mackenna ^(*)	Membre (nommé le 15 novembre 2011)	Non indépendant

^(*) La nomination de Monsieur Pérez Mackenna au Comité des Nominations et des Rémunérations fait suite aux engagements pris par la Société dans le cadre de l'accord conclu avec Madeco le 27 mars 2011.

Le **taux d'indépendance élevé de 80 %** du Comité des Nominations et des Rémunérations va au-delà des préconisations du Code AFEP-MEDEF et du Règlement Intérieur du Conseil, qui prévoient un taux d'indépendance de plus de la moitié.

(1) Taux annuel calculé sur la base des membres du Comité en fonction présents à la date du Comité en question.

(2) Il est précisé que Jacques Garaïalde a participé à deux réunions du Comité d'Audit et des Comptes début 2011 avant d'être remplacé par Cyrille Duval à compter du 31 mai 2011.

Parmi les missions qui lui sont notamment confiées, le Comité des Nominations et des Rémunérations :

- soumet des propositions au Conseil sur la nomination de nouveaux administrateurs et mandataires sociaux, pour cooptation ou proposition à l'Assemblée Générale,
- examine la qualification de l'indépendance de chaque administrateur pour décision finale par le Conseil d'Administration,
- propose au Conseil les critères de détermination des parts fixe et variable de la rémunération du dirigeant mandataire social en cohérence avec la stratégie à court et moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché, et
- étudie la politique concernant les plans d'options ou d'actions de performance (périodicité, personnes concernées, enveloppe) qu'il propose au Conseil d'Administration et donne son avis au Conseil sur les propositions des plans formulées par la Direction.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni sept fois avec un **taux de participation annuel moyen des membres de 88 %**.

Participation des membres du Comité à fin 2011 aux séances 2011 :

Administrateur	Nombre de séances
Jérôme Gallot	7
Robert Brunck (nommé le 31 mai 2011)	3
Gianpaolo Caccini	7
Francisco Pérez (nommé le 15 novembre 2011)	(non applicable)
François Polge de Combret	4

Il a en particulier revu les sujets suivants :

Administrateurs	<ul style="list-style-type: none">- Examen de la candidature d'administrateurs et qualification de leur indépendance- Point sur l'échelonnement des mandats- Examen de la composition des Comités du Conseil- Qualification de l'indépendance des membres du Conseil
Rémunérations	<ul style="list-style-type: none">- Part variable de la rémunération du P-D.G. au titre de 2010- Rémunération 2011 du P-D.G. : part fixe et part variable (examen des règles de calcul pour les objectifs groupe et fixation des objectifs qualitatifs individuels)- Constatation de l'absence de versement dû au titre du Plan d'Intéressement Long Terme (PILT) associé au plan d'options n° 8- Politique de rémunération long terme des cadres dirigeants : modalités d'un plan de rémunération long terme n° 10 – Conditions applicables aux dirigeant mandataire social
Autres	<ul style="list-style-type: none">- Constatation de la réalisation des conditions de performance donnant droit à l'acquisition des options consenties au titre des plans de rémunération long terme n° 8 et n° 9- Constatation du taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe pertinent pour le calcul de l'indemnité de départ du P-D.G.- Examen d'un projet de plan d'actionnariat salarié pour 2012- Lancement d'une évaluation du Conseil

2.4 Formation des administrateurs

Lors de son entrée en fonction, l'administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Règlement Intérieur du Conseil précise que chaque administrateur peut bénéficier, s'il l'estime nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité.

L'une des pistes d'amélioration relevée à l'occasion de l'évaluation du Conseil présentée début 2010 et portant sur l'année 2009 concernait le renforcement du processus d'intégration et de formation des nouveaux administrateurs. Ce point a donné lieu à des actions en 2011 : les nouveaux administrateurs nommés par l'Assemblée du 31 mai 2011 (Robert Brunck, Cyrille Duval et Mouna Sepehri) ont en effet bénéficié de deux demi-journées de formation lors desquelles des membres de l'équipe dirigeante et des représentants des principales fonctions centrales ont présenté le Groupe Nexans, ses activités industrielles et sa stratégie, les aspects financiers et spécificités comptables, la vie boursière, la gouvernance et les ressources humaines.

Par ailleurs, Hubert Porte, nommé par l'Assemblée du 10 novembre 2011 et présent aux réunions du Conseil tenues au Chili mi-novembre 2011, a suivi une séance de formation sur la gouvernance, la vie boursière et les ressources humaines.

Enfin, Francisco Pérez, entré au Conseil en mai 2011 et au Comité des Nominations et des Rémunérations le 15 novembre 2011, a bénéficié début 2012 d'une séance de présentation personnalisée sur le rôle du Comité des Nominations et des Rémunérations en droit français et les sujets abordés par le Comité spécialisé de Nexans.

Dans le cadre de l'amélioration continue de leur connaissance du Groupe, les administrateurs entendent de manière régulière des exposés des principaux représentants de directions fonctionnelles ou de zones et bénéficient d'une réunion annuelle sur site (voir paragraphe 2.2 ci-avant concernant la réunion sur site organisée en novembre 2011).

2.5 Évaluation du Conseil d'Administration

Une procédure d'évaluation annuelle du Conseil d'Administration a été mise en place depuis 2003 concernant ses modalités de fonctionnement, de composition et d'organisation, afin de mesurer la contribution et l'implication des administrateurs et de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions.

L'évaluation du Conseil est réalisée, soit sur la base d'un questionnaire détaillé adressé à chaque administrateur, dont les réponses font l'objet d'une synthèse préparée par le Comité des Nominations et des Rémunérations et discutée lors d'une séance du Conseil d'Administration, soit sur la base d'entretiens individuels menés avec l'aide d'un cabinet de consultants spécialisés (Spencer Stuart en 2006 et 2011 et Egon Zehnder en 2009). Les recommandations d'amélioration qui ressortent de ces évaluations sont mises en œuvre – à titre d'exemple, parmi les mesures prises suite à l'évaluation formalisée menée en 2009, le programme de formation décrit au paragraphe 2.3 ci-avant (Formation des administrateurs).

L'évaluation menée fin 2011 sur la base d'entretiens individuels a été présentée au Comité des Nominations et des Rémunérations puis au Conseil début 2012. Cette évaluation a mis en avant l'appréciation très positive des administrateurs sur la gouvernance de Nexans, la qualité des relations avec le Président-Directeur Général et la grande transparence dont il fait preuve. Les administrateurs ont par ailleurs exprimé le souhait que le Conseil consacre une réunion annuelle entière à la stratégie avec des présentations faites par l'équipe de Direction Générale. Une synthèse de l'évaluation réalisée par Spencer Stuart est publiée sur le site Internet www.nexans.com, rubrique Finance / Gouvernement d'entreprise.

Cette évaluation est confortée par les conclusions d'une analyse comparative indépendante des pratiques de gouvernance conduite par le cabinet Ernst & Young sur un panel élargi de plus de 200 sociétés cotées, laquelle étudie Nexans parmi les sociétés dont le niveau comparé en gouvernance au vu des critères retenus est jugé « Très bon » (voir site Internet www.nexans.com, rubrique Finance / Gouvernement d'entreprise).

3. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-25-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration, dans sa délibération du 3 avril 2009, a décidé de nommer Frédéric Vincent Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société.

Ce mode de direction, qui est celui adopté par la Société depuis son introduction en Bourse en 2001, est adapté au mode de fonctionnement et à l'organisation de la Société et a démontré son efficacité. Il permet dans un environnement en constante évolution et concurrentiel d'assurer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de favoriser et rendre plus efficace les processus de décision. La présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil et des Comités ainsi que le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration (mis à jour au regard du Code AFEP-MEDEF) offrent les garanties nécessaires à assurer un tel mode de direction dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance.

En dehors des opérations ou décisions nécessitant l'approbation préalable du Conseil d'Administration, tel que prévu par le Règlement Intérieur (notamment en matière de fusions-acquisitions et projets de financement d'un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros) ou des limitations légales, le Conseil d'Administration n'a pas apporté de restriction aux pouvoirs du Président-Directeur Général. De même, il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs.

4. Droits, information et déontologie des administrateurs

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration décrit les principes adoptés concernant les droits, l'information et la déontologie des administrateurs de Nexans. Le Règlement Intérieur prévoit qu'il est souhaitable que chaque administrateur détienne au moins 500 actions de la Société.

Il n'existe pas de restriction à la cession, par les mandataires sociaux, de leur participation dans le capital de Nexans sauf pour ce qui concerne les règles relatives à la prévention du délit d'initié et l'obligation de conservation des dirigeants mandataires sociaux des actions résultant de la levée d'options. L'état récapitulatif des opérations réalisées en 2011 sur les titres Nexans par les mandataires sociaux figure au paragraphe 7.2 du Rapport de Gestion 2011.

5. Assemblées

Les Assemblées d'actionnaires de Nexans sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de Nexans relatives aux Assemblées Générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en Assemblée Générale sont prévues aux articles 20 (Assemblées d'actionnaires) et 21 (Droit de vote) des statuts de Nexans, lesquels sont mis en ligne sur le site Nexans (www.nexans.com, rubrique Gouvernement d'entreprise).

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 novembre 2011 a adopté le principe « une action, une voix » en supprimant le droit de vote double attaché aux actions détenues par un même titulaire depuis plus de deux ans. La même assemblée a supprimé la limitation à 8 % des voix pouvant être exprimées par un actionnaire en assemblée, en la remplaçant par une limitation à 20 % applicable uniquement aux décisions d'Assemblées Générales Extraordinaires relatives à des opérations structurantes. Une telle limitation a pour effet d'empêcher tout droit de veto d'un actionnaire significatif pour des décisions stratégiques et est donc dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

6. Rémunérations des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux sont les quatorze membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2011. Frédéric Vincent, Président-Directeur Général, est le seul dirigeant mandataire social de Nexans au 31 décembre 2011.

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits aux paragraphes 7.3 (Rémunération des administrateurs) et 7.4 (Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général) du Rapport de Gestion 2011. Le Règlement Intérieur du Conseil comporte une annexe relative à la politique gouvernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Les détails relatifs à la rémunération du Président-Directeur Général et aux indemnités susceptibles d'être dues lors de la cessation des fonctions décidés par le Conseil sont publiés sur le site Internet de la Société conformément aux dispositions légales, aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et au Règlement Intérieur de la Société.

7. Informations complémentaires

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux ni aucun contrat de service liant un membre du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun mandataire social n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, certains administrateurs ou dirigeants mandataires sociaux de Nexans ont des fonctions de mandataires sociaux et/ou de dirigeants au sein de groupes susceptibles de contracter avec des sociétés du groupe Nexans dans le cadre d'opérations commerciales (par exemple, clients) et/ou financières (par exemple, en tant que banques conseils et/ou garants de placement). Dans la mesure où de tels contrats font l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Nexans, des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

En vertu du contrat d'acquisition conclu avec le groupe Madeco en février 2008, Nexans a pris l'engagement de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires la désignation d'un administrateur nommé par Madeco pour aussi longtemps que Madeco conserve 50 % de sa participation initiale au capital de Nexans, c'est-à-dire 1,25 millions d'actions. En outre, suite à l'accord conclu le 27 mars 2011, Nexans s'engage à proposer aux actionnaires la désignation de membres proposés par Madeco de manière à ce que Madeco conserve trois sièges d'administrateurs au Conseil pendant toute la durée de l'accord, conclu pour une durée de dix ans (sauf baisse de la participation de Madeco en dessous de 20 %).

Mis à part ces éléments et indépendamment des conventions réglementées ayant fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un mandataire social a été sélectionné.

II. Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place chez Nexans

1. Définitions, périmètre, objectifs et limites du contrôle interne et de la gestion des risques

Le contrôle interne consiste, sur le principe, en la mise en œuvre d'un ensemble de règles et de procédures permettant d'assurer de manière raisonnable la sauvegarde des actifs et la conformité des objectifs et des engagements pris tant au regard des lois et règlements en vigueur qu'aux orientations et objectifs définis par le Groupe.

En application de la définition proposée par le Cadre de référence pour le Contrôle Interne publié par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en juin 2010, la gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques de chaque société qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.

Nexans a une approche pragmatique du contrôle interne et de la gestion des risques, lesquels sont conçus en considération des spécificités des métiers et de l'activité du Groupe et sont basés sur une approche par les risques identifiés, propres à l'activité. Le contrôle interne est conçu par Nexans pour être adapté à la gestion de risques potentiels.

Un ensemble de procédures en vigueur au sein du Groupe Nexans, qu'elles soient relatives à l'information financière ou non, ont été conçues de manière centralisée au niveau de la société holding, tête du Groupe. Ces procédures sont ensuite déclinées au niveau de chaque pays et de chaque entité.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant être donné de garantie absolue que les risques d'erreur et de fraude sont totalement éliminés ou maîtrisés.

2. Référentiel de contrôle interne utilisé par Nexans

Suite à la publication par l'Autorité des Marchés Financiers en 2007 de son Cadre de référence pour le Contrôle Interne, Nexans a profondément remanié et mis à jour son manuel des principes comptables et du contrôle interne afin d'intégrer les recommandations du Cadre de Référence de l'AMF. Il a été mis en ligne sur l'intranet du Groupe fin 2008 et a été opérationnel à compter de 2009.

Par ailleurs, un livret reprenant les principaux contrôles internes à mettre en œuvre au sein des unités avec l'objectif d'être en conformité avec ce Cadre de référence a été publié en avril 2009 par la Direction de l'Audit Interne et déployé au sein du Groupe.

Suite à la publication du nouveau Cadre de référence de l'AMF pour le Contrôle Interne en juin 2010, le livret sur le contrôle interne décrit ci-dessus a été actualisé sur le premier semestre 2011 et largement diffusé au sein du Groupe en juillet 2011. Il intègre notamment les points de contrôle interne prévus par le nouveau Cadre de référence de l'AMF sur la gestion des risques financiers et comptables et les risques informatiques.

3. Organisation générale du Groupe Nexans

Comité de Direction

Le Comité de Direction présidé par Frédéric Vincent, a pour mission de gérer le Groupe et de définir et piloter sa stratégie. Les autres membres à fin 2011 étaient :

- Le Directeur Général Adjoint Administration et Finance en charge également des Zones Amérique du Nord et Amérique du Sud. Lui sont rattachées les différentes Directions qui composent la Direction financière (voir paragraphe 4 ci-après) ;
- Le Directeur Général Adjoint qui a en charge l'ensemble de la Zone Europe ;
- Le Directeur Général Adjoint en charge des Zones Moyen-Orient, Russie, Afrique et Asie-Pacifique ainsi que du Business Group « High Voltage & Underwater Cables ». La Direction Industrielle et de la Logistique, la Direction Technique, la Direction des Achats et la Direction des Systèmes d'Information lui rendent compte.

Les Directions de la Communication, des Ressources Humaines et Juridique sont rattachées au Président-Directeur Général. Le Directeur Juridique a été nommé Secrétaire Général depuis 2009 afin de mieux refléter l'étendue de ses responsabilités notamment dans ses aspects risques et gouvernement d'entreprise, qui revêtent une importance critique aujourd'hui.

Dans un souci de bonne gouvernance, la Direction de l'Audit Interne est désormais rattachée directement au Président-Directeur Général avec un lien fonctionnel sur le Directeur Général Adjoint Administration et Finance.

Comité Exécutif

Le Comité Exécutif également présidé par Frédéric Vincent constitue l'instance de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux du Groupe. Il associe les membres du Comité de Direction, les Directeurs de Zones, le Directeur des activités Haute Tension et Câbles sous-marins, les Directeurs des quatre lignes de marché de la Zone Europe, le Secrétaire Général / Directeur Juridique Groupe, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur de la Communication, le Directeur Industriel et le Directeur Stratégie & Business Development.

Des **directions fonctionnelles** au niveau du Groupe introduisent le degré de transversalité nécessaire au bon fonctionnement du Groupe, contribuant en cela au contrôle interne.

- **La Direction Financière du Groupe (voir paragraphe 4 ci-après)**
- **La Direction Juridique** est rattachée au Secrétaire Général, comme la Direction de la Gestion des Risques et la Direction des Assurances. La Direction Juridique suit les principales problématiques juridiques au sein du Groupe et la définition de la stratégie et la politique juridique du Groupe.
- **La Direction des Achats** assure le choix des fournisseurs des matières, des équipements et des services nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du Groupe, et ce de manière fiable, compétitive, et dans les délais requis, de façon à satisfaire les besoins et à améliorer le service aux clients. Elle joue un rôle important pour optimiser coûts, qualité, technologie et délais. Les responsabilités de la Direction Achats du Groupe regroupent la recherche de fournisseurs, la négociation, la contractualisation, le suivi et l'évaluation des fournisseurs. Ces activités sont réalisées avec la participation des responsables achats pays, avec le souci d'obtenir toutes les synergies possibles grâce à la taille et à l'implantation du Groupe, dans un esprit de transparence et de coopération. La Direction Achats coordonne ses actions avec l'ensemble des autres départements de Nexans, et soutient leurs efforts dans la recherche d'une meilleure performance au meilleur coût. La Direction Achats Groupe exerce un contrôle sur le fonctionnement de l'ensemble des achats du Groupe ; elle définit et contrôle l'application des procédures et méthodologies achats au sein du Groupe aux fins d'une optimisation en termes de coûts, qualité, temps et technologie.
- **La Direction Industrielle** assiste les zones en matière industrielle et supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement, l'action des Directions Industrielles de zones et de pays, responsables de la performance industrielle des sites. La Direction Industrielle est fortement impliquée dans la gestion du parc machines, la gestion et le suivi des investissements et des projets industriels ainsi que l'évaluation d'éventuels nouveaux processus et outils et procédés de fabrication. Elle participe à la politique de prévention des risques industriels d'un côté par le biais de sa cellule « Health, Safety et Environnement », et de l'autre, en collaboration avec le Directeur des assurances et le service d'ingénierie et conseil en prévention des risques de l'assureur « dommages et perte d'exploitation ».

- **La Direction des Ressources Humaines** a en charge la définition et l'animation des politiques de Ressources Humaines du Groupe : établissement de politiques communes, gestion de carrière des Top Managers internationaux (recrutements, évolutions de carrières, plans de succession) et de l'expatriation, programmes internationaux de formation et politiques de rémunération des Top Managers. Elle gère les relations avec les représentants des salariés au niveau européen. Elle est également en charge de l'animation du réseau international des Directeurs de Ressources Humaines.
- **La Direction des Systèmes d'information** définit la politique du Groupe dans ce domaine et s'assure de sa mise en œuvre.
- **La Direction de la Communication** gère l'ensemble de la communication du Groupe, commerciale, institutionnelle, interne, presse, et nouveaux médias en collaboration avec les directions fonctionnelles concernées.
- **La Direction Technique** pilote l'ensemble des actions de recherche et de développement au sein du Groupe, en particulier au travers des centres de compétence et du Centre de recherche.

Enfin, le **Conseil d'Administration** participe à la surveillance du contrôle interne, notamment au travers des travaux et comptes-rendus des Comités en place tels qu'exposés ci-après.

4. Acteurs et structures dédiés au contrôle interne et à la gestion des risques

4.1 Le Comité d'Audit et des Comptes

Au regard des attributions qui lui ont été conférées par la loi, le Conseil d'Administration et le Règlement Intérieur, telles que rappelées ci-avant (voir paragraphe 2.3.1 de la partie I. du présent Rapport), le Comité d'Audit et des Comptes assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Chaque année, le plan d'audit interne lui est soumis pour approbation et les principales conclusions lui sont présentées chaque semestre.

4.2 La Direction de l'Audit Interne

Elle a été, dès juillet 2005, l'une des premières Directions de l'Audit Interne à avoir été certifiée par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes (IFACI). Cette certification a été reconfirmée par l'IFACI en septembre 2011.

Placée sous la responsabilité du Président-Directeur Général, la Direction de l'Audit Interne rend également compte fonctionnellement à la Direction Financière. Ses travaux sont revus par le Comité d'Audit et des Comptes.

Elle aide le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, la pertinence d'un ensemble de processus, de contrôle interne, ainsi que certaines procédures de gestion des risques et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité et en suivant leur mise en place.

Une charte d'audit, approuvée par le Comité d'Audit et des Comptes, et signée par le Président-Directeur Général, a été mise en place et est accessible à tous les salariés du Groupe sur l'intranet de la Société. Elle précise les missions de la Direction de l'Audit Interne.

Celle-ci a en particulier pour missions permanentes, tant dans les domaines financiers et administratifs que dans les domaines opérationnels de :

- participer à l'identification, analyse et mesure des risques,
- s'assurer de l'existence et du fonctionnement du contrôle interne et veiller au respect des procédures,
- procéder à des contrôles financiers internes,
- mettre en œuvre les audits opérationnels en liaison avec les directions concernées,
- proposer des actions correctrices et des modalités de mise en œuvre,
- identifier et promouvoir les « meilleures pratiques ».

Dans ce but, elle réalise des audits dont l'objectif est notamment de contrôler et de s'assurer que les moyens mis en place sont adéquates par rapport aux procédures et processus définis par le Groupe.

À partir de la cartographie des risques (dont le processus est décrit au paragraphe 6.1 ci-après) et en étroite liaison avec le Direction des Risques, un plan d'audit pluri-annuel a été élaboré visant à auditer l'ensemble des entités du Groupe sur une période de quatre à cinq ans et qui couvre des domaines aussi variés que :

- Trésorerie et risques de change,
- Risque de couverture des métaux non ferreux,
- Processus achats,
- Processus stocks,
- Processus ventes,
- Contrôle de gestion des grands projets clé en main,
- Gouvernance des entités, juridique, assurances, sécurité et environnement,
- Systèmes d'information,
- Ressources humaines, etc.

Chaque année, ce plan d'audit est actualisé et revu par le Comité Exécutif et le Comité d'Audit et des Comptes.

À l'issue de chaque mission, la Direction de l'Audit Interne émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi formel et systématique par la Direction de l'Audit Interne. Chaque rapport est remis au Président-Directeur Général, aux Directeurs Généraux Adjointes, au(x) membre(s) du Comité Exécutif concerné(s), au Directeur de la Gestion des Risques, ainsi qu'aux entités auditées et au(x) responsable(s) fonctionnel(s) concerné(s).

Parallèlement, un rapport portant sur les travaux réalisés est présenté par la Direction de l'Audit Interne deux fois par an au Comité Exécutif et au Comité d'Audit et des Comptes et une fois par an au Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2011, des audits de conformité aux procédures du Groupe ont été menés dans un certain nombre de filiales françaises et étrangères. Des missions spécifiques ont également été conduites, notamment dans le domaine du suivi de la mise en œuvre du programme de conformité au droit de la concurrence, de la mise en œuvre de plans de restructuration et du suivi des investissements en liaison avec le Direction Industrielle.

Par ailleurs, la Direction de l'Audit Interne réalise également des missions d'autoévaluation. Des questionnaires sont préparés avec les fonctions Corporate concernées et envoyés à l'ensemble des entités, permettant d'avoir ainsi une vue d'ensemble de l'état de maturité d'un processus au sein du Groupe. Ont ainsi été réalisés récemment des autoévaluations dans le domaine de la gouvernance et du contrôle interne dans les entités du Groupe de taille réduite, et du déploiement du programme de conformité au droit de la concurrence.

4.3 La Direction de la Gestion des Risques

Cette direction rend compte au Secrétaire Général, Directeur Juridique, qui lui-même rend compte au Président-Directeur Général. Elle travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'Audit Interne du Groupe.

La Direction de la Gestion des Risques a pour mission :

- de proposer une stratégie de maîtrise des risques opérationnels, commerciaux, industriels et financiers par une optimisation entre :
 - les couvertures d'assurances, décrites dans le paragraphe 6.4 du Rapport de Gestion 2011 (Assurances),
 - les moyens de prévention ou autres mesures, et
 - l'acceptation de la prise de certains risques,
- de proposer et suivre la mise en place des mesures autres que l'assurance pour la prévention ou maîtrise des risques.

Chaque année, le programme de la Direction de la Gestion des Risques est revu par le Comité Exécutif et présenté au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil d'Administration. Le programme récurrent (décrit aux paragraphes 6.1 et 6.2 ci-après) inclut notamment, outre la cartographie des risques Groupe, des cartographies des risques au niveau d'un pays, d'une unité de gestion ou une fonction et la constitution de groupes d'experts pour étudier le traitement de certains risques majeurs.

Ce programme vise une meilleure allocation des ressources et une planification des actions pour réduire les risques les plus critiques susceptibles d'affecter la rentabilité de Nexans.

4.4 Le Correspondant Éthique

Une procédure de gestion des signalements relatifs au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires a été mise en place en 2011. Dans ce cadre un Correspondant Éthique a été nommé, chargé de gérer le traitement des signalements, de s'assurer que les opérations de vérifications nécessaires sont mises en œuvre et que les décisions appropriées et les actions correctrices sont prises si nécessaire.

5. Organisation dans laquelle s'inscrivent l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée

La Direction Financière Centrale, qui regroupe six Directions fonctionnelles :

- la Direction du Contrôle, de la Consolidation et des Comptabilités,
- la Direction de la Trésorerie et du Financement,
- la Direction de la Gestion des métaux non ferreux,
- la Direction Fiscale,
- la Direction des Opérations Financières (qui elle-même regroupe la Direction des fusions et acquisitions et la Direction de la communication financière),
- la Direction de l'Audit Interne (lien fonctionnel).

À fin 2011, l'ensemble de ces Directions rend compte au Directeur Général Adjoint en charge des Finances, qui lui-même rend compte au Président-Directeur Général.

De plus, dans chaque pays, les Directions Financières rendent compte à la fois au responsable pays et de manière fonctionnelle à la Direction Financière Centrale, assurant ainsi une bonne coordination et une cohérence du traitement des informations financières.

6. Systèmes visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques

6.1 La cartographie des risques

Une cartographie des risques du Groupe est réalisée tous les deux ans par la Direction de l'Audit Interne avec la collaboration du Directeur de la Gestion des Risques avec pour objectifs :

- l'identification des risques et zones de risques tels que perçus par le senior management du Groupe,
- leur mise en perspective au regard du contrôle interne en place,
- ainsi que leur évaluation en termes d'impact potentiel sur la situation financière du Groupe Nexans.

Elle sert de base à la préparation du plan d'audit interne annuel du Groupe et de groupes de travail d'experts animés par le Directeur de la Gestion des Risques.

L'identification des risques a été menée en 2011 sur une base déclarative au travers d'entretiens conduits auprès des membres du Comité Exécutif, des responsables de fonctions centrales, de responsables de lignes de produits et responsables de pays.

L'évaluation des risques a été appréciée en considération de la probabilité de fréquence de survenance du risque identifié et de la gravité des conséquences pouvant en résulter. Les résultats de cette cartographie ont été présentés au Comité Exécutif du Groupe ainsi qu'au Comité d'Audit et des Comptes et au Conseil d'administration.

Une procédure similaire est déployée par la Direction de la Gestion des Risques au niveau des pays, unités de gestion et fonctions, avec l'objectif d'établir les cartographies des risques propres à chaque activité.

6.2 Le suivi des risques majeurs

Le Groupe a constitué des ateliers regroupant des opérationnels et des membres des directions fonctionnelles pour travailler sur certains des principaux risques du Groupe identifiés au travers de la cartographie des risques et pour lesquels une amélioration de procédure ou processus est envisageable. L'objectif de ces ateliers, animés par la Direction de la Gestion des Risques, est de proposer des solutions pour remédier à ces risques ou en limiter l'impact. Le rapport de synthèse est présenté au Comité Exécutif.

6.3 Les Comités spécifiques contribuant à la gestion des risques

Le Groupe a mis en place un certain nombre de Comités pour identifier, analyser et suivre les principaux risques.

- Le Comité de révélation des risques (ou « disclosure committee »)

Ce Comité est composé du Directeur Général Adjoint en charge des Finances, du Directeur Juridique/Secrétaire Général, du Directeur du contrôle de gestion, du Directeur de la consolidation, du Responsable droit des sociétés et droit boursier, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur de la Gestion des Risques, du Directeur Fiscal et des Contrôleurs de zones et d'activité.

La mission de ce Comité est de recenser les principaux risques encourus par les filiales en particulier en matière contractuelle et litiges, d'apprécier leur matérialité et de s'assurer de leur traduction appropriée dans les comptes et/ou leur divulgation dans la communication financière du Groupe.

Ses attributions à ce titre sont en particulier les suivantes :

- identifier et apprécier l'information non financière significative,
- définir un questionnaire destiné aux filiales et visant à identifier l'existence de certains risques et évaluer les moyens mis en place pour la remontée de l'information,
- compiler les informations significatives, et
- identifier et définir les sujets/thèmes qui mériteraient une intervention (de l'équipe d'audit interne ou autres) afin de mesurer ou d'améliorer la fiabilité des procédures en place et des informations remontées.

- Le Comité Groupe de revue des offres contractuelles

Toutes les offres commerciales supérieures à 5 millions d'euros sont examinées pour revue des termes contractuels (commerciaux, juridiques, financiers et techniques). Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général (lorsque l'offre dépasse 50 millions d'euros) et est composé du Directeur Général Adjoint et du Directeur de la zone concernée, du Directeur de la Trésorerie, du Contrôleur de la zone, du Secrétaire Général / Directeur Juridique, du Directeur de la Gestion des Risques et du ou des responsable(s) opérationnel(s) que le Directeur de la zone aura désigné(s).

Les offres commerciales dont les montants sont compris entre 5 et 50 millions d'euros (qui constituent la plus grande majorité) sont revues par ce même comité, hors la présence du Président-Directeur Général.

- Le **Comité des Fusions et Acquisitions** examine et approuve (sous réserve de l'approbation du Conseil pour les projets d'une valeur unitaire d'entreprise supérieure à 50 millions d'euros) tous les projets d'acquisition et cession de société (ou d'activité) et/ou d'alliances stratégiques/partenariats. Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général et est composé du Directeur Général Adjoint Administration et Finances, du Secrétaire Général/Directeur Juridique, du Directeur Fiscal, du Directeur des Opérations Financières-Directeur Fusions et Acquisitions, du Directeur Général Adjoint et des Directeurs des zones concernées.
- Le **Comité CSR – « Corporate Social Responsibility » (Développement Durable)** est présidé par le Président-Directeur Général et est constitué de deux autres membres du Comité de Direction ainsi que des représentants de plusieurs fonctions centrales (Ressources Humaines, Juridique, Communication, Gestion des Risques, Industrie et Logistique, Achats, Technique et Systèmes d'Information). Son secrétariat est assuré par le Responsable Groupe CSR. Le Comité CSR est assisté par deux Comités experts, le Comité Gouvernance et Social et le Comité Environnement et Produits (Voir paragraphes 9.1 et 9.4 du Rapport de Gestion 2011 notamment pour une description de l'organisation de la fonction Développement Durable CSR).

- Le **Comité des Carrières** est présidé par le Président-Directeur Général pour le suivi des carrières des principaux cadres du Groupe.
- Le **Comité Directeur IS/IT (Infrastructures et Systèmes d'Information)** propose une politique informatique du Groupe et pilote son déploiement.

6.4 Procédures spécifiques

Règles spécifiques à la gestion des risques liés aux métaux non ferreux

Compte tenu de l'importance des métaux non ferreux (cuivre, aluminium) dans les différents métiers de Nexans et des risques liés aux fluctuations des cours, Nexans a mis en place des procédures particulières pour la gestion des métaux non ferreux animée par une équipe rattachée à la Direction Financière du Groupe (voir **Notes 26 (d)** et **26 (f)** de l'annexe aux comptes consolidés 2011)

Gestion centralisée de la trésorerie

Nexans a mis en place une gestion centralisée pour les principales filiales de l'ensemble de ses flux financiers organisée autour d'un « cash pooling » international, d'une centralisation des engagements bancaires et d'une centralisation de la gestion du risque de change (voir **Note 26** de l'annexe aux comptes consolidés).

Gestion de crise

Une procédure de Gestion de Crise, avec une cellule « ad hoc », a été mise en place et ses membres ont été formés par des simulations biennuelles. Cette procédure a donné lieu à des exercices de simulation de crise en 2007, 2010 et en janvier 2012.

7. Activités de contrôle

Les activités de contrôle reposent sur un système de reporting comptable et financier et sur un corps de procédures de contrôle interne.

7.1 L'établissement des informations financières et comptables

L'information financière et comptable est produite sur une base consolidée selon le processus décrit ci-après.

Toutes les informations relevant des états financiers de synthèse sont issues des systèmes comptables des entités légales dont les comptes sont tenus suivant les principes comptables locaux et font l'objet de retraitements pour s'adapter aux principes et méthodes comptables retenus par Nexans dans ses comptes consolidés, établis en conformité avec les normes IFRS en application du règlement européen n° 1606/2002. L'ensemble du reporting comptable et financier du Groupe est organisé autour du système Hypérion, dont une nouvelle version a été mise en œuvre au 30 septembre 2010 dans l'ensemble des filiales consolidées.

La décomposition par métier et ligne de produit est une ventilation de l'information issue du système de reporting interne. Ces comptes sont établis suivant des principes comptables harmonisés définis dans de nombreuses procédures. En particulier, pour assurer la cohérence des informations, chacune des lignes du compte d'exploitation et du bilan par destination pour l'unité et pour les lignes de produit qui la composent fait l'objet d'une définition précise dans un dictionnaire des données comptables qui est appliqué par l'ensemble des unités du Groupe.

À partir du Plan à Moyen Terme (trois ans) du Groupe qui définit les grandes orientations stratégiques et financières, chaque unité établit au dernier trimestre de chaque année, un budget annuel par ligne de produit. Ce budget est discuté par le management local et le management des zones et présenté au Comité de Direction du Groupe pour approbation finale. Le budget Groupe est présenté au Conseil d'Administration. Il fait ensuite l'objet d'une mensualisation.

Chaque mois, les unités établissent un reporting décomposé par ligne de produit dont les résultats sont analysés par le management dans le cadre de « business review » en le comparant au budget, à la prévision de fin d'année et à la réalisation de l'année passée. Les résultats consolidés par zone et par ligne de produit sont analysés avec le Comité de Direction du Groupe dans le cadre de réunions de zone.

Un arrêté des comptes consolidés complet est réalisé chaque trimestre avec pour chaque arrêté semestriel une procédure spécifique (« Hard Close ») à laquelle participent les Directions Financières des pays des principales filiales opérationnelles du Groupe, les contrôleurs financiers des zones concernées et dans le cadre de laquelle sont définies les grandes options de l'arrêté de clôture. Ces réunions sont également l'occasion de passer en revue les différents points d'attention à considérer pour la clôture à venir.

Un contrôle des éventuels engagements hors bilan est assuré par la Direction de la Consolidation qui s'appuie tant sur les informations en provenance des unités que sur celles en provenance de la Direction de la Trésorerie, de la Direction de la Gestion des métaux non ferreux et du Secrétariat Général. Ces informations sont reproduites dans une note spécifique de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

Enfin un processus semestriel de lettres de représentation internes, signées par les directeurs généraux et directeurs financiers de toutes les filiales consolidées a été mis en place au sein du Groupe par lequel ces derniers s'engagent par écrit sur la qualité et l'exhaustivité des informations financières transmises au Corporate.

7.2 Principales procédures de contrôle interne comptables et financières mises en place par la société

Plus de 70 procédures concernant l'information financière et comptable, et plus généralement les domaines de compétence relevant de la Direction Financière, sont actuellement en vigueur au sein du Groupe Nexans.

Outre des règles comptables et financières mises en place au sein du Groupe, ces procédures traitent également des sujets sensibles ou facteurs de risque financiers identifiés et propres à l'activité de Nexans, tels que décrits dans le Rapport de Gestion, susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

Ainsi en est-il par exemple en matière de gestion des risques de change, de taux et de fluctuation des cours des métaux non ferreux relevant du contrôle de la Direction de la Trésorerie et de la gestion des métaux non ferreux avec un reporting périodique à la Direction Financière Centrale.

Des contrôles sont effectués par la Direction de l'Audit Interne afin de s'assurer du fonctionnement du contrôle interne et de veiller au respect de ces procédures.

7.3 Informations sur les autres procédures de contrôle interne mises en place

Elles sont au nombre d'une soixantaine et couvrent en particulier les domaines suivants : communication, achats, systèmes d'information, qualité, propriété intellectuelle, assurances, ressources humaines, juridique ainsi que le sujet de l'éthique. En effet, le Groupe a mis à jour son Code d'Éthique et de conduite des affaires, qui fixe les principes de conduite des affaires que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il s'intègre dans le programme de Responsabilité Sociale.

8. Activités de surveillance

La surveillance du dispositif de contrôle interne est exercée par le Conseil d'Administration au travers notamment de son Comité d'Audit et des Comptes (voir partie Gouvernement d'Entreprise du présent Rapport et paragraphe 4.1 ci-avant).

En outre, le Comité de Direction exerce son activité de surveillance du dispositif au travers, notamment, de revues avec le Directeur de la Gestion des Risques, de revues mensuelles des activités du Groupe, et du suivi des indicateurs de performance.

La Direction de l'Audit Interne participe également à cette surveillance au travers des missions et rapports qu'elle réalise et du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.

Ce rapport a été approuvé à la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2012.

Le 7 février 2012,



Frédéric Vincent
Président-Directeur Général

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Nexans

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Nexans et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense, le 8 février 2012

Neuilly-sur-Seine, le 8 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

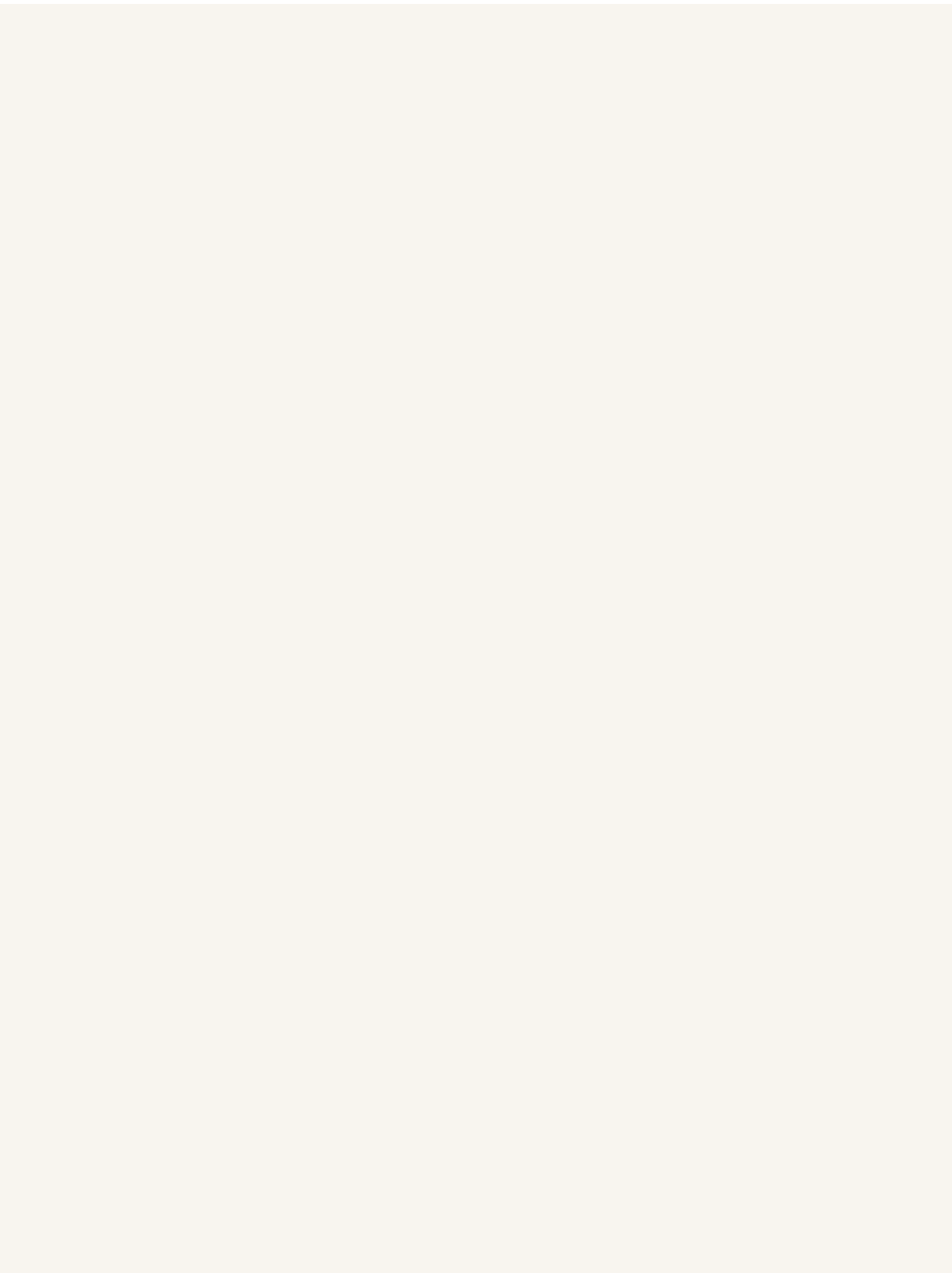
PricewaterhouseCoopers Audit



Valérie Besson
Associée



Éric Bulle
Associé



Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé	112
État du résultat global consolidé	113
État de la situation financière consolidée	114
Variation des capitaux propres consolidés	116
Tableau des flux de trésorerie consolidés	118
Notes annexes	119
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	205

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2011	2010
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	(1.g) & (3)	6 920	6 179
Effet du cours des métaux*		(2 326)	(1 870)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT*	(1.g) & (3)	4 594	4 309
Coût des ventes		(6 093)	(5 439)
Coût des ventes à prix métal constant*		(3 767)	(3 569)
MARGE BRUTE		827	740
Charges administratives et commerciales		(496)	(462)
Frais de R&D	(1.j)	(75)	(71)
MARGE OPÉRATIONNELLE*	(1.h) & (3)	256	207
Effet Stock Outil**	(1.i)	(40)	89
Dépreciations d'actifs nettes	(1.n) & (7)	(34)	(43)
Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux	(1.f)	(10)	(4)
Plus et moins-value de cession d'actifs	(6)	3	15
Frais connexes sur acquisitions	(1.f)	(1)	(2)
Coûts de restructuration	(23.b)	(22)	(67)
Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne***	(31.a)	(200)	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(48)	195
Coût de l'endettement financier (brut)		(83)	(79)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		12	11
Autres charges financières	(5)	(34)	(16)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		(2)	(1)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		(155)	110
Impôts sur les bénéfices	(9)	(31)	(26)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(186)	84
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(186)	84
- dont part du Groupe		(178)	82
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		(8)	2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	(1.cc) & (10)		
- résultat de base par action		(6,21)	2,92
- résultat dilué par action		(6,21)	2,84

* Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

** Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré. En 2010, cette ligne incluait également un impact négatif de - 37 millions d'euros lié à une forte réduction du volume de Stock Outil faisant suite à la restructuration des activités métallurgiques européennes ainsi qu'à la volonté du Groupe d'intensifier ses efforts de réduction du besoin en fonds de roulement (voir Note 1.i). La contrepartie de cet effet se trouvait en marge opérationnelle pour + 37 millions d'euros.

*** Une provision de 200 millions d'euros a été comptabilisée pour une amende qui pourrait être infligée à Nexans suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne, pour comportement anticoncurrentiel (voir Notes 2 et 31).

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	2011	2010
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(186)	84
Actifs financiers disponibles à la vente	(0)	-
- Gain / (Perte) généré durant la période (après impôts)	(0)	-
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	-	-
Différences de conversion	(8)	179
- Gain / (Perte) généré durant la période (après impôts)	(9)	178
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	1	1
Couverture des flux de trésorerie	(67)	21
- Gain / (Perte) généré durant la période (après impôts)	(67)	78
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	-	(57)
Quote-part des autres éléments du résultat global dans les mises en équivalence	-	-
Total des autres éléments du résultat global	(75)	200
Total du résultat global	(261)	284
- dont part du Groupe	(253)	279
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle	(8)	5

La Note 9.c présente la décomposition des effets d'impôts sur le résultat global.

État de la situation financière consolidée

Actif

au 31 décembre, en millions d'euros

	Notes	2011	2010
Goodwill	(11)	386	378
Autres immobilisations incorporelles	(12)	184	193
Immobilisations corporelles	(13)	1 160	1 170
Participations dans les entreprises associées	(14)	7	7
Autres actifs financiers non courants	(15)	44	44
Impôts différés actifs	(9.d)	96	82
Autres actifs non courants		38	23
ACTIFS NON COURANTS		1 915	1 897
Stocks et en-cours	(17)	1 051	1 059
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	(16)	293	189
Clients et comptes rattachés	(18)	1 168	1 126
Autres actifs financiers courants*	(19)	134	322
Créances d'impôts courants sur les sociétés		29	18
Autres actifs non financiers courants		94	106
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(20)	859	795
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8)	1	1
ACTIFS COURANTS		3 629	3 616
TOTAL DES ACTIFS		5 544	5 513

* Dont actifs financiers court terme inclus dans la dette nette du Groupe : 50 millions d'euros au 31 décembre 2011, 150 millions d'euros au 31 décembre 2010 (voir Note 24).

Passif et capitaux propres

au 31 décembre, en millions d'euros

	Notes	2011	2010
Capital		29	29
Primes		1 286	1 283
Résultat et réserves consolidés		396	603
Autres composantes des capitaux propres		174	249
Capitaux propres - part du Groupe		1 885	2 164
Intérêts ne donnant pas le contrôle		35	43
CAPITAUX PROPRES	(21)	1 920	2 207
Pensions et indemnités de départ à la retraite	(22)	300	308
Autres avantages à long terme consentis aux salariés	(22)	16	16
Provisions (non courant)*	(23)	229	58
Emprunts obligataires convertibles	(24)	499	479
Autres dettes financières (non courant)	(24)	356	354
Impôts différés passifs	(9.d)	102	130
PASSIFS NON COURANTS		1 502	1 345
Provisions (courant)	(23)	86	92
Autres dettes financières (courant)	(24)	277	255
Dettes sur contrats de construction	(16)	319	202
Fournisseurs et comptes rattachés		1 051	1 077
Autres passifs financiers courants	(25)	109	97
Dettes sociales		200	179
Dettes d'impôts courants sur les sociétés		51	27
Autres passifs non financiers courants		29	32
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8)	0	1
PASSIFS COURANTS		2 122	1 961
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 544	5 513

* Dont provision de 200 millions d'euros comptabilisée sur le 1^{er} semestre 2011, relative à la procédure en cours par la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (voir Notes 2 et 31).

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes
1 ^{er} janvier 2010	28 012 928	28	1 258
Résultat net	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-
Total du résultat global	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-
Augmentations de capital	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel* :			
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-
- sommes reçues de l'émission d'actions	591 463	1	21
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-
Autres	-	-	4
31 décembre 2010	28 604 391	29	1 283
Résultat net	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-
Total du résultat global	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-
Augmentations de capital	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :			
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-
- sommes reçues de l'émission d'actions	1 18 689	-	3
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-
Autres	-	-	-
31 décembre 2011	28 723 080	29	1 286

* Y compris impact du plan Act 2010 (voir Note 21).

Actions propres	Résultat et réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
-	538	26	26	1 876	42	1 918
-	82	-	-	82	2	84
-	-	21	176	197	3	200
-	82	21	176	279	5	284
-	(28)	-	-	(28)	(1)	(29)
-	-	-	-	-	-	-
-	7	-	-	7	-	7
-	-	-	-	22	-	22
-	-	-	-	-	-	-
-	4	-	-	8	(3)	5
-	603	47	202	2 164	43	2 207
-	(178)	-	-	(178)	(8)	(186)
-	-	(67)	(8)	(75)	-	(75)
-	(178)	(67)	(8)	(253)	(8)	(261)
-	(32)	-	-	(32)	(1)	(33)
-	-	-	-	-	-	-
-	3	-	-	3	-	3
-	-	-	-	3	-	3
-	-	-	-	-	-	-
-	-	1	(1)	-	1	1
-	396	(19)	193	1 885	35	1 920

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2011	2010
Résultat net consolidé, part du Groupe		(178)	82
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(8)	2
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y.c. goodwill) ⁽⁴⁾		172	196
Coût de l'endettement financier (brut)		84	79
Effet Stock Outil ⁽¹⁾		40	(89)
Autres retraitements ⁽²⁾		185	(2)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS⁽³⁾		295	268
Diminution (augmentation) des créances		(146)	(75)
Diminution (augmentation) des stocks		(34)	(126)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		108	197
Impôts versés		(53)	(62)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		5	5
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		(120)	(61)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		175	207
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		17	13
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(148)	(129)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		89	(157)
- dont appels de marge liés aux dérivés métaux	(19)	(3)	(1)
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise	(2) & (11)	(8)	0
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée	(2) & (11)	6	19
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		(44)	(253)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT		131	(46)
Émissions / (remboursements) d'emprunts à long terme	(24)	1	(2)
- dont émissions d'emprunts		2	0
- dont remboursements d'emprunts		(1)	(2)
Émissions / (remboursements) d'emprunts à court terme	(24)	25	43
Augmentations / (réductions) de capital en espèces		4	22
Intérêts financiers versés		(68)	(38)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	-
Dividendes payés		(33)	(32)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		(70)	(7)
Effet net des variations des taux de conversion		(4)	26
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		57	(27)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		783	810
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		840	783
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		859	795
dont Concours bancaires courants – Passif		(19)	(12)

(1) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (voir Note 1.o).

(2) Pour 2011, on relève principalement la neutralisation de la provision relative à la procédure en cours par la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (+ 200 millions d'euros), la neutralisation de la charge d'impôt (+ 31 millions d'euros) et la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour pension et restructuration) pour - 56 millions d'euros. Pour 2010, ce poste comprenait notamment la neutralisation de la charge d'impôt (+ 26 millions d'euros), la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont restructuration) pour - 61 millions d'euros ainsi que l'annulation de la charge liée à la juste valeur des dérivés métaux et change (+ 24 millions d'euros).

(3) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « CAF opérationnelle » qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (respectivement 48 millions d'euros et 68 millions d'euros en 2011 et 2010), et déduction des charges financières et de l'impôt courant payé sur la période.

(4) Inclut la part des coûts de restructuration représentant des dépréciations d'actifs immobilisés.

Note 1. Principes comptables

a. Principes généraux

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de Commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 7 février 2012 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation, le 15 mai 2012.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

• Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante : (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence matérielle sur les états financiers présentés.

• Nouvelles normes, amendements et interprétation entrant en vigueur obligatoirement en 2011

- **Révision d'IAS 24** « Information relative aux parties liées » qui conduit à un allègement des informations à fournir par les entreprises publiques ainsi qu'à des précisions quant à la définition d'une partie liée. Cette révision, ainsi que l'amendement corrélatif de la norme **IFRS 8** « Secteurs opérationnels », n'ont pas eu d'incidence spécifique sur les états financiers du Groupe.
- **Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2010** : les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers du Groupe.
- **Amendement IFRIC 14** « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum ». Cet amendement qui vise à clarifier la comptabilisation des paiements volontaires d'avance faits dans le cadre de régime à prestations définies pour lequel il existe une obligation de financement minimum, n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes entrent également en vigueur de façon obligatoire à compter de 2011. Elles ne trouvent néanmoins pas à s'appliquer à Nexans, compte tenu de la nature des activités du Groupe et de son organisation :

- **Amendements IFRS 1** « Première application des IFRS » et **IFRS 7** « Instruments Financiers – Informations à fournir » quant à l'exemption limitée de fournir des informations comparatives au titre d'IFRS 7 pour les premiers adoptants. Amendement **IFRS 1** « Première application des IFRS » consécutif à l'interprétation **IFRIC 19** « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ».
- **Amendement IAS 32** « Instruments Financiers – Présentation », portant sur le classement des droits de souscription émis en devises.
- **IFRIC 19** « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ».

Le Groupe n'a par ailleurs pas anticipé dans ses états financiers consolidés les amendements suivants dont l'application n'est pas obligatoire en 2011 :

- **Amendement IFRS 7** « Instruments Financiers – Informations à fournir » ainsi que l'amendement consécutif de la norme **IFRS 1** « Première adoption des IFRS ». Ces amendements, approuvés par l'Union européenne, visent à permettre aux utilisateurs de mieux comprendre l'exposition d'une entité cédante aux risques des actifs transférés ainsi que leurs effets potentiels sur sa situation financière. Le Groupe analyse actuellement les incidences de ces amendements quant aux informations complémentaires à fournir dans les annexes aux comptes consolidés, au regard notamment de son programme de cessions de créances commerciales. Ces amendements sont applicables de façon obligatoire selon l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011.
- **Amendements IAS 1** « Présentation des États Financiers », portant notamment sur la nécessité de présenter de façon distincte les autres éléments du résultat global, selon qu'ils soient sujets ou non à reclassement. Ces amendements, non encore approuvés par l'Union européenne, sont applicables de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012.

Les textes suivants n'ont enfin pas pu être anticipés par le Groupe au 31 décembre 2011 et n'ont pas été approuvés par l'Union européenne à cette date :

- **IFRS 1** « Première adoption des IFRS » – Amendements « Hyperinflation grave » et « Suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants ». Ces amendements sont applicables selon l'IASB de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011 et n'auront pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.
- **Amendements IAS 32** « Instruments Financiers – Présentation » et **IFRS 7** « Instruments financiers – Informations à fournir », relatifs à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Ces amendements, applicables de façon obligatoire selon l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, ne devraient avoir qu'une portée limitée compte tenu des pratiques actuelles du Groupe.

- **IFRS 9** « Instruments financiers – Classement et évaluation des actifs financiers » et « Instruments financiers – Classement et évaluation des passifs financiers ». Normes applicables de façon obligatoire selon l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 suite à l'amendement publié en décembre 2011, amendement qui a également modifié les informations à fournir selon **IFRS 7** « Instruments financiers – Informations à fournir », durant la période de transition. L'incidence de ces nouvelles normes sur les états financiers du Groupe devrait être limitée.
- **IFRS 10** « États Financiers consolidés », **IFRS 11** « Accords conjoints », **IFRS 12** « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » ainsi que les normes **IAS 27 amendée** « États financiers individuels » et **IAS 28 amendée** « Participation dans des entreprises associées et joint-ventures ». En l'absence à ce jour d'entités intégrées proportionnellement, la norme IFRS 11 devrait avoir une incidence très limitée sur les états financiers du Groupe. Les impacts de la norme IFRS 10 devraient également être non matériels, des analyses étant néanmoins toujours en cours pour confirmer cette position au regard notamment du programme de cessions de créances commerciales du Groupe. Ces normes sont applicables de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.
- **IFRS 13** « Évaluation de la juste valeur », norme qui définit la notion de juste valeur ainsi qu'une méthodologie d'évaluation homogène à l'ensemble du référentiel IFRS et les informations correspondantes à communiquer en annexe. Cette norme est d'application obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Les incidences sur le Groupe seront limitées.
- **Amendement IAS 12** « Impôts sur le résultat – Recouvrement des actifs sous-jacents », applicable de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Cet amendement précise les circonstances très limitées dans lesquelles les impôts différés attachés à un actif doivent être mesurés en considérant que la valeur de l'actif sera recouvrée via une cession plutôt que via son utilisation dans le cycle d'exploitation. L'incidence de cet amendement sur les états financiers du Groupe devrait être limitée.
- **IAS 19 Révisée** « Avantages du personnel ». La principale conséquence de cette révision serait la suppression de la méthode du corridor, actuellement retenue par le Groupe. Sur base de la situation au 31 décembre 2011 et en retenant un taux d'impôt théorique de 34,5 %, la disparition du corridor se traduirait notamment par une réduction des capitaux propres part du Groupe de l'ordre de 70 millions d'euros. Cette norme est applicable de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.
- **IFRIC 20** « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert ». Interprétation applicable de façon obligatoire selon l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 qui sera sans incidence sur le Groupe compte tenu de la nature des activités très spécifiques visées par ce texte.

• Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants:

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill et détermination des groupes d'UGT au niveau desquels les goodwill sont testés (voir **Note 1.k**, **Note 1.n**, **Note 7** et **Note 11**) ;
- Actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.v** et **Note 9**) ;
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.g** et **Note 16**) ;
- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.t** et **Note 22**) ;
- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.u**, **Note 23** et **Note 31**) ;
- Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 1.bb** et **Note 27**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Suite à la mise en place au cours du deuxième trimestre 2010 d'un nouveau contrat pluriannuel de rachat de créances commerciales Euro, le jugement de la Direction a principalement porté sur la capacité à décomptabiliser une partie des créances ainsi cédées. Ce programme est en effet composé de deux volets distincts et indépendants communément appelés :

- Programme « On Balance Sheet » (concerne uniquement Nexans France SAS), sans décomptabilisation des créances cédées (voir **Note 18**, **Note 24** et **Note 26.a**).
- Programme « Off Balance Sheet » (concerne Nexans France SAS et Nexans Deutschland GmbH), avec décomptabilisation des créances cédées. Au regard des dispositions de la norme IAS 39 « Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation », le programme « Off Balance sheet » conduit effectivement à transférer les créances commerciales, ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs, au cessionnaire. Il ne repose par ailleurs pas sur une entité ad hoc devant être consolidée au regard des normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et SIC 12 « Consolidation - Entités ad hoc ». L'encours maximum du programme « Off Balance sheet » est contractuellement limité à 25 millions d'euros par Nexans au 31 décembre 2011 (voir **Note 26.a**).

b. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société Nexans, des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société-mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister. Le Groupe ne dispose actuellement pas de co-entreprise, au sens de la norme IAS 31, dans son périmètre d'activité.

Les filiales (sociétés contrôlées par Nexans) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

La mise en équivalence s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20 %. Les titres mis en équivalence (y compris le montant des goodwill y afférents) sont inscrits à l'actif initialement à leur coût et sont ultérieurement augmentés, ou diminués le cas échéant, de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminuée des pertes de valeurs éventuelles. Le compte de résultat consolidé comprend la quote-part de résultat de la période ainsi que, le cas échéant, la réévaluation de la quote-part détenue dans le cas d'une influence notable obtenue par étapes.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des situations de présomption précisées dans les normes IAS 27, 28 et 31. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 33**.

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation. Les pertes intra-groupe peuvent néanmoins être l'indicateur qu'une dépréciation d'actifs devrait être enregistrée (voir **Note 1.n**).

c. Conversion des états financiers établis en devises étrangères

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'Euro. En conséquence :

- Les états de la situation financière des activités du Groupe situées à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture.
- Le compte de résultat de ces activités à l'étranger est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes.

La différence de conversion en résultant est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste « Différences de conversion » (voir **Note 1.q**). La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

Lors de la sortie d'une activité à l'étranger du périmètre de consolidation du Groupe, le montant cumulé des écarts de change relatif à cette activité figurant au poste « Différences de conversion » est intégralement reclassé dans le compte de résultat pour la part Groupe, au même moment que la comptabilisation du profit ou de la perte résultant de la sortie. La part des « Différences de conversion » revenant le cas échéant aux Intérêts ne donnant pas le contrôle est quant à elle décomptabilisée, mais sans reclassement au sein du compte de résultat.

Le même traitement comptable s'applique (y compris si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans ces entités) en cas de :

- Perte de contrôle, au sens de la norme IAS 27, d'une filiale qui a une activité à l'étranger,
- Perte d'influence notable, au sens de la norme IAS 28, d'une entreprise associée qui a une activité à l'étranger,
- Perte de contrôle conjoint, au sens de la norme IAS 31, d'une entité contrôlée conjointement qui a une activité à l'étranger.

Lors de la sortie partielle uniquement d'une filiale ayant une activité à l'étranger, sans modification de la méthode de consolidation, la part des « Différences de conversion » proportionnelle aux intérêts cédés est reclassée de la part Groupe aux Intérêts ne donnant pas le contrôle au sein des autres éléments du résultat global. Lors de la sortie partielle d'une entité mise en équivalence ou intégrée proportionnellement disposant d'une activité à l'étranger, la part des « Différences de conversion » proportionnelle aux intérêts cédés est reclassée en résultat.

Dans ces situations de sortie partielle, le Groupe calcule le montant des différences de conversion à comptabiliser en résultat selon la méthode directe. Cette méthode conduit à convertir les états financiers des filiales, ou participations étrangères, directement dans la monnaie fonctionnelle de la Holding de tête du Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyperinflationniste » au sens de la norme IAS 29.

d. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Lorsque les transactions libellées en devises sont couvertes et que cette couverture est documentée d'un point de vue comptable, le gain ou la perte sur la part spot du dérivé correspondant affecte directement l'élément couvert de façon à ce que la transaction ressorte, dans son ensemble, au taux de couverture dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des « Différences de conversion » (voir **Note 1.q**).

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.bb**.

e. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, l'acquéreur doit comptabiliser, séparément du goodwill, les actifs identifiables acquis, les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. À noter par ailleurs les points suivants :

- Lors de la première consolidation d'une filiale, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 3. Ce principe souffre de quelques exceptions limitées spécifiquement prévues par la norme, dont notamment les impôts sur le résultat, qui restent à évaluer selon IAS 12.
- Pour chaque regroupement d'entreprises à compter du 1^{er} janvier 2010 et de manière prospective, l'acquéreur doit sauf exception évaluer toute part d'intérêts minoritaires soit à sa juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de comptabilisation d'un goodwill au titre des Intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel). Ce choix dans le mode d'évaluation n'est cependant possible que pour les Intérêts ne donnant pas le contrôle qui confèrent un accès immédiat à une quote-part d'actif net de l'entité acquise. Dans le cas contraire (Intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne donnent pas droit immédiatement à une quote-part d'actif net de l'entité acquise), seule l'évaluation à la juste valeur est possible.

Le goodwill (voir **Note 1.k**) déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition, évalué généralement à sa juste valeur à la date d'acquisition, plus le montant des Intérêts ne donnant pas le contrôle de l'acquise évalués selon les modalités décrites ci-dessus (juste valeur en date d'acquisition ou quote-part dans l'actif net identifiable évalué à la juste valeur à la date d'acquisition) ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels 'ajustements de période d'évaluation'. Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur base d'un scénario probabilisé. Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondraient pas aux ajustements de période d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée le cas échéant en instrument de capitaux propres ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient.
- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée le cas échéant comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IAS 39, doit être comptabilisée par résultat (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

Les frais connexes à l'acquisition d'une filiale sont les coûts que l'acquéreur encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises. Le Groupe comptabilise les coûts connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus sauf si ces derniers correspondent à des coûts d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières auxquels cas ils sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IAS 32 et IAS 39. Les frais connexes comptabilisés en charges de la période sont inclus dans la Marge opérationnelle (voir **Note 1.h**) dès lors qu'ils portent sur une acquisition qui ne sera pas menée à son terme et sur une ligne spécifique entre la Marge opérationnelle et le résultat opérationnel (« Frais connexes sur acquisitions » voir **Note 1.f**) pour les acquisitions abouties ou dont la probabilité de réalisation est quasiment certaine à une clôture donnée.

Les frais connexes relatifs à l'acquisition d'une entité mise en équivalence sont inclus dans la valeur de la contrepartie transférée. En l'absence de précision dans les textes IFRS actuellement publiés, le même traitement est appliqué lors de la prise d'une entité sous contrôle conjoint ; ce traitement comptable pourrait néanmoins devoir être modifié si une interprétation ou une norme venait le remettre en cause à l'avenir.

f. Présentation des états financiers IFRS

Les méthodes de présentation sont conservées d'une année sur l'autre. Notons par ailleurs les principaux points d'attention suivants :

- En application de la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », l'état de la situation financière consolidée est présenté en distinguant les éléments courants et non courants. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de clôture sont classés en courant, les autres actifs et passifs étant classés en non courant. Conformément à IAS 12, les impôts différés sont systématiquement considérés comme non courants.
- Les éléments d'actifs et de passifs, les produits et charges au compte de résultat et les entrées et sorties de trésorerie au tableau des flux de trésorerie, ne sont pas compensés, sauf quand des normes le prévoient.
- Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction (et non par nature de charges). Le montant total des frais de personnel figure en **Note 4**. Les dotations aux amortissements des immobilisations, étant presque exclusivement liées aux activités de production, sont incluses dans la rubrique « coût des ventes ».

Le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » a été créé au compte de résultat dans le cadre de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2005, pour enregistrer les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur les marchés organisés, LME en particulier) qui ne sont pas qualifiés de couvertures de flux de trésorerie au regard du référentiel IFRS (voir **Note 1.bb**).

Le poste « Frais connexes sur acquisitions » reprend depuis le 1^{er} janvier 2010 les frais encourus par Nexans suite à l'acquisition d'une filiale, conformément à ce qui est exposé en **Note 1.e**.

Le poste « Plus et moins-value de cession d'actifs » comprend le résultat de cession attribuable à l'entité consolidante relatif aux filiales dont le Groupe a perdu le contrôle, soit la différence entre :

- La juste valeur du prix de cession augmentée le cas échéant a) de la reprise en résultat des gains ou pertes compris en autres éléments du résultat global attribuables au Groupe et recyclables de cette manière b) de la juste valeur de l'intérêt résiduel éventuellement conservé dans la précédente filiale et c) de la valeur comptable des intérêts minoritaires dans la précédente filiale (y compris les gains ou pertes compris en autres éléments du résultat global attribuables aux intérêts minoritaires).
- La dernière valeur comptable consolidée de cette filiale à la date de la perte de contrôle exclusif.

Le poste « Plus et moins-value de cession d'actifs » comprend également les résultats sur les cessions ou réductions de quote-part d'intérêt dans les entités sous influence notable ou contrôle conjoint (que la méthode de consolidation reste ou non inchangée après cette variation du pourcentage d'intérêt).

- Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un état distinct du compte de résultat consolidé intitulé « État du résultat global consolidé », conformément à l'option permise par IAS 1. Les autres éléments du résultat global portent principalement sur les écarts de conversion ainsi que sur les couvertures de flux de trésorerie sur dérivés de change ou dérivés liés aux métaux non ferreux.
 - Le tableau des flux de trésorerie consolidés est présenté en retenant l'approche indirecte pour la présentation des composantes des flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Cette approche consiste à ajuster le résultat consolidé part du Groupe, des éléments de charges et de produits sans effet sur la trésorerie et de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation.
- Les flux de trésorerie entre actionnaires conduisant à des variations de pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle de la filiale par le Groupe sont comptabilisés en flux de trésorerie de financement avec les frais connexes y afférents. Les transactions conduisant à prendre ou perdre le contrôle d'une filiale sont présentées en flux de trésorerie d'investissement et les frais connexes correspondants inclus dans les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Les transactions portant sur des entités sous influence notable ou contrôle conjoint sont comptabilisées en flux de trésorerie d'investissement y compris les éventuels frais connexes y afférents.
- L'état de variation des capitaux propres consolidés du Groupe reprend également les informations sur a) les montants des transactions avec des porteurs de capitaux propres agissant en cette qualité, b) le solde des résultats non distribués et c) le rapprochement entre la valeur comptable en début et en fin de période de chaque catégorie de capital apporté et de chaque réserve.

g. Chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA).

Conformément à la norme IAS 18, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs.

Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients (voir **Note 26.d**).

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence ont été fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2011 et 2010).

Contrats de construction

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Ils recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé, sur base de critères physiques :

- Pour les phases de production, cet avancement physique est estimé, selon la typologie des contrats, soit à partir d'un ratio entre le nombre d'heures encourues par rapport au nombre d'heures totales budgétées, soit sur la base de la quantité de tourets fabriqués et testés, par rapport à la quantité totale de tourets à produire.
- Pour les phases d'installation, l'avancement physique est généralement basé sur l'examen, en accord avec le client, des travaux exécutés au regard de jalons techniques bien identifiés (transport, mètres linéaires de câbles enterrés, connexion au réseau, etc).

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes.

Les travaux en cours sur contrats de construction sont évalués au coût de production prenant en compte les coûts d'emprunt directement attribuables à ces contrats en application de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts ». Ils n'incorporent pas de frais administratifs ou commerciaux. La variation des provisions pour pénalités est enregistrée en diminution du chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de construction, le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés est comparé à la somme des pertes comptabilisées (y compris les éventuelles pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires. Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » (à l'actif) et si le solde est négatif en « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (au passif), (se référer à la **Note 16**).

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Ils sont incorporés au solde des « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » au fur et à mesure de leur imputation sur les facturations intermédiaires.

h. Marge opérationnelle

La Marge opérationnelle est la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.j**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.s**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.t**) et la participation ou intéressement des salariés, font partie des coûts de chacune des fonctions et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La Marge opérationnelle s'apprécie avant effet de la revalorisation du Stock Outil (voir **Note 1.i**), variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux, coûts de restructurations, plus et moins-value de cessions d'actifs, frais connexes sur acquisitions pour les acquisitions abouties ou dont la probabilité de réalisation est quasiment certaine, dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur, résultat financier, impôts, quote-part dans les résultats des entreprises associées et résultat net des activités abandonnées. La Marge opérationnelle est également calculée en 2011 avant prise en compte de la dotation aux provisions de 200 millions d'euros pour une amende qui pourrait être infligée à Nexans suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (voir **Note 2.d**).

i. Effet Stock Outil

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes complémentaires (cf. également la **Note 26.d**) :

- Un effet « prix » : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé Stock Outil).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la Marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la Marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks sont valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

- Un effet « volume » : le Stock Outil est conservé à un cours historique, proche du LIFO, au sein de la Marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.o**) dans le résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. L'impact d'une variation du niveau de Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période à l'autre, conformément aux principes de gestion décrits en **Note 26.d**.

Enfin, le cas échéant, la ligne « Effet Stock Outil » inclut également les provisions pour dépréciation attachées au Stock Outil (voir **Note 1.o**).

j. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses encourues durant la phase de recherche sont constatées immédiatement en charges.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent strictement aux critères d'activation suivants :

- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée.
- Le Groupe a l'intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet.
- Il existe un marché potentiel (donnant une assurance suffisante en termes de volume et de prix) pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.
- Les coûts qui s'y rapportent peuvent être évalués de façon fiable.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié.

Par ailleurs, les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « Montants dus par les clients sur contrats de construction » et « Montants dus aux clients sur contrats de construction ».

k. Goodwill

En application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, ces tests s'effectuent au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies au niveau du Groupe, en comparant leur valeur recouvrable à la valeur de leurs capitaux employés comptables (actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement). Le maillage des UGT Goodwill est défini à partir des entités légales en intégrant certains regroupements plus transverses, par zone géographique ou sous segments métiers, présentant une intégration de leurs flux de trésorerie entrants. Les UGT Goodwill retiennent une maille égale ou supérieure aux UGT Actifs (voir **Note 1.n**), une UGT Goodwill pouvant notamment correspondre à une somme d'UGT Actifs.

Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans la **Note 1.n**. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, sur la ligne « Dépréciations d'actifs nettes ». Cette perte de valeur est affectée d'abord au goodwill puis, pour le solde, au prorata des valeurs comptables des autres actifs immobilisés de l'UGT. Les pertes de valeur des goodwill, y compris celles constatées dans le cadre d'un arrêté intermédiaire en application d'IFRIC 10, ne sont pas réversibles.

Après vérification du processus d'identification des actifs et des passifs acquis et de leur évaluation, les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement constatés en résultat.

Les acquisitions complémentaires d'intérêts dans une filiale sont comptabilisées directement en capitaux propres part du Groupe pour l'écart entre le prix payé et le montant de la quote-part d'intérêts minoritaires acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Les réductions de pourcentage d'intérêt dans une filiale sans perte de contrôle sont comptabilisées de façon symétrique.

Les augmentations du pourcentage d'intérêt dans une entreprise sous influence notable sont comptabilisées sans réévaluation de la quote-part déjà détenue et avec constatation d'un goodwill sur la part incrémentale d'intérêt acquise (neutre sur les capitaux propres part du Groupe). En l'absence de précision dans le référentiel comptable IFRS, le même traitement est appliqué pour les augmentations du pourcentage d'intérêt dans les entités sous contrôle conjoint ; ce traitement comptable pourrait néanmoins devoir être modifié si une interprétation ou une norme venait le remettre en cause à l'avenir.

I. Engagements d'achat de titres donnés aux actionnaires minoritaires

En application de la norme IAS 32, les engagements d'achat de titres (« put ») donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en « dettes financières » pour leur valeur actualisée. La contrepartie de ces passifs financiers, outre la décomptabilisation des Intérêts ne donnant pas le contrôle est traitée comme suit :

- Pour les engagements existants au 1^{er} janvier 2010, le Groupe avait opté, en conformité avec une position prise par l'ESMA (ex CESR), pour la comptabilisation en goodwill de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des Intérêts ne donnant pas le contrôle décomptabilisés des capitaux propres. Cet écart d'acquisition est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et en général du montant des dividendes distribués (considérés comme partie intégrante du coût d'acquisition).
- Pour les engagements donnés après le 1^{er} janvier 2010 et en l'absence de position tranchée des normes IFRS, le Groupe a opté pour la comptabilisation au sein des capitaux propres part du Groupe de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des Intérêts ne donnant pas le contrôle ; la variation du prix d'exercice des options est également comptabilisée au sein des capitaux propres part du Groupe.

m. Immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste-valeur.

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- Aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre dix et vingt-cinq ans). Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéterminée dès lors qu'ils se renouvèlent par tacite reconduction et qu'il existe des éléments probants, basés notamment sur l'expérience passée, indiquant que ces droits contractuels seront renouvelés ; dans le cas contraire, la durée de vie des contrats d'approvisionnement est en général alignée sur la durée contractuelle.

- Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (généralement de trois ans).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

Constructions et matériels industriels :

• bâtiments industriels :	20 ans
• ouvrages d'infrastructure :	10-20 ans
• installations techniques et matériels industriels :	
- composants de mécanique lourde :	30 ans
- composants de mécanique moyenne :	20 ans
- composants de mécanique légère :	10 ans
- composants électriques et électroniques :	10 ans
• petit outillage :	3 ans

Bâtiments administratifs et commerciaux : 20-40 ans

Les durées et modes d'amortissement sont si nécessaire révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle ou incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs ».

Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles dont la construction a débuté postérieurement au 1^{er} janvier 2009.

Les biens financés par des contrats de location présentant les caractéristiques d'un financement sont immobilisés. Ces derniers ne sont pas significatifs au sein du Groupe. À l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

n. Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris goodwill) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des goodwill (voir **Note 1.k**), les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique d'utilisation au sein du cycle d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du Plan Stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, cours à terme des métaux non ferreux...).

Le processus de tests de dépréciation défini par le Groupe comprend, en premier lieu la recherche et l'analyse des indices de perte de valeur basés d'une part sur des données financières d'ordre général (performance opérationnelle sur l'exercice en cours, comparaison par rapport aux budgets...) et d'autre part sur des indicateurs spécifiques aux métiers ou activités opérationnelles concernés (évolution du cours des métaux, pertes de contrats significatifs...). Ces indicateurs de perte de valeur mêlent à la fois des informations internes et externes au Groupe.

Lorsque cette analyse met en évidence un risque de perte de valeur pour une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) donnée, une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée ou un actif non encore prêt à être mis en service un test de valorisation de l'actif concerné est mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- UGT Actifs retenues (pour les UGT Goodwill voir **Note 1.k**) : lignes de produits ou agrégation de lignes de produits pour parvenir à un groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La maille des UGT Actifs peut tenir compte de l'intégration entre lignes de produits au sein d'une unité juridique, voire d'un pays ou d'un sous segment de métiers (Haute tension, par exemple).
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.
- Business plans à cinq ans comprenant donc le Budget et le Plan Stratégique pour les trois premières années de projection et une extrapolation partagée avec le management local, pour les deux derniers exercices.
- Effet de l'évolution du cours des métaux non ferreux sur les flux de trésorerie opérationnels futurs, déterminé sur la base des cours à terme des métaux à cinq ans à date de réalisation des tests de dépréciation et en faisant l'hypothèse du maintien de la politique actuelle de couverture.
- Extrapolation des flux d'exploitation au-delà de cinq ans sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne « Dépréciations d'actifs nettes ».

o. Stocks et encours de production industrielle

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).
- Produits finis et produits en cours : coûts de la matière et de la main d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent depuis le 1^{er} janvier 2009 les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Le stock comprend le Stock Outil qui correspond aux quantités nécessaires au bon fonctionnement des usines. Cette partie du stock est donc généralement stable en volume et se renouvelle constamment. Le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée de l'activité ou de la mise en œuvre de réorganisations structurantes pour le Groupe. L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie du stock est présenté sur une ligne spécifique (voir **Note 1.i**) et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêt des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.i**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la Marge opérationnelle.

p. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la dépréciation correspondante. Le cas échéant, les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ».

q. Capitaux propres

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

- Les « Primes d'émission », correspondant à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de la société mère en sus de la valeur nominale des actions.
- Les « Résultat et réserves consolidés », comprenant principalement :
 - Les résultats non distribués de la société-mère et la part du Groupe dans les résultats cumulés des sociétés intégrées globalement ou mises en équivalence depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
 - La composante capitaux propres des OCEANE ;
 - L'impact des transactions entre actionnaires initiées à compter du 1^{er} janvier 2010 sur les filiales du Groupe sans perte ou prise de contrôle, conformément à ce qui est exposé en **Note 1.k** ;
 - Les réserves de « Variations de juste valeur et autres », qui incluent principalement les variations de valeur de marché des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie (voir **Note 1.bb**) d'une part et des actifs financiers disponibles à la vente (voir **Note 1.x**) d'autre part ;
 - Les « Différences de conversion », rubrique utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères (à compter de la date de première application des IFRS, le 1^{er} janvier 2004) (voir **Note 1.c**). Cette rubrique inclut également les écarts de conversion liés à des dettes ou créances qualifiées d'investissement net dans une filiale ou participation étrangère au sens de la norme IAS 21 (voir **Note 1.d**) ainsi que les variations de valeur de marché des instruments dérivés qualifiés de couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (voir **Note 1.bb**) ;
 - Les Intérêts ne donnant pas le contrôle.

La notion de Capital au sens de la norme IAS 1 est équivalente pour le Groupe à cette définition des capitaux propres. Le Groupe veille principalement à respecter un équilibre entre ses capitaux propres et la dette nette qui, sans être quantifié, autorise un respect confortable de nos covenants bancaires (voir **Note 24.f**) ainsi que des marges de manœuvre dès lors que le Groupe souhaiterait lever de nouveaux financements, notamment dans le cadre d'acquisitions.

Nexans ne dispose pas de contrat de liquidité.

Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de Nexans sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires de Nexans.

r. Actions propres

Le coût d'acquisition des actions propres est déduit des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

s. Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites ou assujetties à des conditions de performance sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la société tête de Groupe Nexans SA.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions gratuites ou de performance sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise différents modèles pour les valoriser dont notamment les modèles mathématiques de Black & Scholes ou de Monte-Carlo. Les évolutions de juste valeur postérieures à la date d'attribution n'ont aucune incidence sur les montants comptabilisés.

La juste valeur des options est notamment fonction des données de marché à la date d'attribution (cours et volatilité de l'action, taux d'intérêt sans risque, dividendes attendus), des conditions autres que les conditions d'acquisition des droits (clause de non-concurrence...), des éventuelles conditions de performance de marché et de leur durée de vie attendue, hypothèse déterminée par le Groupe en prenant en compte divers paramètres dont l'indisponibilité fiscale.

La juste valeur des options et actions gratuites ou de performance acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres au sein des « Résultat et réserves consolidés ».

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'incessibilité, les titres devant en général être conservés pour une période de cinq ans.

t. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne « Pensions et indemnités de départ à la retraite » de l'état de la situation financière (sauf pour les régimes de préretraite considérés comme partie intégrante d'un plan de restructuration, voir **Note 1.u**) :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés (« projected unit credit method »), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture.
- Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations.
- Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles, apparus depuis le 1^{er} janvier 2004 ne sont pas immédiatement comptabilisés en résultat, en application de la méthode du « corridor » : leur fraction excédant 10 % du maximum entre le montant des engagements d'une part et la juste valeur des actifs d'autre part est amortie sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.
- Le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif (dans ce cas sur la ligne « Autres actifs non courants » de l'état de la situation financière consolidée) ne peut pas excéder le montant net total (i) des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisés et (ii) de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum. Conformément aux dispositions du § 58A de la norme IAS 19, le Groupe veille par ailleurs à ce que l'application de ces principes ne se traduise pas par la comptabilisation d'un profit résultant uniquement d'une perte actuarielle ou de coûts des services passés au cours de la période, ou par la comptabilisation d'une perte résultant uniquement d'un profit actuariel au cours de la période.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être différés et sont comptabilisées au poste « Autres avantages à long terme consentis aux salariés » de l'état de la situation financière consolidée.

La composante financière de la charge annuelle de retraite ou des autres avantages accordés au personnel (charge d'intérêt sur l'obligation, nette le cas échéant du rendement attendu des actifs de couverture) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 5**).

u. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux passifs. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, supportée par un plan détaillé et matérialisé avant la date de clôture, par l'annonce de ce plan détaillé aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites (sauf si qualifiées d'avantages au personnel, voir **Note 1.t.**), aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et aux autres coûts directement liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks ou autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de restructuration, mais ne remplissant pas les critères pour la constatation d'une provision, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de restructuration.

v. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière le cas échéant).

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme (en général sur un horizon de quatre ans) confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. La comptabilisation est également faite à concurrence des passifs d'impôts différés. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations (voir **Note 1.n**).

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de l'exercice. Le taux utilisé reflète les intentions du management quant à la façon de réaliser l'actif sous-jacent. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

w. Actifs détenus en vue de la vente

Présentation dans l'état de la situation financière consolidée

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentées sur une ligne distincte du passif. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est considéré comme une composante majeure du Groupe s'il :

- Représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte.
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure du Groupe il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- Du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- Du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférents, est reclassé dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

x. Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée, sauf pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Après l'inscription initiale dans l'état de la situation financière consolidée, la méthode d'évaluation et le mode de comptabilisation dépendent du classement de l'actif financier :

- Les équivalents de trésorerie et le cas échéant les autres actifs financiers inclus dans la dette nette et/ou actifs financiers désignés spécifiquement comme faisant partie de la catégorie « trading », sont évalués à la juste valeur par résultat.
- Les autres placements, essentiellement constitués de titres de participation, sont classés en actifs financiers disponibles à la vente. À chaque arrêté, la juste valeur des titres cotés sur un marché financier organisé est déterminée par référence aux prix de marché publiés. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « Variations de juste valeur et autres » (voir **Note 1.q**) sur une ligne distincte et sont reprises en résultat lors de la cession de l'actif. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique.
- Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour les deux dernières catégories, en cas d'indication objective d'une perte de valeur de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est constatée par résultat. Cette dépréciation est irréversible dans le cas des instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente et des titres de participation non cotés, comptabilisés au coût.

y. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
- Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité. Ces derniers restent néanmoins présentés dans l'état de la situation financière consolidée en tant que passifs financiers courants.

z. Dettes financières

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminué du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

aa. Instruments hybrides – OCEANE

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires, mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans les « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres (voir **Note 1.q**).

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

bb. Instruments dérivés

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Couverture du risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achats et de ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes) mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou « Cash Flow Hedge »), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Réserves de variations de juste valeur et autres » (voir **Note 1.q**). Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsque la vente prévue est facturée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la Marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales.
- La part dite « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est directement comptabilisée en résultat financier.

Couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère

Lorsque ces opérations couvrent un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (risque de volatilité entre la monnaie fonctionnelle de la filiale ou participation étrangère et la monnaie fonctionnelle de sa mère directe ou indirecte), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Différences de conversion » (voir **Note 1.q**). Les profits ou pertes sur l'instrument de couverture préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle la filiale ou la participation étrangère est cédée (pour la part Groupe, la part revenant le cas échéant aux Intérêts ne donnant pas le contrôle étant décomptabilisée sans transiter par le compte de résultat).

Le même traitement comptable s'applique en cas de perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint. En cas de réduction du pourcentage d'intérêt dans une filiale sans perte du contrôle, les profits ou pertes sont simplement reclassés de la part Groupe aux Intérêts ne donnant pas le contrôle au sein des autres éléments du résultat global. En cas de réduction du pourcentage d'intérêt dans une société sous influence notable ou sous contrôle conjoint, sans modification de la méthode de consolidation, les profits ou pertes sont reclassés en résultat uniquement à hauteur de la quote-part cédée. Ces profits ou pertes sont comptabilisés sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.

- La part dite « inefficace » de la perte ou du gain latent ou réalisé est comptabilisée directement en résultat financier.

Ces instruments dérivés ne sont pas nécessairement localisés dans l'entité qui détient directement la filiale ou participation étrangère.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés, qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les contrats d'achats de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation du Groupe sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39.

Couverture de flux de trésorerie

La volatilité accrue des cours des métaux non ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, depuis le 1^{er} novembre 2006, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement proche de celui des instruments de change exposé ci-dessus :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain latent de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « Variations de juste valeur et autres » (voir **Note 1.q**). La perte ou gain réalisé correspondant est comptabilisé au sein de la Marge opérationnelle.
- La part dite « inefficace » latente est pour sa part comptabilisée sur la ligne « Variations de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » au compte de résultat (voir **Note 1.f**). La perte ou le gain réalisé correspondant est enregistré dans la Marge opérationnelle, cette dernière devant refléter selon le modèle de management du Groupe, l'ensemble des impacts réalisés sur métaux non ferreux.

Le périmètre des entités du Groupe éligible à la comptabilité de couverture a été étendu sur l'exercice 2008 et couvre depuis cette date l'essentiel des dérivés métaux de Nexans.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la Marge opérationnelle à échéance du dérivé.

cc. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice. Les actions détenues par Nexans (autocontrôle), déduites des capitaux propres, sont exclues du nombre d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre :

- Le résultat net part du Groupe retraité du coût financier lié aux emprunts convertibles.
- Le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Nexans (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres. Ce nombre tient notamment compte de l'effet de dilution généré par les actions gratuites et/ou de performance, les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que la conversion des obligations convertibles.

Pour les options de souscription et d'achat d'actions, le nombre moyen pondéré dilué d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient réduire le nombre total des actions retenues pour le calcul du résultat net dilué.

Note 2. Principaux événements

a. Accord portant sur une prise de participation majoritaire dans l'activité câbles d'énergie du groupe chinois Shandong Yanggu

Nexans a annoncé le 20 juin 2011 la signature avec Shandong Yanggu Cable Group (« Shandong Yanggu ») d'un accord portant sur la création d'une co-entreprise à partir de l'activité câbles d'énergie de ce dernier en Chine. Nexans détiendra 75 % de cette co-entreprise et Shandong Yanggu les 25 % restants.

Fondé en 1985 dans la province du Shandong dans le nord du pays, Shandong Yanggu est l'un des principaux fabricants chinois de câbles d'énergie. En 2010, l'activité câbles d'énergie a réalisé un chiffre d'affaires total de 1,3 milliard de RMB (environ 150 millions d'euros).

La société détient un ensemble industriel fabriquant des câbles d'énergie de haute, moyenne et basse tension et emploie environ 1 200 personnes. Cette société a récemment mené à bien un programme majeur d'investissement afin de renforcer sa capacité de production principalement en haute tension.

Shandong Yanggu fournit notamment des câbles d'infrastructures d'énergie à SGCC (State Grid Corporation of China). La prise de contrôle effective de la co-entreprise par Nexans devrait intervenir au cours du premier semestre 2012 compte tenu des éléments en discussion en vue de la finalisation des accords et des autorisations locales restant à obtenir.

b. Accord avec Alstom conduisant à la création d'une co-entreprise au Maroc pour produire des faisceaux de câbles destinés au marché ferroviaire

Le 8 juin 2011, Nexans a signé avec le groupe Alstom un accord en vue de créer une co-entreprise pour produire au Maroc des faisceaux de câbles destinés au marché ferroviaire. Cette co-entreprise créée en décembre 2011 est détenue à parts égales par Alstom Transport (50 %) qui apportera la charge de travail initiale et assurera la conception des sous-ensembles, et par Nexans Harnesses (50 %), filiale à 100 % du Groupe Nexans basée en Belgique, expert dans l'industrialisation et la production des faisceaux.

Cette co-entreprise se développera dans un premier temps, et dès 2012, autour de la fabrication des faisceaux de câbles et des armoires électriques (sous-ensembles intégrés dans le système nerveux des trains) qui équiperont certains des matériels roulants Alstom destinés aux marchés marocains et mondiaux. Dans un second temps, elle diversifiera ses activités pour satisfaire d'autres clients ferroviaires et des clients d'autres secteurs.

c. Accord avec Madeco en vue du renforcement de la participation de ce dernier au capital du Groupe en tant qu'actionnaire principal

Nexans a annoncé la conclusion, le 27 mars 2011, d'un accord avec son principal actionnaire, le groupe chilien Madeco. Cet accord, d'une durée de dix ans à compter du 26 août 2011 (date à laquelle Madeco a franchi la barre des 15 % du capital en actions de Nexans) est destiné à attribuer à Madeco une position de référence au sein de Nexans, en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital. Cet accord est publié sur le site Internet du Groupe.

Ce mouvement s'est accompagné d'un renforcement de la participation de Madeco au Conseil d'Administration en conférant à Madeco un deuxième puis un troisième siège d'administrateur, décisions respectivement avalisées par les Assemblées Générales des actionnaires du 31 mai et du 10 novembre 2011. Cette seconde Assemblée Générale s'est également prononcée sur la suppression dans les statuts des droits de vote double et de la limitation des droits de vote à 8 %. Elle a également voté l'introduction dans les statuts d'une limitation à 20 % des droits de vote exprimés en séance pour toute résolution portant sur des opérations structurantes (telles que des fusions et des augmentations de capital significatives). Cette disposition statutaire est destinée, compte tenu des quorums constatés, à prévenir un droit de veto de fait de la part d'un actionnaire détenant plus de 20 % du capital; elle est donc dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Cet accord est assorti d'un engagement de limitation de participation (« standstill ») et de conservation (« lock-up ») de Madeco, d'une durée de trois ans (à compter du 26 août 2011) et dont Madeco pourrait, s'il le souhaite, être délié en cas d'offre publique sur la Société. À l'expiration de cette période de trois ans, Nexans pourra mettre fin à cet accord si Madeco venait à détenir moins de 20 % ou plus de 22,50 % du capital, selon les conditions définies dans le contrat.

Au 31 décembre 2011, le groupe Madeco détenait 19,86 % du capital social de Nexans.

d. Enquêtes de concurrence

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs⁽¹⁾ de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

En conséquence, le Groupe a constitué une provision pour risques de 200 millions d'euros dans ses comptes consolidés depuis le 30 juin 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à l'estimation du Groupe d'une amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions, de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission envisage de fonder une amende et la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission européenne en date du 26 octobre 2011. Se référer également à la **Note 31**.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif, et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat (« Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne »), au sein du résultat opérationnel.

e. Évolutions de périmètre

Au cours de l'exercice 2011, la seule évolution de périmètre à signaler concerne la cession de Tri Wire Ltd, détenue à 100 % par le Groupe. Cette cession a dégagé une moins-value de 2,6 millions d'euros sur le deuxième semestre 2011, comptabilisée sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat et a positivement impacté la dette nette du Groupe de 6,0 millions d'euros.

Tri Wire Ltd a contribué aux comptes consolidés 2011 du Groupe pour un chiffre d'affaires courant de 41,5 millions d'euros et une Marge opérationnelle de 2,5 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2010 rappelons la cession de la participation de 60 % détenue par le Groupe dans LIOA, une des deux co-entreprises présentes au Vietnam. Cette cession avait dégagé une plus-value de 4,3 millions d'euros sur le deuxième semestre 2010, comptabilisée sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat et avait positivement impacté la dette nette du Groupe de 9,5 millions d'euros.

LIOA avait contribué aux comptes consolidés 2010 du Groupe pour un chiffre d'affaires courant de 11,5 millions d'euros et une Marge opérationnelle de 0,4 million d'euros.

f. Projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de Nexans

Nexans annonce son intention de lancer au premier semestre 2012 une opération d'actionnariat salarié au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, par émission d'un maximum de 400 000 actions nouvelles. Il s'agira de la cinquième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international. Les salariés se verront offrir la possibilité de souscrire à une formule structurée dite « à effet de levier » conforme à la formule proposée lors de l'opération 2010 offrant une garantie du montant investi par les salariés. Sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, les actions seront souscrites par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise à un prix unitaire comprenant une décote de 20 % par rapport au cours de référence (sauf particularités locales).

Comme pour Act 2010, il pourra être proposé, sous réserve de décision de l'Assemblée Annuelle des actionnaires appelée à se réunir au premier semestre 2012, de structurer le financement de certaines formules alternatives par le biais d'une augmentation de capital réservée à la banque structurante d'un montant maximum de 100 000 euros, soit une émission de 100 000 actions supplémentaires.

Cette démarche traduit le souhait de Nexans d'associer plus étroitement ses collaborateurs à travers le monde, aux développements des résultats futurs du Groupe.

Les modalités détaillées de l'opération, intitulée « Act 2012 » et qui devrait être réalisée avant la fin du troisième trimestre, seront communiquées ultérieurement aux salariés et feront l'objet d'un communiqué. Le lancement de cette opération sera soumis à la notification ou l'obtention de l'approbation des autorités dans les pays concernés, notamment l'AMF en France, et de l'accomplissement des procédures de consultation des représentants du personnel requises par le droit applicable. En ce qui concerne l'offre aux salariés du Groupe aux États-Unis d'Amérique, l'offre n'a pas été et ne sera pas enregistrée auprès de la Securities and Exchange Commission. La Société se réserve la possibilité de changer les modalités et le calendrier de l'offre, et éventuellement de suspendre la mise en œuvre de celle-ci.

(1) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

Note 3. Segments opérationnels

Le Groupe retient trois segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 :

- « **Énergie** », constitué des câbles d'énergie pour l'équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), des câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie et des câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment. Ce segment « Énergie » est composé de trois segments opérationnels : « Infrastructures Énergie », « Bâtiment » et « Industrie ».
- « **Télécom** », qui regroupe les câbles pour réseaux Télécom privés, les composants de jonction pour câbles de réseaux Télécom et les câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux Télécom publics. Ce segment « Télécom » est composé de deux segments opérationnels : « Infrastructures Télécom » et « Réseaux Privés Télécom ».
- « **Fils conducteurs** », comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés. Ce segment « Fils conducteurs » est composé d'un seul segment opérationnel « Fils conducteurs ».

La rubrique « **Autres** » inclut essentiellement certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les métiers. Deux faits marquants sont à relever pour les exercices 2010 et 2011 :

- Le Groupe a supporté sur ces deux exercices des charges exceptionnelles en liaison avec l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre et d'autres producteurs de câbles.
- Le Management de Nexans a lancé depuis 2009 un ensemble d'actions visant à réduire de manière structurelle son niveau de besoin en fonds de roulement, notamment au travers d'une accélération de la rotation de ses stocks de métaux non ferreux. Ces actions ont permis de réduire à nouveau de façon significative les stocks de métaux non ferreux, y compris le Stock Outil, sur l'exercice 2010. Cette réduction du Stock Outil s'est traduite par un effet résultat positif de 37 millions d'euros au niveau de la Marge opérationnelle 2010, dont la contrepartie se trouve sur la ligne « Effet Stock Outil » du résultat opérationnel ; le Stock Outil est en effet valorisé à une valeur historique proche du LIFO au niveau de la Marge opérationnelle, sensiblement plus basse que sa valeur de revente (voir **Note 1.i**).

Ces segments opérationnels structurent l'information présentée mensuellement au Comité de Direction⁽¹⁾ et au Comité Exécutif du Groupe, permettant de guider la conduite de sa stratégie et de ses opérations. Ils constituent également le principal vecteur de mesure et d'analyse de la performance opérationnelle de Nexans dont l'indicateur clé est la Marge opérationnelle.

Le Comité de Direction et le Comité Exécutif analysent également la performance du Groupe sous un angle géographique.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

a. Informations par segment opérationnel

2011 (en millions d'euros)	Fils conducteurs	Énergie	Télécom	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	858	5 484	544	34	6 920
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	266	3 852	446	30	4 594
Marge opérationnelle	11	223	30	(8)	256
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c goodwill)	(8)	(144)	(14)	(5)	(171)

(1) Le Comité de Direction de Nexans est constitué du Président-Directeur Général ainsi que des trois Directeurs Généraux Adjoins. Il assure la fonction de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

2010 (en millions d'euros)	Fils conducteurs	Énergie	Télécom	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	817	4 833	501	29	6 179
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	289	3 568	426	26	4 309
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2011	287	3 587	423	26	4 323
Marge opérationnelle	7	188	25	(13)	207
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c goodwill)	(2)	(163)	(13)	(3)	(181)

b. Informations pour les pays principaux

2011 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	1 057	757	660	4 446	6 920
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	742	601	605	2 646	4 594
Actifs non courants IFRS 8* (au 31 décembre)	139	129	180	1 289	1 737

* Par zone d'implantation.

** Y compris activités « Corporate ».

*** Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

2010 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	962	640	577	4 001	6 179
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	735	520	531	2 523	4 309
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2011*	735	520	545	2 523	4 323
Actifs non courants IFRS 8* (au 31 décembre)	143	126	157	1 322	1 748

* Par zone d'implantation.

** Y compris activités « Corporate ».

*** Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

c. Informations pour les clients principaux

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires sur les exercices 2011 et 2010.

Note 4. Frais de personnel, effectifs et droit à la formation

		2011	2010
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	1 073	1 005
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	(en nombre de salariés)	24 561	23 691
Droit individuel à la formation*	(en heures)	341 000	340 000

* Volume estimé d'heures de formation cumulées au 31 décembre correspondant aux droits acquis par les salariés des sociétés françaises. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit à la formation sont considérées comme des charges de période et ne sont pas provisionnées.

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent respectivement à 2,9 millions d'euros sur 2011 (dont 2,8 millions d'euros relatifs aux plans de stock-options), contre 7,0 millions d'euros sur 2010 (dont 5,0 millions d'euros relatifs aux plans de stock-options). Se référer également à la **Note 21**.

Les rémunérations versées à des salariés couverts par des plans de restructuration en cours ne sont pas reprises dans les données ci-dessus.

Note 5. Autres charges financières

(en millions d'euros)	2011	2010
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1
Provisions	(2)	0
Pertes et gains de change (nets)	(17)	4
Effet de l'actualisation sur engagements sociaux*	(33)	(35)
Rendement attendu des actifs financiers sur engagements sociaux*	20	18
Autres	(3)	(4)
Autres charges financières	(34)	(16)

* Se reporter à la **Note 22**.

Note 6. Plus et moins-value de cession d'actifs

(en millions d'euros)	2011	2010
Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés	6	10
Plus (moins)-value nette sur cession de titres	(3)	5
Autres	-	-
Plus et moins-value de cession d'actifs	3	15

Note 7. Dépréciations d'actifs nettes

(en millions d'euros)	2011	2010
Pertes de valeur sur immobilisations	(35)	(21)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	1	-
Pertes de valeur sur goodwill	-	(22)
Écarts d'acquisition négatifs constatés en résultat	-	-
Dépréciations d'actifs nettes	(34)	(43)

Évolutions majeures

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valeur de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme établies par les différentes entités opérationnelles (se référer aux **Notes 1.k** et **1.n**).

La charge nette de 34 millions d'euros comptabilisée sur l'**exercice 2011** concerne :

- Principalement les immobilisations corporelles de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) « Turquie », totalement dépréciées sur le second semestre 2011. Le marché local s'est trouvé saturé par le développement de nouvelles capacités de production importantes en moyenne tension par l'ensemble des grands acteurs au cours des années récentes, conduisant à un environnement de prix dégradé, sans réelles perspectives de retournement avérées à court et moyen terme, compte tenu des incertitudes. Cette dégradation du marché intérieur n'a pu être compensée par un développement suffisant des flux d'exportation, notamment vers la Grande-Bretagne ainsi que de l'activité de câbles d'instrumentation.
- La dépréciation dès le premier semestre 2011 des actifs de l'UGT « Câbles industriels Amérique du Nord » suite à des performances 2011 en net retrait et à la difficulté à conserver une marge satisfaisante compte tenu du mix produits actuel.
- Pour le solde, les investissements, principalement de maintenance, des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives actuelles n'ont pas permis au 31 décembre 2011 d'envisager un renversement de cette position.

L'UGT « Grèce » a également fait l'objet d'une revue sur le premier semestre 2011 compte tenu de la crise économique et financière que traverse ce pays. En l'état actuel des prévisions de cette UGT et des hypothèses retenues pour le taux d'actualisation (voir ci-après), le Groupe a considéré qu'une dépréciation des actifs n'était pas requise. La valeur comptable des immobilisations de la Grèce, qui n'inclut ni goodwill ni immobilisations incorporelles non amortissables, s'élève à 17 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Sur l'**exercice 2010**, la charge nette de 43 millions d'euros comptabilisée couvrait :

- Principalement la dépréciation partielle du goodwill et des « relations clientèles » de l'UGT « Australie », regroupant les activités de Nexans en Australie et en Nouvelle-Zélande suite à l'acquisition du groupe Olex en décembre 2006. Le ralentissement économique mondial, principalement perceptible sur cette zone à compter du deuxième semestre 2009, avait en effet contribué à accroître la pression concurrentielle se traduisant notamment par une progression sensible des importations concurrentes, une réduction des parts de marché d'Olex sur certains clients clés et d'une façon plus générale, une baisse de rentabilité sur certains segments de marchés. Les « relations clientèles » avaient fait l'objet d'une valorisation spécifique à date d'acquisition.

Les performances en Australie ont marqué un redressement continu au cours de l'exercice 2011. Nexans a néanmoins à ce stade conservé inchangée la dépréciation comptabilisée en 2010 dans l'attente d'une confirmation du redressement dans la durée de ces activités.

- La dépréciation du goodwill de l'UGT « Espagne » compte tenu d'un marché local difficile.
- Pour le solde, les investissements, principalement de maintenance des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives au 31 décembre 2010 ne permettaient pas d'envisager un renversement de cette position.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentées ci-dessous :

- On note au 31 décembre 2011 une stabilité des taux d'actualisation des principales zones monétaires par rapport au 31 décembre 2010.
- Les hypothèses de taux de croissance à l'infini sont alignées depuis 2009, pour chacune des zones géographiques, sur les projections de croissance à moyen et long terme de l'OCDE.

	Taux d'actualisation (avant impôts) des flux futurs	Taux d'actualisation (après impôts) des flux futurs	Taux de croissance à l'infini
2011			
Australie	11,7 %	9,5 %	3 %
Brésil	12,7 %	9,5 %	4 %
Canada	11,0 %	8,0 %	2 %
Chili	9,1 %	8,0 %	4 %
Chine	10,3 %	9,5 %	7 %
Corée du Sud	11,9 %	9,0 %	2 %
Égypte	15,5 %	13,0 %	6 %
États-Unis	11,1 %	8,0 %	2 %
Europe (Zone euro*)	11,2 %	8,0 %	2 %
Liban	14,6 %	13,0 %	5 %
Turquie	15,9 %	12,5 %	3 %
2010			
Australie	11,7 %	9,5 %	3 %
Brésil	12,7 %	9,5 %	4 %
Canada	11,0 %	8,0 %	2 %
Chili	9,7 %	8,5 %	4 %
Chine	9,8 %	9,0 %	7 %
Corée du Sud	12,6 %	9,5 %	2 %
Égypte	14,3 %	12,0 %	6 %
États-Unis	11,1 %	8,0 %	2 %
Europe (Zone euro)	11,2 %	8,0 %	2 %
Liban	15,7 %	14,0 %	5 %
Turquie	16,5 %	13,0 %	3 %

* Sur la base des conditions financières prévalant au 31 décembre 2011 et à l'exclusion des tests menés sur l'UGT « Grèce ». Pour cette dernière, le taux d'actualisation a été fixé à 12 % (après impôts) pour la première année de projection avec une convergence progressive vers les 8 % de la zone euro en année terminale uniquement. Ces hypothèses s'inscrivent dans un contexte de tensions financières importantes dans ce pays, tout en se plaçant dans un scénario de maintien de la Grèce au sein de la zone euro et de normalisation de sa situation financière à moyen terme.

- Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation ont été réactualisés sur le dernier trimestre 2011 et intègrent donc la perception la plus récente par le management du niveau d'activité future du Groupe (Budget 2012 et Plan Stratégique 2012-2014).
- L'évaluation des flux de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation est basée sur les courbes de marché des métaux à cinq ans observées à fin octobre 2011. La valeur terminale retenue est en général équivalente ou proche de la valeur de la dernière prévision de marché disponible. Plus précisément, les prévisions suivantes ont été retenues pour le cuivre et l'aluminium (moyennes communiquées ci-dessous sur une base trois mois) :

Euros / tonne	Cuivre	Aluminium
2012	5 719	1 625
2013	5 713	1 691
2014	5 702	1 756
2015	5 685	1 817
2016	5 668	1 877
Valeur terminale	5 668	1 877

Par rapport aux hypothèses retenues en 2010, on note principalement un aplatissement de la courbe des cours du cuivre dans le temps avec une augmentation sensible du prix du cuivre à moyen terme, en lien avec l'évolution constatée sur les marchés :

Euros / tonne	Cuivre	Aluminium
2011	5 893	1 719
2012	5 697	1 766
2013	5 390	1 805
2014	5 165	1 828
2015	4 865	1 842
Valeur terminale	4 865	1 842

UGT Goodwill majeures

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui portent des immobilisations incorporelles non amortissables et/ou un goodwill significatifs au regard du Groupe au 31 décembre 2011 restent les suivantes :

- L'Australie (UGT correspondant au groupe Olex acquis en 2006, aussi bien pour les activités majoritaires en Australie que pour la partie opérée en Nouvelle-Zélande) qui porte, au 31 décembre 2011, 20 millions d'euros d'immobilisations incorporelles non amortissables et 153 millions d'euros de goodwill.
- L'Amérique du Sud, UGT qui intègre principalement le sous-groupe Madeco, mais aussi les activités historiques de Nexans au Brésil. Cette UGT porte un goodwill de 148 millions d'euros au 31 décembre 2011 (après prise en compte du complément de prix résultant de l'accord amiable conclu avec Madeco en janvier 2011) ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 33 millions d'euros.

- L'UGT regroupant les activités des sociétés Intercond et Cabloswiss en Italie qui porte un goodwill de 24 millions d'euros au 31 décembre 2011 ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 2 millions d'euros.

La valeur recouvrable de ces UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité conformément à la méthodologie présentée en **Note 1.n**. Les hypothèses clés utilisées pour ces projections sont présentées ci-avant.

Analyses de sensibilité

Les valorisations des UGT testées sont basées sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe ainsi que sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Les analyses de sensibilité suivantes ont par ailleurs été réalisées :

- Une augmentation généralisée des taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses présentées ci-dessus, sur l'ensemble des UGT sensibles testées lors de la campagne impairment 2011, conduirait à constater une charge d'impairment complémentaire de l'ordre de 17 millions d'euros au 31 décembre 2011 portant sur l'UGT « Australie ».
- Les calculs présentés sont basés sur les cours des métaux constatés à fin octobre 2011. L'actualisation des calculs en prenant en compte le cours des métaux au 31 décembre 2011 n'aurait pas d'impact matériel sur le calcul de la charge d'impairment 2011, y compris en ce qui concerne l'UGT « Australie ».

Pour information, les cours des métaux au 31 décembre 2011 sont les suivants (moyennes communiquées ci-dessous sur une base trois mois) :

Euros / tonne	Cuivre	Aluminium
2012	5 857	1 605
2013	5 783	1 674
2014	5 710	1 747
2015	5 632	1 807
2016	5 557	1 865
Valeur terminale	5 557	1 865

Note 8. Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2011, ainsi qu'au 31 décembre 2010 il n'y a aucun actif ou groupe d'actifs détenu en vue de la vente qui soit matériel à l'échelle du Groupe.

Il n'y a par ailleurs pas d'activité abandonnée au sens de la norme IFRS 5 sur les deux exercices présentés.

Note 9. Impôts sur les bénéfiques

a. Analyse de la charge d'impôts sur les bénéfiques

(en millions d'euros)	2011	2010
Charge d'impôts exigible	(60)	(52)
Produit/(Charge) net d'impôts différés	29	26
Impôts sur les bénéfiques	(31)	(26)

En 2011, la Société Nexans est mère d'un groupe fiscal de 12 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord et en Corée du Sud).

Sur le périmètre français, dans le cadre du remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Économique Territoriale (CET) à compter de 2010, le Groupe a décidé de faire entrer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans le champ d'application d'IAS 12. À ce titre, la CVAE est donc classée sur la ligne « Impôts sur les bénéfiques » du compte du résultat à compter de l'exercice 2010 et donne lieu à comptabilisation d'impôts différés lorsque nécessaire.

b. Taux d'impôt effectif

La charge d'impôts sur les bénéfiques s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	2011	2010
Résultat avant impôts	(155)	110
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(2)	(1)
Résultat avant impôts et quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(153)	111
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	36,10 %	34,43 %
(Charges) / Produits d'impôts théoriques	55	(38)
Incidence des :		
- Différentiels de taux courant des pays étrangers	8	11
- Charges non déductibles*	(77)	(12)
- Non-reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et autres différences temporelles déductibles générées pendant la période	(44)	(42)
- Utilisation dans l'exercice de reports déficitaires ou autres différences temporelles déductibles n'ayant pas donné lieu précédemment à comptabilisation d'actifs d'impôts différés	6	9
- Produits / (charges) d'impôts sur déficits reportables et autres différences temporelles déductibles, liés à une variation des écarternements durant la période	5	24
- Éléments taxés à taux réduit ou nul	4	6
- Effet des changements de taux d'impôt	0	(0)
- Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(3)	(6)
- Crédits d'impôt	9	10
- Impôts relatifs à des exercices antérieurs et autres effets	6	12
(Charges) / Produits d'impôts effectivement constatés	(31)	(26)
Taux d'impôt effectif (%)	(20,21) %	23,50 %

* Dont une différence permanente de - 72 millions d'euros portant sur la provision non déductible de 200 millions d'euros comptabilisée sur le premier semestre 2011, relative à la procédure en cours par la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (voir Notes 2 et 31).

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

c. Impôts comptabilisés directement en capitaux propres

La décomposition des effets d'impôts sur le résultat global de la période est la suivante :

2011, en millions d'euros	Valeur brute	Effet impôts	Impact net
Actifs financiers disponibles à la vente	(0)	0	(0)
- Gain / (Perte) généré durant la période	(0)	0	(0)
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
Différences de conversion	(7)	(1)	(8)
- Gain / (Perte) généré durant la période	(8)	(1)	(9)
- Recyclage en résultat sur la période	1	-	1
Couverture des flux de trésorerie	(92)	25	(67)
- Gain / (Perte) généré durant la période	(92)	25	(67)
- Recyclage en résultat sur la période	(0)	0	-
Autres éléments du résultat global	(99)	24	(75)

2010, en millions d'euros	Valeur brute	Effet impôts	Impact net
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
- Gain / (Perte) généré durant la période	-	-	-
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
Différences de conversion	180	(1)	179
- Gain / (Perte) généré durant la période	179	(1)	178
- Recyclage en résultat sur la période	1	-	1
Couverture des flux de trésorerie	32	(11)	21
- Gain / (Perte) généré durant la période	107	(29)	78
- Recyclage en résultat sur la période	(75)	18	(57)
Autres éléments du résultat global	211	(12)	200

Au 31 décembre 2011, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global (réserves recyclables) et liés principalement à la juste valeur des instruments dérivés documentés en tant que couverture de flux de trésorerie, s'élevaient à 2 millions d'euros et s'analysent comme suit :

Au 31 décembre, en millions d'euros

2011

	Impact avant différences de conversion*	Différences de conversion**	Impact total sur les capitaux propres
Par type de sous-jacent			
Couverture de flux de trésorerie métal	7	(2)	5
Couverture de flux de trésorerie change	(1)	(1)	(2)
Investissement net et couvertures associées	(1)	(0)	(1)
Total impôts par capitaux propres	5	(3)	2
- dont impôts courants	(1)	(0)	(1)
- dont impôts différés	6	(3)	3

* Impact sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisé dans la rubrique « Variations de juste valeur et autres » ; Impact sur les investissements nets et couvertures associées présenté au sein des « Différences de conversion ».

** Les différences de conversion sur les impôts différés et courants liés aux couvertures de flux de trésorerie et aux investissements nets et couvertures associées sont présentées au sein des « Différences de conversion ».

Au 31 décembre 2010, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global (réserves recyclables) et liés principalement à la juste valeur des instruments dérivés documentés en tant que couverture de flux de trésorerie, s'élevaient à 25 millions d'euros (impôts différés passifs pour l'essentiel) et s'analysaient comme suit :

Au 31 décembre, en millions d'euros

2010

	Impact avant différences de conversion*	Différences de conversion**	Impact total sur les capitaux propres
Par type de sous-jacent			
Couverture de flux de trésorerie métal	(17)	(2)	(19)
Couverture de flux de trésorerie change	(2)	(1)	(3)
Investissement net et couvertures associées	(3)	(1)	(3)
Total impôts par capitaux propres	(22)	(4)	(25)
- dont impôts courants	(3)	(1)	(3)
- dont impôts différés	(19)	(3)	(22)

* Impact sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisé dans la rubrique « Variations de juste valeur et autres » ; Impact sur les investissements nets et couvertures associées présenté au sein des « Différences de conversion ».

** Les différences de conversion sur les impôts différés et courants liés aux couvertures de flux de trésorerie et aux investissements nets et couvertures associées sont présentées au sein des « Différences de conversion ».

Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent (voir **Note 1.c** et **Note 1.bb**).

En complément, un impôt différé a été comptabilisé directement en capitaux propres sur la part optionnelle des OCEANE lors de leur émission en juillet 2006 et juin 2009 pour respectivement 10 millions d'euros et 13 millions d'euros (voir **Note 21.g**).

d. Impôts différés constatés dans l'état de la situation financière consolidée

Les impôts différés sont présentés par nature de différences temporelles dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Impact Résultat	Effets de change	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Autres	31/12/2011
Goodwill	33	(6)	(2)	-	-	-	25
Immobilisations incorporelles	(49)	3	(1)	-	-	-	(47)
Immobilisations corporelles	(47)	9	0	-	-	(8)	(46)
Immobilisations financières	2	0	0	-	-	-	2
Stocks	(4)	7	(0)	-	-	-	3
Créances	(34)	21	0	-	-	-	(13)
Provisions	43	2	(0)	-	-	1	46
Dettes financières	(0)	5	0	-	-	-	5
Dettes courantes	5	3	0	-	-	-	8
Valeur de marché des dérivés (métal et change)	(19)	0	0	-	27	-	8
Autres	(3)	2	(0)	-	-	-	(1)
Reports déficitaires	299	12	(2)	-	-	(7)	302
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	225	58	(5)	-	27	(14)	291
Impôts différés actifs non reconnus	(273)	(29)	1	-	(2)	6	(297)
Impôts différés nets	(48)	29	(4)	-	25	(8)	(6)
- dont impôts différés actifs reconnus	82						96
- dont impôts différés passifs	(130)						(102)

(en millions d'euros)	31/12/2009	Impact Résultat	Effets de change	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Autres	31/12/2010
Goodwill	39	(10)	5	-	0	(0)	33
Immobilisations incorporelles	(48)	8	(7)	-	0	(1)	(49)
Immobilisations corporelles	(38)	(5)	(3)	-	0	(1)	(47)
Immobilisations financières	0	1	0	-	(0)	0	2
Stocks	(2)	(0)	(0)	-	0	(1)	(4)
Créances	(32)	(4)	(1)	-	0	3	(34)
Provisions	39	0	2	-	0	2	43
Dettes financières	(10)	7	0	-	(0)	4	(0)
Dettes courantes	6	0	0	-	0	(2)	5
Valeur de marché des dérivés (métal et change)	(14)	6	(1)	-	(11)	(0)	(19)
Autres	1	(1)	(0)	-	0	(2)	(3)
Reportes déficitaires	259	34	2	-	0	3	299
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	200	36	(4)	-	(11)	4	225
Impôts différés actifs non reconnus	(252)	(10)	(2)	-	-	(8)	(273)
Impôts différés nets	(52)	26	(7)	-	(11)	(4)	(48)
- dont impôts différés actifs reconnus	57						82
- dont impôts différés passifs	(109)						(130)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à 297 millions d'euros au 31 décembre 2011 (273 millions d'euros au 31 décembre 2010). Ces actifs d'impôts différés comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en **Note 9.e**) ci-après.

e. Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du Groupe de 302 millions d'euros au 31 décembre 2011 (299 millions d'euros au 31 décembre 2010). Les entités fiscales concernées par ces déficits sont principalement au 31 décembre 2011 :

- Les filiales allemandes, à hauteur de 158 millions d'euros (156 millions d'euros au 31 décembre 2010).
- Les filiales françaises pour 51 millions d'euros (41 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu dans l'état de la situation financière consolidée est déterminé sur base des business plans réactualisés comme indiqué dans la **Note 1.v**.

La ventilation des économies potentielles d'impôt par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2011	2010
Année N+1	6	15
Années N+2 à N+4	8	11
Année N+5 et suivantes	288	273
Total	302	299

f. Différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles, soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt lors de son reversement (notamment suite à la suppression de la taxation en France des plus-values sur les cessions de titres à compter de 2007).

Note 10. Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2011	2010
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	(178)	82
Économie de frais financiers (OCEANE) brute	Relatif	15
Économie de frais financiers (OCEANE) nette d'impôts	Relatif	10
Résultat net part du Groupe corrigé (en millions d'euros)	(178)	92
Résultat des activités abandonnées part du Groupe	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	28 698 239	28 283 446
Instruments dilutifs :		
- Nombre moyen d'obligations convertibles (OCEANE)	Relatif	4 000 000
- Nombre moyen d'actions gratuites ou de performance	Relatif	-
- Nombre moyen d'options de souscription dilutives	Relatif	239 779
Nombre moyen d'actions dilué	28 698 239	32 523 225
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies par action (en euros)		
- résultat de base par action	(6,21)	2,92
- résultat dilué par action	(6,21)	2,84
Résultat net part du Groupe des activités abandonnées par action (en euros)		
- résultat de base par action	-	-
- résultat dilué par action	-	-
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		
- résultat de base par action	(6,21)	2,92
- résultat dilué par action	(6,21)	2,84

Au 31 décembre 2011, les instruments relatifs sont les suivants :

- L'OCEANE 2013 émise en 2006 avec 3 794 037 titres en moyenne sur l'exercice 2011 et des charges financières avant impôts de 18,4 millions d'euros.
- L'OCEANE 2016 émise en 2009 avec 4 000 000 titres en moyenne sur l'exercice 2011 et des charges financières avant impôts de 15,4 millions d'euros.
- En moyenne sur la période, 1 605 338 options de souscriptions d'actions accordées aux salariés du Groupe dont le prix d'exercice moyen est de 57,23 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2). Le nombre moyen d'options de souscription d'actions qui seraient relatives en cas de résultat net positif s'élève à 974 848 avec un prix d'exercice moyen de 69,38 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2).
- En moyenne sur la période, 12 663 actions gratuites ou actions de performance accordées aux salariés du Groupe.

Au 31 décembre 2010, les principaux instruments relatifs étaient les suivants :

- L'OCEANE 2013 émise en 2006 avec 3 794 037 titres en moyenne sur l'exercice 2010 et des charges financières avant impôts de 17,6 millions d'euros.
- 926 382 options de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe dont le prix d'exercice moyen était de 72,26 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2).

Note 11. Goodwill

	Brut	Pertes de valeur	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée
1^{er} janvier 2010	374	(39)	335
Regroupements d'entreprises	12	-	12
Cessions	(0)	0	-
Pertes de valeur	-	(22)	(22)
Effets de change	49	(3)	46
Autres mouvements*	7	-	7
31 décembre 2010	442	(64)	378
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Effets de change	(1)	(2)	(3)
Autres mouvements*	11	-	11
31 décembre 2011	452	(66)	386

* Dont, le cas échéant, classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites en **Notes 1.k, 1.n et 7**.

Le niveau des goodwill reste globalement stable sur l'**exercice 2011**.

Au cours de l'**exercice 2010**, les principaux mouvements sur le goodwill correspondaient :

- À l'appréciation des devises en Amérique du Sud et en Australie, zones géographiques portant des goodwill significatifs.
- Aux dépréciations constatées sur les Unités Génératrices de Trésorerie « Australie » et « Espagne Énergie », se référer à la **Note 7**.
- Au complément de prix de 13,7 millions d'US dollars faisant suite à l'accord amiable conclu avec le groupe Madeco courant janvier 2011, mettant un terme à la procédure d'arbitrage initiée en juillet 2009. Cette procédure d'arbitrage, visait à arrêter le montant final de l'ajustement de prix relatif à l'acquisition par Nexans le 30 septembre 2008 des activités câbles du groupe Madeco. Le coût d'acquisition initial restait en effet soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008.

Note 12. Autres immobilisations incorporelles

a. Évolution des immobilisations incorporelles brutes

(en millions d'euros)	Valeur brute					Total
	Marques	Relations Clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
1 ^{er} janvier 2010	30	143	54	5	31	263
Acquisitions	-	-	2	-	1	3
Cessions	-	-	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Effet de change	5	24	3	0	4	36
Autres mouvements	-	-	8	-	(2)	6
31 décembre 2010	35	167	67	5	34	308
Acquisitions	-	-	1	-	2	3
Cessions	-	-	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Effet de change	0	3	0	-	(0)	3
Autres mouvements	-	-	2	-	(0)	2
31 décembre 2011	35	170	70	5	36	316

b. Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations					Total
	Marques	Relations Clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
1 ^{er} janvier 2010	-	19	46	3	6	74
Dotations aux amortissements	-	9	6	0	-	15
Pertes de valeur*	-	18	0	-	-	18
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	0	-	-	-
Effet de change	-	5	2	0	1	8
Autres mouvements	-	-	1	-	(1)	0
31 décembre 2010	-	51	55	3	6	115
Dotations aux amortissements	-	9	6	0	0	15
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Effet de change	-	1	0	1	0	2
Autres mouvements	-	-	0	-	(0)	0
31 décembre 2011	-	61	61	4	6	132

* Voir Note 7.

Note 13. Immobilisations corporelles

a. Évolution des immobilisations corporelles brutes

(en millions d'euros)	Valeur brute					
	Terrains	Constructions	Instal.tech. Matériel Outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2010	92	713	2 079	87	214	3 185
Acquisitions	-	6	27	74	18	125
Cessions	(3)	(4)	(19)	-	(2)	(28)
Regroupements d'entreprises	-	(2)	(5)	-	-	(7)
Effet de change	7	34	111	7	8	167
Autres mouvements*	(1)	(16)	(7)	(95)	(9)	(128)
31 décembre 2010	95	731	2 186	73	229	3 314
Acquisitions	-	5	38	93	10	146
Cessions	-	(1)	(20)	-	(2)	(23)
Regroupements d'entreprises	-	(2)	(3)	-	(1)	(6)
Effet de change	-	-	(3)	(0)	-	(3)
Autres mouvements*	-	6	41	(67)	4	(16)
31 décembre 2011	95	739	2 239	99	240	3 412

* Dont, le cas échéant, classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5), transferts des encours lors de la mise en service des immobilisations et mises au rebut d'actifs en général totalement amortis.

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de crédit-bail et de location de longue durée représentent une part non significative des montants ci-dessus.

b. Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations				Total
	Terrains	Constructions	Instal.tech. Matériel Outillage	Autres	
1 ^{er} janvier 2010	12	497	1 390	169	2 068
Dotations aux amortissements	-	19	91	12	122
Pertes de valeur**	-	-	18	-	18
Reprises de pertes de valeur**	-	-	-	-	-
Reprises sur cessions	-	(3)	(15)	(2)	(20)
Regroupements d'entreprises	-	(2)	(5)	-	(7)
Effets de change	0	18	59	6	83
Autres mouvements*	(1)	(29)	(74)	(16)	(120)
31 décembre 2010	11	500	1 464	169	2 144
Dotations aux amortissements	0	19	90	12	121
Pertes de valeur**	-	3	29	3	35
Reprises de pertes de valeur**	-	(1)	-	-	(1)
Reprises sur cessions	-	(2)	(19)	(1)	(22)
Regroupements d'entreprises	-	(2)	(5)	(2)	(9)
Effets de change	-	1	(4)	-	(3)
Autres mouvements*	-	-	(13)	-	(13)
31 décembre 2011	11	518	1 542	181	2 252

* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5) et mises au rebut d'actifs en général totalement amortis.

** Voir Note 7. En 2010, cette ligne comprenait également 15 millions d'euros comptabilisés dans le cadre de plans de restructuration (voir Note 23).

c. Autres informations

Les engagements fermes sur commandes d'immobilisations corporelles s'élevaient à 31 millions d'euros au 31 décembre 2011 (35 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Note 14. Participations dans les entreprises associées – Informations financières résumées

a. Valeur d'équivalence

Au 31 décembre, en millions d'euros	% de contrôle	2011	2010
Qatar International Cable Company	30,33 %	0	2
Cobrecon / Colada Continua	33,33 % / 41,00 %	5	4
Recycables	36,50 %	2	1
Total		7	7

Nexans a inauguré en 2010 une usine de câbles d'infrastructures d'énergie au Qatar. Cette unité est entrée en phase active de production au cours de l'exercice 2011. Nexans y est minoritaire avec une participation dans la société commune à hauteur de 30,33 % aux côtés de son partenaire local.

Suite à son acquisition en 2008 des activités câbles du groupe Madeco, Nexans dispose de deux sociétés mises en équivalence dont l'activité est le travail à façon de fil machine. Ces deux entités, Cobrecon (au Pérou) et Colada Continua (au Chili), sont détenues respectivement à hauteur de 33,33 % et 41 %.

La société Recycables détenue à 36,5 % par le Groupe est basée en France et accueille depuis 2008 l'activité de recyclage des déchets de fabrication développée en partenariat avec le groupe Sita.

b. Éléments financiers caractéristiques des entreprises associées

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, les états de la situation financière et comptes de résultat complet IFRS n'étant pas disponibles à date de publication des états financiers consolidés du Groupe.

État résumé de la situation financière

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Immobilisations incorporelles, fonds de commerce	3	2
Immobilisations corporelles	50	41
Actifs circulants	35	18
Autres	0	1
Total capitaux employés	88	62
Capitaux propres	21	23
Provisions	2	2
Dettes financières nettes	34	27
Dettes d'exploitation	31	10
Total financement	88	62

Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)	2011	2010
Chiffre d'affaires courant	37	27
Résultat opérationnel	(10)	(4)
Résultat net	(6)	(4)

Les évolutions constatées sur l'exercice 2011 sont principalement liées à l'entrée en phase active de production de la société basée au Qatar.

Note 15. Autres actifs financiers (non courants)

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Prêts et créances à long terme	7	9
Titres disponibles à la vente	22	20
Autres	15	15
Total	44	44

L'échéancier de ces actifs financiers (hors titres disponibles à la vente constitués d'actions détenues sur des entités non consolidées, sans maturité) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2011 :

Au 31 décembre, en millions d'euros	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	2011		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	7	-	5	2
Autres	15	-	15	-
Total	22	-	20	2

Les mouvements sur les dépréciations des titres disponibles à la vente comptabilisés au coût (voir **Note 28.a**) sont les suivants :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotation	Cession	Autres	Clôture
2011	7	2	-	(0)	9
2010	7	0	-	0	7

Les « Prêts et créances à long terme » ne font pas l'objet de dépréciation et ne présentent pas d'arriéré de paiement aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010.

Les « Autres » actifs financiers à long terme sont dépréciés à hauteur de 9 millions d'euros au 31 décembre 2011 (9 millions d'euros au 31 décembre 2010). Ils ne présentent pas d'arriéré de paiement au-delà.

Note 16. Contrats de construction

Les contrats de construction sont évalués et présentés conformément à la **Note 1.g** de l'annexe aux comptes consolidés. Ces contrats sont essentiellement rattachés à l'activité « câbles haute tension » du segment opérationnel « Infrastructures Énergie » (voir **Note 3**).

Les positions présentées dans l'état de la situation financière consolidée au titre des contrats de construction correspondent, pour chaque contrat pris individuellement, au montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées, incluant le cas échéant les pertes à terminaison), diminué des facturations intermédiaires. Les soldes positifs sont présentés à l'actif dans les « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et les soldes négatifs au passif dans les « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (inclus dans la rubrique « Dettes sur contrats de construction » de l'état de la situation financière consolidée).

Les éléments détaillés ci-dessous concernent les contrats en cours de réalisation à la clôture de chacun des exercices :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Actifs sur contrats de construction	293	189
- dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »	293	189
Dettes sur contrats de construction	319	202
- dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »	45	8
- dont solde des avances reçues sur les contrats de construction	274	194
Total contrats de construction Actif (Passif), net	(26)	(13)

Les avances reçues des clients sur contrats de construction correspondent à des travaux non encore exécutés à date d'arrêt.

Le solde actif net des contrats de construction aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, hors avances reçues, peut être décomposé de la manière suivante (historique cumulé des flux relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture de l'exercice) :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Cumul des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées y compris le cas échéant pertes à terminaison)	3 030	2 220
Facturations intermédiaires	2 782	2 039
Solde net hors avances reçues	248	181
- dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »	293	189
- dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »	(45)	(8)

Le chiffre d'affaires courant reconnu au titre des contrats de construction au 31 décembre 2011 s'élève à 768 millions d'euros. Ce dernier s'élevait à 674 millions au 31 décembre 2010.

Il n'y avait pas de passif éventuel significatif relatif aux contrats de construction, ni au 31 décembre 2011 ni au 31 décembre 2010.

Conformément à IAS 11 § 41, nous vous indiquons que les montants de retenue sur les demandes de paiement émises s'élèvent à 27 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 29 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Note 17. Stocks et en-cours

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Matières premières et marchandises	377	429
En-cours de production industrielle	279	241
Produits finis	458	450
Valeur brute	1 114	1 120
Dépréciation	(63)	(61)
Valeur nette	1 051	1 059

Note 18. Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Valeur brute	1 207	1 166
Dépréciation	(39)	(40)
Valeur nette	1 168	1 126

Au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, des créances clients Euro ont été cédées à un établissement bancaire par Nexans France SAS à hauteur de respectivement 110 millions d'euros et 104 millions d'euros dans le cadre d'un programme de rachat de créances mis en place par le Groupe en 2010 (programme dit « On Balance Sheet » voir **Note 26.a**). Les cessions réalisées dans le cadre de ce programme ne respectent pas les conditions des normes IAS 27 et IAS 39 pour être décomptabilisées.

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés peut être analysée comme suit (se référer à la **Note 26.e** pour une description de la politique de gestion du risque de crédit client) :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	(écarts de conversion, IFRS 5)	Autres (écart de conversion, IFRS 5)	Clôture
2011	40	7	(4)	(4)	(0)	39	
2010	38	6	(2)	(2)	0	40	

Les créances échues depuis plus de 30 jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Échues > 30 jours < 90 jours	Échues > 90 jours
31 décembre 2011	32	18
31 décembre 2010	26	32

À la fin de l'exercice 2010, le règlement de certaines créances de l'activité haute tension avait été décalé par les parties pour tenir compte de négociations en cours quant à l'exécution globale des contrats sous-jacents ce qui expliquait le niveau anormalement élevé des encours clients échus à plus de 90 jours.

À fin décembre 2011 et fin décembre 2010, les créances échues et non dépréciées résiduelles portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou opérateurs télécom majeurs, publics ou privés, ainsi que des distributeurs significatifs. Elles sont généralement localisées dans des zones où les délais de paiement contractuels sont couramment dépassés et présentent un taux de défaillance négligeable sur les dernières années.

Note 19. Autres actifs financiers courants

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Instruments dérivés	40	116
Dépôts versés	10	7
Actifs financiers court terme	50	150
Autres créances opérationnelles	10	16
Autres créances non opérationnelles	10	20
Autres	15	14
Valeur brute	135	323
Dépréciation	(1)	(1)
Valeur nette	134	322

Les « Instruments dérivés » correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non ferreux dont la juste valeur est représentative d'un gain latent à la clôture de l'exercice (voir **Note 27.a**).

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 26.d**) sont présentés sur la ligne « Dépôts versés » pour un montant de 4 millions d'euros au 31 décembre 2011 (1 million d'euros au 31 décembre 2010).

Les « Actifs financiers court terme » correspondent à des instruments de placement d'une durée initiale supérieure à six mois qui peuvent être assortis de produits dérivés de taux ou de crédit afin d'en améliorer le rendement. Ces instruments répondent aux critères de risque de contrepartie définis par le Groupe, mais ne remplissent pas les conditions pour être présentés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » selon IAS 7. Ils restent néanmoins inclus dans la dette nette consolidée du Groupe (voir **Note 24**) compte tenu de leur faible risque de liquidité, d'une maturité inférieure à douze mois, d'une volatilité limitée et en tant que partie intégrante de la politique de gestion des excédents de liquidité du Groupe.

Note 20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Disponibilités	534	370
SICAV	270	287
Certificats de dépôts	55	138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	859	795

Outre les disponibilités qui recouvrent les dépôts en comptes courants et les dépôts à terme d'une maturité inférieure à trois mois (177 millions d'euros au 31 décembre 2011), le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut essentiellement des SICAV et certificats de dépôt. Ces placements sont à maturité inférieure à trois mois, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les appels de marge versés, le cas échéant, dans le cadre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché est négative à la clôture d'un exercice, ne sont pas comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » par le Groupe, mais en actifs financiers courants (voir **Note 19**).

La trésorerie détenue par des filiales et jugée non disponible pour une utilisation par le Groupe au sens de la norme IAS 7 était non matérielle, tant au 31 décembre 2011 qu'au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, un montant de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de respectivement 51 millions d'euros et 83 millions d'euros était situé dans des entités juridiques pour lesquelles la trésorerie reste disponible pour le Groupe, avec une circulation des capitaux néanmoins régulée par les législations locales.

Note 21. Capitaux propres

a. Composition du capital social

Le capital social de Nexans est composé au 31 décembre 2011 de 28 723 080 actions entièrement libérées (28 604 391 actions au 31 décembre 2010), de 1 euro de valeur nominale. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011 (voir Note 2.c).

b. Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 1,1 euro par action. Le montant global du dividende proposé s'élèvera sur cette base à 31,6 millions d'euros en retenant les 28 723 080 actions constituant le capital social au 31 décembre 2011.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. À l'inverse, le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier 2012 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie de levées d'options de souscription d'actions⁽¹⁾. Les OCEANE qui seraient converties entre la date de clôture de l'exercice et la date de distribution ne donneraient pas droit à dividende l'année de la conversion.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a autorisé le 31 mai 2011 la distribution d'un dividende de 1,1 euro par action, mis en paiement le 8 juin 2011 pour un montant de 31,6 millions d'euros.

c. Actions propres

Nexans ne détenait aucune action propre aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010.

d. Options de souscription

Au 31 décembre 2011, il existe 1 579 665 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action, soit 5,5 % du capital (1 702 744 options au 31 décembre 2010 donnant droit à 5,9 % du capital).

Les options en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2011 :

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice des options
16 novembre 2004	403 000	164 250	27,82	16 novembre 2005* – 15 novembre 2012
23 novembre 2005	344 000	146 691	40,13	23 novembre 2006* – 22 novembre 2013
23 novembre 2006	343 000	340 000	76,09	23 novembre 2007* – 22 novembre 2014
15 février 2007	29 000	19 000	100,94	15 février 2009** – 14 février 2015
22 février 2008	306 650	295 750	71,23	22 février 2009* – 21 février 2016
25 novembre 2008	312 450	285 363	43,46	25 novembre 2009* – 24 novembre 2016
9 mars 2010	335 490	328 611	53,97	9 mars 2011* – 8 mars 2018
Total	2 073 590	1 579 665		

* Acquis à raison de 25 % par an.

** Acquis à raison de 50 % au bout de deux ans puis 25 % chaque année suivante.

(1) Sous réserve, en outre, des éventuelles options levées entre le 15 mai (date anticipée pour l'Assemblée Générale annuelle 2012) et la date de mise en paiement du dividende, lesquelles options donneront également droit au dividende éventuellement décidé par l'Assemblée Générale annuelle 2012.

Évolutions du nombre d'options en circulation

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de la période	1 702 744	54,84
Options attribuées au cours de la période	-	
Options annulées au cours de la période	(4 390)	50,14
Options exercées au cours de la période	(1 18 689)	31,26
Options échues au cours de la période	-	
Options en circulation à la fin de la période	1 579 665	56,62
dont options exerçables à la fin de la période	1 182 981	57,10

Valorisation des options

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des options ayant une incidence sur le résultat des exercices 2010 et 2011 sont les suivantes :

Date d'attribution	23 nov. 2006	15 fév. 2007	22 fév. 2008	25 nov. 2008	9 mars 2010
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	76,09	100,94	71,71	40,59	56,79
Durée de vie moyenne estimée des options	5,75 ans	4,75 ans	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans
Volatilité (en %)	30,00 %	30,00 %	33,00 %	38,00 %	42,00 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)*	3,70 %	4,00 %	3,34 % - 3,46 %	2,72 % - 2,87 %	2,04 % - 2,54 %
Taux de dividendes (en %)	1,50 %	1,50 %	3,13 %	4,68 %	2,64 %
Juste valeur de l'option (en euros)**	22,79	28,22	19,24 - 17,44	9,38 - 8,47	19,71 - 17,85

* La méthode d'évaluation a été affinée à compter du plan du 22 février 2008 : la valeur moyenne par plan a été remplacée par une valorisation spécifique pour chacune des tranches, fonction de la durée de vie estimée des options correspondantes. L'impact de ce changement d'estimation n'a pas été significatif au regard des comptes consolidés du Groupe.

** A partir du plan du 25 novembre 2008, la valorisation tient compte de critères de performance pour les options attribuées aux membres du Comité Exécutif du Groupe.

Les options attribuées à compter du plan du 25 novembre 2008 comprennent des conditions de performance pour les membres du Comité Exécutif du Groupe. Ces conditions de performance sont basées d'une part sur l'évolution du cours de l'action Nexans comparée à un indice de référence, ainsi que sur la capacité du Groupe à dégager des flux de trésorerie positifs. La prise en compte des conditions de performance n'a pas eu d'incidence significative sur la valorisation des options. Les options attribuées aux autres bénéficiaires (hors Comité Exécutif) restent simplement soumises à une condition de présence.

La durée de vie estimée des options est déterminée en tenant compte notamment de la législation fiscale applicable aux bénéficiaires des options. La volatilité retenue a été déterminée sur base de la volatilité historique du titre Nexans sur une période de référence. Les options sont acquises par tranche d'un quart sur quatre ans à compter de leur date d'attribution (exception faite du plan du 15 février 2007 pour lequel la moitié des options était acquise après une période de deux ans puis chaque quart résiduel au cours des deux années suivantes).

La juste valeur des options est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2011, une charge de 2,8 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (5,0 millions d'euros en 2010) (voir **Note 4**).

e. Actions gratuites et de performance

Le Groupe a procédé durant l'exercice 2011 à sa première émission d'actions gratuites et de performance. Au 31 décembre 2011, il existe 112 730 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action soit 0,4 % du capital.

Les actions gratuites et de performance en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2011 :

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
21 novembre 2011	113 180	112 730	21 novembre 2015 pour les résidents étrangers et 21 novembre 2014 pour les résidents français, assortie pour ces derniers d'une période d'incessibilité de 2 ans

Évolutions du nombre d'actions gratuites et de performance en circulation

	Nombre d'actions
Actions en circulation au début de la période	-
Actions attribuées au cours de la période	113 180
Actions annulées au cours de la période	(450)
Actions exercées au cours de la période	-
Actions en circulation à la fin de la période	112 730

Valorisation des actions gratuites et de performance

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des actions ayant une incidence sur le résultat des exercices 2010 et 2011 sont les suivantes :

Date d'attribution	21 nov. 2011
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	37,79
Durée d'acquisition des actions	3 à 4 ans
Volatilité (en %)*	48 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	1,50 %
Taux de dividendes (en %)	2,0 %
Juste valeur de l'action (en euros)	24,86 – 36,11

* Uniquement pour les actions à condition de performance boursière

Les actions de performance sont compartimentées (50 % / 50 %) entre actions soumises à des conditions de performance boursière (évolution du titre Nexans) et actions soumises à des conditions de performance économique (suivi d'un indicateur financier) par rapport à un panier de référence. Pour chacun de ces deux indicateurs, une gradation de la performance permet d'allouer entre 0 % et 150 % des titres initialement prévus pour chaque bénéficiaire.

Tous les instruments attribués sont dénoués en actions. Leur juste valeur a été déterminée et figée à date d'attribution, les conditions de performance boursières étant intégrées au calcul de la juste valeur unitaire des instruments.

Les actions sont acquises à l'issue d'une période de respectivement trois ans et quatre ans selon que le bénéficiaire est résident fiscal français ou étranger. Les résidents français sont par ailleurs astreints à une période d'incessibilité de deux ans.

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2011, une charge de 0,3 million d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (dont 0,2 million d'euros de taxes sociales).

f. Options de vente accordées à des Intérêts ne donnant pas le contrôle

L'engagement de Nexans d'acquérir les parts des actionnaires minoritaires du groupe Liban Câbles est considéré comme une dette financière en application de la norme IAS 32. Ce put a été constaté au 31 décembre 2005, en dettes financières, à hauteur de 4 millions d'euros en contrepartie du poste Intérêts ne donnant pas le contrôle pour 1 million d'euros, le solde, soit 3 millions d'euros, étant comptabilisé en goodwill conformément au principe comptable énoncé en **Note 1.I**. À noter que l'engagement au titre de ce put a été porté de 7 % à 10 % du capital de Liban Câbles au cours de l'exercice 2010 conduisant à augmenter la dette financière de 2 millions d'euros en contrepartie des Intérêts ne donnant pas le contrôle.

Les dividendes versés portant sur des actions couvertes par ces options de vente accordées aux Intérêts ne donnant pas le contrôle sont analysés comme des compléments de prix et viennent augmenter le montant du goodwill, conformément aux principes comptables énoncés en **Note 1.I**.

g. Composante capitaux propres des OCEANE

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation des emprunts obligataires convertibles (OCEANE) émis en juillet 2006 et juin 2009, correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres au poste « Réserves consolidées » pour un montant avant impôts de respectivement 33,5 millions d'euros et 36,9 millions d'euros (voir **Note 24.c**).

Se reporter à la **Note 9.c** pour les effets d'impôts y afférents.

h. Plan d'actionnariat salarié

Nexans a lancé le 10 février 2010 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 5 août 2010 et a conduit à émettre 482 467 actions nouvelles pour un montant global de 19,5 millions d'euros. La charge relative à ce plan a été comptabilisée sur le premier semestre 2010 pour un montant de 2 millions d'euros et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

Note 22. Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres avantages à long terme consentis aux salariés

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite et assimilés :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur. Pour des raisons historiques, certains salariés bénéficient également d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants depuis 2005. Les membres français du Comité Exécutif du Groupe sont par ailleurs couverts par un système de retraite chapeau à prestations définies (voir **Note 30**).
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite à prestations définies de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans à prestations définies non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être différés.

Principales hypothèses

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à calculs actuariels, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique et pour les principaux pays contributeurs (les pays listés ci-dessous représentent plus de 96 % des engagements de pension du Groupe au 31 décembre 2011), de la manière suivante (taux moyens pondérés) :

	Taux d'actualisation	Taux de progression des salaires	Taux de rendement à long terme attendu sur les placements
2011			
France	5,25 %	2,60 %	4,00 %
Allemagne	5,25 %	2,00 %	N/A
Norvège	3,00 %	3,75 %	5,00 %
Suisse	2,50 %	2,25 %	3,25 %
Canada	5,50 %	3,50 %	6,75 %
États-Unis	5,50 %	3,50 %	7,00 %
Australie	4,80 %	3,50 %	4,40 %
2010			
France	4,60 %	2,64 %	4,00 %
Allemagne	4,60 %	2,00 %	N/A
Norvège	3,75 %	3,75 %	4,50 %
Suisse	2,70 %	2,25 %	3,50 %
Canada	5,50 %	3,50 %	7,00 %
États-Unis	5,60 %	3,50 %	7,00 %
Australie	5,25 %	4,00 %	4,60 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Lorsqu'il n'existe pas suffisamment d'obligations d'entreprises de première catégorie représentatives de la durée des plans de retraite considérés, le taux d'actualisation est défini à partir d'obligations de maturité plus courte et d'une extrapolation de la courbe des taux. Cette approche a notamment été utilisée pour la zone euro, le Canada, les États-Unis ainsi que pour la Suisse.
- À défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides, y compris sur des maturités courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la durée des régimes évalués. Cette approche a notamment été utilisée pour déterminer les taux d'actualisation de l'Australie.

Cette approche a été affinée en 2011 pour la Norvège : les taux d'une durée inférieure à dix ans restent obtenus à partir des obligations d'État. Au-delà de dix ans, les taux sont par contre, conformément à la pratique de place dans ce pays, désormais déterminés sur base des taux « swap » du Norwegian InterBank Offered Rate (NIBOR) ainsi que des taux garantis par les assureurs.

Les taux de rendement cibles à long terme attendus des placements ont été estimés en se référant à la composition du portefeuille et à la maturité des actifs. Un rendement cible de référence à long terme est établi pour chaque type d'actif. Un taux de rendement cible est ensuite défini sur ces bases pour chaque régime en fonction de l'allocation d'actifs qui lui est propre. Les rendements cibles par classe d'actifs sont les suivants :

- Actions : Taux d'actualisation + 2,5 % ;
- Obligations et assimilés : Taux d'actualisation ;
- Immobilier : Taux d'actualisation + 1 % ;
- Liquidités : Taux d'inflation ;
- Autres : Taux d'actualisation ou le taux assureur lorsque celui-ci est garanti.

Évolution des principaux agrégats

(en millions d'euros)	2011	2010
Coût de retraite pris en charge sur l'exercice		
Coûts des services rendus	(18)	(18)
Charge d'intérêt	(33)	(35)
Rendement attendu des fonds	20	18
Coûts des services passés	7	(1)
Amortissement des pertes et gains actuariels	(5)	(6)
Effet des réductions et liquidations de régimes	0	7
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-	-
Impact du plafonnement des actifs	1	(1)
Coût net sur la période	(28)	(36)
- dont coût opérationnel	(15)	(19)
- dont coût financier	(13)	(17)

(en millions d'euros)	2011	2010
Évaluation des engagements		
Valeur actuelle des engagements au 1^{er} janvier	839	774
Coûts des services rendus	18	18
Charge d'intérêt	33	35
Cotisations versées par les salariés	3	2
Modifications de régimes	(8)	6
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Réductions et liquidations de régimes	(4)	(16)
Prestations payées	(51)	(56)
Pertes et (gains) actuariels	3	15
Autres (variations de change)	10	61
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre	843	839

(en millions d'euros)	2011	2010
Couverture des engagements		
Valeur de marché des fonds investis au 1 ^{er} janvier	442	362
Rendement attendu des fonds	20	18
(Pertes) et gains actuariels	(19)	12
Contributions de l'employeur	25	29
Contributions des salariés	3	2
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Liquidations de régimes	(3)	(2)
Prestations payées	(26)	(31)
Autres (variations de change)	9	52
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	451	442

(en millions d'euros)	2011	2010
Couverture financière		
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(558)	(526)
Valeur de marché des fonds investis	451	442
Couverture financière des engagements financés	(107)	(84)
Valeur actuelle des engagements non financés	(285)	(313)
Engagement net de couverture	(392)	(397)
(Gains) et Pertes actuariels non reconnus	104	86
Coûts des services passés non reconnus	8	9
Surplus non reconnus (dus à la limitation d'actifs)	-	(1)
(Provision) / Actif net	(280)	(303)
Dont actif de Pension	36	21

(en millions d'euros)	2011	2010
Évolution de la provision nette		
Provision / (Actif net) au 1 ^{er} janvier	303	319
Charge / (produit) reconnu en résultat	28	36
Utilisation	(50)	(54)
Autres impacts (change, acquisitions/cessions...)	(1)	2
Provision / (Actif net) au 31 décembre	280	303
- dont actif de Pension	(36)	(21)

Coût des retraites

Sur l'exercice 2011 :

- La baisse de la charge par rapport à 2010 est principalement induite par un produit non récurrent généré par la filiale Suisse de 7 millions d'euros comptabilisé en tant que « Coûts des services passés ». Cet impact a été causé par la modification courant 2011 du règlement de la fondation Nexans dans ce pays qui a pour l'essentiel conduit à réduire le taux de conversion à la retraite et à la préretraite applicable dès le 1^{er} janvier 2012.
- L'application d'IFRIC 14⁽¹⁾ dans un contexte de stabilité de la valeur des actifs de couverture a eu pour effet un gain dans le résultat de 1 million d'euros sur les plans canadiens en 2011.
- L'amortissement des pertes actuarielles de 5 millions d'euros est lié à l'application de la méthode du « corridor » (voir **Note 1.t**) et se réfère notamment en 2011 au Canada, à la France et à la Norvège.

En 2010, l'effet des liquidations de régime était principalement lié à la réforme des régimes légaux de pensions en Norvège, laquelle avait engendré l'annulation des plans de préretraite à prestations définies existants pour un gain en résultat de 7 millions d'euros. Le nouveau régime de préretraite est en effet considéré depuis cette date dans les comptes consolidés du Groupe comme un régime multi-employeur pour lequel les informations disponibles ne permettent pas, conformément à IAS 19, de suivre le traitement comptable d'un régime à prestations définies.

Évolution des engagements et des actifs de couverture

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Analyse des écarts actuariels sur les engagements	2011		2010	
	en millions d'euros	en % de la DBO	en millions d'euros	en % de la DBO
Taux d'actualisation	5	1 %	31	4 %
Hausse des salaires	(0)	(0) %	(0)	0 %
Mortalité	10	1 %	1	0 %
Rotation des effectifs	0	0 %	0	0 %
Autres changements d'hypothèses	(14)	(2) %	0	0 %
(Gains) / Pertes sur modifications hypothèses	1	0 %	32	4 %
(Gains) / Pertes sur modifications de plan	(0)	0 %	-	0 %
(Gains) / Pertes sur effets d'expérience	2	0 %	(17)	2 %
Autres	0	0 %	0	0 %
Total (gains) / pertes générés sur l'exercice	3	0 %	15	2 %

Les principaux effets d'hypothèses sur l'exercice 2011 sont relatifs à la Norvège, l'Allemagne et la Suisse :

- Concernant le taux d'actualisation, ils traduisent pour l'essentiel des pertes actuarielles en Norvège et dans une moindre mesure en Suisse, compensées en partie seulement par une augmentation du taux d'actualisation sur la zone euro.
- La Suisse a par ailleurs mis à jour sa table de mortalité courant 2011.
- Les « Autres changements d'hypothèses » proviennent majoritairement d'une modification de l'hypothèse d'indexation des rentes en Norvège.
- Les effets d'expérience ont pour principale origine, les différences entre les hypothèses de rotation du personnel et d'augmentation de salaires et les données réelles correspondantes.

(1) Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimales et leur interaction.

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

Au 31 décembre	2011		2010	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Actions	141	31 %	138	31 %
Obligations et assimilées	180	40 %	181	41 %
Immobilier	64	14 %	57	13 %
Liquidités	14	3 %	29	7 %
Autres	52	12 %	37	8 %
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	451	100 %	442	100 %

La valeur actuelle des engagements, la juste valeur des actifs de couverture ainsi que les effets d'expérience sur les cinq derniers exercices peuvent être présentés ainsi :

(en millions d'euros)	2011	2010	2009	2008	2007
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	451	442	362	324	379
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre*	843	839	762	716	744
(Gains)/Pertes sur effets d'expérience sur la Valeur Actuelle des Engagements	2	(17)	3	10	(2)
(Gains)/Pertes sur effets d'expérience sur la Valeur de marché des fonds investis	19	(12)	(21)	63	8

* À partir de l'exercice 2010, les agrégats présentés dans cette note incluent les engagements pour les plans type « Médailles du travail » et « Autres engagements à long terme » comme définis par la norme IAS 19.

Analyses de sensibilité

La valeur actuelle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible aux taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

	2011	
	en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	41	6,1 %
Amérique du Nord	7	5,6 %
Asie	0	3,3 %
Autres pays	0	4,9 %
Total	48	5,7 %

La valeur actuelle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. Fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau des salaires d'une part ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 50 points de base des taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité du taux d'actualisation) :

	2011	
	en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	21	3,1 %
Amérique du Nord	1	0,6 %
Asie	0	3,5 %
Autres pays	0	1,3 %
Total	22	2,7 %

Les actifs de couverture du Groupe représentent un montant significatif. Aussi, les hypothèses de rendement à long terme attendu sur ces placements ont un impact sur le coût financier lié à la comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi. Le tableau ci-dessous présente l'effet sur la charge de l'exercice 2011 ainsi que sur la charge prévisionnelle 2012, d'une baisse de 100 points de base des hypothèses de rendement de chacune des catégories d'actifs.

(en millions d'euros)	2011	2012
Europe	(3)	(3)
Amérique du Nord	(1)	(1)
Asie	(0)	(0)
Autres pays	-	-
Total	(4)	(4)

Autres informations

Les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 21 millions d'euros pour 2012.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2011 s'élève à 78 millions d'euros (69 millions au titre de 2010).

Note 23. Provisions

a. Analyse par nature

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Risques sur affaires	47	41
Provisions pour restructuration	48	75
Autres provisions	220	34
Total	315	150
- dont courant	86	92
- dont non-courant	229	58

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Total	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
Au 1 ^{er} janvier 2010	169	42	90	37
Dotations	75	12	57	6
Reprises (provisions utilisées)	(62)	(7)	(51)	(4)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(26)	(9)	(8)	(9)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres	(6)	3	(13)	4
Au 31 décembre 2010	150	41	75	34
Dotations	239	19	18	202
Reprises (provisions utilisées)	(51)	(8)	(41)	(2)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(19)	(6)	(3)	(10)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres	(4)	1	(1)	(4)
Au 31 décembre 2011	315	47	48	220

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 31**). Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées le cas échéant, conformément à la **Note 1.g**, en tant que coûts des contrats correspondants.

Les dotations aux « Autres provisions » de l'exercice 2011 comprennent essentiellement la provision de 200 millions d'euros pour une amende qui pourrait être infligée à Nexans suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (voir **Note 2.d**).

Les reprises de provisions non utilisées sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

La ligne « Autres » inclut, outre l'effet des variations des taux de change, le reclassement des provisions pour restructuration constitutives de dépréciations d'actifs, sur les rubriques appropriées de l'état de la situation financière consolidée.

b. Analyse des coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à 22 millions d'euros en 2011 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	13	0	5	18
Reprises de provisions devenues sans objet	(3)	0	0	(3)
Autres coûts de la période	2	0	5	7
Total Coûts de restructuration	12	0	10	22

* Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

Les « Autres coûts monétaires » comprennent principalement les frais de dépollution, démantèlement et/ou maintenance de site ainsi que les coûts encourus dans le cadre de la réallocation d'actifs au sein du Groupe.

Les dépenses qui ne peuvent par nature donner lieu à provision sont présentées sur la ligne « Autres coûts de la période » et couvrent à titre d'exemples, les coûts salariaux des personnels ayant continué à travailler durant leur préavis, les coûts de redéploiement de l'outil industriel ou de reconversion du personnel au sein du Groupe ainsi que les coûts de maintenance de sites au-delà de la période de démantèlement ou de cession initialement anticipée.

En 2011, comme au cours des années précédentes, tous les plans sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et, le cas échéant, les autorités compétentes, afin d'en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

La charge de 22 millions d'euros comptabilisée en 2011 correspond pour une part significative à la constitution des provisions relatives à la réduction des effectifs sur le site de Rheydt en Allemagne, compte tenu d'une baisse durable de la demande sur certains câbles de spécialité fabriqués par cette usine et de sa situation de surcapacité. La charge résiduelle est liée d'une part à différents plans de restructuration de moindre ampleur et d'autre part aux coûts comptabilisés au fil de l'eau, conformément au référentiel IFRS, en lien avec les plans de restructuration engagés en 2009 et 2010 en France, au Brésil et en Italie (relocalisation d'actif, reclassement de personnel, etc.).

En 2010, les coûts de restructuration s'étaient élevés à 67 millions d'euros et couvraient les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	31	18	8	57
Reprises de provisions devenues sans objet	(1)	(6)	(1)	(8)
Autres coûts de la période	5	-	13	18
Total Coûts de restructuration	35	12	20	67

* Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

La charge de 67 millions d'euros comptabilisée sur l'exercice 2010 portait sur un total de 570 personnes et correspondait principalement à la constitution des provisions relatives à la fermeture de deux usines de câbles, opérant pour l'essentiel sur le marché des infrastructures d'énergie, Latina en Italie et Lorena au Brésil :

- En Italie, l'activité du Groupe dans le domaine des câbles d'infrastructures n'avait que rarement atteint l'équilibre au cours des dix dernières années malgré les diverses restructurations entreprises et les importants efforts financiers consentis. En dépit d'une commande ponctuelle d'ENEL sur le premier semestre 2010 dans le cadre du plan de relance italien, la poursuite de la baisse des volumes commandés par les opérateurs d'électricité, tant sur le marché local qu'à l'exportation notamment en Espagne, ne permettait pas d'envisager d'autre alternative que la fermeture définitive du site. Après prise en compte des possibilités de reclassements internes, 122 personnes sont concernées par cette fermeture. La production a été transférée en partie vers d'autres usines Nexans en Europe et notamment à Battipaglia au sud de l'Italie, afin de préserver le niveau de service du Groupe sur le marché domestique.
- Au Brésil, la très forte baisse du marché des lignes aériennes, principale production de l'usine de Lorena, ainsi que la surcapacité du Groupe en lignes Cuivre due aux unités acquises en 2008 au groupe Madeco avaient conduit à poursuivre la rationalisation des capacités engagée suite à la décision du premier semestre 2009 de fusionner les deux filiales de Nexans présentes dans ce pays. Ainsi, les productions ont été regroupées sur les deux sites que le Groupe conserve au Brésil, avec adaptation en conséquence de leurs effectifs, sans perte de couverture des marchés actuels. Le site de Lorena employait environ 300 personnes. Compte tenu de contraintes clients, la mise en œuvre de ce plan a été progressive et fut finalisée sur le premier semestre 2011.

À noter que cette charge de 67 millions d'euros comprenait pour 18 millions d'euros de dépenses courantes consécutives aux activités arrêtées, notamment en France, en Italie et au Brésil, qui ne pouvaient par nature pas donner lieu à provision.

Note 24. Dette financière nette

La dette long terme du Groupe est notée BB+ par Standard & Poors avec une perspective stable au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

a. Analyse par nature

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Emprunt obligataire 2017*	360	360
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2016)*	197	190
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2013)*	315	300
Autres emprunts non courants*	9	10
Emprunts court terme*	232	217
Concours bancaires	19	12
Dette financière brute	1 132	1 089
Actifs financiers court terme	(50)	(150)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(859)	(795)
Dette financière nette / (trésorerie)	222	144

* Y compris intérêts courus non échus (courants et non courants).

Les emprunts obligataires présents au 31 décembre 2011 concernent :

- L'OCEANE (obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) émise le 23 juin 2009 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - 4 000 000 obligations d'une valeur nominale de 53,15 euros, soit une émission totale de 213 millions d'euros ;
 - Prix d'émission représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence de 40,89 euros du jour de l'émission ;
 - Obligations remboursables au pair à échéance du 1^{er} janvier 2016 avec la faculté pour chaque porteur de demander un remboursement anticipé au 1^{er} janvier 2015 ;
 - Coupon annuel de 4 %.

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation de cet emprunt obligataire convertible correspondant à la valeur de l'option, est comptabilisée en capitaux propres pour un montant avant impôts de 36,9 millions d'euros, se reporter à la **Note 24.c** ci-dessous (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 9.c**).

- L'émission obligataire du 2 mai 2007, date à laquelle Nexans avait émis son premier emprunt obligataire. Les principales caractéristiques de cette obligation sont les suivantes :
 - Montant 350 millions d'euros ;
 - Prix d'émission 99,266 % ;
 - Échéance 2 mai 2017 ;
 - Coupon 5,75 %.
- L'OCEANE émise en juillet 2006 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - 3 794 037 obligations d'une valeur nominale de 73,8 euros, soit une émission totale de 280 millions d'euros ;
 - Prix d'émission représentant une prime de 35 % par rapport au cours de référence de 54,67 euros du jour de l'émission ;
 - Remboursable au prix de 85,76 euros le 1^{er} janvier 2013 (soit 325 millions d'euros) ;
 - Coupon annuel de 1,5 %.

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation de cet emprunt obligataire convertible correspondant à la valeur de l'option, est comptabilisée en capitaux propres pour un montant avant impôts de 33,5 millions d'euros, se reporter à la **Note 24.c** ci-dessous (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 9.c**).

L'emprunt obligataire 2017 et les emprunts convertibles 2013 et 2016 sont assortis d'engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Les « Emprunts court terme » comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales en euros mis en place par Nexans France dont l'encours maximum est contractuellement fixé au 31 décembre 2011 à 85 millions d'euros (Voir **Note 26.a**).

Les « Actifs financiers court terme » correspondent à des instruments de placement d'une durée initiale supérieure à six mois qui peuvent être assortis de produits dérivés de taux ou de crédit afin d'en améliorer le rendement. Ces instruments répondent aux critères de risque de contrepartie définis par le Groupe, mais ne remplissent pas les conditions pour être présentés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » selon IAS 7 et sont donc inclus au sein de la ligne « Autres actifs financiers courants » de l'état de la situation financière consolidée (voir **Note 19**). Ils restent néanmoins inclus dans la dette nette consolidée du Groupe compte tenu de leur faible risque de liquidité, de leur échéance inférieure à douze mois, d'une volatilité limitée et en tant que partie intégrante de la politique de gestion des excédents de liquidité du Groupe.

Les appels de marge versés dans le cadre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché serait négative à la clôture d'un exercice donné, ne sont pas comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » par le Groupe mais en « Autres actifs financiers courants » (voir **Note 19**).

b. Variation de l'endettement net

(en millions d'euros)	2011	2010
Trésorerie / (Endettement) au début de l'exercice	(144)	(141)
(Augmentation) / diminution de l'endettement net	(86)	(14)
Entrées / Sorties de périmètre	8	11
Impact des actifs détenus à la vente (IFRS 5)	0	0
Trésorerie / (Endettement) à la fin de la période	(222)	(144)

c. OCEANE (XXX)

Le Groupe a dans ses livres deux emprunts obligataires convertibles à échéance respectivement du 1^{er} janvier 2013 et du 1^{er} janvier 2016 (voir ci-dessus **Note 24.a**).

En application de la norme IAS 32 (voir **Note 1.aa**), la quote-part de ces emprunts obligataires convertibles (OCEANE) correspondant à la valeur de l'option, a été portée au poste capitaux propres pour un montant avant impôts à date d'émission de respectivement 33,5 millions d'euros (OCEANE 2013) et 36,9 millions d'euros (OCEANE 2016).

État de la situation financière consolidée

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Part capitaux propres (réserves)*	70	70
Emprunts obligataires convertibles (partie dette)	414	414
Intérêts courus sur emprunt	97	76
Dette financière	511	490

* Avant impôts (pour les effets d'impôts associés, se reporter à la **Note 9.c**).

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2011	2010
Intérêts financiers contractuels	(13)	(13)
Intérêts financiers supplémentaires calculés au taux hors option*	(21)	(20)
Charge financière totale	(34)	(33)

* Application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

d. Analyse par devise et taux d'intérêt de la dette financière brute

Dette financière non courante (y compris intérêts courus non échus)

Au 31 décembre	TIE* moyen pondéré (%)		En millions d'euros	
	2011	2010	2011	2010
Euro (OCEANE 2016)	8,48	8,48	197	190
Euro (OCEANE 2013)	6,23	6,23	315	300
Euro (Obligation 2017)	5,95	5,95	360	360
Euro (hors OCEANE & Obligation 2017)	2,80	4,71	0	2
Autres	2,20	7,41	9	8
Total	6,58	6,62	881	860

* Taux d'intérêt effectif.

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à plus de 98 % à taux fixe.

Dettes financières courantes (hors intérêts courus non échus sur la dette non courante)

Au 31 décembre	TIE* moyen pondéré (%)		En millions d'euros	
	2011	2010	2011	2010
Euro	3,54	1,44	46	65
Dollar US	5,12	4,26	43	40
Autres	9,45	8,17	162	124
Total	7,62	5,58	251	229

* Taux d'intérêt effectif.

À fin décembre 2011, l'endettement en dollars US provient principalement de filiales situées au Moyen-Orient et en Asie.

Les dettes financières libellées dans des devises autres que l'euro et le dollar US correspondent à des emprunts souscrits localement par certaines filiales du Groupe en Asie (Chine et Japon notamment), dans la Zone Moyen-Orient / Afrique du Nord (Turquie, Maroc et Égypte par exemple) ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil principalement). Ces financements sont dans certains cas rendus nécessaires pour les pays n'ayant pas accès à un financement centralisé. Ils peuvent néanmoins également permettre de bénéficier de taux d'emprunt particulièrement attractifs ou d'éviter un risque de change potentiellement important selon les zones géographiques considérées.

L'endettement à court terme du Groupe est très largement à taux variable et basé sur des indices monétaires (voir **Note 26.b**).

e. Analyse par échéance (y compris intérêts à payer)

Nexans Services, filiale à 100 % de Nexans, assure depuis le 1^{er} octobre 2008, la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. La Société Nexans, en tant que holding de tête, continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir ci-dessous **Note 24.f** et **Note 26.a**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

Échéancier au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		Total	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Emprunt obligataire 2017	-	20	-	81	350	20	350	121
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2013	-	4	325	4	-	-	325	8
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2016	-	9	213	34	-	-	213	43
Autres emprunts non courants	-	-	9	0	-	-	9	0
Emprunts court terme et concours bancaires	250	10	-	-	-	-	250	10
Total	250	43	547	119	350	20	1 147	182

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- L'OCEANE 2016 est considérée remboursée au 1^{er} janvier 2016.
- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle de Nexans.
- La contre-valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2011.
- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2012.
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré constaté au 31 décembre 2011 (voir ci-dessus **Note 24.d**) pour les emprunts à taux variable.

f. Ligne de crédit confirmée

Au 31 décembre 2010, Nexans et ses filiales disposaient d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme non utilisée d'un montant de 580 millions d'euros dont l'échéance était fixée au 16 octobre 2012.

Afin de maintenir l'accès à la liquidité du Groupe à moyen terme, Nexans a anticipé le renouvellement de cette facilité en négociant avec un groupe de banques françaises et étrangères une nouvelle ouverture de crédit confirmée. Cette opération a été signée le 1^{er} décembre 2011 pour une période de cinq années. Au 31 décembre 2011, Nexans et ses filiales disposent donc d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme non utilisée d'un montant de 540 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 1^{er} décembre 2016.

Le contrat d'ouverture de crédit syndiqué est assorti d'engagements classiques (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle) et d'engagements sur le respect de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier par rapport aux capitaux propres qui doit être inférieur à 1,10 et,
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA qui doit demeurer inférieur à 3.

Au 31 décembre 2011, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect des engagements pris au titre de ce crédit syndiqué entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

Note 25. Autres passifs financiers courants

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Instruments dérivés	75	48
Autres dettes opérationnelles	29	33
Autres dettes non opérationnelles	5	16
Autres	0	0
Total	109	97

Les instruments dérivés correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non ferreux dont la juste valeur est représentative d'une perte latente à la clôture d'un exercice (voir **Note 27.a**).

Ces passifs sont majoritairement échus dans les douze mois suivant la clôture.

Note 26. Risques financiers

La gestion des risques de liquidité, de change et de taux est placée sous la responsabilité de Nexans Services, filiale détenue à 100 % qui assure la gestion des financements et de la trésorerie du Groupe. La gestion des risques liés aux métaux non ferreux est pour sa part placée sous la responsabilité de la Direction « Gestion des Métaux ». Ces deux activités sont rattachées à la Direction Financière de Nexans.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet. De même, le recours aux instruments dérivés pour les couvertures métal est géré de façon centralisée chaque fois que la réglementation l'autorise avec l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en raison des contraintes horaires. Les filiales acquises sont progressivement intégrées dans ce dispositif.

Les principales filiales dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2011 sont situées en Turquie, en Égypte, au Maroc, en Chine, en Corée du Sud, au Vietnam, au Pérou, au Chili, en Argentine et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change, de taux et de couverture de leurs risques sur les métaux non ferreux.

a. Risque de liquidité

Financement du Groupe

Le Groupe a poursuivi au cours de ces dernières années une politique de diversification de ses sources de financement : après l'émission d'un emprunt convertible à sept ans en juin 2009 pour un montant de 213 millions d'euros, Nexans a mis en place en avril 2010 une opération de titrisation de créances commerciales pour un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées et une durée maximale de cinq ans. Deux filiales opérationnelles du Groupe participent à cette opération au travers de deux programmes distincts et complémentaires :

- Un programme dit « On Balance Sheet » non décomptabilisant pour un encours maximum actuellement fixé à 85 millions d'euros de créances financées, pour lequel l'acheteur des créances est engagé pour une période initiale de deux ans et demi ;
- Un programme décomptabilisant dit « Off Balance sheet » pour un encours maximum de créances cédées actuellement fixé à 25 millions d'euros. Ce programme est renouvelable tous les six mois.

À la date du 31 décembre 2011, les montants de créances financées sur les programmes « On » et « Off » se montent respectivement à 66 millions d'euros et 25 millions d'euros ; au 31 décembre 2010, ces montants s'élevaient respectivement à 58 millions d'euros et 19 millions d'euros. Les créances cédées dans le cadre du programme « On » sont présentées en **Note 18**. Pour le programme « Off », le dépôt subordonné étant non matériel, les créances cédées sont similaires au montant financé.

D'un point de vue opérationnel, un système centralisé de mise en commun des liquidités permet, pour les filiales du périmètre concerné par le cash pooling Groupe, d'optimiser l'utilisation de la liquidité en faisant remonter les soldes des comptes bancaires dans les onze principales devises sur des comptes pivots centralisés au niveau du Groupe. Nexans Services assure sur ces bases l'essentiel du financement des filiales opérationnelles du Groupe depuis le 1er octobre 2008, soit respectivement 83 % et 84 % de leurs besoins de financement totaux au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

Suivi et contrôle du risque de liquidité

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution de sa position de trésorerie et de sa structure de financement ainsi que celles des holdings de tête du Groupe. Nexans Services surveille également la position de liquidité globale de Nexans via un reporting hebdomadaire indiquant la position de trésorerie du Groupe et de chacune des filiales. Les filiales doivent par ailleurs reporter mensuellement des prévisions de trésorerie qui sont ensuite comparées aux réalisations sur une base hebdomadaire.

Les financements bancaires souscrits par les filiales non centralisées doivent être préalablement approuvés par Nexans Services et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à douze mois.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la Direction Financière de Nexans sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles. Le tableau ci-après récapitule la situation d'accès à la liquidité de Nexans au 31 décembre 2011 :

Principaux indicateurs de liquidité du Groupe au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Limites	Utilisations	Montants disponibles
Non confirmés			
Lignes bancaires non confirmées	200	0	200
Découverts du système de cash pooling	112	0	112
Confirmés			
Ouverture de crédit syndiquée	540	0	540
Obligation Convertible 2013*	280**	280**	0
Obligation 2017*	350	350	0
Obligation Convertible 2016*	213	213	0
Total des financements confirmés	1 383	843	540
Actifs financiers court terme inclus dans la dette nette			50
Liquidités			859

* Montant nominal y compris la part optionnelle le cas échéant.

** En cas de non conversion, l'obligation serait remboursable à l'échéance à 116,2 % du pair, ce qui représenterait un montant de 325 millions d'euros (voir Note 24.a).

Le Groupe suit par ailleurs la dette nette, telle que définie en Note 24, sur une base mensuelle.

Covenants et clauses d'exigibilité anticipée

Le crédit syndiqué de 540 millions d'euros visé à la Note 24.f comporte une obligation de respect de certains ratios financiers qui sont décrits dans la même note. Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers. Par ailleurs, il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour l'OCEANE 2013, l'OCEANE 2016 et l'emprunt obligataire 2017, des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Les programmes de titrisation de créances commerciales mis en place en 2010 ne comportent pas de clause d'exigibilité anticipée, mais des clauses de changement de contrôle, de défaut croisé et de modification significative du comportement des portefeuilles de créances cédées, pouvant entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.

Gestion des excédents de trésorerie du Groupe

La politique du Groupe en termes de placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants : disponibilité et sécurité. Les banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables doivent avoir des notations minima de A+/A1 chez Standard & Poors et A1/P1 chez Moody's ou être majoritairement détenues par l'État de leur pays d'origine (membre de l'Union européenne, Canada ou États-Unis).

Au 31 décembre 2011, les excédents de trésorerie du Groupe sont très majoritairement classés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de l'état de la situation financière consolidée et placés :

- Dans des OPCVM monétaires sans sensibilité aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent est constitué d'émissions d'entreprises et d'institutions financières notées « investment grade » ;
- Dans des dépôts à terme, des certificats de dépôt ou des EMTN émis par des banques d'une durée initiale maximale de douze mois.

Une partie des excédents de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2011 est néanmoins également investie dans des instruments de placement d'une durée initiale supérieure à six mois qui peuvent être assortis de produits dérivés de taux ou de crédit afin d'en améliorer le rendement. Ces instruments répondent aux critères de risque de contrepartie définis par le Groupe et sont classés sur la ligne « Autres actifs financiers courants » de l'état de la situation financière consolidée (voir **Note 19**). Ils restent inclus dans la dette nette consolidée (voir **Note 24**) compte tenu de leur faible risque de liquidité, d'une volatilité limitée, de leur échéance rapprochée et en tant que partie intégrante de la politique de gestion des excédents de liquidité du Groupe.

b. Risque de taux

Aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, Nexans n'utilisait pas d'instrument de couverture de risque de taux. En effet, le Groupe considère que sa structure de financement ne l'expose pas à un risque spécifique au regard des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué majoritairement au 31 décembre 2011 des OCEANE 2013 et 2016 ainsi que de l'emprunt obligataire 2017.
- L'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, Euribor ou Libor). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont par ailleurs assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme étant placée à taux variable, l'exposition nette du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de respectivement 658 millions d'euros et 719 millions d'euros au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011			2010		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Taux variables						
Dette financière	251	3	254	226	2	228
Actifs financiers inclus dans la dette nette	(50)	-	(50)	(150)	-	(150)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(859)	-	(859)	(795)	-	(795)
Position nette à taux variables	(658)	3	(655)	(719)	2	(717)
Taux fixes						
Dette financière*	26	851	877	29	832	861
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Position nette à taux fixes	26	851	877	29	832	861
Endettement net	(632)	854	222	(690)	834	144

* Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

c. Risque de change

Risque sur les flux d'exploitation

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité Haute Tension, la plupart des filiales ont une très forte dimension locale. L'exposition du Groupe au dollar US pour ses achats de cuivre et dans une moindre mesure d'aluminium, est suivie dans le cadre de la gestion du risque métal.

Nexans assure la couverture du risque de change lié à ses flux commerciaux contractuels prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité de change résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou un coût pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque à travers le prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales opérationnelles du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent le risque en faisant des opérations de change à terme, soit avec Nexans Services pour les filiales centralisées, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. Leur objectif est de ramener leurs flux dans leur devise fonctionnelle.

Risque sur la dette

Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de change lié à sa dette. La mesure mensuelle de l'exposition des filiales au risque de change inclut néanmoins, au-delà des flux d'exploitation évoqués ci-dessus, systématiquement leurs dettes financières en devises. Conformément aux procédures du Groupe, cette exposition est couverte (sauf exceptions – voir ci-dessous) au même titre que l'exposition liée aux flux commerciaux en devises.

Lorsque Nexans Services, dont les ressources sont principalement en euros, met en place des prêts aux filiales dans des devises autres, le risque de change est couvert par des *swaps* (achat au comptant et vente simultanée à terme) qui sont renouvelés à chaque période d'intérêt des prêts ainsi consentis. Lorsque ces prêts sont dans des devises dont les taux d'intérêt sont supérieurs à ceux de l'euro, le déport de l'opération de change à terme est compensé par le taux d'intérêt plus élevé reçu par Nexans Services.

Contrôle de la bonne application des procédures

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi mensuel à Nexans Services par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non centralisées, d'un rapport détaillant leurs positions bilancielle ainsi que leurs flux à venir certains et estimés pour chaque devise et les couvertures qui y sont affectées.

Un programme de missions de contrôle de Nexans Services dans les filiales permet de vérifier sur place la bonne compréhension des procédures et leur application. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales du Groupe.

Position nette au 31 décembre 2011

Le tableau de l'exposition au risque de change, présenté ci-dessous, reprend l'ensemble des actifs et des passifs en devises, les engagements futurs en devises (hors offres en cours non confirmées) ainsi que le nominal des opérations d'achat et de vente de devises à terme non échues au 31 décembre 2011 pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Les principales devises d'exposition du Groupe sont le dollar US, l'euro et la couronne norvégienne (les actifs et passifs en devises ne sont pas reportés dans le tableau ci-après lorsqu'ils sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'entité locale car ces derniers ne génèrent pas de risque de change).

Exposition au risque de change au 31 décembre 2011

(en millions de devises)	USD	NOK	EUR
- Clients	228	6	48
- Fournisseurs	(215)	(5)	(76)
- Comptes bancaires	75	349	9
- Prêts/ (Emprunts)	19	(1 100)	(173)
- Engagements - flux futurs	(105)	(12)	310
Exposition à couvrir	2	(762)	118
- Nominal net des couvertures	(83)	761	(147)
Position nette résiduelle	(81)	(1)	(29)

Les positions nettes résiduelles au 31 décembre 2011 s'expliquent essentiellement par les éléments suivants :

- La présence de dettes financières en dollars US dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée à cette devise.
- Des endettements en euro ou en dollars US dans des pays où le coût d'une couverture en devise locale, ou d'un financement en devise locale, est prohibitif.

Pour la première nature, le risque de gain ou de perte de change (effet résultat) est négligeable.

Risque de conversion

Jusqu'au 31 décembre 2007, le principal risque auquel le Groupe était exposé dans ce domaine était celui de la conversion des flux et de l'actif net des filiales situées dans les zones en dollars US. Ce risque était cependant jugé modéré par la Direction du Groupe et ne faisait pas l'objet de couverture. L'acquisition des activités Câbles du groupe Madeco à fin septembre 2008 a accru l'exposition du Groupe au risque de conversion avec principalement des expositions complémentaires en real brésilien (BRL), en peso chilien (CLP) et en dollar US.

La possibilité d'une couverture du risque de conversion portant sur l'investissement net dans les filiales concernées (c'est-à-dire la situation nette de ces entités ainsi que les emprunts qualifiés d'investissement net dans une filiale étrangère au sens de la **Note 1.d**) n'est néanmoins utilisée que de façon très spécifique et localisée compte tenu des risques induits en termes de trésorerie, des couvertures disponibles et des conditions des marchés locaux (liquidité, coût). Le risque de conversion fait l'objet d'un suivi régulier au sein de la Direction Financière du Groupe.

d. Risques sur les cours des métaux

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie et contrôlée par la Direction « Gestion des Métaux ». Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

Tendance des marchés en 2011

L'année 2011 a été marquée par une grande nervosité des marchés et un décrochage des cours du cuivre au troisième trimestre. Globalement le métal rouge a cédé en 2011 les gains enregistrés en 2010. En un an, le cours du cuivre sur le London Metal Exchange a perdu plus de 21 %, passant de 9 650 dollars US par tonne au 31 décembre 2010 à 7 590 dollars US par tonne à la clôture de l'exercice 2011, soit un niveau proche de la clôture 2009 (7 342 dollars par tonne).

Cette variation annuelle est quelque peu amortie par la légère appréciation du dollar US entre ces deux dates, la parité dollar US/euro s'établissant fin 2011 à 1,29 contre 1,34 à la fin de l'exercice 2010. Le cours du cuivre exprimé en euro se contracte ainsi de 19 %, passant de 7 222 euros par tonne au 31 décembre 2010 à 5 866 euros par tonne à la clôture de l'exercice 2011.

Sur l'ensemble de l'année 2011, le prix moyen comptant du cuivre sur le London Metal Exchange s'établit à 8 811 dollars US par tonne, un niveau sensiblement supérieur à celui de 7 539 dollars US par tonne observé en 2010. Exprimé en euros, il s'établit à 6 329 euros par tonne sur 2011, soit une progression moins marquée (+11 %) par rapport à la moyenne de 5 683 euros par tonne observée en 2010.

La baisse du cours du cuivre s'est par ailleurs accompagnée d'une réduction en dents de scie des primes « producteur », reflet de l'absence de réelles tensions sur le marché physique cette année.

Impact sur la Marge opérationnelle

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs, les prix des métaux et de couvrir son risque, soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai. Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux.

Pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent néanmoins disposer d'un stock de métal permanent, appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes et restent valorisées à leur coût d'achat initial au sein de la Marge opérationnelle (proche du LIFO). Comme précisé dans la **Note 1.i**, le Stock Outil est par contre valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) dans le Résultat opérationnel, l'écart entre la valorisation historique et la valorisation au CUMP étant comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat.

La réduction via cession du volume de Stock Outil, sous l'effet de modifications structurelles des flux commerciaux et d'exploitation d'une entité ou d'une variation très sensible du niveau d'activité dans certains métiers, peut se traduire par un impact sur la Marge opérationnelle du Groupe comme cela a été le cas en 2010 (écart entre la valeur historique et la valeur de marché du métal à date de la cession du Stock Outil). Les efforts menés par le Groupe pour poursuivre la réduction structurelle de ses niveaux de stocks, amplifiés par des plans de restructuration et la fermeture de sites de production, avaient conduit à réduire de façon conséquente le volume de Stock Outil dans certaines filiales du Groupe entre 2010 et 2009 (61 000 tonnes au 31 décembre 2010, contre 69 000 tonnes au 31 décembre 2009).

La Marge opérationnelle du Groupe reste par ailleurs partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur Bâtiment. Pour ces marchés, il y a habituellement une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente, mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La concurrence vive sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix.

Il est à noter également que, de façon similaire à la gestion du risque de change, le risque de fluctuation du cours du cuivre et d'autres métaux n'est pas systématiquement couvert au niveau des offres en attente de la réponse du client (voir **Note 26.c**) ci-dessus sur le Risque de change).

Contrôle de la correcte application des procédures

Nexans contrôle la correcte application de ses procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal via un reporting mensuel qui donne pour chaque entité juridique son exposition au risque cuivre et aluminium (exposition en tonnes et en valeur). Ces reporting sont analysés et consolidés au niveau Groupe par la Direction « Gestion des métaux ».

Impact sur les besoins en financement

Les variations du prix du cuivre et de l'aluminium ont mécaniquement un impact significatif sur le besoin de financement du Groupe. Une augmentation du prix du cuivre entraîne une augmentation du besoin en fonds de roulement. Inversement, le Groupe peut bénéficier, comme en 2008, de la forte baisse des prix du cuivre.

En cas de baisse des prix des métaux non ferreux (l'impact étant symétrique pour une hausse), l'effet positif sur la dette nette du Groupe de cette amélioration du besoin en fonds de roulement opérationnel peut être totalement ou en partie temporairement compensé par l'effet négatif des appels de marge et du décalage entre les délais de règlement des clients et de paiement des fournisseurs. En effet :

- Le Groupe se couvre contre les variations du prix du métal entre la date d'une commande et la date de sa livraison, soit en fixant le prix d'achat du métal contenu dans la commande auprès d'un fournisseur, soit par l'achat de contrats sur les bourses de métaux. Dans ce dernier cas et dans un contexte de baisse forte et rapide des prix, la valeur de marché des instruments de couverture devient négative au point que les limites de crédit accordées aux filiales du Groupe par leurs contreparties deviennent insuffisantes. Les filiales doivent alors déposer de la trésorerie chez un courtier auprès duquel la couverture a été réalisée. Les sommes versées au titre des appels de marge sont comptabilisées en tant qu'actifs financiers court terme par le Groupe, en dehors de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (voir **Note 19**). À l'échéance du contrat, la couverture joue son rôle en compensant par une perte, le gain réalisé par le Groupe sur l'achat physique du cuivre à un prix plus bas.
- Le délai de règlement des fournisseurs de cuivre étant en moyenne plus rapide que celui des clients, l'effet positif de la baisse du prix du cuivre sur le besoin de financement du Groupe se concrétisera pleinement lorsque le portefeuille clients aura effectué un cycle complet pour n'intégrer que des factures établies sur base du nouveau cours du cuivre.

Comme au 31 décembre 2010, les appels de marge déposés par le Groupe étaient non matériels au 31 décembre 2011.

Principaux engagements du Groupe sur le cuivre

Aux 31 décembre 2011 et 2010, les principales expositions du Groupe sur le cuivre sont les suivantes (indicateur clé suivi par les Dirigeants) :

Au 31 décembre, en tonnes	2011	2010
Engagements papiers		
- Achats	87 042	79 860
- Ventes	16 557	20 282
Engagements physiques		
- Achats*	114 679	111 324
- Ventes	129 607	111 602

* Hors quantités négociées dans le cadre de contrats « Take or Pay » dont le prix n'est pas fixé à la clôture. Y compris quantités en stock dont le prix est fixé à la clôture (ces quantités en stock incluent le Stock Outil).

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux papiers (contrats sur le LME, Comex ou SHFE) que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie).

La valeur de marché des instruments dérivés non échus sur le cuivre et les autres métaux non ferreux (engagements papiers) est présentée en **Note 27.a**. Ces pertes ou gains latents sont qualifiés de couverture des flux de trésorerie pour leur quasi-totalité et sont donc pour l'essentiel reconnus directement en capitaux propres (voir **Note 1.bb**).

e. Risque de crédit et de contrepartie

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux ainsi que des placements et dépôts du Groupe auprès d'établissements bancaires.

Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels de protection contre le risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2011, un encours supérieur à 5 % des créances totales du Groupe. Ce constat était également valable au 31 décembre 2010.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client :

- Nexans utilise systématiquement pour certains marchés à l'exportation des modalités de paiement sécurisées (avances à la commande, paiements à l'avancement, lettres de crédit irrévocables et confirmées auprès de banques agréées par Nexans Services).
- Nexans a en outre développé une politique de couverture de ses créances clients par une police d'assurance crédit court terme pour les ventes sur les marchés locaux et à l'exportation. Le programme d'assurance crédit renouvelé en 2010 auprès d'un assureur mondial spécialisé – Coface – est en vigueur dans un périmètre de sociétés qui représente environ 80 % du chiffre d'affaires du Groupe à fin 2011. Certains clients dont le risque de défaillance court terme est estimé très faible sont, en accord avec l'assureur, exclus du champ de l'assurance crédit.

Cette couverture via la Coface donne accès à une base d'informations sur le risque de crédit associé à chaque client. Elle permet à chaque unité de gérer la prise de risque par une surveillance des encours clients par rapport aux plafonds de crédit assurés et, en cas de défaillance, de limiter les impacts sur la trésorerie et les résultats au montant en excès éventuel par rapport au plafond d'encours assuré et au montant de la quotité non garantie de la police (généralement 10 % du montant couvert). Les dépassements des encours par rapport aux montants assurés font l'objet de revues périodiques par les Directeurs pays et leurs Contrôleurs financiers.

La stabilité des provisions pour dépréciation des comptes clients sur les derniers exercices (voir **Note 18**) traduit le fait que les risques d'impayés sur créances commerciales restent à un niveau faible et maîtrisé au niveau du Groupe.

Instruments dérivés de change

Pour l'ensemble des filiales centralisées, les opérations de change sont faites avec Nexans Services qui à son tour se couvre auprès de banques. Afin de limiter le risque de contrepartie, Nexans n'autorise ce type d'opérations qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A chez Standard & Poors et A2 chez Moody's. Pour les filiales qui ne sont pas centralisées, le même critère s'applique, mais peut souffrir certaines exceptions pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure aux critères retenus. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison-mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie des filiales non centralisées fait l'objet d'un suivi régulier de la part de Nexans Services sur base d'un reporting mensuel permettant d'identifier le volume des engagements externes pris par chacune de ces filiales au titre de ses couvertures de change.

L'ensemble des opérations de change à terme non échues pour les principales filiales du Groupe exposées au risque de change au 31 décembre 2011 (centralisées et non centralisées) représentait un montant notionnel de 2 670 millions d'euros à l'achat et de 2 681 millions d'euros à la vente (voir **Note 27.b**). Au 31 décembre 2010, les opérations de change non échues représentaient un montant notionnel de 2 863 millions d'euros à l'achat et de 2 859 millions d'euros à la vente.

Les opérations de change à terme non échues au 31 décembre 2011 et gérées par Nexans Services représentaient un montant de 2 165 millions d'euros à l'achat et de 2 177 millions d'euros à la vente, soit environ 81% des engagements totaux du Groupe à cette date (84 % des engagements totaux du Groupe au 31 décembre 2010). Le risque de contrepartie associé est considéré comme faible par le Groupe : ces engagements étaient principalement répartis sur douze contreparties dont les notations variaient de AA/Aa2 à A/A2.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2011 présente par ailleurs une forte exposition à des maturités très courtes (filiales centralisées et non centralisées, voir **Note 27.d**) :

- moins de six mois : 73 %,
- de six mois à un an : 13 %,
- au-delà d'un an : 14 %⁽¹⁾.

La mise au marché de ces positions non échues au 31 décembre 2011 est présentée dans la **Note 27.a**.

Instruments dérivés sur métaux

Les opérations de couverture des métaux non ferreux conclues sur les bourses de matières premières donnent lieu à un risque de contrepartie. Nexans est actif sur le LME, le COMEX et marginalement sur le SHFE et intervient sur ces marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre et dans une moindre mesure, l'aluminium et le plomb. En 2011 le Groupe a également effectué quelques opérations de couverture de produits pétroliers sur le marché ICE. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente.

En règle générale, le Groupe n'a pas recours au marché des options. L'accès aux marchés organisés des matières premières est centralisé au sein de la Direction « Gestion des Métaux » qui traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2011, des filiales chinoises, australiennes et néo-zélandaises.

Les opérations traitées en central pour le compte des filiales présentent un risque de contrepartie limité :

- Les opérations sont passées principalement auprès de cinq courtiers qui sont des départements ou des filiales de banques ; ces contreparties sont notées A+/Aa3 ou mieux. Une des contreparties directes n'est pas notée, mais, pour celle-ci, le Groupe bénéficie d'une garantie illimitée en montant d'un groupe noté BBB/Baa2.
- Par ailleurs, le Groupe a un recours limité aux transactions de gré à gré. L'essentiel des opérations de dérivés est enregistré auprès de la chambre de compensation concernée, telle « LCH Clearnet » pour le LME.
- La maturité des contrats est essentiellement à court terme (voir ci-dessous).

En Australie et en Nouvelle-Zélande, pour des raisons de références de prix utilisées dans le pays et de décalage horaire, la filiale Olex traite avec un courtier australien lequel ne fait pas l'objet d'une notation, mais vis-à-vis duquel le montant d'exposition est très limité. En Chine, nos filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux.

L'encours nominal net des contrats non échus sur les marchés de futures (filiales centralisées et non centralisées) s'élevait au 31 décembre 2011 à 493 millions d'euros avec une valeur de marché négative à cette date (se reporter à la **Note 27.b**). L'encours nominal net des contrats non échus sur les marchés de futures (filiales centralisées et non centralisées) s'élevait au 31 décembre 2010 à 446 millions d'euros.

Les opérations traitées en central pour le compte des filiales représentaient 97 % de cet encours net (478 millions d'euros) au 31 décembre 2011, contre 92 % au 31 décembre 2010.

La répartition par échéance de l'ensemble des contrats non échus (filiales centralisées et non centralisées) relatifs aux métaux non ferreux au 31 décembre 2011 présente une forte exposition à court terme ce qui tend également à limiter le risque de contrepartie (sur base des montants notionnels nets, le Groupe étant majoritairement en position acheteuse) :

- moins de six mois : 66 %,
- de six mois à un an : 17 %,
- de un à deux ans : 16 %,
- de deux à trois ans : 1 %,
- au-delà de trois ans : 0 %.

L'encours des appels de marges versés aux courtiers était non matériel au 31 décembre 2011 (voir **Note 19**) comme au 31 décembre 2010.

(1) Les échéances les plus lointaines sont en 2014 et représentent uniquement 3 % de l'encours global.

Risque sur les dépôts et placements

Le tableau ci-dessous présente le risque de contrepartie sur les dépôts et placements auprès des établissements bancaires des excédents de trésorerie de Nexans Services au 31 décembre 2011. Les dépôts et placements de Nexans Services à cette date s'élevaient à 628 millions d'euros, soit 69 % du total Groupe.

(en millions d'euros)

Notation de la contrepartie	AA-	A+	A	SICAV	Total
Disponibilités	72	102	87	-	261
SICAV Monétaires Court Terme**	-	-	-	267	267
Certificats de Dépôt / EMTN*	0	100	-	-	100
Totaux	72	202	87	267	628

* Dont actifs financiers court terme inclus dans la dette nette du Groupe : 50 millions d'euros au 31 décembre 2011.

** Selon la classification AMF.

Pour les autres filiales du Groupe, le risque de contrepartie sur les dépôts et placements est géré selon les principes et procédures décrits en **Note 26.a**.

f. Analyses de sensibilité aux risques de marché

Les paragraphes ci-dessous présentent la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marché précédemment identifiés.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Principales hypothèses :

- Les financements long terme du Groupe (obligations convertibles et emprunt obligataire 2017) sont à taux fixe. Pour l'essentiel, seule la dette nette à court terme est souscrite à taux variable, la sensibilité sera en conséquence calculée sur cette base.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe (hors dette nette) ne sont que de manière exceptionnelle, sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt (échéances essentiellement à court terme). Nous considérons cet impact comme négligeable pour cette simulation.
- En l'absence de dérivés de taux d'intérêt documentés comme de la couverture de flux de trésorerie, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact direct sur les capitaux propres du Groupe.

Sur ces bases, l'impact d'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt (hors marge) sur le résultat financier du Groupe en base annuelle (toute chose égale par ailleurs, notamment les cours des devises), est présenté ci-après.

Sensibilité au 31 décembre 2011

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute courante (cf. Note 24.d)	Dette financière nette moyenne court terme (en millions d'euros)*	Dette financière nette court terme à date de clôture (en millions d'euros)*	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette moyenne	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette de clôture
Euro	3,54 %	(375)	(500)	(1,87)	(2,50)
Dollar US	5,12 %	(12)	(19)	(0,06)	(0,09)
Autres	9,45 %	(132)	(139)	(0,66)	(0,70)
Total Groupe*		(519)	(658)	(2,59)	(3,29)

* Convention de signe : les produits financiers et les positions de trésorerie nette sont signés de façon négative.

Sensibilité au 31 décembre 2010

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute courante (cf. Note 24.d)	Dette financière nette moyenne court terme (en millions d'euros)*	Dette financière nette court terme à date de clôture (en millions d'euros)*	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette moyenne	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette de clôture
Euro	1,44 %	(530)	(559)	(2,63)	(2,79)
Dollar US	4,26 %	(29)	(19)	(0,15)	(0,09)
Autres	8,17 %	(138)	(139)	(0,69)	(0,69)
Total Groupe*		(697)	(716)	(3,47)	(3,57)

* Convention de signe : les produits financiers et les positions de trésorerie nette sont signés de façon négative.

L'hypothèse de dette nette moyenne court terme retenue pour cette analyse de sensibilité se base sur la moyenne des dettes nettes externes d'ouverture, de clôture et du 30 juin des filiales du Groupe, pour chacune des devises considérées.

Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe⁽¹⁾.

Une hausse des prix du cuivre aura pour effet :

- D'accroître le besoin en fonds de roulement (BFR) du Groupe, donc ses besoins de financement (l'éventuel effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation),
- De majorer la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers Cuivre (le Groupe est acheteur net sur les marchés),
- De revaloriser le Stock Outil du Groupe.

L'accroissement du besoin en fonds de roulement aura pour effet d'augmenter les frais financiers du Groupe.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affectera positivement, soit le résultat opérationnel, soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39).

La revalorisation du Stock Outil aura un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises) :

- Hausse de 10 % des cours du cuivre constatés au 31 décembre 2011 avec translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).
- Toutes les composantes du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient impactées par la hausse des prix du cuivre.
- Tonnes de cuivre présentes dans le besoin en fonds de roulement aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 de respectivement 113 000 et 108 000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (Euribor 3 mois) de respectivement 1,4 % et 1,0 % en 2011 et 2010.
- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année entraînant une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge).
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de respectivement 57 000 et 61 000 tonnes aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010.
- Taux d'impôt théorique de 36,10 % en 2011 et de 34,43 % en 2010.

(1) Les calculs de sensibilité sont réalisés sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du Groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

(en millions d'euros)	2011	2010
Impact sur le résultat opérationnel	34	39
Impact sur le résultat financier	(1)	(1)
Impact net sur le résultat (après impôts)	21	25
Impact sur les capitaux propres* (après impôts)	26	27

* Hors résultat net de la période.

Sensibilité au dollar US

- Le dollar US est la principale devise d'exposition du Groupe.
- La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10 % des cours spot du dollar contre toutes devises par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2011 et 2010 (soit à titre d'illustration, un cours \$/€ de respectivement 1,42 et 1,47) sans modification de la courbe des points de terme.
- Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés en distinguant, d'une part, les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et, d'autre part, les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollar comprises dans les portefeuilles clients, fournisseurs ainsi que la dette nette.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujets à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.
- Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les calculs qui suivent.

Sensibilité au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(10)	N/A
Comptes bancaires	(4)	N/A
Fournisseurs	9	N/A
Prêts / Emprunts	1	-
Position nette sous-jacents USD	(4)	-
Portefeuille d'achats à terme***	(13)	(22)
Portefeuille de ventes à terme***	18	22
Position nette dérivés USD	5	0
Impact net sur le Groupe	1	0

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 36,10 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar US.

Sensibilité au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(10)	N/A
Comptes bancaires	(3)	N/A
Fournisseurs	14	N/A
Prêts / Emprunts	(3)	4
Position nette sous-jacents USD	(2)	4
Portefeuille d'achats à terme***	(17)	(14)
Portefeuille de ventes à terme***	19	13
Position nette dérivés USD	2	(1)
Impact net sur le Groupe	0	3

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar US.

Sensibilité au NOK

- Le NOK (couronne norvégienne) est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de Haute Tension sous-marine.
- La simulation a été réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le dollar US soit une dépréciation du cours spot du NOK de 10 % contre toute devise (avec à titre d'illustration, un cours de clôture NOK/€ aux 31 décembre 2011 et 2010 de respectivement 8,53 et 8,58) sans modification de la courbe des points de terme.

Sensibilité au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	1	N/A
Comptes bancaires	(2)	N/A
Fournisseurs	(2)	N/A
Prêts / Emprunts	8	-
Position nette sous-jacents NOK	5	-
Portefeuille d'achats à terme***	(5)	19
Portefeuille de ventes à terme***	(1)	(36)
Position nette dérivés NOK	(6)	(17)
Impact net sur le Groupe	(1)	(17)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 36,10 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

Sensibilité au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	0	N/A
Comptes bancaires	(0)	N/A
Fournisseurs	(1)	N/A
Prêts / Emprunts	9	-
Position nette sous-jacents NOK	8	-
Portefeuille d'achats à terme***	(5)	19
Portefeuille de ventes à terme***	(1)	(43)
Position nette dérivés NOK	(6)	(24)
Impact net sur le Groupe	2	(24)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

Note 27. Instruments dérivés

a. Valeur de marché

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non ferreux, est présentée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Actif		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	18	21
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	7	71
Dérivés de change – Trading*	12	18
Dérivés de métaux – Trading*	3	5
Total Actif	40	116
Passif		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	19	18
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	25	3
Dérivés de change – Trading*	28	25
Dérivés de métaux – Trading*	3	2
Total Passif	75	48

* Au sens d'IAS 32/39.

Ces montants sont inclus dans les postes « Autres actifs financiers courants » (voir Note 19) et « Autres passifs financiers courants » (voir Note 25) de l'état de la situation financière consolidée. Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme.

Pour les dérivés qualifiés de « Couverture de flux de trésorerie », une réconciliation directe des positions d'ouverture et de clôture de l'état de la situation financière consolidée avec les montants comptabilisés dans le poste « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres n'est pas possible, certaines positions pouvant notamment donner lieu à des reports d'échéances sans rupture de la qualification de couverture de flux de trésorerie.

b. Montants notionnels

Notionnels des dérivés métaux

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés métaux, décomposé par devise, pour leur contre-valeur euro au 31 décembre 2011 :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011				Total
	USD	NOK	EUR	Autres	
Notionnels Acheteurs					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	304	-	193	25	522
Dérivés de métaux – Trading*	49	-	22	11	82
Total Notionnels Acheteurs	353	-	215	36	604
Notionnels Vendeurs					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	8	-	28	12	48
Dérivés de métaux – Trading*	49	-	4	10	63
Total Notionnels Vendeurs	57	-	32	22	111

* Au sens d'IAS 32/39.

Les engagements notionnels sur les dérivés métaux au titre des exercices 2011 et 2010 sont résumés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2011	2010
Notionnels Acheteurs	604	597
Notionnels Vendeurs	(111)	(151)
Positions nettes dérivés de métaux*	493	446

* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

Notionnels des dérivés de change

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés de change au 31 décembre 2011 pour leur contre-valeur euro à cette date. Chaque contrat dérivé de change (achat à terme/vente à terme) a été décomposé entre le notionnel de sa jambe courte (le nominal des devises qui seront livrées par le Groupe à terme) et le notionnel de sa jambe longue (le nominal des devises qui seront reçues par le Groupe à terme).

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011				Total
	USD	NOK	EUR	Autres	
Notionnels Acheteurs					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	294	680	426	145	1 545
Dérivés de change – Trading*	285	124	424	292	1 125
Total Notionnels Acheteurs	579	804	850	437	2 670
Notionnels Vendeurs					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	281	368	621	272	1 542
Dérivés de change – Trading*	373	27	222	517	1 139
Total Notionnels Vendeurs	654	395	843	789	2 681

* Au sens d'IAS 32/39. Les notionnels présentés sous la rubrique « Couverture de flux de trésorerie » représentent les notionnels des dérivés qualifiés de couverture à l'initiation du dérivé.

Les engagements notionnels sur les dérivés de change au titre des exercices 2011 et 2010 sont résumés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2011	2010
Notionnels Acheteurs	2 670	2 863
Notionnels Vendeurs	(2 681)	(2 859)
Positions nettes dérivés de change*	(11)	4

* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

c. Décomposition des flux du compte de résultat

Les flux impactant le compte de résultat sur ces dérivés peuvent être décomposés de la manière suivante :

Exercice 2011 (en millions d'euros)	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*		Inefficacité*	Total Compte de Résultat
			Sous-jacent	Dérivé		
Dérivés de métaux	(3)	(1)	-	-	(0)	(4)
Dérivés de change	(17)	2	-	-	1	(14)
Dérivés de taux d'intérêt	0	-	-	-	-	0
Total	(20)	1	-	-	1	(18)

* Au sens d'IAS 32/39.

Exercice 2010 (en millions d'euros)	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*		Inefficacité*	Total Compte de Résultat
			Sous-jacent	Dérivé		
Dérivés de métaux	(4)	75	-	-	(0)	71
Dérivés de change	(30)	0	-	-	(1)	(31)
Dérivés de taux d'intérêt	1	-	-	-	-	1
Total	(33)	75	-	-	(1)	41

* Au sens d'IAS 32/39.

Principaux commentaires :

- Dérivés métaux : la documentation permettant la comptabilisation en couverture de flux de trésorerie des dérivés métaux non échus (CFH) porte sur l'essentiel des flux du Groupe.

Les reversements de CFH métal et d'une façon générale, le résultat réalisé sur les dérivés métaux, sont comptabilisés au niveau de la Marge opérationnelle. Le résultat latent sur les dérivés métaux considérés comme du trading, ou sur la part inefficace des dérivés traités en CFH est pour sa part enregistré sur une ligne spécifique du compte de résultat « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».

- Dérivés de change : le reversement des positions documentées en tant que CFH portant sur les flux commerciaux est comptabilisé au niveau de la Marge opérationnelle. L'ensemble des autres flux relatifs aux dérivés de change, latents ou réalisés, est comptabilisé dans le résultat financier du Groupe, soit en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (brut) » s'ils portent sur une des composantes de la dette nette (et sont clairement identifiés comme tels dans les systèmes d'information amont du Groupe), soit sur la ligne « Autres charges financières ».

Les dérivés de change comptabilisés en « trading » correspondent pour l'essentiel :

- Soit à des couvertures économiques d'actifs et de passifs en devises. À noter que les dérivés initialement documentés comme de la couverture de flux de trésorerie perdent cette qualification comptable au moment où la facture sous-jacente est émise.

Leur impact résultat est dans ce cas compensé, pour leur composante spot, par la revalorisation de ces sous-jacents au cours de clôture (voir **Note 28.b**).

- Soit à des couvertures de flux futurs non documentés comme de la couverture de flux de trésorerie.

La part inefficace des dérivés de change correspond pour une large part aux points de terme, la documentation de flux de trésorerie portant généralement sur les seuls cours spot.

- Dérivés d'intérêt : ces derniers ne sont pas matériels au niveau du Groupe conformément à la politique de gestion exposée au niveau de la **Note 26.b** ci-avant. Leur impact est comptabilisé le cas échéant sur la ligne « Coût de l'endettement financier (brut) » du compte de résultat.

d. Échéances

Cet échéancier est présenté pour l'ensemble des dérivés ouverts à la date de clôture quelle que soit leur qualification comptable au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010. Les maturités sont essentiellement à court terme.

Dérivés de change

En ce qui concerne les dérivés de change, l'échéancier sur base des justes valeurs est le suivant :

(en millions d'euros)	2011		2010	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
À moins d'un an	23	43	37	38
Entre 1 an et 2 ans	6	4	1	4
Entre 2 ans et 3 ans	0	0	1	1
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	-	0
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
Total	29	47	39	43

L'échéancier sur base des montants notionnels est le suivant au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 :

(en millions d'euros)	2011		2010	
	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs
À moins d'un an	2 276	2 294	2 432	2 433
Entre 1 an et 2 ans	324	318	227	228
Entre 2 ans et 3 ans	70	69	180	174
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	24	24
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
Total	2 670	2 681	2 863	2 859

Dérivés métaux

En ce qui concerne les dérivés métaux, le Groupe renversant systématiquement les positions à échéance des dérivés, les justes valeurs sont la meilleure estimation à la date de clôture des flux nets de trésorerie futurs :

(en millions d'euros)	2011		2010	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
À moins d'un an	8	26	63	5
Entre 1 an et 2 ans	2	2	11	-
Entre 2 ans et 3 ans	0	0	2	-
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	0	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
Total	10	28	76	5

Note 28. Informations complémentaires sur les instruments financiers

a. Catégories d'actifs et de passifs financiers

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

(en millions d'euros)	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2011	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2011
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Actifs								
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	N/A	22	✗	✓	✗	✗	22
Créances commerciales								
- Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts et créances	N/A	293	✓	✗	✗	✗	293
- Créances clients et comptes rattachés	Prêts et créances	N/A	1 168	✓	✗	✗	✗	1 168
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	12 3	✗	✗	✓	✗	12 3
Instr. dérivés documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	18 7	✗	✗	✗	✓	18 7
Autres actifs financiers courants et non courants								
- Actifs financiers court terme	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	50	✗	✗	✓	✗	50
- Autres actifs financiers courants et non courants	Prêts et créances	N/A	66	✓	✗	✗	✗	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	Dépôts à terme : 2 Autres : 1	177 682	✗	✗	✓	✗	859

✓ Traitement comptable retenu.

* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2011	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2011	
			Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres		
Passifs								
Dette financière brute								
- Emprunts obligataires convertibles	Passifs financiers au coût amorti	N/A	512	✓	✗	✗	✗	531
- Emprunts obligataires	Passifs financiers au coût amorti	N/A	360	✓	✗	✗	✗	348
- Autres dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	N/A	260	✓	✗	✗	✗	260
Dettes commerciales								
- Dettes sur contrats de construction	Passifs financiers au coût amorti	N/A	319	✓	✗	✗	✗	319
- Fournisseurs et comptes rattachés	Passifs financiers au coût amorti	N/A	1 051	✓	✗	✗	✗	1 051
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	28 3	✗	✗	✓	✗	28 3
Instr. dérivés documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	19 25	✗	✗	✗	✓	19 25
Autres passifs financiers courants et non courants	Passifs financiers au coût amorti	N/A	33	✓	✗	✗	✗	33

✓ Traitement comptable retenu.

* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** est identique à leur valeur comptable.
- Les **titres disponibles à la vente** sont évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash-flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, est identique à leur valeur comptable.
- L'**endettement à taux fixe** du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2013 et 2016 et de l'obligation 2017, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur de l'obligation 2017 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2011 et inclut les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE a été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :
 - (i). Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2011 (40,10 euros) ;
 - (ii). Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2011 (respectivement 84,30 euros et 57,40 euros pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016) ;
 - (iii). Taux swap Euro à respectivement un an (1,41 %) et trois ans (1,36 %) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016 ;
 - (iv). Spread de crédit à respectivement un an (350 points de base) et trois ans (450 points de base) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016 ;
 - (v). Coût du prêt / emprunt de titres (50 points de base).
- La juste valeur des **autres passifs financiers courants et non courants**, y compris les **dettes commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

L'information équivalente est donnée pour l'exercice 2010 ci-dessous :

	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2010	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2010
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Actifs								
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	N/A	20	✗	✓	✗	✗	20
Créances commerciales								
- Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts et créances	N/A	189	✓	✗	✗	✗	189
- Créances clients et comptes rattachés	Prêts et créances	N/A	1 126	✓	✗	✗	✗	1 126
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	18 5	✗	✗	✓	✗	18 5
Instr. dérivés documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	21 71	✗	✗	✗	✓	21 71
Autres actifs financiers courants et non courants								
- Actifs financiers court terme	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	150	✗	✗	✓	✗	150
- Autres actifs financiers courants et non courants	Prêts et créances	N/A	81	✓	✗	✗	✗	81
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	1	795	✗	✗	✓	✗	795

✓ Traitement comptable retenu.

* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

(en millions d'euros)	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2010	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2010
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Passifs								
Dette financière brute								
- Emprunts obligataires convertibles	Passifs financiers au coût amorti	N/A	490	✓	✗	✗	✗	514
- Emprunts obligataires	Passifs financiers au coût amorti	N/A	360	✓	✗	✗	✗	364
- Autres dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	N/A	239	✓	✗	✗	✗	239
Dettes commerciales								
- Dettes sur contrats de construction	Passifs financiers au coût amorti	N/A	202	✓	✗	✗	✗	202
- Fournisseurs et comptes rattachés	Passifs financiers au coût amorti	N/A	1 077	✓	✗	✗	✗	1 077
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	25 2	✗	✗	✓	✗	25 2
Instr. dérivés documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	18 3	✗	✗	✗	✓	18 3
Autres passifs financiers courants et non courants	Passifs financiers au coût amorti	N/A	49	✓	✗	✗	✗	49

✓ Traitement comptable retenu.

* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** était identique à leur valeur comptable.
- Les **titres disponibles à la vente** étaient évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash-flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, était identique à leur valeur comptable.
- L'**endettement à taux fixe** du Groupe était essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2013 et 2016 et de l'obligation 2017, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur de l'obligation 2017, avait été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2010 et incluait les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE avait été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :
 - Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2010 (58,86 euros) ;
 - Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2010 (respectivement 84,83 euros et 67,86 euros pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016) ;
 - Taux swap Euro à respectivement deux ans (1,56 %) et quatre ans (2,20 %) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016 ;
 - Spread de crédit à respectivement deux ans (300 points de base) et quatre ans (375 points de base) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016 ;
 - Coût du prêt / emprunt de titres (50 points de base).
- La juste valeur des **autres passifs financiers courants et non courants**, y compris les **dettes commerciales**, était identique à leur valeur comptable.

b. Calculs des gains et pertes nets

Exercice 2011 (en millions d'euros)	Gains / (Pertes) nets					Total 2011
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	N/A	(2)	-	(2)
Prêts et créances	1	N/A	(3)	(3)	0	(5)
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	(1)	N/A	N/A	N/A	(1)
Passifs financiers au coût amorti	(81)	N/A	(5)	0	N/A	(86)
Total	(80)	(1)	(8)	(5)	0	(94)

Exercice 2010 (en millions d'euros)	Gains / (Pertes) nets					Total 2010
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-	N/A	0	0	0
Prêts et créances	0	N/A	49	(4)	0	45
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	(21)	N/A	N/A	N/A	(21)
Passifs financiers au coût amorti	(75)	N/A	(11)	0	N/A	(86)
Total	(75)	(21)	38	(4)	0	(62)

- Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier (brut) » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir **Note 24**). Dans le cas contraire (dettes et créances d'exploitation), ils figurent au sein de la Marge opérationnelle.
- Les gains et pertes liés aux écarts de conversion, sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres charges financières » ou en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (brut) » s'ils portent sur un des agrégats de la dette nette et sont clairement identifiés comme tels au sein des systèmes d'information amont du Groupe.
- Les dépréciations portant sur des prêts et créances d'exploitation sont comptabilisées au sein de la Marge opérationnelle.
- Le traitement des impacts résultat relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci-avant dans la **Note 27.c**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 17 millions d'euros en 2011 et 13 millions d'euros en 2010. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés. La juste valeur dégagée par les « Actifs financiers court terme » (voir **Note 19**) n'est pas matérielle sur l'exercice 2011.

Note 29. Contrats de location simple

Les loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables sont les suivants :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Au 31 décembre 2011	115	29	70	16
Au 31 décembre 2010	113	27	62	24

Note 30. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec le groupe Madeco, actionnaire de référence de Nexans, les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique, voir **Note 30.d**).

a. Compte de résultat

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2011	2010
Revenus		
- Filiales non consolidées	82	54
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	3	2
Coût des ventes		
- Filiales non consolidées	(8)	(14)
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	(2)	(4)

b. État de la situation financière

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2011	2010
Actifs :		
- Filiales non consolidées	22	16
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	2	1
Dettes / (créances) financières :		
- Filiales non consolidées	(9)	2
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	(1)	-
Autres passifs :		
- Filiales non consolidées	2	3
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	3	2

c. Relations avec le groupe Madeco

Suite à l'acquisition des activités Câbles du groupe Madeco au 30 septembre 2008 et à l'accord conclu le 27 mars 2011, visant à donner à Madeco une position de référence dans le capital de Nexans, le groupe Madeco détient directement près de 20 % du capital de Nexans SA au 31 décembre 2011 et dispose de trois sièges au Conseil d'Administration et d'un représentant au Comité des Nominations et des Rémunérations (voir **Note 2.c**).

Les relations contractuelles entre Nexans et le groupe Madeco au 31 décembre 2011 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités Câbles du groupe Madeco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant du 30 septembre 2008. Ce contrat a donné lieu à des contrats connexes, dont certains restent en vigueur au 31 décembre 2011 (notamment pour l'utilisation de certaines marques et licences).

Les relations entre Nexans et Madeco concernant la participation de ce dernier dans le capital de Nexans sont régies par l'accord conclu le 27 mars 2011 et publié sur le site Internet du Groupe.

Par ailleurs, Nexans a conclu certains contrats commerciaux avec des entités du groupe Madeco. Les flux et positions bilanciels correspondants sont retranscrits dans les tableaux présentés ci-avant en **Note 30.a** et **Note 30.b**.

d. Rémunération des Principaux Dirigeants

(Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans)

Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les Principaux Dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2011	2010
Rémunération au titre du mandat social*	1,9	1,5
Jetons de présence*	0,6	0,5
Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature*	8,7	7,9
Stock-options**	1,1	2,3
Actions de performance**	0,0	-
Indemnités de départ*	-	-
PILT**	1,3	0,1
Charges sur engagements de retraite***	2,8	3,1
Rémunérations totales	16,4	15,4

* Montants versés pendant l'exercice, charges sociales patronales incluses.

** Charge comptabilisée durant l'exercice.

*** Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut le coût des services ainsi que la charge d'intérêt de l'exercice.

Complément d'information quant aux rémunérations des Principaux Dirigeants du Groupe (Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans) :

- Il est rappelé que :
 - Le Comité Exécutif du Groupe a été élargi à six nouveaux membres au cours de l'année 2011 : Giuseppe Borrelli (Directeur Europe de la Ligne de Marché « Utilities & Operators »), Antoine Caillaud (Directeur Industriel et Supply Chain), Benjamin Fitoussi (Directeur de la Stratégie et du Développement), Jean-Philippe Machon (Directeur Europe de la Ligne de Marché « Distributeurs & Installateurs »), Paul Nelson (Directeur Europe de la Ligne de Marché « Infrastructures & Projets Industriels ») et Dirk Steinbrink (Directeur Haute Tension et Câbles Sous-Marins).
 - Francis Krähenbühl (Directeur de la Zone Europe Centrale) et Jorge Tagle (Directeur de la Zone Amérique du Sud) ont quitté le Comité Exécutif du Groupe au cours de l'année 2011.
 - Wolfgang Bedorf (Directeur Zone Moyen-Orient-Russie-Afrique) a quitté le Comité Exécutif du Groupe au 31 décembre 2010 suite à son départ à la retraite.
- Le montant des provisions ainsi que de la couverture financière au titre des retraites des membres du Comité Exécutif n'est pas communiqué car il ne peut être individualisé. Le montant total des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficient les membres du Comité Exécutif s'élevait à 21,0 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- Toute attribution d'options aux Principaux Dirigeants entre 2007 et 2010 était assortie, conformément à la politique adoptée par le Groupe, d'un plan cash d'intéressement long terme (PILT). Aucune somme n'avait été perçue par les Principaux Dirigeants du Groupe au titre du PILT assorti au plan de stock-options du 22 février 2008 (plan n° 7) ainsi que du PILT assorti au plan de stock-options du 25 novembre 2008 (plan n° 8), les objectifs prévus par ces PILT n'ayant pas été atteints. Les provisions résiduelles au 31 décembre 2009 avaient été reprises sur l'exercice 2010 pour un montant de 0,8 million d'euros, charges sociales comprises.

Au titre du PILT assorti au plan de stock-options du 9 mars 2010 (plan n° 9) les Principaux Dirigeants du Groupe recevront, début 2012, un montant de 1,7 million d'euros (soit un coût de 2,2 millions d'euros charges sociales comprises), les objectifs prévus par le PILT ayant été en grande partie réalisés. Cette charge a été intégralement provisionnée au 31 décembre 2011. Une provision de 0,9 million d'euros avait déjà été constituée dans les comptes de l'exercice 2010 au titre de ce PILT.

Engagements envers Frédéric Vincent, Président-Directeur Général

L'ensemble des engagements pris envers Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général sont décrits en détail au paragraphe 7.4 du Rapport de Gestion.

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président-Directeur Général des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 et ratifiés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009 :

- En cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est soumis à deux conditions de performance, dont l'une est liée à la performance financière du Groupe et l'autre fondée sur le taux moyen de performance boursière comparé de la Société par rapport à l'indice SBF120. Le versement de cette indemnité sera fonction du niveau de performance atteint et ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.
- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable), soit le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives. Cet engagement a été provisionné dans les comptes du Groupe depuis le 31 décembre 2009 à hauteur de 2,0 millions d'euros.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

En cas de départ à la retraite, Frédéric Vincent bénéficierait du régime de retraite supplémentaire mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

Engagement envers Gérard Hauser, Président-Directeur Général jusqu'au 26 mai 2009

Gérard Hauser restait soumis jusqu'au 26 mai 2011, à un engagement de non-concurrence vis-à-vis de la Société, lequel donnait lieu au paiement d'une indemnité égale à la rémunération totale perçue au cours des douze derniers mois précédant la cessation de son contrat de travail. Cette indemnité était provisionnée dans les comptes consolidés pour un montant résiduel de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2010.

Note 31. Passifs éventuels, litiges

a. Enquêtes Concurrence

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs⁽¹⁾ de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

En conséquence, le Groupe a constitué une provision pour risques de 200 millions d'euros dans ses comptes consolidés depuis le 30 juin 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à l'estimation du Groupe de l'amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions ainsi que de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission indique envisager de fonder une amende, et la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission européenne en date du 26 octobre 2011.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat (« Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne »), au sein du résultat opérationnel.

Le Groupe demeure aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (autre enquête portant sur les activités réalisées localement), aux États-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité. Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer à ce jour sur les suites qui seront données à ces procédures et à ce titre, n'a constitué aucune provision dans ses comptes en rapport avec les autres enquêtes. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont quant à elles été clôturées sans qu'aucune sanction n'ait été prononcée à l'encontre du Groupe.

Dans son communiqué du 12 février 2009 et dans sa communication ultérieure, la Société avait indiqué qu'une issue défavorable à ces différentes procédures ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

(1) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

b. Autres litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, Nexans estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes :

- Dans le cadre de l'allocation définitive du goodwill résultant de l'acquisition des activités Câbles du groupe Madeco au 30 septembre 2008, Nexans avait constaté dans ses comptes 2008 retraités, une provision de 16 millions d'euros visant à couvrir différents risques identifiés à date d'acquisition. Compte tenu de l'évolution favorable d'un certain nombre de ces risques, cette provision a été partiellement reprise au cours du deuxième semestre 2010 et n'était plus matérielle au 31 décembre 2010.
- L'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Le client, une société détenue par l'État chinois, avait contesté en 2009 les montants dus au titre de la protection du câble déjà posé (et en fonctionnement) sur le fondement du caractère excessif du temps passé dans l'exécution des travaux de protection. Nexans avait constitué dès le premier semestre 2010 dans ses états financiers une provision qui avait permis de couvrir la transaction finalement conclue avec le client début 2011 sur les travaux passés. À fin 2011, les travaux entrepris pour ce client sont finalisés.

Un autre problème sur ce projet concernait le bateau du sous-traitant chinois participant à l'installation qui avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement Nexans qui était à son bord. La réclamation de l'armée qui s'élevait à environ 7 millions d'euros avait été résolue courant 2010.

Enfin, un différend avec ce même sous-traitant est toujours en cours à fin décembre 2011, celui-ci réclamant le paiement de factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. Nexans réclame de son côté au sous-traitant le remboursement des préjudices (y compris retard) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage à Singapour prévu au premier semestre 2012.

- Le Groupe avait procédé au cours du deuxième trimestre 2011 à une évaluation des éventuelles conséquences, en particulier financières et en termes d'approvisionnement, des événements intervenus en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et au Japon, et avait conclu que ces événements n'étaient pas de nature à remettre en cause les objectifs que le Groupe s'était fixé pour l'exercice 2011.

Nexans avait néanmoins comptabilisé une provision dans ses comptes au 30 juin 2011 compte tenu de la difficulté à apprécier de manière complète et précise la situation dans certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, zone où, entre autres, le Groupe exporte des câbles haute tension terrestre.

La normalisation progressive de la situation politique des principaux pays sur lesquels le Groupe est engagé en Afrique du Nord et au Moyen-Orient au cours du deuxième semestre, la capacité à confirmer fin décembre l'absence de dommage matériel sur les câbles entreposés localement et la volonté de procéder à un redémarrage progressif des activités dans cette zone géographique, ont conduit le Groupe à reprendre cette provision au 31 décembre 2011, Nexans estimant ne plus être exposé à un risque significatif à cette date.

Ces éléments étant précisés, le Groupe continue à procéder à l'évaluation des évolutions politiques, notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (ainsi que plus récemment le contexte général en Russie) et des éventuelles conséquences sur l'exécution des contrats significatifs conclus dans ces zones.

- Le Groupe avait identifié fin 2010 qu'une de ses unités de production avait livré des câbles destinés à la marine militaire US (Navy) et d'autres clients gouvernementaux américains sans les avoir au préalable testés de façon exhaustive. Certains de ces câbles ne remplissaient pas l'ensemble des spécifications requises par le client. Nexans avait de ce fait comptabilisé dès fin 2010 une provision, dont le montant reste non significatif au 31 décembre 2011, pour couvrir le rappel des produits non encore intégrés dans les bateaux/vaisseaux, les actions correctives qui pouvaient être nécessaires et les réclamations limitées reçues des clients.

Nexans a volontairement informé la Navy de ces faits ainsi que le Bureau de l'« Inspector General ». La qualité de « fournisseur qualifié » de Nexans a été suspendue pour un nombre limité de produits concernés. Le Groupe reste un fournisseur qualifié pour la plupart des références pour lesquelles il avait été certifié.

Nexans a soumis à son initiative en décembre 2011 son rapport sur ces faits et circonstances aux autorités américaines, mais ne peut se prononcer sur la possibilité de sanctions financières que le Bureau de l'« Inspector General » pourrait décider, ni le cas échéant, le montant de ces dernières. Dans ce contexte, aucune provision n'a été comptabilisée à ce jour pour couvrir une éventuelle amende.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation de Nexans, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

c. Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figure la vente de câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe vendus à un fabricant de faisceaux. Ce fabricant de faisceaux les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale de Nexans n'a pas été informée des spécifications requises par le constructeur automobile européen. Ce dernier aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale de Nexans a estimé que les câbles vendus correspondaient aux spécifications de son client, le fabricant de faisceaux.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de faisceaux dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'identifier la cause technique du dommage et Nexans a été impliqué dans cette procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier invoque la non-conformité des câbles aux spécifications techniques du fabricant de faisceaux, ce que le fabricant de faisceaux et Nexans ont réfuté. À l'issue de cette procédure, le tribunal rendra un constat d'expertise technique, attendu en 2012. Le constructeur automobile aurait lancé une campagne de rappel qui concernerait environ 350 000 commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre suite aux retours de véhicules à cette date. Ce cas a été notifié par Nexans à l'assureur de l'époque.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences du cas décrit ci-dessus, Nexans estime que son issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

Note 32. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan jugés significatifs pour le Groupe aux 31 décembre 2011 et 2010 sont repris ci-dessous.

a. Engagements liés au périmètre du Groupe consolidé

Contrat de rachat de créances commerciales

Dans le cadre de la mise en place, au cours du deuxième trimestre 2010, d'un nouveau contrat de rachat de créances commerciales Euro (tel que décrit dans la **Note 1.a** et dans la **Note 26.a**), Nexans a octroyé au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération un cautionnement solidaire couvrant pour une première partie les obligations de paiement auxquelles sont soumises les deux filiales cédantes en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances, en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'un des cédants.

La probabilité d'un appel en garantie du partenaire bancaire est jugée extrêmement faible par le Groupe au 31 décembre 2011.

Le montant du cautionnement consenti s'élevait au 31 décembre 2011 pour la première partie à 34 millions d'euros et pour la seconde partie à 250 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale supérieure à douze mois à la clôture du 31 décembre 2011, la maturité réelle variant fonction du cédant et de la nature de l'obligation concernée.

Risques liés aux opérations de fusions et acquisitions

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, sans normalement mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est, soit provisionné (s'il est estimable), soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 23** et à la **Note 31**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient dans certaines opérations d'acquisitions de garanties de la part des vendeurs. Dans le cadre de l'acquisition, réalisée le 1^{er} août 2008, de la société italienne Intercond, Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs au titre du contrat d'acquisition (21 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2011, 14 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2012 et 7 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2013).

Acquisition des activités Câbles du groupe Madeco

Dans le cadre de l'acquisition des activités Câbles du groupe chilien Madeco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par Madeco au titre du contrat d'acquisition. Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (voir **Note 31**).

Il est rappelé que le coût d'acquisition des activités Câbles du groupe Madeco restait soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008. Le 9 juillet 2009, Madeco avait notifié Nexans de sa décision d'initier une procédure d'arbitrage pour arrêter le montant final de l'ajustement. Le 14 janvier 2011, Madeco et Nexans ont conclu un accord amiable en application duquel l'ajustement à la baisse du montant de l'acquisition avait été limité à 14,9 millions de dollar US. Conformément à l'engagement ferme pris en 2008, Nexans avait par ailleurs concrétisé à cette même date, le rachat de la participation minoritaire résiduelle dans sa filiale Nexans Colombie pour 9,2 millions de dollar US.

b. Engagements liés au financement du Groupe

Engagements donnés

- Les sûretés réelles consenties par le Groupe en garantie d'emprunts se décomposent de la façon suivante par nature d'actifs au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
Sûretés réelles consenties sur immobilisations corporelles	12	5
Sûretés réelles consenties sur immobilisations incorporelles	-	-
Sûretés réelles consenties sur stocks	-	-
Sûretés réelles consenties sur actifs financiers	-	-
Total sûretés réelles consenties	12	5

- Crédit syndiqué : Dans le cadre du nouveau crédit syndiqué (voir **Note 24.f**), Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Services en faveur des banques parties au contrat. Cette garantie est donnée pour un montant maximum de 594 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Engagements reçus

Le Groupe bénéficie au 31 décembre 2011 d'une ligne de crédit syndiqué non utilisée d'un montant de 540 millions d'euros à échéance du 1^{er} décembre 2016. Se référer à la **Note 24.f** pour des informations complémentaires.

Au 31 décembre 2010, le Groupe bénéficiait d'une ligne de crédit syndiqué d'un montant de 580 millions d'euros à échéance du 16 octobre 2012 qui n'était pas utilisée.

Comme évoqué ci-dessus en **a)**, Nexans a par ailleurs mis en place en avril 2010 une opération de titrisation de créances commerciales. Cette dernière porte sur un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées et une durée maximale de cinq ans. Se référer à la **Note 1.a.** et à la **Note 26.a.** pour plus de détails.

c. Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les principaux engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles (hors garanties de maison-mère, voir ci-après) sont résumés ci-dessous :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010	Références
Engagements donnés			
Instruments dérivés d'achat de devises*	2 670	2 863	Note 27.b
Instruments dérivés d'achat de métal	604	597	Note 27.b
Engagements fermes sur achats d'immobilisations corporelles	31	35	Note 13.c
Engagements d'indemnisation de tiers	722	696	Voir 1)
Contrats « Take-or-pay » sur achat de cuivre (tonnes)	114 679	111 324	Voir 2)
Loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables	115	113	Note 29
Engagements reçus			
Instruments dérivés de vente de devises*	2 681	2 859	Note 27.b
Instruments dérivés de vente de métal	111	151	Note 27.b
Contrats « Take-or-pay » sur vente de cuivre (tonnes)	129 607	111 602	Voir 2)
Autres engagements reçus	29	-	

* Y compris les dérivés couvrant la dette nette du Groupe.

(1) Engagements d'indemnisation de tiers

De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions.

Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (respectivement 722 millions d'euros et 696 millions d'euros au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010).

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est, soit provisionné (s'il est estimable), soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 23** et à la **Note 31**.

(2) Contrats « Take-or-pay » (flux physiques)

Les volumes reportés dans le tableau reprennent les quantités négociées dans le cadre de contrats « Take-or-Pay » de cuivre dont le prix est fixé à date de clôture de l'exercice, y compris les quantités présentes en stocks. Se référer à la **Note 26.d** pour plus de détails.

D'une façon plus générale, le Groupe prend des engagements fermes vis-à-vis de certains clients ou fournisseurs au titre de contrats « Take-or-Pay » dont les plus significatifs portent sur les approvisionnements en cuivre.

(3) Le Groupe a par ailleurs consenti des garanties de maison-mère pour un montant de 1 218 millions d'euros au 31 décembre 2011 (1 003 millions d'euros au 31 décembre 2010). Ces dernières comprennent principalement des garanties de performance consenties à des clients.

Note 33. Liste des principales sociétés consolidées

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues sur les exercices 2011 et 2010 sont présentées dans la Note 2.e. Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2011.

Sociétés par pays	Activité principale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
France				
Nexans⁽²⁾	 Holding	 100 %	 100 %	 Consolidante
Nexans Participations	Holding	100 %	100 %	
Lixis	Holding	100 %	100 %	
Nexans France ⁽³⁾	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Interface	Télécom	100 %	100 %	
Eurocable	Énergie	100 %	100 %	
Recycables	Fils conducteurs	36,5 %	36,5 %	Mise en équivalence
Alsafil	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Nexans Power Accessories France	Énergie	100 %	100 %	
Belgique				
Nexans Benelux SA	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Harnesses	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Network Solutions NV	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Services ⁽⁴⁾	Holding	100 %	100 %	
Opticable SA NV	Télécom	60 %	60 %	
Allemagne				
Nexans Deutschland GmbH	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Superconductors GmbH	Énergie	100 %	100 %	
Metrofunkabel Union GmbH	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Auto Electric GmbH ⁽⁵⁾	Énergie	100 %	100 %	
Confecta GmbH Deutschland ⁽⁶⁾	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	Énergie	100 %	100 %	
Europe du Nord				
Nexans Nederland BV	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Norway A/S	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Suisse SA	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Re ⁽⁷⁾	Holding	100 %	100 %	
Nexans Logistics Ltd	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Sweden AB	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Denmark	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Axjo Kabel AG	Énergie	100 %	100 %	
Europe du Sud				
Multinacional Trade	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Iberia SL	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Italia SpA	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Participation Italia Srl	Holding	100 %	100 %	
Intercond Services SpA ⁽⁸⁾	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Hellas SA ⁽²⁾	Énergie et Télécom	71,75 %	71,75 %	
Nexans Turkiye Endustri Ve Ticaret AS	Énergie et Télécom	100 %	100 %	

Sociétés par pays	Activité principale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
Europe de l'Est				
Nexans Russia	Énergie	100 %	100 %	
Amérique du Nord				
Nexans Canada Inc	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans USA Inc	Holding	100 %	100 %	
Nexans Energy USA Inc	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Inc	Télécom	100 %	100 %	
Amérique du Sud				
Nexans Indelqui	Énergie	100 %	100 %	
Optel S.A.	Télécom	100 %	100 %	
Inercable	Holding	100 %	100 %	
Nexans Chile S.A. Cerrada	Énergie	100 %	100 %	
Colada Continua S.A.	Fils conducteurs	41 %	41 %	Mise en équivalence
Nexans Colombie	Énergie	100 %	100 %	
Indeco Peru	Énergie	96 %	96 %	
Cobrecon	Fils conducteurs	33,33 %	32,00 %	Mise en équivalence
Nexans Brasil S.A.	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Afrique et Moyen-Orient				
Liban Câbles SAL	Énergie et Télécom	90 %	90 %	
International Cables Company Ltd	Énergie et Télécom	97,87 %	88,08 %	
Nexans Maroc ⁽²⁾	Énergie	83,59 %	83,59 %	
Sirmel Maroc	Énergie	83,50 %	69,80 %	
Qatar International Cable Company	Énergie	30,33 %	30,33 %	Mise en équivalence
Asie				
Nexans (Shanghai) Electrical Materials Co Ltd	Télécom	100 %	100 %	
Nexans Communications (Shanghai) Cable Co. Ltd	Télécom	100 %	100 %	
Nexans China Wire & Cables Co Ltd	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Korea Ltd	Énergie et Télécom	99,52 %	99,51 %	
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	Énergie et Télécom	98,10 %	97,90 %	
Daeyoung Cable	Énergie et Télécom	100 %	99,51 %	
Nexans Vietnam Power Cable Co	Énergie	59,05 %	58,76 %	
Nexans (Nanning) Communications Co. Ltd	Télécom	100 %	100 %	
Nippon High Voltage Cable Corporation	Énergie	66 %	66 %	
OLEX Australia Pty Ltd	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
OLEX New Zealand Ltd	Énergie et Télécom	100 %	100 %	

(1) Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

(2) Sociétés cotées sur une bourse de valeurs.

(3) Nexans Copper France (anciennement dénommée Société Lensoise de Cuivre) qui avait repris, depuis le 1^{er} novembre 2008, les activités de la Société de Coulée Continue du Cuivre en location-gérance a été fusionnée avec Nexans France en 2011.

(4) Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans depuis le 1^{er} octobre 2008.

(5) Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales notamment aux États-Unis, en Roumanie, en Ukraine, en République tchèque, en Slovaquie, en Tunisie et au Mexique.

(6) Confecta GmbH Deutschland, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous-filiales en Suisse et en France.

(7) Nexans Re est la Société de Réassurance du Groupe.

(8) Entité préconsolidant les sociétés italiennes Pessano Cavi et Intercond SpA.

Note 34. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement matériel postérieur à la clôture n'est à signaler.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Nexans, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « Enquêtes de concurrence » de la **Note 2 d)** et « Passifs éventuels, litiges » de la **Note 31** de l'annexe aux comptes consolidés qui font état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre Groupe.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dépréciation des actifs

Votre Groupe procède à chaque arrêté à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des actifs non courants, selon les modalités décrites dans le paragraphe n « Tests de dépréciation des actifs » de la **Note 1** « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et avons vérifié que les **Notes 1.n** et **7** « Dépréciations d'actifs nettes » de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Actifs d'impôts différés

Votre Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats, tel que décrit dans le paragraphe v « Impôts différés » de la **Note 1** « Principes comptables » et dans la **Note 9** « Impôts sur les bénéfices » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues aux fins de vérifier le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés.

Pensions et indemnités de départ à la retraite

Votre Groupe enregistre des provisions relatives aux régimes de retraite et assimilés, tel que cela est décrit dans le paragraphe t « Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel » de la **Note 1** « Principes comptables » et dans la **Note 22** « Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres avantages à long terme consentis aux salariés » de l'annexe aux comptes consolidés. Ces avantages ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier que la **Note 22** de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense, le 8 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson
Associée

Neuilly-sur-Seine, le 8 février 2012

PricewaterhouseCoopers Audit



Éric Bulle
Associé



Comptes SOCIAUX

Bilan	210
Compte de résultat	212
Liste des filiales et participations	214
Inventaire des valeurs mobilières	215
Notes annexes	216
Notes sur le bilan	218
Notes sur le résultat	226
Renseignements divers	228
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	232

Bilan

Actif

Au 31 décembre, en milliers d'euros	Montants bruts	Amortissements	2011	2010
Immobilisations incorporelles	340	(186)	154	97
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	2 337 092	(19 000)	2 318 092	2 318 092
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	15 147	-	15 147	41 674
Autres immobilisations financières	1 331	-	1 331	603
ACTIF IMMOBILISÉ	2 353 910	(19 186)	2 334 724	2 360 466
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	14 154	-	14 154	10 084
Autres créances	342 356	-	342 356	295 226
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Divers				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	102	-	102	97
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	87	-	87	56
ACTIF CIRCULANT	356 699	-	356 699	305 464
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 064	-	5 064	5 039
Primes de remboursement des obligations	8 362	-	8 362	15 611
Écarts de conversion – Actif	0	-	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	2 724 035	(19 186)	2 704 849	2 686 580

Passif

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2011	2010
Capital social	28 723	28 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 363 214	1 359 622
Écarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	2 860	2 801
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	269 876	272 833
Résultat de l'exercice	35 422	28 684
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	4 739	3 247
CAPITAUX PROPRES	1 704 834	1 695 792
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	550 680	550 680
Autres emprunts obligataires	363 398	363 398
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	401	36
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 249	15 542
Dettes fiscales et sociales	70 368	59 997
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	581	733
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	338	401
DETTES	1 000 015	990 787
Écarts de conversion – Passif	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	2 704 849	2 686 580

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	France	Exportation	2011	2010
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-
Production vendue de services	16 188	1 734	17 922	12 882
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	16 188	1 734	17 922	12 882
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 563	-
Autres produits			-	-
PRODUITS D'EXPLOITATION			19 484	12 882
Autres achats et charges externes			24 763	23 043
Impôts, taxes et versements assimilés			746	109
Salaires et traitements			5 056	4 916
Charges sociales			1 548	1 612
Dotations d'exploitation				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			56	32
- Sur immobilisations : dotations aux provisions			-	-
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			-	-
- Sur autres actifs : dotations aux amortissements			1 539	1 279
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			-	-
Autres charges			571	496
CHARGES D'EXPLOITATION			34 280	31 487
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(14 796)	(18 605)

(en milliers d'euros)	2011	2010
Produits financiers de participations	86 007	82 762
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	5 176	6 240
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	762	1 139
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
PRODUITS FINANCIERS	91 945	90 141
Dotations financières aux amortissements et provisions	7 249	7 249
Intérêts et charges assimilées	33 072	33 097
Différences négatives de change	1 533	1 608
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
CHARGES FINANCIÈRES	41 854	41 954
RÉSULTAT FINANCIER	50 091	48 187
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	35 295	29 582
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 008	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 008	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	76	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	6
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 492	1 443
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 567	1 449
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(559)	(1 449)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(138)	(121)
Impôts sur les bénéfices	824	672
BÉNÉFICE OU (PERTE)	35 422	28 684

Liste des filiales et participations

Informations financières au 31 décembre 2011	Capital En milliers de devises	Capitaux propres (hors capital) En milliers de devises	Q.P. du capital détenue En %	Dividendes encaissés En milliers d'euros	Valeur brute Titres En milliers d'euros	Valeur nette Titres En milliers d'euros	Chiffre d'affaires ⁽⁵⁾ En milliers de devises	Résultat ⁽⁵⁾ En milliers de devises

A- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société

1) FILIALES (plus de 50 %)

Nexans France Paris - France (SIREN : 428 593 230)	70 000	(135 587)	100,00	35 300	237 400	218 400	2 046 472	(188 570)
Nexans Participations Paris - France (SIREN : 314 613 431)	385 500	1482 860	100,00	50 115	1 848 256	1 848 256	-	67 210
Nexans Indelqui SA ⁽¹⁾ Buenos Aires - Argentine	106 873	21 911	100,00	-	37 268	37 268	241 748	8 656
InverCable SA ⁽²⁾ Santiago - Chili	82 400	55 672	100,00	-	194 948	194 948	-	5 404

2) PARTICIPATIONS (10 à 50 %)

Nexans Korea ⁽³⁾ Chungcheongbuk - Corée	17 707 074	76 626 435	35,53 ⁽⁴⁾	443	16 940	16 940	356 327 043	(9 496 133)
---	------------	------------	----------------------	-----	--------	--------	-------------	-------------

B- Renseignements globaux sur les autres titres

Ensemble des filiales françaises (> 50 %)	-	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble des filiales étrangères (> 50 %)	-	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble des participations françaises (10 à 50 %)	-	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble des participations étrangères (10 à 50 %)	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres	-	-	-	149	2 281	2 281	-	-

(1) Montant exprimé en milliers d'ARS (peso argentin) : 1 ARS = 0,17956 euro au 31 décembre 2011.

(2) Montant exprimé en milliers d'USD (US dollar) : 1 USD = 0,77286 euro au 31 décembre 2011.

(3) Montant exprimé en milliers de KRW (won coréen) : 1000 KRW = 0,66700 euro au 31 décembre 2011.

(4) Le pourcentage de détention de Nexans Korea est déterminé après déduction des actions autodétenues représentant 3,28 % de son capital.

(5) Données provisoires les comptes statutaires n'ayant pas encore été formellement arrêtés.

Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2011, en milliers d'euros
(dont la valeur brute inscrite au bilan
est supérieure à 100 milliers d'euros)

	Nombre de titres	%	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
1 - Titres de sociétés françaises					
Nexans France	10 000 000	100,00	237 400	(19 000)	218 400
Nexans Participations	25 699 946	100,00	1 848 256	-	1 848 256
2 - Titres de sociétés étrangères					
Nexans Korea	12 169 830	35,53	16 940	-	16 940
Kukdong Electric Wire Co.	131 080	9,72	2 281	-	2 281
Nexans Indelqui SA (Argentine)	106 871 801	100,00	37 268	-	37 268
InverCable SA (Chili)	3 993 350	100,00	194 948	-	194 948
3 - Valeurs mobilières de placement					
Néant					

Notes annexes

Les notes reprises ci-après constituent l'annexe au bilan, présenté avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2011, dont le total s'établit à 2 704 849 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste. L'exercice d'une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, dégage un bénéfice de 35 422 milliers d'euros.

Les tableaux présentés ci-après sont édités avec des chiffres arrondis au millier d'euros le plus proche.

Note 1. Événements significatifs

Nexans a annoncé la conclusion, le 27 mars 2011, d'un accord avec son principal actionnaire, le groupe chilien Madeco. Cet accord, d'une durée de dix ans à compter du 26 août 2011 (date à laquelle Madeco a franchi la barre des 15 % du capital en actions de Nexans) est destiné à attribuer à Madeco une position de référence au sein de Nexans, en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital. Cet accord est publié sur le site Internet du Groupe Nexans.

Ce mouvement s'est accompagné d'un renforcement de la participation de Madeco au Conseil d'Administration en conférant à Madeco un deuxième puis un troisième siège d'administrateur, décisions respectivement avalisées par les Assemblées Générales des actionnaires du 31 mai et du 10 novembre 2011. Cette seconde Assemblée Générale s'est également prononcée sur la suppression dans les statuts des droits de vote double et de la limitation des droits de vote à 8 %. Elle a également voté l'introduction dans les statuts d'une limitation à 20 % des droits de vote exprimés en séance pour toute résolution portant sur des opérations structurantes (telles que des fusions et des augmentations de capital significatives). Cette disposition statutaire est destinée, compte tenu des quorums constatés, à prévenir un droit de veto de fait de la part d'un actionnaire détenant plus de 20 % du capital; elle est donc dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Cet accord est assorti d'un engagement de limitation de participation (standstill) et de conservation (lock-up) de Madeco, d'une durée de trois ans (à compter du 26 août 2011) et dont Madeco pourrait, s'il le souhaite, être délié en cas d'offre publique sur la Société. À l'expiration de cette période de trois ans, Nexans pourra mettre fin à cet accord si Madeco venait à détenir moins de 20 % ou plus de 22,50 % du capital, selon les conditions définies dans le contrat. Au 31 décembre 2011, le groupe Madeco détenait 19,86 % du capital social de Nexans.

L'exercice 2011 a également été marqué par les événements suivants :

1. Une augmentation de capital par émission de 118 689 actions nouvelles, consécutive à la levée d'options de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options.
2. L'encaissement de dividendes versés par ses filiales (86 007 milliers d'euros) et principalement par Nexans Participations (50 115 milliers d'euros) et Nexans France (35 300 milliers d'euros).

3. Nexans a anticipé le renouvellement de la ligne de crédit syndiquée dont l'échéance était initialement fixée au 16 octobre 2012. Il a donc été négocié une nouvelle ligne de crédit confirmée par Nexans (en qualité d'emprunteur et de garant, voir **Note 28**) et sa filiale Nexans Services (en qualité d'emprunteur), entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2011, d'un montant de 540 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 1^{er} décembre 2016.

4. Nexans a procédé durant l'exercice 2011 à sa première émission d'actions gratuites et de performance (voir **Note 11-2**).

Note 2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés conformément à la réglementation comptable française.

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2011 ont été établis dans le respect des principes de prudence et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- Les « concessions, brevets et droits similaires » valorisés à leur coût historique, et amortis linéairement sur leur durée probable d'utilisation, soit 5 à 20 ans.
- Les « logiciels », valorisés à leur coût historique, et amortis linéairement sur 3 ans.

Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur brute des titres inscrits à l'actif avant le 31 décembre 2006 est constituée par leur coût d'achat, hors frais accessoires, ou leur valeur d'apport reçu.

Les titres acquis à compter du 1^{er} janvier 2007 sont comptabilisés à leur valeur d'achat, augmentée des frais accessoires externes, directement liés à leur acquisition, conformément à la possibilité offerte par le règlement CRC 2004-06.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'un titre de participation s'avère inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée en fonction d'une analyse multicritère qui tient compte notamment de l'actif net réestimé et de la valeur de rendement.

Traitements des frais d'acquisition

Les frais liés à l'acquisition de titres de participation, engagés au cours des exercices clos depuis le 31 décembre 2006 et intégrés au coût de revient des titres, sont fiscalement déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (CGI art. 209-VII).

Prêts

Ce poste est essentiellement constitué des prêts consentis à des filiales indirectes.

Autres immobilisations financières

Ce poste inclut le cas échéant les éléments suivants :

- Actions propres
Lorsque la société procède au rachat de ses actions propres, dans le cadre du plan autorisé par l'Assemblée Générale, les titres ainsi acquis sont portés, pour leur coût d'acquisition, en « autres immobilisations financières », du fait de l'absence d'intention émise par le Conseil d'Administration quant à leur utilisation.
À la fin de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé au cours moyen de bourse du mois de clôture. Une dépréciation est enregistrée si ce cours est inférieur à la valeur comptable nette.
- Immobilisations financières « encours »
Les frais engagés en vue d'un projet d'acquisition de titres dont la réalisation est hautement probable à la clôture de l'exercice sont inscrits en « autres immobilisations financières ».
- Des dépôts de garantie consentis par Nexans.

Créances clients

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

Autres créances, emprunts et dettes financières divers

Le poste « Autres créances » intègre le montant des excédents de trésorerie placés à court terme auprès de Nexans Services. De même les avances à court terme reçues de Nexans Services sont inscrites au poste « Emprunts et dettes financières divers ».

Créances, dettes et trésorerie en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours de clôture à date d'arrêté :

- Les créances et dettes couvertes ne génèrent aucun impact en résultat compte tenu de la revalorisation symétrique des couvertures de change (voir ci-dessous).
- Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises non couvertes sont portées au bilan en écart de conversion. Conformément au principe de prudence les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque. Les produits latents restent sans influence sur le résultat.

La trésorerie en monnaies étrangères est revalorisée par résultat au cours de clôture.

Instruments financiers

Nexans gère les risques de marché, essentiellement liés aux variations des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés et notamment des swaps de devises. Ces instruments sont uniquement utilisés à des fins de couverture.

Les résultats dégagés sur ces instruments financiers de couverture sont comptabilisés au compte de résultat de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts sous-jacents. Les gains latents à date de clôture sont comptabilisés en autres créances et les pertes latentes en autres dettes.

Provisions réglementées

La Société dote, le cas échéant, toutes les provisions admises par la législation fiscale. Les reprises de provisions sont effectuées selon les modalités et délais réglementaires.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque Nexans a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Emprunts obligataires assortis d'une prime de remboursement

Les emprunts obligataires, ordinaires ou convertibles, assortis d'une prime de remboursement sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur brute, prime incluse, y compris lorsque le paiement de la prime est conditionné à la non-conversion des obligations en actions.

En contrepartie la prime de remboursement est constatée à l'actif du bilan. Elle est amortie linéairement sur la durée de l'emprunt.

Frais d'émission d'emprunt

Les frais engagés lors de l'émission d'un emprunt sont comptabilisés en charges à répartir sur plusieurs exercices à l'actif du bilan et amortis linéairement sur la durée de l'emprunt, par fraction égale.

Notes sur le bilan

Note 3. Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2011 sont inscrits à ce poste :

- Des brevets pour une valeur brute de 226 milliers d'euros dont la durée probable d'utilisation a été estimée à sept ans. Leur valeur nette comptable au 31 décembre 2011, après constatation sur l'exercice d'une dotation aux amortissements de 32 milliers d'euros, s'élève à 65 milliers d'euros.
- Des logiciels acquis sur l'exercice pour une valeur brute de 114 milliers d'euros. Ils sont amortis sur une durée de trois ans et leur valeur nette comptable au 31 décembre 2011, après constatation sur l'exercice d'une dotation aux amortissements de 24 milliers d'euros, s'élève à 89 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2010, étaient inscrits à ce poste, des brevets pour une valeur brute de 226 milliers d'euros amortis à hauteur de 129 milliers d'euros.

Note 4. Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2011, comme au 31 décembre 2010, aucune immobilisation corporelle n'est inscrite à l'actif du bilan.

Note 5. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Participations et autres titres	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières	Total
VALEURS BRUTES					
Au 31 décembre 2010	2 337 092	-	41 674	603	2 379 369
Acquisitions-augmentations	-	-	1 662	1 331	2 993
Cessions-diminutions	-	-	(28 189)	(603)	(28 792)
Au 31 décembre 2011	2 337 092	-	15 147	1 331	2 353 570
PROVISIONS					
Au 31 décembre 2010	(19 000)	-	-	-	(19 000)
Dotations	-	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2011	(19 000)	-	-	-	(19 000)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES					
Au 31 décembre 2010	2 318 092	-	41 674	603	2 360 369
Au 31 décembre 2011	2 318 092	-	15 147	1 331	2 334 570

5-1 Titres de participation

La composition de ce poste est décrite dans l'inventaire des valeurs mobilières.

Au 31 décembre 2011, la dépréciation des titres de Nexans France, pour 19 000 milliers d'euros, est maintenue. Aucune autre dépréciation de titres de participation n'a été constatée sur l'exercice.

5-2 Prêts

Au 31 décembre 2011, ce poste représentait les créances suivantes :

- prêts à Nexans USA pour 11 759 milliers de dollars US, soit 9 089 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Inc pour 3 920 milliers de dollars US, soit 3 029 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Energy Inc pour 3 920 milliers de dollars US, soit 3 029 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2010, la composition de ce poste était similaire :

- prêts à Nexans USA pour 33 410 milliers de dollars US, soit 25 004 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Inc pour 11 137 milliers de dollars US, soit 8 335 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Energy Inc pour 11 137 milliers de dollars US, soit 8 335 milliers d'euros.

Ces montants incluent les intérêts courus non échus.

Note 6. Créances d'exploitation

Valeurs nettes

Au 31 décembre, en milliers d'euros

	2011	2010
Fournisseurs - Avances et acomptes	-	-
Clients et comptes rattachés	14 154	10 084
Autres créances :		
- Personnel et organismes sociaux	-	8
- État : impôt sur les sociétés	10 240	4 574
- État : taxe sur la valeur ajoutée	3 355	3 255
- Groupe et associés : intégration fiscale	1 329	4 302
- Groupe et associés : c/c de Trésorerie Centrale	327 335	282 819
- Autres débiteurs	97	268
Sous-total Autres créances	342 356	295 226
Total	356 510	305 310

Note 7. États des échéances des créances

Valeurs brutes

Au 31 décembre 2011, en milliers d'euros

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
Prêts	15 147	15 147	-
Autres immobilisations financières	1 331	1 331	-
Total	16 478	16 478	-
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	14 154	14 154	-
Autres créances	342 356	342 356	-
Total	356 510	356 510	-

Note 8. Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux soldes des comptes bancaires à la date de clôture non placés auprès de Nexans Services.

Note 9. Composition du capital

Au 31 décembre 2011, le capital de Nexans SA était composé de 28 723 080 actions de 1 euro nominal.

Ces actions sont toutes de même nature, entièrement libérées et bénéficient des mêmes droits. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011 (cf. **Note 1**).

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire.

Note 10. Situation nette

10-1 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserve légal	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Situation au 31/12/2010 avant affectation du résultat	28 604	1 359 622	2 801	272 833	28 684	3 247	1 695 792
Affectation du résultat 2010	-	-	59	28 625	(28 684)	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(31 581)	-	-	(31 581)
Autres mouvements ⁽¹⁾	119	3 591	-	-	-	1 492	5 202
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	-	35 422	-	35 422
Situation au 31/12/2011 avant affectation du résultat	28 723	1 363 214	2 860	269 876	35 422	4 739	1 704 834

(1) Les autres mouvements sont les suivants :

- La levée d'options de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options. Cette dernière a entraîné une augmentation du capital par émission de 118 689 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission de 3 591 milliers d'euros.
- Les provisions réglementées correspondant principalement à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres incorporés au coût des investissements.

10-2 Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée de décider la distribution d'un dividende de 1,10 euro par action. Le montant global du dividende proposé s'élèvera à 31 595 milliers d'euros sur la base des 28 723 080 actions constituant le capital social au 31 décembre 2011.

Le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier 2012 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie éventuelle de levées d'options de souscription d'actions.

Note 11. Options de souscription et attribution d'actions gratuites et de performance

11-1 Options de souscription

Au 31 décembre 2011, restent en vigueur 1 579 665 options de souscription, soit 5,50 % du capital, réservées au personnel.

Date d'attribution	Nombre d'options en circulation à la fin de l'exercice	Prix de souscription	Échéance
16-nov.-04	164 250	27,82 €	16 novembre 2005 ⁽¹⁾ – 15 novembre 2012
23-nov.-05	146 691	40,13 €	23 novembre 2006 ⁽¹⁾ – 22 novembre 2013
23-nov.-06	340 000	76,09 €	23 novembre 2007 ⁽¹⁾ – 22 novembre 2014
15-fév.-07	19 000	100,94 €	15 février 2009 ⁽²⁾ – 14 février 2015
22-fév.-08	295 750	71,23 €	22 février 2009 ⁽¹⁾ – 21 février 2016
25-nov.-08	285 363	43,46 €	25 novembre 2009 ⁽¹⁾ – 24 novembre 2016
9-mars-10	328 611	53,97 €	9 mars 2011 ⁽¹⁾ – 8 mars 2018
Total	1 579 665		

(1) Acquis à raison de 25 % par an.

(2) Acquis à 50 % au bout de deux ans - 25 % chaque année suivante.

Évolutions du nombre d'options en circulation	Nombre d'options
Options en circulation au début de la période	1 702 744
Options attribuées au cours de la période	-
Options annulées au cours de la période	(4 390)
Options exercées au cours de la période	(118 689)
Options échues au cours de la période	-
Options en circulation à la fin de la période	1 579 665
dont options exerçables à la fin de la période	1 182 981

11-2 Actions gratuites et de performance

Nexans a procédé durant l'exercice 2011 à sa première émission d'actions gratuites et de performance. Au 31 décembre 2011, il existe 112 730 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action soit 0,4 % du capital.

Date d'attribution	Nombre d'actions en cours d'acquisition au début de l'exercice	Nombre d'actions en cours d'acquisition à la fin de l'exercice	Échéance
21-nov.-11	-	112 730	21 novembre 2014 (fin de la période d'acquisition pour les résidents français) 21 novembre 2015 (fin de la période d'acquisition pour les résidents étrangers)

Les actions de performance sont compartimentées (50 %/50 %) entre actions soumises à des conditions de performances boursières (évolution du titre Nexans) et actions soumises à des conditions de performances économiques (suivi d'un indicateur financier) par rapport à un panier de référence. Pour chacun de ces deux indicateurs, une gradation de la performance permet d'allouer entre 0 % et 150 % des titres initialement prévus pour chaque bénéficiaire.

Note 12. Provisions

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2010	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2011
Provisions réglementées	3 247	1 492	-	4 739
Provisions pour risques et charges	-	0	-	0

Les provisions réglementées inscrites en 2011, correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres incorporés au coût des investissements pour 1 444 et à l'amortissement fiscal des logiciels pour 48 milliers d'euros.

Note 13. Dettes financières et autres emprunts

(en milliers d'euros)	Emprunts obligataires	Concours et crédits bancaires court terme	Total
Au 31 décembre 2010	914 078	36	914 114
Nouveaux emprunts	32 845	401	33 246
Remboursements, diminutions	(32 845)	(36)	(32 881)
Au 31 décembre 2011	914 078	401	914 479

Au cours de l'exercice, la liquidité de la société a été assurée par les produits des émissions obligataires convertibles de type OCEANE faites en 2006 et en 2009 pour des montants nominaux de 280 millions d'euros et 213 millions d'euros respectivement et par le produit nominal de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros émis en 2007. Les variations du solde des emprunts obligataires sur l'exercice 2011 sont uniquement liées aux flux d'intérêts.

Suite à la création de Nexans Services au 1^{er} octobre 2008, Nexans a cessé son activité de centralisation de trésorerie et de financement pour le compte des filiales du Groupe. Conformément à cette nouvelle organisation, les excédents de trésorerie sont placés auprès de Nexans Services qui assure désormais le financement et la gestion de la trésorerie du Groupe.

Au 31 décembre 2010, Nexans et ses filiales disposaient d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme non utilisée d'un montant de 580 millions d'euros dont l'échéance était fixée au 16 octobre 2012.

Afin de maintenir l'accès à la liquidité du Groupe à moyen terme, Nexans a anticipé le renouvellement de cette facilité en négociant avec un groupe de banques françaises et étrangères une nouvelle ouverture de crédit confirmée. Cette opération a été signée le 1^{er} décembre 2011 pour une période de cinq ans. Au 31 décembre 2011, Nexans et ses filiales disposent donc d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme non utilisée d'un montant de 540 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 1^{er} décembre 2016.

Le contrat d'ouverture de crédit syndiqué est assorti d'engagements classiques (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle) et d'engagements sur le respect de ratios calculés sur la base des comptes consolidés du groupe Nexans (endettement net consolidé/EBITDA < 3 et endettement net consolidé/capitaux propres y compris les intérêts minoritaires < 1,1).

Au 31 décembre 2011, comme à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect des engagements pris au titre de ce crédit syndiqué entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

Note 14. Dettes d'exploitation

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2011	2010
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 249	15 542
Dettes fiscales et sociales :		
- Personnel et organismes sociaux	3 310	3 372
- État	3 044	1 658
- Compte d'attente d'intégration fiscale	56 224	49 455
- Sociétés du Groupe : intégration fiscale	7 790	5 512
Sous-total - Dettes fiscales et sociales	70 368	59 997
Autres dettes		
- Charges à payer	581	733
Sous-total - Autres dettes	581	733
Total	85 198	76 272

Note 15. État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2011	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts Obligataires Convertibles	550 680	12 720	537 960	-
Autres emprunts obligataires	363 398	13 398	-	350 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	401	401	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 249	14 249	-	-
Dettes fiscales et sociales	70 368	70 368	-	-
Autres dettes	581	581	-	-
Total	999 677	111 717	537 960	350 000

Note 16. Charges et produits constatés d'avance

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2011		2010	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Financier	-	338	-	401
Autres	87	-	56	-
Total	87	338	56	401

Les produits constatés d'avance correspondent au résultat réalisé sur la couverture de taux relatif à l'emprunt obligataire 2007-2017. Le profit réalisé est rapporté au résultat, sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Note 17. Charges à répartir – Primes de remboursement

17-1 Charges à répartir

(en milliers d'euros)	Montants					Au 31/12/2011	Méthode d'étalement
	Au 31/12/2010	Inscrits sur l'exercice	Amortis sur l'exercice	Imputation sur prime d'émission			
Frais d'émission des emprunts Obligataires Convertibles	3 480	-	1 056	-	-	2 424	Linéaire par part égale sur la durée des emprunts
Frais d'émission des autres emprunts Obligataires	1 559	-	223	-	-	1 336	Linéaire par part égale sur 11 ans (2007 à 2017)
Frais d'émission des autres emprunts	-	1 563	260	-	-	1 303	Linéaire par part égale sur 6 ans (2011 à 2016)
Total	5 039	1 563	1 539	-	-	5 064	

Les frais inscrits sur l'exercice 2011 sont relatifs à la négociation du nouveau contrat de crédit syndiqué étalés par fraction égale sur six ans, le contrat arrivant à échéance en 2016.

17-2 Primes de remboursement

(en milliers d'euros)	Année d'inscription à l'actif	Prime brute	Au 31/12/2010		Au 31/12/2011		
			Amortissements cumulés	Prime nette	Amortie sur l'exercice	Amortissements cumulés	Prime nette
Prime de remboursement OCEANE 2006-2013 1,50 %	2006	45 360	31 377	13 983	6 992	38 368	6 992
Prime de remboursement Obligations 2007-2017 5,75 %	2007	2 569	942	1 627	257	1 199	1 370
Total				15 610		7 249	8 362

Les primes de remboursement sont amorties par fraction égale au prorata de la durée de l'emprunt auquel elles se rattachent. La charge de l'exercice s'élève à 7 249 milliers d'euros.

Note 18. Charges à payer – Produits à recevoir

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2011	2010
Charges à payer au titre :		
- des charges d'intérêts des emprunts obligataires	26 118	26 118
- des fournisseurs (factures à recevoir)	13 268	14 394
- du personnel	2 160	2 257
- des organismes sociaux	685	730
- de l'État	2 688	1 639
- des autres dettes	578	733
Produits à recevoir au titre :		
- des intérêts des prêts	3 554	7 996
- des clients (factures à établir)	11 860	9 708
- de l'État	2 141	2 348
- du Groupe et associés : intérêts des autres comptes courants	548	462

Note 19. Écarts de conversion

Aux 31 décembre 2011 et 2010, les écarts de conversion sont non significatifs.

Note 20. Éléments relatifs à plusieurs postes du bilan

Néant

Notes sur le résultat

Note 21. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par la société Nexans en 2011 (17 922 milliers d'euros) correspond essentiellement à la facturation du coût de prestations rendues à ses filiales.

Note 22. Résultat courant avant impôts

22-1 Résultat d'exploitation

Après refacturation des prestations aux filiales, les principales charges constituant le résultat d'exploitation qui s'élève à - 14 796 milliers d'euros (perte) sont constituées de frais de siège, commissions et courtages, dotations aux amortissements et divers frais d'études.

22-2 Résultat financier

Nexans a reçu en 2011 des dividendes pour 86 007 milliers d'euros et perçu de Nexans Services, des produits nets de ses placements pour 3 443 milliers d'euros.

Les intérêts des prêts reçus des filiales nord-américaines se sont élevés à 1 662 milliers d'euros.

Les charges d'intérêts des emprunts obligataires se sont élevées à :

- OCEANE 2013 : - 4 200 milliers d'euros,
- OCEANE 2016 : - 8 520 milliers d'euros,
- Obligation 2017 : - 20 125 milliers d'euros.

Les amortissements des primes de remboursements relatives à OCEANE 2013 et l'emprunt 2007 ont été comptabilisés respectivement pour - 6 992 milliers d'euros et - 257 milliers d'euros (cf. **Note 17-2**).

Compte tenu d'autres charges diverses financières nettes de -156 milliers d'euros et d'un résultat de change net négatif de - 771 milliers d'euros, le résultat financier de l'exercice est de + 50 091 milliers d'euros.

Note 23. Résultat exceptionnel

Il est principalement constitué par les dotations aux amortissements dérogatoires pour - 1 492 milliers d'euros (cf. **Note 12**) et le produit de cession de brevets pour 1 000 milliers d'euros.

Note 24. Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel, intéressement et participation des salariés	Autres effets d'impôts	Total
Résultat comptable avant IS	35 295	(697)	-	34 598
Impôts sur les bénéfices :				
- au taux courant	(240)	240*	792	792
- gain/(perte) d'intégration fiscale	32	-	-	32
Impôts sur les bénéfices	(208)	240	792	824
Résultat comptable net	35 087	(457)	792	35 422

* Effet d'IS calculé avec un taux courant de 34,43 %.

24-1 Commentaires

Les « Autres effets d'impôts » au taux courant soit 792 milliers d'euros, correspondent au crédit d'impôt recherche.

Le gain d'intégration fiscale provient essentiellement d'un ajustement de l'impôt dû par les filiales intégrées.

24-2 Intégration fiscale

La société Nexans a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 1^{er} janvier 2002, a été signée dans le cadre de l'option prise par Nexans pour le régime de groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

L'option est renouvelable par tacite reconduction par période de cinq ans, la période en cours expirant le 31 décembre 2011. La contribution de chaque filiale à la dette d'impôt sur les sociétés calculée sur le résultat d'ensemble est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés et de contributions complémentaires dont elle aurait été redevable si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

Dans le cadre de l'intégration fiscale pour laquelle Nexans est redevable de l'impôt pour le résultat d'ensemble, un déficit fiscal a été constaté à la clôture de l'exercice 2011 qui représente un actif d'impôt non reconnu de 50 680 milliers d'euros.

Aucune dépense et charge non déductible du résultat fiscal de Nexans, telle que visée à l'article 39-4 du CGI, n'a été engagée au titre de l'exercice 2011.

24-3 Impôts différés

La fiscalité latente et différée n'est pas traduite dans les comptes individuels de la Société. Les impôts différés actifs traduisent des charges qui seront fiscalement déductibles ultérieurement ou des reports déficitaires qui entraîneront une diminution d'assiette fiscale.

Les impôts différés passifs traduisent soit des anticipations de déductions fiscales, soit des produits qui seront ultérieurement taxables et qui augmenteront la base fiscale future.

Au 31 décembre, en millions d'euros	2011	2010
1. Différences temporaires générant un actif d'impôt		
Charge non déductible	-	-
Reports déficitaires	119 678	79 705
Écart de conversion - Passif	-	-
Total base d'impôt actif au taux courant	119 678	79 705
2. Différences temporaires générant un passif d'impôt		
Écart de conversion - Actif	0	0
Autres	-	-
Total base d'impôt passif au taux courant	0	0
Situation fiscale différée (en base)	119 678	79 705
Dette (créance) future d'impôts relative aux comptes individuels de Nexans (en retenant un taux d'IS de 34,43 %)	(41 205)	(27 442)

Renseignements divers

Note 25. Consolidation – Entreprises liées

La société Nexans publie des comptes consolidés. Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations enregistrées avec les filiales et sociétés associées.

Les principaux postes concernés sont les suivants :

Éléments concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)	2011	2010
POSTES DU BILAN		
Actif		
Participations, nettes	2 318 092	2 318 092
Prêts nets	15 147	41 674
Créances clients et comptes rattachés, nets	14 154	10 084
Autres créances, nettes	327 335	282 819
Comptes courants d'intégration fiscale	1 329	4 302
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 738	12 284
Comptes courants d'intégration fiscale	7 790	5 512
POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT		
Charges financières	227	252
Revenus des participations	86 007	82 762
Produits financiers	5 104	5 103

Note 26. Effectifs (moyenne annuelle)

(en nombre de salariés)	2011	2010
Cadres	7	6
Employés, techniciens, agents de maîtrise	-	-
Ouvriers	-	-
Total	7	6

Note 27. Rémunération des dirigeants

En 2011, la rémunération brute totale versée, avantages et jetons de présence compris, du Président-Directeur Général est de 1 537 milliers d'euros avant impôts (base DADS).

Les éléments de la rémunération ont évolué de la façon suivante :

	2011	2010
Salaires de référence	800 ⁽¹⁾	750
Rémunération variable due	869 ⁽²⁾	697 ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	34 ⁽¹⁾	34
Autres avantages	6 ⁽¹⁾	6
Total	1 709	1 487

(1) La somme de ces montants correspond à la rémunération brute totale avant impôts (base DADS) citée ci-dessus.

(2) Rémunérations afférentes à l'exercice N mais effectivement versées en N+1.

Les administrateurs, autres que le Président-Directeur Général, ont reçu la somme de 537 milliers d'euros au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice 2011.

Note 28. Engagements hors bilan

28-1 Engagements réciproques (en milliers d'euros)

Ventes à terme de devises (USD), dont la valeur de marché s'élève à la clôture à - 1 263 milliers d'euros.

28-2 Engagements donnés

- La Société a consenti des garanties de Société Mère couvrant les obligations contractuelles de certaines filiales, dont l'encours au 31 décembre 2011 s'élève à 824 millions d'euros (hors engagements liés aux cessions de créances et crédits syndiqués ci-dessous).
- Dans le cadre du nouveau crédit syndiqué, Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Services en faveur des banques parties au contrat. Cette garantie est donnée pour un montant maximum de 594 millions d'euros.
- Dans le cadre de la mise en place, au cours du deuxième trimestre 2010, d'un nouveau contrat de rachat de créances commerciales, Nexans a octroyé au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération un cautionnement solidaire couvrant pour une première partie les obligations de paiement auxquelles sont soumises les deux filiales cédantes en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances, notamment en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'un des cédants.

Le montant du cautionnement consenti s'élevait au 31 décembre 2011 pour la première partie à 34 millions d'euros et pour la seconde partie à 250 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale supérieure à 12 mois à la clôture du 31 décembre 2011, la maturité réelle variant fonction du cédant et de la nature de l'obligation concernée.

28-3 Engagements reçus

Ligne de crédit non utilisée à échéance du 1^{er} décembre 2016 : 540 millions d'euros.

28-4 Engagements de crédit-bail immobilier

Néant

Note 29. Rémunérations des Commissaires aux Comptes

Pour l'exercice 2011, les honoraires des Commissaires aux Comptes, au titre de leur mission de certification légale, s'établissent comme suit (en milliers d'euros) :

(en milliers d'euros)	Audit des comptes sociaux	Audit des comptes consolidés	Total
KMPG 1, cours Valmy, 92923 Paris-La Défense	19	185	204
PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine	17	274	291
Total	35	459	494

Note 30. Événements postérieurs à la clôture

Néant

Note 31. Autres informations

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs⁽¹⁾ de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

En conséquence, une provision pour risques de 200 millions d'euros a été constituée dans les comptes de sa filiale Nexans France SAS au 31 décembre 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à l'estimation d'une amende qui pourrait être infligée, compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions, de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission envisage de fonder une amende et la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission européenne en date du 26 octobre 2011.

Nexans, ou certaines de ses filiales, demeure aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre une enquête portant sur les activités réalisées localement), aux États-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité. Nexans n'est pas en mesure de se prononcer à ce jour sur les suites qui seront données à ces procédures et à ce titre, n'a constitué aucune provision dans ses comptes en rapport avec les enquêtes autres que l'enquête conduite par la Commission européenne. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont quant à elles été clôturées sans qu'aucune sanction n'ait été prononcée à l'encontre du Groupe.

Dans son communiqué du 12 février 2009 et dans sa communication ultérieure, la Société avait déjà indiqué qu'une issue défavorable à ces différentes procédures ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

(1) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Nexans, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 31 « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre société et de sa filiale, Nexans France SAS.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des dépréciations des titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, qui est estimée d'après la valeur d'usage, s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, tel que décrit dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 30 mars 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



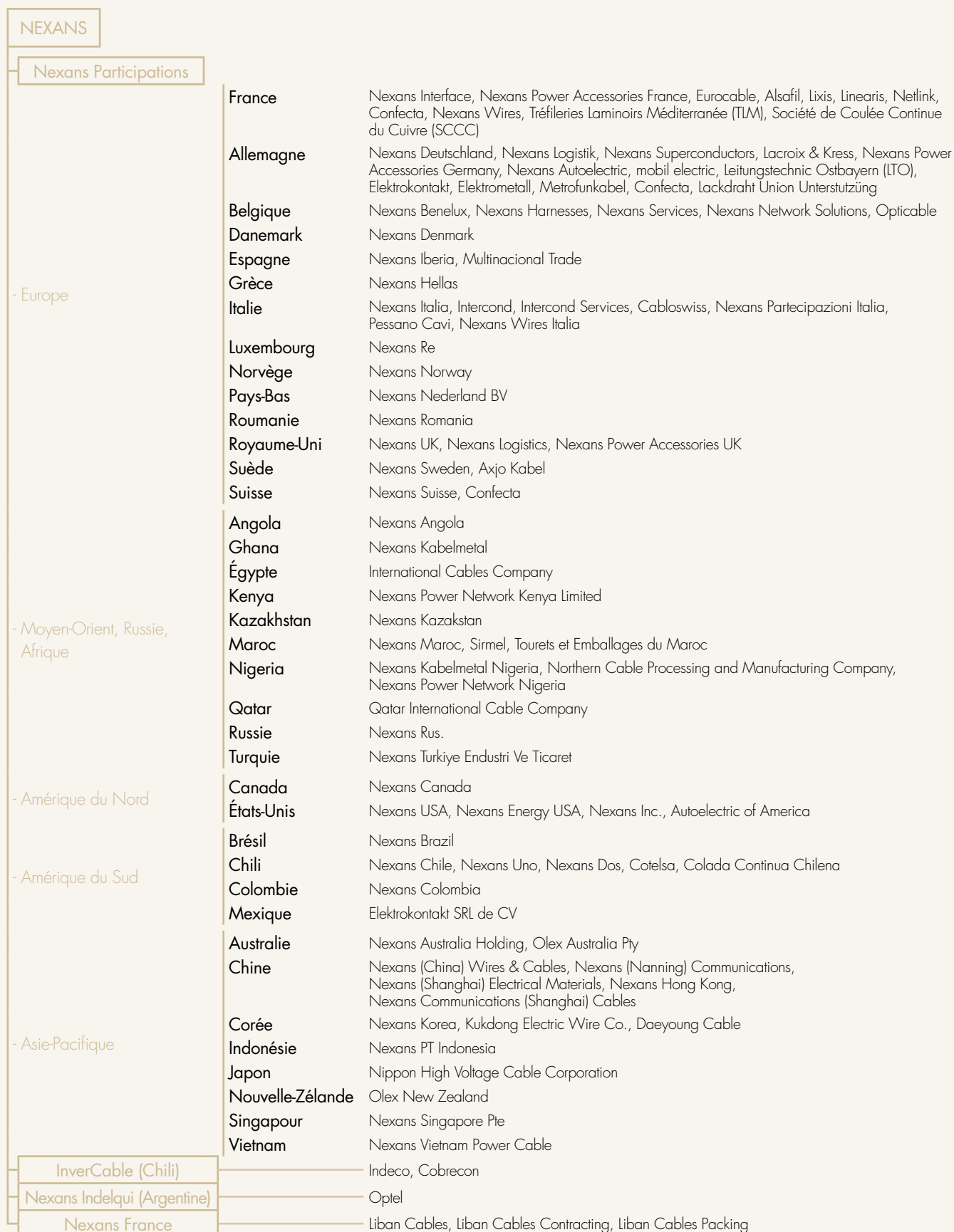
Éric Bulle
Associé

Informations complémentaires

Renseignements sur le Groupe et Nexans SA	235
Conventions réglementées	244
Assemblée Générale 2012	250

Renseignements sur le Groupe et Nexans SA

Organigramme simplifié*



* Organigramme opérationnel simplifié au 31 décembre 2011. Les principales filiales et participations directes et indirectes de Nexans sont décrites à la **Note 33** de l'annexe aux comptes consolidés 2011 (pages 203 à 204 du présent Document de référence).

Principaux actionnaires

Répartition estimée du capital au 31 janvier 2012

Au 31 janvier 2012, le capital social de la Société s'élevait à 28 723 580 euros entièrement libéré et divisé en 28 723 580 actions, suite à la création depuis le 31 décembre 2011 de 500 actions résultant des levées d'options intervenues durant le mois de janvier 2012 et non encore constatées par le Conseil d'administration de la Société.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 janvier 2012 :

	Nombre d'actions et de droit de vote détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote ⁽¹⁾
Groupe Madeco ⁽²⁾	5 704 059	19,86 %
Fonds Stratégique d'Investissement	1 620 000	5,64 %
Manning & Napier (USA) ⁽³⁾	1 486 819	5,18 %
Axa S.A. ⁽⁴⁾	1 437 674	5,01 %
Autres actionnaires institutionnels	14 270 758	49,67 %
Salariés	840 786	2,93 %
Autres actionnaires individuels	2 780 010	9,68 %
Actionnaires non identifiés	583 474	2,03 %
Total	28 723 580	100 %

Sources : Euroclear France, Nominatif Nexans, enquête complémentaire et déclarations à l'Autorité des marchés financiers.

(1) Les droits de vote d'un actionnaire sont limités à 20 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de certaines résolutions d'une Assemblée Générale extraordinaire portant sur des opérations structurantes (telles que des fusions ou des augmentations de capital significatives) (article 21 des statuts).

(2) La Société et le groupe Madeco sont liés par un pacte conclu le 27 mars 2011, disponible sur le site www.nexans.com et dont les principales stipulations sont résumées dans la décision n° 211C0444 de l'AMF.

(3) Par courrier reçu le 19 décembre 2011, la société Manning & Napier Advisors, LLC, agissant pour le compte de fonds et de clients sous mandat de gestion, a déclaré, avoir franchi en hausse, le 14 décembre 2011, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 1 486 819 actions Nexans représentant autant de droits de vote, soit 5,18 % du capital et des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Nexans sur le marché.

(4) Par courrier reçu le 2 février 2012, la société Axa S.A. a déclaré, avoir franchi en hausse, le 30 janvier 2012, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 1 437 674 actions Nexans représentant autant de droits de vote, soit 5,01 % du capital et des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Nexans sur le marché.

L'actionariat de la Société étant soumis à des variations fréquentes, le tableau de répartition du capital ci-dessus peut ne pas être représentatif de l'actionariat de Nexans à la date du présent Document de référence.

À la connaissance de la Société, entre la date du Rapport de gestion 2011 (7 février 2012) et la date de publication du présent Document de référence, il n'existe pas d'autres franchissements de seuils légaux que ceux décrits ci-dessus.

Au 31 janvier 2012, les membres du Conseil détiennent 0,1 % du capital de la Société (en direct et par le biais de FCPE).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire détenant plus de 5 % du capital social qui ne soit pas mentionné ci-dessus.

La Société ne détient aucune de ses actions.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de Nexans et il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Répartition estimée de l'actionariat par zone géographique

Au 31 janvier 2012, la répartition estimée de l'actionariat, par zone géographique, était la suivante :

Institutionnels France	24,7 %
Institutionnels États-Unis	24,3 %
Institutionnels Royaume-Uni et Irlande	6,9 %
Autres institutionnels Europe	9,4 %
Institutionnels Reste du Monde (dont Amérique du Sud)	20,1 %
Actionnaires individuels	9,7 %
Actionnaires salariés	2,9 %
Non-identifiés	2 %

Évolution de l'actionariat au cours des trois dernières années

Actionariat	Situation estimée au 31 décembre 2009			Situation estimée au 31 décembre 2010			Situation estimée au 31 décembre 2011	
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et % des droits de vote
Actionnaires institutionnels	23 128 758	82,6	81,5	23 723 945	83,0	81,8	24 519 310	85,4
Actionnaires salariés	478 243	1,7	2,5	878 447	3,1	4,0	840 786	2,9
Membres du Conseil d'Administration	52 891	0,2	0,2	79 198	0,3	0,3	24 621	0,1
Actionnaires individuels	3 392 963	12,1	12,4	2 956 290	10,3	10,6	2 755 389	9,6
Autodétention	-	-	-	-	-	-	-	-
Non-identifiés	960 073	3,4	3,4	966 511	3,3	3,3	582 974	2

Voir également la section 8 du Rapport de gestion 2011 « Information concernant la Société et son capital », en particulier en ce qui concerne le capital social au 31 décembre 2011, les titres donnant accès au capital, l'évolution du capital social au cours des cinq dernières années, les franchissements de seuils durant l'exercice 2011 et l'actionariat salarié (pages 55 à 58 du présent Document de référence).

Renseignements de caractère général

Identité de la Société

Dénomination et siège social :
Nexans
8, rue du Général Foy, 75008 Paris
Tél. : + 33 (0)1 73 23 84 00

Forme juridique et législation applicable

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le Code de commerce.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393525852. Son code APE est 7010Z.

Documents accessibles au public

Les statuts de la Société, ses comptes annuels sociaux et consolidés, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes, et tous autres documents sociaux pouvant être consultés par les actionnaires en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, sont disponibles pour consultation au siège social de la Société et, le cas échéant, également sur le site Internet de Nexans : www.nexans.com où figurent, notamment, les informations réglementées publiées conformément aux articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'AMF ainsi que le Règlement intérieur du Conseil d'Administration et le Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans.

Date de constitution et durée

5 janvier 1994, sous la dénomination sociale « Atalec » (remplacée par « Nexans » lors de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2000), pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 7 janvier 2093. Nexans résulte du regroupement de la plupart des activités câbles d'Alcatel, qui n'est plus actionnaire de Nexans, et a été introduit en Bourse en 2001.

Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)

En tous pays, l'étude, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous appareils, matériels et logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie ou des communications (câbles, batteries et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus visés. La prise de participations dans toutes sociétés, quelle qu'en soit la forme, associations, groupements français ou étrangers quels que soient leur objet social et leur activité ; et, d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets indiqués dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Dispositions particulières des statuts

Forme et inscription des actions – identification des détenteurs et franchissements des seuils statutaires (article 7 des statuts)

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale et/ou tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société égal ou supérieur à 2 % du capital doit, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la Société du nombre total des actions qu'il possède, par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette déclaration doit être renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un multiple de 2 % est atteint. Pour la détermination des seuils prévus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition.

En cas d'inobservation des dispositions prévues ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils qui auraient dû être déclarés. Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quinze jours et selon les mêmes modalités.

Les actions sont représentées par des inscriptions en compte au nom de leur propriétaire sur les livres de la société émettrice ou auprès d'un intermédiaire habilité. Les titres inscrits en compte se transmettront par virement de compte à compte. Les inscriptions en compte, virements et cessions s'opéreront dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Dans le cas où les parties ne sont pas dispensées de ces formalités par la législation en vigueur, la Société peut exiger que la signature des déclarations ou ordres de mouvement ou virements soit certifiée dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

La Société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Assemblées d'actionnaires (article 20 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les statuts. L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales fixées par la réglementation en vigueur.

Le droit de participer, de voter à distance ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription conformément à la loi de leurs actions à leur nom sur les comptes tenus par la Société ou le mandataire de celle-ci ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, par la délivrance d'une attestation de participation conformément à la loi.

Les formulaires de vote par correspondance et les procurations données pour se faire représenter à une Assemblée pourront comporter une signature électronique de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire prenant la forme d'un procédé conforme aux exigences de l'article 1316-4, al. 2, du Code civil, c'est-à-dire d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance des actionnaires doivent être reçus par la Société au moins un jour ouvré (au plus tard à 15 heures, heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Droits de vote (article 21 des statuts)

Sous réserve des dispositions de la loi et des statuts, chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales.

Limitations des droits de vote (article 21 des statuts)

Quel que soit le nombre d'actions possédées par lui directement et/ou indirectement, un actionnaire ne pourra exprimer, au titre des votes qu'il émet tant en son nom personnel que comme mandataire, plus de 20 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote des résolutions suivantes par toute Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires :

- (i) toutes résolutions relatives à toute opération de réorganisation à laquelle la société est partie et qui a un impact sur le capital social et/ou les capitaux propres de l'une des entités participant à ou résultant de ladite opération, en ce compris notamment les opérations d'apport partiel d'actif, d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions, d'apport en nature, de fusion, de fusion-absorption, de scission, de scission partielle, de reverse merger ou toute autre opération de réorganisation similaire ;
- (ii) toutes résolutions relatives à une offre publique d'achat, d'échange, alternative ou mixte, initiée par ou visant la société, y compris les résolutions relatives aux moyens de défense en cas d'une telle offre publique ;
- (iii) toutes résolutions autres que celles liées aux opérations visées aux (i) et (ii) ci-dessus, relatives à l'augmentation de capital de la société par émission d'actions ordinaires de la société représentant plus de 10 % des actions ordinaires de la société au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires concernée, et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société au sens des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce pouvant conduire à une augmentation de capital de la société représentant plus de 10 % des actions ordinaires de la société au jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires concernée ;
- (iv) toutes résolutions relatives à une distribution en nature égalitaire entre actionnaires ;
- (v) toutes résolutions relatives aux droits de vote à l'exception des résolutions relatives à (a) la création de droits de vote double, (b) l'abaissement du plafonnement des droits de vote en deçà du plafond de 20 % ou (c) l'extension de la liste des résolutions soumises au plafonnement des droits de vote à hauteur de 20 %, et
- (vi) toutes résolutions relatives à toute délégation de pouvoirs ou de compétence au Conseil d'Administration concernant les opérations visées aux paragraphes (i) à (v) ci-dessus.

Pour l'application de cette limitation, il sera tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limitation devient caduque de plein droit dès lors qu'une personne physique ou morale vient à détenir au moins 66,66 % du nombre total des actions de la Société, à la suite d'une offre publique d'achat ou d'échange visant la totalité des actions de la Société.

Affectation du résultat (article 23 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice, tel qu'il résulte du compte de résultat. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende. En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration, en cas d'acompte sur dividende, détermine la date à compter de laquelle le dividende est mis en paiement.

Contrats importants

Au cours des deux années précédant immédiatement la date de publication du présent Document de référence, la Société et/ou un membre du Groupe n'ont pas signé de contrat autre que dans le cadre normal des affaires conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe autres que ceux visés ci-après.

Les principales acquisitions, cessions, partenariats, sociétés communes et variations du périmètre de consolidation intervenues en 2011 sont identifiés dans la section 1.2.11 (« Autres faits marquants de l'exercice ») du Rapport de gestion 2011 (page 30 du présent Document de référence) et à la **Note 2** de l'annexe aux comptes consolidés 2011 (« Principaux événements »), pages 133 et 134 du présent Document de référence.

Les emprunts obligataires en cours ainsi que la nouvelle ligne de crédit confirmée (Multicurrency Revolving Facility Agreement) conclue le 1^{er} décembre 2011 sont décrits à la note 24 (Dette financière nette) de l'annexe aux comptes consolidés 2011 (pages 168 et suivantes du présent Document de référence). Le programme de titrisation de créances commerciales mis en place en avril 2010 est décrit à la **Note 26** (Risques financiers) de l'annexe aux comptes consolidés (page 173 du présent Document de référence).

En outre, le 10 février 2012, Nexans USA Inc. a conclu un contrat visant à l'acquisition de 100 % des titres de la société AmerCable Holdings Inc. ainsi que ses filiales (le « Groupe AmerCable ») pour un montant de 275 millions de dollars US (environ 211 millions d'euros) en valeur d'entreprise. Le Groupe AmerCable est le premier producteur en Amérique du Nord de câbles pour les équipements miniers, le secteur du pétrole et du gaz ainsi que d'autres applications industrielles incluant les énergies renouvelables. La réalisation définitive de l'opération est intervenue le 29 février 2012.

Par ailleurs, le 29 février 2012, Nexans a réalisé une nouvelle émission obligataire, décrit à la rubrique « Informations complémentaires (Changements significatifs depuis la clôture et l'adoption du Rapport de gestion 2011) » du présent Document de référence.

Accords avec l'actionnaire principal Madeco

Le 21 février 2008, la Société a conclu un accord avec Madeco en vue du rachat des activités Câbles de Madeco en Amérique du Sud (Chili, Pérou, Colombie, Argentine, Brésil). Ce rachat a été réalisé au 30 septembre 2008 et a donné lieu à l'émission de 2,5 millions d'actions au profit de Madeco. En vertu du contrat d'acquisition, Nexans a pris l'engagement de proposer à l'Assemblée Générale de ses actionnaires la désignation d'un administrateur nommé par Madeco pour aussi longtemps que Madeco conserve 50 % de sa participation initiale au capital de Nexans, c'est-à-dire 1,25 million d'actions Nexans. M. Guillermo Luksic, Président du Conseil d'administration de Madeco, a été nommé administrateur de Nexans en 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Le 27 mars 2011, Nexans a conclu un nouvel accord avec Madeco, en vue de renforcer la participation de ce dernier en tant qu'actionnaire principal du Groupe et lui conférer une position de référence au sein du capital de Nexans. Au 31 décembre 2011, Madeco détenait 19,86 % du capital de Nexans. Pendant toute la durée de cet accord, c'est-à-dire jusqu'au terme contractuel du 26 août 2021 (10 ans à compter de la date à laquelle Madeco a franchi le seuil de 15 % du capital en actions), la Société s'engage à proposer aux actionnaires la désignation de membres proposés par Madeco de manière à ce que Madeco conserve trois sièges d'administrateurs au Conseil d'Administration. L'accord est publié en intégralité sur le site Internet www.nexans.com, rubrique Finance / Documentation.

Autres contrats importants

Société commune avec Viscas au Japon – En 2006, Nexans a conclu un accord avec la société japonaise Viscas ayant donné lieu à la création au Japon d'une société commune pour la production de câbles haute tension, « Nippon High-Voltage Cable Corporation » (« NVC »). L'activité de cette société est strictement limitée à la production de câbles haute tension en vue de leur vente aux seuls actionnaires directs et/ou indirects de NVC à l'exclusion de toute activité commerciale ou de vente à des tiers. NVC est détenue à 66 % par Nexans Participations et à 34 % par Viscas Corporation. NVC a racheté à Viscas l'équipement et les machines nécessaires à l'exercice de ses activités et loue par ailleurs l'usine à Viscas. Aucune des parties n'a le droit de céder ses titres à un tiers sans l'accord préalable de l'autre partie. Dans plusieurs cas de figure, Viscas aura le droit ou bien l'obligation de céder l'intégralité de ses titres à Nexans à un prix correspondant à la quote-part que représentent ces titres dans la valeur des actifs nets de NVC.

Société commune avec Sumitomo en Belgique – Le 4 décembre 2008, Nexans a conclu un accord de société commune avec la société japonaise Sumitomo Electric Industries afin de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe par le biais de la société Opticable, filiale préexistante du Groupe. La réalisation définitive de l'opération est intervenue le 30 janvier 2009, date à laquelle Sumitomo a acquis 40 % d'Opticable, les 60 % restant détenus par le Groupe Nexans. Un contrat-cadre de fourniture de fibre optique a été conclu simultanément par les parties. Au titre du contrat de société commune, les parties peuvent être soumises à l'obligation de céder leurs titres à l'autre partie dans certaines circonstances.

Investissements

Les dépenses brutes d'investissements corporels et incorporels de Nexans se sont élevées à 148 millions d'euros en 2011 (129 millions d'euros en 2010) et sont réparties de la façon suivante :

- Par marché, les infrastructures d'énergie représentent 57 % des investissements du Groupe et concernent notamment l'augmentation des capacités de production en câbles sous-marins avec le démarrage d'une nouvelle ligne verticale en Norvège, la réduction des coûts grâce à la rationalisation de l'outil de production en Europe et en Amérique du Sud et un ciblage sur les capacités critiques. Le marché de l'industrie représente 15 % des investissements du Groupe avec entre autre l'accroissement des capacités de production en câbles ferroviaires en Chine et le renforcement de la production de faisceaux automobiles avec une nouvelle usine en Chine. Les activités Bâtiments et Télécom (regroupant les réseaux locaux et les infrastructures Telecom) représentent respectivement 13 % et 6 % des investissements du Groupe, dont le lancement d'une nouvelle tranche d'extension des capacités en câbles à fibre optique ainsi que des investissements ciblés sur le haut de gamme des câbles Lan. Les fils conducteurs comptent pour 4 % du total des investissements du Groupe, les investissements résiduels (5 %) concernant notamment l'amélioration et la rénovation des systèmes d'information.
- Par zone, l'Europe constitue une part importante (64 % du total des investissements du Groupe) du fait des investissements liés aux câbles sous-marins en Norvège, de l'acquisition en France d'un nouveau bâtiment destiné à faire face à l'accroissement de l'activité en accessoires d'énergie, des transferts liés à la rationalisation de la moyenne tension en Italie ainsi qu'au projet d'extension de capacité des câbles optiques en Belgique. D'importants projets ont également été lancés en zone MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique) (9 % du total des investissements du Groupe) avec notamment la première phase d'expansion de l'usine du Liban et l'augmentation des capacités en câbles sans halogène en Russie. En Asie-Pacifique (9 % des investissements totaux du Groupe), Nexans a accru la capacité de production de son usine chinoise en câbles spéciaux caoutchouc ainsi que des usines australiennes en basse et moyenne tension. En Amérique du Sud (11 % des investissements du Groupe), les capacités de production ont été doublées en moyenne tension au Pérou et au Brésil. Dans ce dernier pays, la production a par ailleurs été concentrée sur deux sites au lieu de trois suite à la fermeture en 2010 du site de Lorena. Les investissements restent stables en Amérique du Nord (4 % des investissements du Groupe) où ils ont été focalisés sur le câble Lan de spécialité. Les 3 % d'investissements résiduels correspondent à des projets généraux transversaux.

Pour 2012 les principales priorités du Groupe sont les suivantes :

- Le renforcement de la présence en Chine, avec la signature d'un accord visant à une prise de participation majoritaire dans l'activité câbles d'énergie du groupe chinois Shandong Yanggu ;
- L'expansion des capacités de production actuelles pour le marché de l'Industrie ;
- La construction d'une nouvelle usine aux États-Unis pour la production de câbles haute tension ;
- La deuxième phase d'expansion de l'usine du Liban pour répondre au nouveau plan d'électrification du pays.

Propriétés immobilières

L'ensemble des usines et établissements du Groupe est réparti sur 57 pays dans le monde, avec des tailles et des caractéristiques d'activité très diversifiées. Il n'existe pas d'immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe (c'est-à-dire d'un montant supérieur à 6 % des immobilisations corporelles brutes totales – valeur de remplacement à neuf bâtiments et matériel). En tant que groupe industriel, Nexans ne dispose pas d'un patrimoine immobilier hors exploitation significative. Il n'y a pas eu d'acquisition corporelle significative en 2011.

Pour les questions environnementales soulevées par l'utilisation des immobilisations corporelles, se reporter au Rapport de gestion 2011, section 9.4.2 « Conséquences environnementales de l'activité », pages 81 et suivantes du présent Document de référence.

Procédures judiciaires et arbitrages

Mise à part les éléments visés dans le présent Document de référence, en particulier aux paragraphes 1.2.6 (Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne) et 1.2.11 (Enquêtes de concurrence) et à la section 6 (Facteurs de risque) du Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, pages 29 et suivantes du présent Document de référence, et aux Notes 23 (provisions) et 31 (passifs éventuels, litiges) de l'Annexe aux comptes consolidés 2011, respectivement pages 166 et suivantes et 198 et suivantes du présent Document de référence, et compte tenu des provisions, des assurances, des recours vis-à-vis des tiers et de l'évaluation de la Direction sur la probabilité d'un impact significatif net de ces paramètres, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de procédure gouvernementale, administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou dont Nexans serait menacé) qui pourrait avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Changements significatifs depuis la clôture et l'adoption du rapport de gestion 2011

Le 10 février 2012, Nexans USA Inc. a conclu un contrat visant à l'acquisition de 100 % des titres de la société AmerCable Holdings Inc. ainsi que ses filiales (le Groupe AmerCable) pour un montant de 275 millions de dollars US (environ 211 millions d'euros) en valeur d'entreprise. Le Groupe AmerCable est le premier producteur en Amérique du Nord de câbles pour les équipements miniers, le secteur du pétrole et du gaz ainsi que d'autres applications industrielles incluant les énergies renouvelables. La réalisation définitive de l'opération est intervenue le 29 février 2012.

Le 29 février 2012, Nexans a réalisé avec succès une nouvelle émission d'OCEANE (obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes) en euros pour un montant total d'environ 275 millions d'euros. La date d'échéance est fixée au 1^{er} janvier 2019 et le coupon à 2,5 % par an. Les modalités de cette obligation comprennent une clause de changement de contrôle. Concomitamment, la Société a procédé au rachat des OCEANE émises le 7 juillet 2006 pour un montant total d'environ 280 millions d'euros (OCEANE 1,5 % 2013). À fin mars 2012, plus de 70 % de la souche des OCEANE 1,5 % 2013 avait été rachetée, représentant environ 240 millions d'euros.

À la connaissance de la Société et à la date du présent Document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est survenu depuis le 7 février 2012, date d'arrêt des derniers comptes sociaux et consolidés publiés.

Conventions réglementées

Liste des conventions réglementées

1. Conventions poursuivies au cours de l'exercice 2011

1.1 Mandataire social concerné : Georges Chodron de Courcel (Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas)

• Contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004 et ses avenants – (contrat qui n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2011)

La mise en place d'un prêt syndiqué avait été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 novembre 2004 et la signature du contrat de crédit syndiqué est intervenue le 28 décembre 2004. Ce contrat avait été conclu entre Nexans (en qualité d'emprunteur) et 14 établissements de crédit dont BNP Paribas (en qualité de prêteur et de « swingline lender »). BNP Paribas a également été désigné comme l'agent administratif du crédit syndiqué.

La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 780 400 euros. Des commissions ont été payées à BNP Paribas en 2011 au titre de ce contrat : (1) une commission de non-utilisation payée à l'agent et reversée aux banques prêteuses (dont BNP Paribas) et (2) une commission d'agent jusqu'à l'annulation de la facilité le 5 décembre 2011.

Ce contrat avait été modifié par quatre avenants :

- Un premier avenant du 17 octobre 2005 (en particulier : modifications en termes de coût et de structure ; extension de la durée du contrat de crédit pour la porter à cinq ans à compter de la signature de l'avenant, avec la possibilité de l'étendre jusqu'à sept ans). La commission versée au titre de l'exercice 2005 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'est élevée à 215 000 euros.
- Un deuxième avenant, signé le 30 juin 2006, a été rendu nécessaire par l'application des nouvelles normes comptables IFRS pour modifier en particulier les ratios financiers devant être respectés par Nexans, les éléments de calcul de ces ratios et la grille de calcul de la commission d'engagement.
- Un troisième avenant, signé le 30 octobre 2006, a eu pour objet l'augmentation du montant du crédit syndiqué de 130 millions d'euros. La commission versée au titre de l'exercice 2006 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'est élevée à 405 000 euros.
- Un quatrième avenant, signé le 20 août 2008, avait pour objet l'adhésion de Nexans Services, société de financement de Nexans nouvellement créée.

• Contrat global de garantie lié à l'émission obligataire de 2017

Dans le cadre de l'émission obligataire 5,75 % 2017, un contrat de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 mars 2007, a été signé le 25 avril 2007 avec le syndicat des banques (dont BNP Paribas en tant que Chef de File conjointement et à parts égales avec Société Générale et UBS Limited). Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des obligations pour un montant nominal maximal de 350 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces obligations, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, Société Générale et UBS. La commission versée au titre de l'exercice 2007 s'est élevée à 2 450 000 euros.

• Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2009

Dans le cadre de l'émission le 23 juin 2009 de 4 millions d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes remboursables le 1^{er} janvier 2010 (les « OCEANE 2010 »), un contrat global de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 12 juin 2009, a été signé le 15 juin 2009 avec un syndicat de banques dont BNP Paribas est membre. Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 212 600 000 euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, ABN AMRO Bank N.V., Calyon, UBS Limited et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2009 et répartie entre les garants s'est élevée à 3 189 000 euros.

1.2 Mandataire social concerné : Frédéric Vincent (Président-Directeur Général)

• Indemnité de fin de mandat

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité en cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général.

L'indemnité due en cas de révocation du mandat de Président-Directeur Général sera égale à un an de rémunération globale, soit 12 fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base.

Le versement de cette indemnité sera subordonné à la constatation par le Conseil d'Administration de la satisfaction de deux conditions de performance liées (1) aux objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le Conseil d'Administration au début de chaque année dans le cadre de la fixation des critères de performance qui déterminent la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, telle que ce taux de réalisation serait constaté par le Conseil en début d'année suivante ; et (2) à la performance boursière de la Société comparée à celle de l'indice SBF 120.

• Indemnité de non-concurrence

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité de non-concurrence.

En contrepartie de l'engagement de Frédéric Vincent de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent recevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit 12 fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

L'ensemble des indemnités de départ (à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

• Régime de retraite et régime collectif de prévoyance

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a autorisé le bénéfice par Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général du régime de retraite à prestations définies mis en place en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de Nexans ainsi que du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) mis en place par la Société.

2. Conventions conclues au cours de l'exercice 2011

Mandataire social concerné : Guillermo Luksic (Administrateur de Nexans et Président du Conseil d'Administration de Madeco)

• Accord du 27 mars 2011 en vue du renforcement de la participation de Madeco en tant qu'actionnaire principal

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2011 (date à laquelle Madeco détenait moins de 10 % du capital de Nexans) a autorisé la conclusion d'un accord avec Madeco en tant qu'actionnaire principal visant à conférer à terme à Madeco une position de référence au sein du capital de Nexans en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital.

Cet accord constituant une convention entre parties liées en raison de la présence d'un administrateur commun en la personne de Guillermo Luksic, sa conclusion a fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et a été soumise à l'approbation des actionnaires. Cet accord, conclu le 27 mars 2011 et dont une traduction française intégrale figure sur le site Internet www.nexans.com à la rubrique Finance/Documentation, est d'une durée de dix ans à compter de la date à laquelle Madeco a franchi le seuil de 15 % des actions de la Société, c'est-à-dire à compter du 26 août 2011.

Cet accord s'est accompagné de la nomination à l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2011 d'un deuxième candidat proposé par Madeco en la personne de Francisco Pérez.

Conformément à ses engagements au titre de l'accord, suite au franchissement par Madeco du seuil de 15 % des actions de la Société, une Assemblée Générale des actionnaires s'est réunie le 10 novembre 2011 afin d'une part, de procéder à la nomination d'un troisième candidat proposé par Madeco en la personne d'Hubert Porte et d'autre part, à la modification des statuts par la suppression des droits de vote double et à la limitation des voix à 8 % ou 16 % exprimées en assemblée, remplacée par une limitation à 20 % des voix pouvant être exprimées en Assemblée Générale Extraordinaire par un actionnaire sur les opérations structurantes, ceci afin de prévenir tout droit de veto d'un actionnaire.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration du 7 février 2012 et qu'il vous est demandé d'approuver dans le cadre des dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, du fait du renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric Vincent, Président-Directeur Général.

L'approbation de ces conventions est conditionnée par le renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée Générale d'une part et par le renouvellement de son mandat de Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration d'autre part.

Conventions conclues avec Monsieur Frédéric Vincent dans le cadre du renouvellement de son mandat de Président-Directeur Général

- Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de fin de mandat

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 de votre Société a autorisé l'attribution à Monsieur Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général de Nexans d'une indemnité de fin de mandat en cas de révocation dont les conditions sont détaillées ci-dessous.

Modalités

L'indemnité de fin de mandat de Président-Directeur Général sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base. Le versement de l'indemnité sera soumis à deux conditions de performance, à savoir :

- 1) Une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans de date à date sur une période de trois ans, (la dernière date de relevé étant la date de décision de révocation), cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence.
- 2) Une condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio marge opérationnelle sur ventes (à cours métal réel) sur trois ans (trois exercices complets précédant l'exercice au cours duquel a lieu la révocation) du groupe Nexans, cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de références.

Le panel de références est constitué des sociétés suivantes : Leoni, Prysmian (Draka), Legrand, General Cable, Rexel, ABB, Schneider Electric, Saint Gobain et Alstom.

La moitié de cette indemnité de fin de contrat sera fonction de la condition de performance boursière et l'autre moitié sera fonction de la condition de performance économique.

Pour chaque condition, la performance du groupe Nexans sera à rapporter à celle du panel, par l'usage de paliers de performance, dont l'atteinte conditionne l'application d'un pourcentage minorateur du montant de l'indemnité perçue, selon l'échelle suivante :

Palier	Niveau de performance et pourcentage de l'indemnité de départ dû au titre de chacune des conditions (boursière et économique)
Nexans supérieur à la médiane	100 %
Nexans supérieur au 4 ^e décile	80 %
Nexans supérieur au 3 ^e décile	50 %
Nexans inférieur ou égal au 3 ^e décile	0 %

Le niveau d'atteinte de ces conditions sera constaté par le Comité des Nominations et Rémunérations.

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir (i) qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie (qui seront présumés, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, conformément au Règlement Intérieur du Conseil), et (ii) avant que le Conseil d'Administration ne constate, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions du Président-Directeur Général, le respect des conditions de performance prévues ci-dessus.

• Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de non-concurrence

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 de votre Société a autorisé l'attribution d'une indemnité de non-concurrence au profit de Monsieur Frédéric Vincent.

Modalités

Monsieur Frédéric Vincent s'engage à ne pas exercer, pendant une durée de deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général tel que renouvelé par le Conseil d'Administration lors de sa première séance suivant la présente Assemblée, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société.

En contrepartie de cet engagement de non-concurrence, Monsieur Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de vingt-quatre mensualités égales et successives.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de votre société, l'ensemble des indemnités de départ [à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence] ne pourra excéder deux ans de rémunération effective (fixe et variable).

• Bénéfice du régime collectif de prévoyance et du régime de retraite à prestations définies

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 de votre Société a confirmé le bénéfice par Frédéric Vincent, dans le cadre du renouvellement de son mandat de Président-Directeur Général, du régime de retraite à prestations définies en faveur de certains salariés et mandataires sociaux ainsi que du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) applicable aux salariés de Nexans.

Le régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'Administration en 2004 (et modifié les 1^{er} octobre et 25 novembre 2008) conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société. La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30 % de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire. Le bénéfice du plan est subordonné à cinq ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux. Ce régime de retraite supplémentaire répond aux critères du Code AFEP-MEDEF en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec la société BNP Paribas, Monsieur Georges Chodron de Courcel étant Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas

• Contrat de crédit syndiqué à moyen terme du 28 décembre 2004

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 16 novembre 2004 de votre Société a autorisé la conclusion d'un crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros €450,000,000 *Multi-currency revolving facility agreement* signé le 28 décembre 2004.

Il convient de noter que ce contrat n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2011.

Modalités

La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'est élevée à 780 400 euros.

Par ailleurs, pour ce crédit syndiqué, BNP Paribas perçoit une commission annuelle d'agent administratif et une commission d'engagement annuelle répartie entre les banques. Au titre de l'exercice 2011, ces commissions qui se sont respectivement élevées à 12 500 euros et 449 258 euros ont été prises en charge par Nexans Services, société de financement de Nexans. Nexans Services a refacturé à votre Société, au titre de ces commissions et pour l'exercice 2011, la somme de 230 879 euros.

- **Premier avenant au crédit syndiqué à moyen terme du 28 décembre 2004**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2005 de votre Société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet est d'étendre la durée du contrat de crédit en la portant à cinq ans à compter de la signature de l'avenant, avec la possibilité de le prolonger jusqu'à sept ans, et de baisser les marges et les commissions d'engagement dues au titre de ce contrat.

Modalités

L'avenant a été signé le 17 octobre 2005. La commission (*amendment fee*) versée au titre de l'exercice 2005 à raison de la conclusion de cet avenant et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'est élevée à 215 000 euros. Aucune commission n'a été versée à ce titre par votre société en 2011.

- **Deuxième avenant au crédit syndiqué à moyen terme du 28 décembre 2004**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 15 mai 2006 de votre Société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet, rendu nécessaire par l'application de nouvelles normes comptables IFRS, est la modification des ratios financiers devant être respectés par Nexans, les éléments de calcul de ces ratios et la grille de calcul de la commission d'engagement. Il clarifie également les obligations de reporting de Nexans envers les banques.

Modalités

L'avenant a été signé le 30 juin 2006.

- **Troisième avenant au crédit syndiqué à moyen terme du 28 décembre 2004**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2006 de votre Société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet est l'augmentation du montant du crédit syndiqué de 130 millions d'euros, de sorte que le montant total est porté à 580 millions d'euros.

Modalités

L'avenant a été signé le 30 octobre 2006. La commission (*amendment fee*) versée au titre de 2006 à raison de la conclusion de cet avenant et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'est élevée à 405 000 euros. Aucune commission n'a été versée à ce titre par votre Société en 2011.

- **Quatrième avenant au crédit syndiqué à moyen terme du 28 décembre 2004**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 23 juillet 2008 de votre Société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme signé le 28 décembre 2004. Son objet est l'adhésion de Nexans Services, société de financement de Nexans, au contrat de crédit syndiqué.

Modalités

L'avenant a été signé le 20 août 2008. La commission (*amendment fee*) versée au titre de l'exercice 2008 à raison de la conclusion de cet avenant et répartie entre les garants s'est élevée à 332 000 euros. Aucune commission n'a été versée à ce titre par votre Société en 2011.

- **Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2009**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 12 juin 2009 de votre Société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont est membre la société BNP Paribas, dans le cadre de l'émission des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 15 juin 2009, votre Société s'est engagée à émettre des OCEANE, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, souscrire lui-même les OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre Société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, ABN AMRO Bank N.V., Calyon, UBS Limited et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2009 et répartie entre les garants s'est élevée à 3 189 000 euros. Aucune commission n'a été versée à ce titre par votre Société en 2011.

- **Contrat global de garantie lié à l'émission obligataire de 2017**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 27 mars 2007 de votre Société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont BNP Paribas en tant que Chef de File conjointement et à parts égales avec Société Générale et UBS Limited, dans le cadre de l'émission obligataire 5,75 % 2017.

Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 25 avril 2007, votre Société s'est engagée à émettre des obligations pour un montant nominal maximal de 350 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou à défaut, à souscrire lui-même ces obligations, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre Société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre Société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, Société Générale et UBS. La commission versée au titre de l'exercice 2007 s'est élevée à 2 450 000 euros. Aucune commission n'a été versée à ce titre par votre société en 2011.

Conventions conclues avec Monsieur Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général de Nexans

- **Bénéfice du régime collectif de prévoyance et du régime de retraite à prestations définies**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 de votre Société a autorisé Monsieur Frédéric Vincent à bénéficier du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) applicable aux salariés Nexans et du régime de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux.

- **Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de fin de mandat sous conditions de performance**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 de votre Société a autorisé l'attribution à Monsieur Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général de Nexans d'une indemnité de fin de mandat en cas de révocation dont les conditions de performance sont détaillées ci-dessous.

Modalités

L'indemnité de fin de mandat de Président-Directeur Général sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base. Le versement de cette indemnité sera soumis à deux conditions de performance, à savoir :

- 1) Le taux moyen de réalisation des objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le Conseil d'Administration au début de chaque année dans le cadre de la fixation des critères de performance qui déterminent la part variable de la rémunération de Monsieur Frédéric Vincent, tel que ce taux de réalisation est constaté pour une année donnée par le Conseil d'Administration en début d'année suivante et publié par la Société ; le taux moyen consistera en la moyenne arithmétique du taux de réalisation constaté pour chacun des trois exercices clos précédant l'année du départ.
- 2) Le taux moyen de performance boursière comparé. Les performances boursières de la Société seront comparées à celles de l'indice SBF 120 (indice déterminé à partir des cours de 40 actions du CAC 40 et de 80 valeurs du premier et du second marché les plus liquides cotées sur Euronext Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises) ou tout indice équivalent qui pourrait s'y substituer. Le taux moyen consistera en la moyenne arithmétique du taux de performance boursière sur trois périodes, à savoir chacune des deux années calendaires qui précèdent l'année de départ et l'année en cours entre le 1^{er} janvier et la date de la décision de révocation. Le taux de performance boursière comparé pour une période donnée sera égal au rapport entre (a) au numérateur, le cours moyen de l'action Nexans sur la période divisé par le cours moyen de l'action Nexans sur la période précédente et (b) au dénominateur, la valeur moyenne de l'indice SBF 120 de la période divisé par la valeur moyenne du même indice sur la période précédente.
 - À titre d'exemple, une progression moyenne du cours de Nexans de 15 % et une progression moyenne de la valeur de l'indice SBF 120 de 15 % donnerait lieu à un taux de performance boursière sur la période égal à 100 %.
 - Si, sur une des périodes considérées, le taux ainsi calculé est inférieur à 70 %, le taux de performance boursière de la période sera considéré égal à zéro.

Les taux calculés aux points (1) et (2) seront pondérés à 65 % et 35 %, respectivement, pour déterminer le taux de l'indice de performance.

Montant versé en fonction du niveau de performance atteint :

- si le taux de l'indice de performance est supérieur ou égal à 100 %, l'indemnité est versée en totalité ;
- si le taux de l'indice de performance se situe entre 30 % et 100 %, l'indemnité est versée à hauteur de l'indice de performance (par exemple, si l'indice de performance est égal à 70 %, l'indemnité versée est égale à 70 % de son montant maximum) ;
- un taux de l'indice de performance inférieur à 30 % ne donne droit à aucune indemnité.

Il est précisé que les taux suivants ont été constatés sur les années calendaires 2009, 2010 et 2011 :

Taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe applicable à la détermination de l'indemnité de révocation de Monsieur Frédéric Vincent :	
Année calendaire :	
2009	53,36
2010	89,20
2011	113,30

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir (i) qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui seront présumés conformément au paragraphe 3 de l'Annexe au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et (ii) avant que le Conseil d'Administration ne constate, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions du Président-Directeur Général, le respect des conditions de performance prévues ci-dessus. Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de votre société, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

- **Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de non-concurrence**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 de votre Société a autorisé l'attribution d'une indemnité de non-concurrence au profit de Monsieur Frédéric Vincent.

Modalités

Monsieur Frédéric Vincent s'engage à ne pas exercer, pendant une durée de deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, une activité concurrente de celle de la Société. En contrepartie, Monsieur Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de vingt-quatre mensualités égales et successives. Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de votre Société, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale du 31 mai 2011, sur rapport spécial des Commissaires aux Comptes du 1^{er} avril 2011.

Convention conclue avec la société Madeco, Monsieur Guillermo Luksic étant Administrateur de Nexans et Président du Conseil d'Administration de Madeco

- Accord du 27 mars 2011 en vue du renforcement de la participation de Madeco en tant qu'actionnaire principal

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2011 (date à laquelle l'actionnaire Madeco détenait moins de 10 % du capital social de votre Société) a autorisé la conclusion d'un accord avec l'actionnaire principal de votre Société, la société chilienne Madeco, visant à lui conférer à terme une position de référence au sein du capital social de votre société en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital social.

Modalités

Cet accord conclu le 27 mars 2011 est d'une durée de dix ans à compter de la date à laquelle Madeco a franchi le seuil de 15 % des actions de votre Société, c'est-à-dire à compter du 26 août 2011.

Cet accord s'est accompagné de la nomination à l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2011 d'un deuxième candidat proposé par Madeco en la personne de Francisco Pérez.

Conformément à ses engagements au titre de l'accord, suite au franchissement par Madeco du seuil de 15 % des actions de votre Société, une Assemblée Générale Mixte des actionnaires s'est réunie le 10 novembre 2011 afin d'une part, de procéder à la nomination d'un troisième candidat proposé par Madeco en la personne d'Hubert Porte et d'autre part, à la modification des statuts par la suppression des droits de vote double et à la limitation des voix à 8 % ou 16 % exprimées en assemblée, remplacée par une limitation à 20 % des voix pouvant être exprimées en Assemblée Générale Extraordinaire par un actionnaire sur les opérations structurantes, cela afin de prévenir tout droit de veto d'un actionnaire.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



Eric Bulle
Associé



Assemblée Générale 2012

L'avis de convocation comportant en particulier l'ordre du jour, les modalités de participation à l'Assemblée du 15 mai 2012, le texte des résolutions qui seront présentées aux actionnaires et le rapport du Conseil sur le projet de résolutions sont publiés sur le site Internet de la Société www.nexans.com, rubrique Finance / Espace Actionnaires / Assemblée Générale 2012.

Gouvernance – Renouvellement du mandat du Président-Directeur Général

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Frédéric Vincent est proposé en vue d'un renouvellement de ses fonctions de Président-Directeur Général.

Conformément à l'option offerte par la loi, la Société a adopté depuis l'origine un mode de direction dans lequel les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont réunies. Ce mode de direction est adapté au mode de fonctionnement et à l'organisation de la Société et a démontré son efficacité pour le Groupe. Il permet dans un environnement en constante évolution et concurrentiel d'assurer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de favoriser et rendre plus efficace les processus de décision.

Au vu du bilan positif pour le Groupe, dans un contexte économique difficile, des trois années de mandat de Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général, le Conseil a considéré, à travers l'évaluation menée fin 2011 par un consultant externe indépendant, qu'il était approprié et dans le meilleur intérêt de la Société de maintenir ce mode de direction.

1. Évaluation et bilan de la gouvernance

La Société a adhéré au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et applique l'ensemble de ses recommandations, qu'elle a reprises dans le Règlement Intérieur du Conseil, qui prévoit en outre qu'un certain nombre d'opérations significatives ou décisions requièrent l'accord préalable du Conseil, notamment les acquisitions et projets industriels pour un montant supérieur à 50 millions euros. Le Règlement Intérieur est publié en intégralité sur le site www.nexans.com, rubrique Finance / Gouvernement d'entreprise.

Il est rappelé que Frédéric Vincent a, dès sa nomination en 2009 en tant que Président-Directeur Général, rompu son contrat de travail avec la Société, alors suspendu. Par ailleurs, l'indemnité de départ proposée dans le cadre de son renouvellement de mandat non dissocié est conforme aux préconisations du Code AFEP-MEDEF et comporte des conditions de performance exigeantes.

En termes d'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil, la présence d'une majorité d'administrateurs indépendants et la proposition faite aux actionnaires d'introduire dans les statuts le droit pour les Présidents des Comités du Conseil de convoquer une réunion du Conseil (projet de résolution 26) permettent l'exercice d'un mode de direction unifié dans le respect des meilleures pratiques de gouvernance.

De plus, la présence au sein du Conseil d'administrateurs proposés par Madeco, actionnaire détenant près de 20 % du capital de la Société, constitue un contre-pouvoir supplémentaire aux pouvoirs du Président-Directeur Général et contribue ainsi à la bonne gouvernance du Conseil. Madeco poursuit en effet une stratégie d'investissement sur le long terme et est assujéti à des engagements de limitation de participation (*standstill*) et de conservation (*lock-up*) ainsi qu'à une limitation à 20 % des droits de vote exprimés lors du vote par l'assemblée générale extraordinaire de toute résolution portant sur des opérations structurantes (telles que des fusions et des augmentations de capital significatives). Les intérêts de Madeco sont donc alignés sur les intérêts des actionnaires et la présence de trois administrateurs proposés par Madeco apporte au Conseil un point de vue indépendant de celui du Président-Directeur Général et favorable aux intérêts à long terme de la Société et de ses actionnaires.

Le bilan positif de l'exercice de la gouvernance au niveau du Conseil est conforté par l'évaluation récente des administrateurs du fonctionnement du Conseil menée par le cabinet Spencer Stuart fin 2011 sur la base d'entretiens individuels, ainsi que par une étude indépendante comparative sur la gouvernance des sociétés cotées (disponible sur le site Internet www.nexans.com).

2. Engagements réglementés au bénéfice de Frédéric Vincent

Dans le cadre de son renouvellement de mandat, il est demandé aux actionnaires d'approuver des engagements réglementés au bénéfice de Frédéric Vincent autorisés par le Conseil du 7 février 2012, lesquels engagements sont conformes aux dispositions du Code AFEP-MEDEF et au Règlement Intérieur du Conseil d'administration et identiques aux engagements en vigueur au bénéfice du Président-Directeur Général, les conditions de performance applicables à l'indemnité de fin de mandat proposée dans le cadre du renouvellement de mandat ayant été encore renforcées.

Par souci de transparence et d'exhaustivité, l'ensemble des engagements réglementés en faveur de Frédéric Vincent dans le cadre du renouvellement de mandat est soumis aux actionnaires, en ce compris la continuation du bénéfice des régimes inchangés de retraite complémentaire et de prévoyance mis en place par le Groupe.

Les éléments de rémunération du Président-Directeur Général dans le cadre de son renouvellement de mandat sont par ailleurs rappelés ci-après :

Éléments de rémunération du Président-Directeur Général dans le cadre de son renouvellement de mandat :

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 a décidé de maintenir à l'identique les conditions de rémunérations en 2012 du Président-Directeur général :

- Rémunération annuelle fixe : 800 000 euros
- Rémunération variable : Pouvant varier entre 0 % et 150 % de la rémunération de base en fonction de la réalisation des objectifs fixés. Les objectifs de nature quantitative représentent 65 % de la rémunération variable, le reste portant sur des objectifs qualitatifs précis et préétablis.
- Jetons de présence : Politique du Groupe décrite au paragraphe 7.3 du Rapport de gestion 2011.
- Avantage en nature : Inchangé (voiture de fonction)
- Actions de performance : Politique du Groupe décrite au paragraphe 7.5 du Rapport de gestion 2011. Par ailleurs, le Conseil du 7 février 2012 a décidé que l'attribution au Président-Directeur Général représenterait moins de 0,06 % du capital social et moins de 15 % de l'ensemble des actions allouées au titre de l'éventuel plan d'actions de performance qui pourrait être décidé en 2012.

3. Modification des dispositions statutaires relatives au pouvoir de convocation du Conseil

Le renouvellement de mandat en tant que Président-Directeur Général de Frédéric Vincent est proposé dans le contexte d'une consolidation des bonnes pratiques de gouvernance de Nexans. Il est en particulier proposé aux actionnaires d'introduire dans les statuts la possibilité pour les Présidents des Comités du Conseil de demander la convocation d'une réunion du Conseil sur un ordre du jour qu'ils auront établis.

Par ailleurs, il est rappelé que le Conseil d'administration du 20 mars 2012 a approfondi le Règlement Intérieur du Conseil en élargissant le rôle du Comité des Nominations et des Rémunérations aux questions de gouvernement d'entreprise. Les règles déontologiques à la charge des administrateurs ont en outre été complétées et formalisées dans une Charte de l'Administrateur annexée au Règlement Intérieur du Conseil, lequel est disponible en intégralité sur le site www.nexans.com, rubrique Finance / Gouvernement d'entreprise.

Autorisations financières – Plan d'actions de performance

Aux fins de mise en œuvre de la politique de rémunération long terme des cadres managers du Groupe adoptée en 2011 et confirmée début 2012, le Conseil d'Administration soumettra au vote des actionnaires deux résolutions visant à permettre l'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance aux managers du Groupe dans des conditions identiques à celles approuvées par les actionnaires en 2011, sous réserve de l'élargissement du panel de référence utilisé pour l'appréciation de la réalisation des conditions de performance. Les conditions des plans d'attributions d'actions de performance et d'actions gratuites qui pourraient être mis en place sur la base de ces autorisations sont décrites en détail dans le rapport du Conseil sur les résolutions.

Les délégations proposées sont strictement limitées aux besoins des plans envisagés et seraient consenties pour une durée de dix-huit mois expirant le 15 novembre 2013.

Par souci d'harmonisation des plans de rémunération long terme du Groupe, il est par ailleurs proposé aux actionnaires d'aligner les conditions de performance applicables au plan d'actions de performance adopté le 15 novembre 2011 aux conditions de performance proposées aux actionnaires dans l'optique d'un nouveau plan d'actions de performance.

Renouvellement d'administrateurs – Désignation d'un représentant des salariés actionnaires au Conseil – Renouvellement des mandats d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant

Outre l'approbation des comptes sociaux et consolidés et la distribution d'un dividende de 1,10 euro par action, les actionnaires seront notamment appelés à décider du renouvellement des mandats d'administrateur de Colette Lewiner (administrateur indépendant) et de Guillermo Luksic (candidat proposé par Madeco) et du renouvellement des mandats d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

En outre, compte tenu du succès du dernier plan d'actionnariat salarié international mis en place par le Groupe, le Conseil souhaite prendre acte de l'engagement et la confiance des salariés dans le Groupe en les associant aux travaux du Conseil et propose la désignation d'un administrateur représentant les salariés actionnaires. Cette désignation s'accompagnerait d'une modification des statuts corrélative.

Synthèse des autorisations financières proposées à l'Assemblée 2012

Résolutions 14 à 22 et 24 proposées à l'Assemblée du 15 mai 2012	Plafonds par résolution ⁽¹⁾	Sous-plafonds communs à plusieurs résolutions	Plafond global hors R19
Émission d'actions ordinaires avec DPS (R14) avec éventuelle option de surallocation (R17)	14 000 000 € (<i>< 50 % du capital</i>)	-	
Émission de titres de créances donnant accès au capital (OC, ORA, OBSA, OCEANE...) sans DPS par offre au public (R15) ou par placement privé (R16) avec éventuelle option de surallocation (R17)	Actions = 4 000 000 € (<i>< 15 % du capital</i>) Titres de créance = 300 000 000 €	4 000 000 € (<i>< 15 % du capital</i>)	
Augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'épargne salariale (R21)	100 000		14 000 000 € (<i>< 50 % du capital</i>)
Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital rémunérant des apports de titres (R18)	5 % du capital social	-	
Émission réservée aux salariés (R20)	400 000 €	-	
Attribution d'actions de performance (R22)	160 000 €	-	
Attribution d'actions gratuites (R24)	15 000 €	-	
Émission d'actions par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (R19)	10 000 000 €	-	-

L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise à l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à un euro.



Contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

KPMG

(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris)
3, Cours du Triangle, 92 939 Paris-La Défense Cedex, représenté par Valérie Besson.

Date de nomination : 26 mai 2009.

Échéance du mandat : AG 2015.

PricewaterhouseCoopers Audit

(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, représenté par Éric Bulle.

Date de nomination : 15 mai 2006.

Échéance du mandat : AG 2012.

Commissaires aux Comptes suppléants

Denis Marangé

3, Cours du Triangle, 92 939 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 26 mai 2009.

Échéance du mandat : AG 2015.

Étienne Boris

63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de nomination : 15 mai 2006.

Échéance du mandat : AG 2012.

Honoraires versés par nexans aux responsables du contrôle des comptes

(en milliers d'euros)	KPMG International				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant (HT)		Pourcentage		Montant (HT)		Pourcentage	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés								
Société-mère	204	199	10 %	12 %	291	286	10 %	10 %
Filiales intégrées globalement	1 286	1 274	66 %	76 %	2 086	1 880	68 %	64 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Société-mère	330	120	17 %	7 %	159	173	5 %	6 %
Filiales intégrées globalement	29	49	1 %	3 %	210	314	7 %	11 %
Sous-total	1 849	1 641	95 %	98 %	2 746	2 653	90 %	91 %
Autres Prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	106	27	5 %	2 %	193	229	6 %	8 %
Autres	1	5	0 %	0 %	119	19	4 %	1 %
Sous-total	107	32	5 %	2 %	312	248	10 %	9 %
Total	1 956	1 674	100 %	100 %	3 057	2 901	100 %	100 %

Attestation de la personne responsable

Attestation du responsable du document de référence contenant un rapport financier annuel

Paris, le 4 avril 2012

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion figurant en pages 22 à 83 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes annuels de Nexans relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2010 sous le numéro D.10-0232, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 227 et 228 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société ».

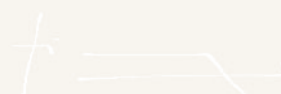
Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2010 sous le numéro D.10-0232, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 202 et 203 dudit document qui contient une observation.

Les comptes annuels de Nexans relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 19 avril 2011 sous le numéro D.11-0329, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 234 et 235 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la **Note 31** « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées depuis fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 19 avril 2011 sous le numéro D.11-0329, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 207 et 208 dudit document qui contient une observation.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, présentés dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 205 et 206 du présent document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « enquêtes de concurrence » de la **Note 2 d)** et « Passifs éventuels, litiges » de la **Note 31** de l'annexe aux comptes consolidés qui font état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre Groupe ».

Les comptes annuels de Nexans relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, présentés dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 232 et 233 du présent document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la **Note 31** de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre Société et de sa filiale Nexans France SAS. ».



Monsieur Frédéric Vincent
Président-Directeur Général

Tables de concordance

Table de concordance du Document de référence	261
Table de concordance du Rapport financier annuel	263

Table de concordance du Document de référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant respectivement aux pages 106 et suivantes et 22 et suivantes du Document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF en date du 19 avril 2011 sous le n° D.11-0329.
- Les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant respectivement aux pages 104 et suivantes et 18 et suivantes du Document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'AMF en date du 8 avril 2010 sous le n° D.10-0232.

Les parties non incluses des Documents de référence 2010 et 2009 sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes dans une autre partie du Document de référence 2011.

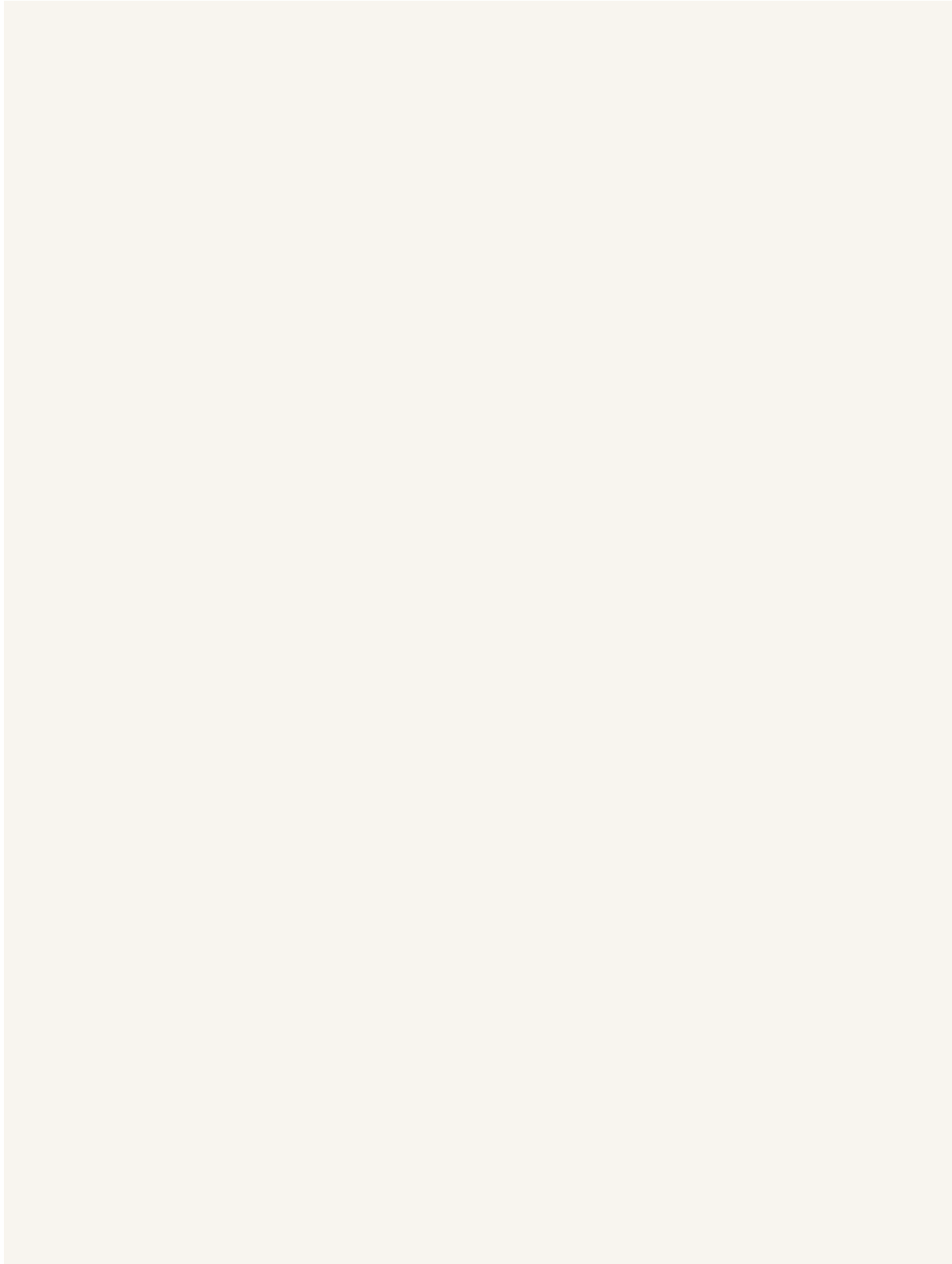
Dans le tableau ci-dessous, les pages mentionnées font référence au présent Document de référence de Nexans déposé auprès de l'AMF, sauf mention des pages du Document de référence 2009 ou 2010.

Rubriques de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	259
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	257
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	14-17
4. FACTEURS DE RISQUE	35-42
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la Société	238
5.2. Investissements	242
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	1, 8-13, 24-27
6.2. Principaux marchés	1, 24-27, 135-136
6.3. Événements exceptionnels	198-199
6.4. Dépendance éventuelle	32, 38
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	24-27, 39
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description sommaire du Groupe	24, 31, 170, 173, 228-229, 235
7.2. Liste des filiales importantes	203-204
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	149-150, 242
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	40-41, 59
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	14-17, 24-31
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	55-56, 156-159, 168-172
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	118
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	168-172
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	173-185
10.5. Sources de financement attendues	56, 168-172

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	34-35
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	35, 243
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Organes d'administration et de direction	4-7, 43-46, 86-94
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	94
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	47-54
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	159-165
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	88-93
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	94
16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	97-99
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	87
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés	61-68
17.2. Participation et stock-options des membres des organes d'administration et de direction	48-49, 53-54, 88-93
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	58
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	57, 236-237
18.2. Existence de droits de vote différents	N/A
18.3. Contrôle de l'émetteur	N/A
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	195-197
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	106 et suivantes du Document de référence 2010, 104 et suivantes du Document de référence 2009
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. États financiers	110-231
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	205-206, 232-233
20.5. Date des dernières informations financières	110-231
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	18, 31, 156
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	35-41, 198-199, 242
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	243
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	18-19, 55-56, 156-159
21.2. Acte constitutif et statuts	238-240
22. CONTRATS IMPORTANTS	241
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	238
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	203-204, 235

Table de concordance du Rapport financier annuel

	Pages
Comptes annuels de la Société Nexans	208
Comptes consolidés du Groupe Nexans	110
Rapport de gestion	22-83
Attestation du responsable du Rapport financier annuel	259
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	232-233
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	205-206
Honoraires des Commissaires aux Comptes	257
Rapport du Président du Conseil d'Administration (article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce)	86-107
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	108



Pour plus d'information

Vous pouvez consulter les publications financières et institutionnelles de Nexans directement sur le site Internet www.nexans.com ou vous les procurer en nous contactant directement :

Direction de la Communication

Nexans 8, rue du Général Foy – 75008 Paris

- Tél. : + 33 (0)1 73 23 84 00
- Fax : + 33 (0)1 73 23 86 38
- E-mail : communication.institutionnelle@nexans.com

Contact presse

- Tél. : + 33 (0)1 73 23 84 12
- E-mail : communication.direction@nexans.com

Contact Investisseurs

Direction de l'Information financière

Nexans - 8, rue du Général Foy – 75008 Paris

- Tél. : + 33 (0)1 73 23 84 56
- Fax : + 33 (0)1 73 23 86 39
- E-mail : investor.relation@nexans.com
- Numéro Vert :  **N° Vert 0800 898 898**
appel gratuit, France uniquement
- E-Club : www.eclub.nexans.com
- Site Internet : www.nexans.com/finance
- Site Mobile : www.finance.nexans.mobi



L'agenda de l'actionnaire

- 25 avril 2012 Information financière du premier trimestre 2012
- 15 mai 2012 Assemblée Générale
- 23 mai 2012 Mise en paiement du dividende
- 25 juillet 2012 Résultats du premier semestre 2012

Réunions d'information à l'intention des actionnaires individuels⁽¹⁾

- 6 juin 2012 Tours
- 9 octobre 2012 Annecy

(1) Ces dates sont données à titre indicatif.

Crédits

Publié par Nexans –
Direction de la Communication – Avril 2012

Conception-réalisation :

TERRE DE SIENNE | www.terredesienne.com

Conseil éditorial et rédaction : Information & Conseil

Crédits photos et infographie : Nexans,
S. Dolidon, Getty Images, M. Labelle, S. Lavoué,
V. Rackelboom, Shutterstock, DR.

Document imprimé sur du papier PEFC 100 % -
N° de certification PEFC : 10-31-1375 /
Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts
gérées durablement et de sources contrôlées /
pefc-france.org



Rapport annuel 2011



Document de référence 2011

Expert mondial de l'industrie du câble, avec 24 500 collaborateurs dans 40 pays, Nexans développe des solutions de câblage pour les infrastructures, l'industrie, les bâtiments et les réseaux privés. L'énergie et les transports sont au cœur de son développement. Orientation clients, excellence opérationnelle, innovation, responsabilité, engagement : les équipes de Nexans apportent à leurs clients des compétences, des solutions et des services qui font la différence en termes de performances, de sécurité, d'efficacité énergétique et de respect de l'environnement.

En 2011, Nexans a réalisé des résultats opérationnels solides dans un environnement exigeant et continué à investir pour sa croissance future. Le Groupe poursuivra en 2012 l'ensemble de ses initiatives prises en 2011.

www.nexans.com

 Nexans